



Elis

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.140.061.670 euros
Siège social : 33 rue Voltaire à Puteaux (92800)
499 668 440 R.C.S. Nanterre



RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

I. Rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014	1
A. Compte-rendu d'activité.....	2
1. Activités	2
2. Résultat de l'exercice clos LE 31 DECEMBRE 2014	19
3. Trésorerie et capitaux propres du groupe	29
4. Risques et incertitudes.....	45
5. Prises de participation	68
6. Propriété intellectuelle	68
7. Evolution prévisibles et perspectives d'avenir	69
8. Evénements postérieurs à la clôture	71
B. Capital et actionariat.....	74
1. Composition et évolution de l'actionariat et du capital	74
2. Acquisitions et cessions d'actions propres par Elis.....	77
3. Participations des salariés au capital d'Elis.....	78
4. Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur les titres d'Elis.....	78
5. Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	79
6. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	79
C. Gouvernance.....	82
1. Directoire	82
2. Conseil de surveillance	87
3. Comité de direction	101
D. Rémunérations des mandataires sociaux	102
1. Rémunération et avantages versés aux dirigeants et mandataires sociaux	102
2. Participations et options de souscription ou d'achat d'actions détenues par les membres du directoire et du conseil de surveillance	111
E. Responsabilité sociale et environnementale.....	115
1. Rapport sur la responsabilité sociale et environnementale 2014.....	115
1 La démarche RSE d'ELIS	115
1.1 Notre vision.....	115
1.2 Périmètre de la démarche RSE et méthodologie de reporting.....	116
2. Informations relatives aux performances sociales, sociétales et environnementales.....	118
2.1 Informations sociales	118
2.2 Informations environnementales	127
2.3 Informations sociétales.....	136
2. Rapport de l'organisme tiers indépendant.....	138
Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	138
Exercice clos le 31 décembre 2014	138

F.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	142
G.	Autres informations.....	148
	1. Dividendes distribués.....	148
	2. Informations sur les délais de paiement des dettes fournisseurs.....	148
	3. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles.....	148
	4. Informations sur les dépenses somptuaires.....	148
	5. Information sur la réintégration des frais généraux dans le bénéfice imposable.....	149
H.	Annexes.....	149
	1. Annexe I – Tableau des résultats d’Elis au cours des cinq derniers exercices.....	149
	2. Annexe II – Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l’assemblée générale au Directoire en matière d’augmentation de capital.....	150
II.	Comptes sociaux d’Elis au 31 décembre 2014.....	154
	A. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux d’Elis au 31 décembre 2014.....	155
III.	Comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2014.....	157
	A. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2014.....	158
IV.	Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion et sur les comptes de l’exercice.....	160
V.	Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d’entreprise et le contrôle interne.....	161
	A. GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE.....	161
	1. Conseil de surveillance et comités.....	161
	2. Limitations apportées aux pouvoirs du directoire.....	164
	3. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l’assemblée générale.....	165
	4. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux.....	165
	5. INFORMATIONS PREVUES A L’ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE.....	165
	B. PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES.....	166
	1. Périmètre du contrôle interne.....	166
	2. Le contrôle interne ET LA GESTION DES RISQUES dans le Groupe Elis.....	166
	3. Les activités de contrôle.....	168
	4. La description de la démarche d’analyse du contrôle interne et de la gestion des risques.....	169
	5. Descriptif des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l’élaboration de l’information comptable et financière.....	171
	6. Mission de contrôle des Commissaires aux comptes.....	171
	7. Evolutions et perspectives.....	171
	C. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d’entreprise et le contrôle interne.....	172
VI.	Honoraires des commissaires aux comptes.....	174
VII.	Attestation du responsable du rapport financier annuel.....	175

I. RAPPORT DE GESTION RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

ELIS

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 1 140 061 670 euros
Siège social : 33, rue Voltaire – 92800 Puteaux
499 668 440 R.C.S. Nanterre
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce, nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de la Société et de ses filiales consolidées prises dans leur ensemble au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de cet exercice.

Les rapports des commissaires aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes sociaux et consolidés et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les délais et les conditions prévus par la loi afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Nous vous rappelons que la Société a fait l'objet d'une transformation de sa forme sociale le 5 septembre 2014 et vous précisons par conséquent que le présent rapport couvre l'ensemble de l'exercice clos le 31 décembre 2014, en ce compris la période du 1^{er} janvier 2014 au 5 septembre 2014 pendant laquelle la Société était une société par actions simplifiée.

A. COMPTE-RENDU D'ACTIVITE

1. ACTIVITES

a. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

Le Groupe est un leader européen des services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements d'hygiène et bien-être « HBE ». Il est présent en France, en Europe et au Brésil où il fournit des prestations multiservices à plus de 240 000 clients appartenant à divers segments de clientèle professionnelle : l'Hôtellerie-Restaurant, la Santé, l'Industrie et les Commerce et Services.

Les services fournis par le Groupe, dans le cadre de son activité de location-entretien, sont :

- les services de location-entretien de linge plat, qui consistent principalement en la location et l'entretien (i) de linge de restauration (en ce compris, les nappes, serviettes de table, torchons, essuies verres et tabliers) et (ii) de linge d'hébergement (en ce compris, les draps, couettes, housses de couettes, taies d'oreillers, linge de toilette et serviettes éponges). Les services de location-entretien de linge plat ont généré 590,1 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit 44,3 % du chiffre d'affaires consolidé généré par le Groupe au cours de cette période ;
- les services de location-entretien de vêtements de travail, qui consistent principalement en la location, la personnalisation et l'entretien de divers types de vêtements de travail, qu'ils soient (i) standards (tels que les pantalons, chemises, uniformes et vestes), (ii) des équipements de protection individuelle (tels que les uniformes de pompier, les vêtements de protection contre les substances dangereuses ou températures extrêmes ou les vêtements permettant une haute visibilité) ou (iii) destinés aux environnements à atmosphère contrôlée (salle blanche) qui sont principalement utilisés par les industries pharmaceutiques et microélectroniques (l'« Ultra-Propre »). Les services de location-entretien de vêtements de travail ont généré 412,5 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit 31,0 % du chiffre d'affaires consolidé généré par le Groupe au cours de cette période ; et
- les services de location-entretien d'équipements HBE, consistent, d'une part, en la location, l'installation et l'entretien d'équipements pour les points sanitaires, en particulier pour l'hygiène des toilettes (distributeurs de papier hygiénique désinfectant, service hygiène féminine, etc.), le lavage et l'essuyage des mains (distributeurs de savon, essuie-mains textile, papier ou à air pulsé) et l'assainissement de l'air, ainsi qu'en la fourniture de consommables pour l'ensemble de ces équipements. D'autre part, les services de location-entretien d'équipements HBE consistent (i) en la location, l'installation et l'entretien de fontaines à eau et de machines à café expresso, ainsi qu'en la fourniture de consommables pour l'ensemble de ces équipements, (ii) en la location, la personnalisation et le nettoyage de tapis de sols (microfibres absorbants), (iii) en la fourniture de prestations de services **DASRI** et (iv) en la fourniture depuis 2013 de prestations de services de dératisation, désinsectisation et désinfection ayant pour objet des actions curatives contre les insectes et les rongeurs, des mesures préventives à long terme et de services ponctuels connexes (« **Prévention 3D** »). Les services de location-entretien d'équipements HBE ont généré 322,8 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit 24,2 % du chiffre d'affaires consolidé généré par le Groupe au cours de cette période.

Au travers de son offre intégrée multi-services, le Groupe fournit ses services de location-entretien à un éventail diversifié de plus de 240 000 clients répartis au sein des secteurs opérationnels suivants :

- la France, où le Groupe a généré 954,0 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (activité de location-entretien seulement), soit 71,7 % du chiffre d'affaires consolidé généré par le

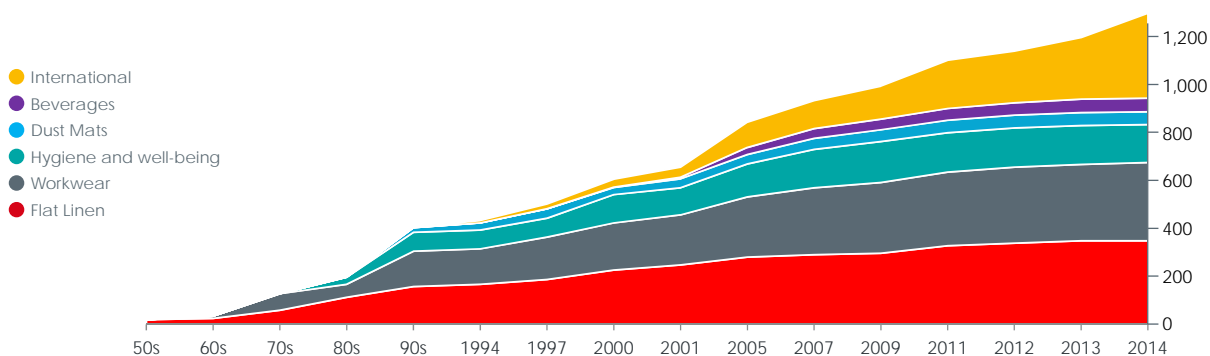
Groupe au cours de cette période. Le Groupe fournit ses services en France auprès de clients des secteurs de l'Hôtellerie-Restaurant, de la Santé, de l'Industrie et des Commerce et Services ;

- l'Europe (qui comprend l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, l'Espagne et l'Andorre, l'Italie, le Portugal, la Suisse et la République Tchèque), où le Groupe a généré 274,3 millions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 soit 20,6 % du chiffre d'affaires consolidé généré par le Groupe au cours de cette période. Le Groupe fournit ses services en Europe auprès de clients de l'ensemble des segments ; et
- le Brésil, où le Groupe a commencé à développer ses activités en décembre 2012, à la suite de l'ouverture d'un bureau commercial à São Paulo. Le chiffre d'affaires généré au Brésil par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est de 85,3 millions d'euros, soit 6,4 % du chiffre d'affaires consolidé généré par le Groupe sur cet exercice. La quasi-totalité du chiffre d'affaires est générée par l'activité du groupe Atmosfera qui a été acquis par le Groupe en février 2014. Le Groupe fournit ses services au Brésil auprès de clients des segments de l'Hôtellerie-Restaurant, de la Santé et de l'Industrie.

Le Groupe exerce également une activité manufacturière qui a généré 17,4 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (après élimination des transactions intragroupes), soit 1,3 % du chiffre d'affaires consolidé généré par le Groupe de cette période. L'activité manufacturière du Groupe est exercée par deux Entités Manufacturières qui, ensemble, constituent un secteur opérationnel du Groupe : (i) Le Jacquard Français, un producteur de linge de table damassé haut de gamme et (ii) Kennedy Hygiene Products, un concepteur et producteur européen d'équipements sanitaires (tels que des essuie-mains textile, des distributeurs d'essuie-mains papier, des distributeurs de savon ou encore des distributeurs de papier hygiénique).

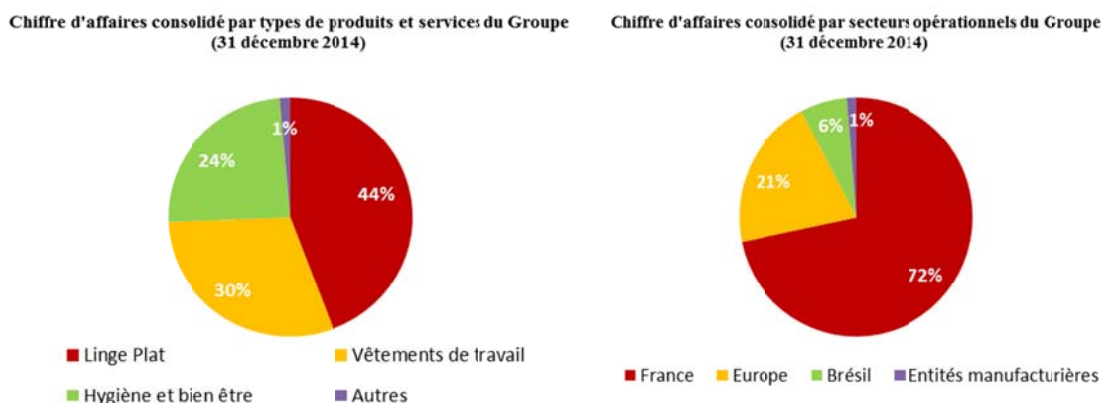
Ces dernières années, le Groupe a fortement augmenté la part de son chiffre d'affaires consolidé généré hors de France (hors activité manufacturière) par croissance organique et grâce à des acquisitions rigoureusement sélectionnées, cette part passant de 12,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (hors activité manufacturière) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 à 27,4 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Depuis son acquisition par Eurazeo le 4 octobre 2007, le Groupe a accéléré son expansion à l'international en réalisant 23 acquisitions (hors de France), notamment au Brésil en février 2014 avec l'acquisition du groupe Atmosfera et, entre mai et septembre 2014, avec les acquisitions de la société sous enseigne « Santa Clara », de la société L'Acqua et des actifs de Lavtec.

Le graphique ci-après présente l'évolution du chiffre d'affaires consolidé* (en millions d'euros) par type de produits et services généré par le Groupe :



* : Hors activités manufacturières et après élimination des transactions intragroupe ; inclus croissance organique et croissance externe.

Les graphiques ci-après présentent la répartition des activités du Groupe (i) par types de produits et services et (ii) par secteurs opérationnels, respectivement exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé généré par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :



Le modèle économique du Groupe consiste à répartir, de manière stratégique sur les territoires où le Groupe exerce ses activités, un grand nombre de centres de production et de centres de distribution de telle sorte que le Groupe puisse maintenir une grande proximité avec un maximum de ses clients permettant de garantir des délais de traitement et de distribution et de mieux anticiper leurs besoins, et ainsi d'y apporter une meilleure réponse que ses concurrents. Le Groupe estime en effet être l'un des prestataires de services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE à disposer d'une couverture géographique suffisamment large pour desservir la totalité du territoire national français, ce qui lui permet notamment de fournir ses services de location-entretien à certains de ses clients ayant une implantation nationale, en vertu d'accords-cadres conclus pour l'ensemble des établissements des clients.

Le Groupe utilise deux modèles opérationnels pour fournir à ses clients ses services de location-entretien : un modèle dit « Industriel » et un modèle dit « Tribu ». Lorsque les volumes sont significatifs, notamment pour les « très grands » clients du Groupe (à savoir ceux qui généraient en 2014 un chiffre d'affaires mensuel moyen supérieur à 4 311 euros par client), le Groupe utilise le modèle « Industriel », les livraisons du Groupe étant alors assurées par des camions poids lourd de plus de 12 tonnes, généralement la nuit. *A contrario*, lorsque les volumes par client sont moins importants, notamment pour les « très petits » clients du Groupe (à savoir ceux qui généraient en 2014 un chiffre d'affaires mensuel moyen inférieur à 85 euros par client), le Groupe utilise le modèle « Tribu », les services du Groupe étant dans ce cas assurés par des « Agents de Service » appartenant à des équipes (dites « Tribu ») constituées chacune d'un chef de service client, d'une assistante commerciale et de 4 à 5 Agents de Service. Selon ce modèle, chaque Agent de Service réalise environ 1 tournée par jour d'une cinquantaine d'arrêts dans des véhicules légers de 3,5 tonnes. Ces véhicules légers intègrent chacun l'ensemble des produits et services offerts par le Groupe, proposant ainsi une interface complète et unique pour chaque client, qu'il s'agisse des produits et services déjà fournis ou des produits et services prospectifs, à savoir des nouveaux produits et services que l'Agent de Service peut proposer aux clients existants. Le Groupe estime qu'environ 2 200 tournées sont ainsi réalisées chaque jour par les camions poids lourd et les véhicules légers, soit environ 1 500 000 kilomètres parcourus chaque semaine. Chaque véhicule léger peut être amené à livrer l'ensemble des produits du Groupe, notamment du linge plat, des vêtements de travail, appareils sanitaires, tapis de sols, fontaines à eau, machines à café expresso et équipements de Prévention 3D (commercialisation du

service Prévention 3D selon le modèle « Tribu » auprès de clients dans le cadre d'un abonnement ou d'une mission spécifique et ponctuelle).

Illustration du chargement indicatif d'un véhicule léger effectuant une tournée :

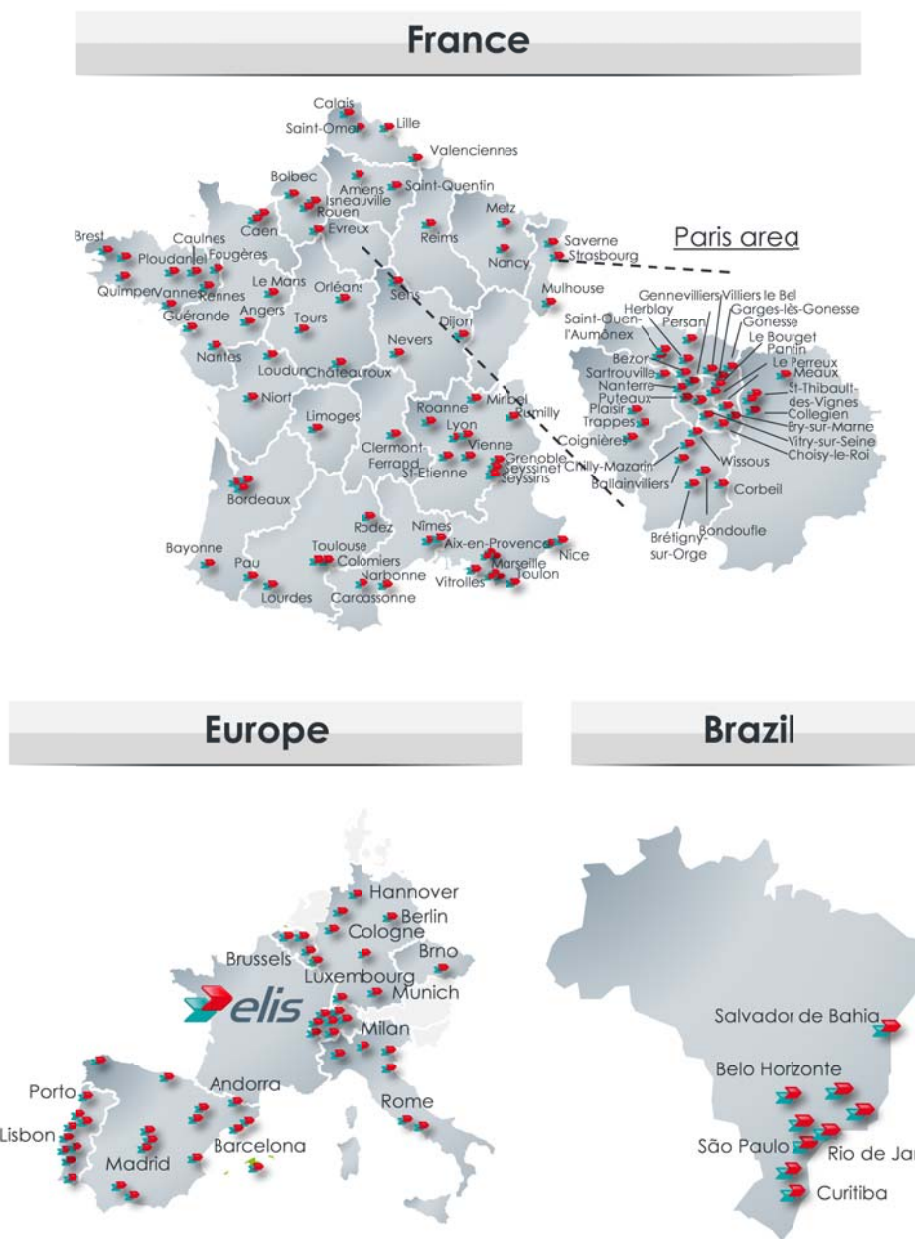


Au cours de l'exercice , le Groupe employait, dans 12 pays, en moyenne plus de 19 000 collaborateurs au service de ses clients, répartis au sein de centres de production (blanchisseries industrielles disposant d'installations de lavage industriel, d'équipements de séchage, de finition, de pliage et d'emballage, ainsi que d'ateliers de réparation du linge), de centres de distribution (centres logistiques rattachés ou non à un centre de production), et de centres « Ultra-Propre » destinés à l'entretien des vêtements de travail Ultra-Propre :

SITES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2014			
Centres de production	Centres de distribution rattachés à un centre de production	Centres de distribution indépendants	Centres Ultra-Propre
96	96	64	13

L'ensemble des centres de production du Groupe traite chaque semaine en moyenne environ 8 334 tonnes de linge plat (avec des pics à 9 834 tonnes) et 3 055 000 vêtements de travail (avec des pics à 3 500 000 vêtements de travail).

La carte suivante présente le réseau de centres de production et de services du Groupe en France, en Europe et au Brésil :



Les services de location-entretien fournis par le Groupe représentent pour ses clients une alternative efficace à la détention en propriété du linge plat, des vêtements de travail et des équipements HBE, en leur permettant de réduire leurs dépenses d'investissement, de bénéficier d'une qualité de services et produits plus élevée et d'une plus grande flexibilité et ainsi de se concentrer sur leur cœur de métier.

b. PRESENTATION DES SECTEURS D'ACTIVITE ET DE L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

(i) Présentation générale des secteurs d'activité

Le Groupe propose ses services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE en France, en Europe et au Brésil à des clients des segments de l'Hôtellerie-Restoration, de la Santé, de l'Industrie et des Commerce et Services.

Le tableau ci-après présente pour chaque segment de clientèle et pays où opère le Groupe, les types de services et produits qu'il fournit et générant plus de 15 % de son chiffre d'affaires auprès des clients du segment ou du pays concerné, sur la base du chiffre d'affaires consolidé généré par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

PAYS / SEGMENTS DE CLIENTELE	SERVICES ET PRODUITS		
	Linge plat	Vêtements de travail	HBE
France :			
▪ Hôtellerie-Restoration	✓		
▪ Santé	✓	✓	
▪ Industrie		✓	✓
▪ Commerce et Services		✓	✓
Europe :			
▪ Allemagne	✓		
▪ Belgique et Luxembourg		✓	✓
▪ Espagne et Andorre	✓	✓	
▪ Italie	✓	✓	✓
▪ Portugal	✓		✓
▪ Suisse	✓	✓	
▪ République Tchèque		✓	
Brésil	✓		

c. PRESENTATION DETAILLEE DES ACTIVITES PRINCIPALES DU GROUPE

Le Groupe est présent dans les secteurs opérationnels que sont (i) la France, (ii) l'Europe et (iii) le Brésil, où il propose à ses clients des segments de l'Hôtellerie-Restoration, de la Santé, de l'Industrie et des Commerce et Services ses services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE, ainsi que (iv) l'activité manufacturière exploitée par l'intermédiaire de deux Entités Manufacturières dont il est propriétaire, Le Jacquard Français et Kennedy Hygiene Products.

(i) Présentation des secteurs opérationnels dans lesquels le Groupe opère

France

La France, qui représentait 71,7 % du chiffre d'affaires consolidé généré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, est un pays où le Groupe fournit ses services à ses clients des segments de l'Hôtellerie-Restoration, de la Santé, de l'Industrie et des Commerce et Services.

(a) Hôtellerie-Restauration

Les clients du segment de l'Hôtellerie-Restauration en France sont constitués des hôtels (chaînes ou indépendants) et des restaurants.

Le Groupe adapte ses services à la taille et au standing (nombre d'étoiles) des hôtels et restaurants avec lesquels il traite, que ce soit en termes de qualité du linge (à savoir qualité du tissu, taille et nombre d'articles de linge par pièce) ou de fréquence de livraison (à savoir quotidienne ou hebdomadaire). Dans les plus gros hôtels, le Groupe affecte des « agents linge » dont la mission consiste à prendre en charge la fonction « linge » au sein de chaque hôtel concerné et à coordonner les prestations avec un des centres de production du Groupe afin de répondre aux besoins en linge plat de l'hôtel.

En France, le Groupe propose à ses clients du segment de l'Hôtellerie-Restauration l'ensemble de la gamme des articles utilisés dans les chambres (les draps, les housses de couettes et les taies d'oreillers), les salles de restaurants (les nappes et les serviettes de table) et les salles de bains (les serviettes de toilette, les gants, les peignoirs et les tapis de bains). Le Groupe a récemment lancé une nouvelle gamme de location de linge de bain haut de gamme s'adressant aux grandes chaînes d'hôtels et aux hôtels haut de gamme. Par ailleurs, estimant que les hôtels sont de plus en plus nombreux à utiliser des couettes (environ 17 % en janvier 2009 contre environ 57 % en janvier 2014) le Groupe a lancé de nouvelles offres de services innovantes telles que l'offre « Duo » du Groupe en 2011, laquelle consiste à proposer à des hôtels de petite taille ou de taille moyenne un forfait pour la location combinée d'une couette et d'une housse de couette. Selon le Groupe, plus de la moitié des contrats Duo sont conclus avec de nouveaux clients et le prix par unité des housses de couette est deux fois supérieur à celui du linge de lit traditionnel¹. Le Groupe propose en outre des vêtements de travail destinés à être portés aussi bien par des employés en contact avec la clientèle de ces établissements que par le personnel de cuisine et les équipes de ménage.

Dans une moindre mesure, le Groupe propose également à ses clients du segment de l'Hôtellerie-Restauration la location d'équipements HBE ainsi que la fourniture de consommables qui y sont liés. Par ailleurs, le service de Prévention 3D du Groupe est aussi utilisé par les clients du segment de l'Hôtellerie pour traiter les punaises de lit.

(b) Santé

Les clients du segment de la Santé en France sont principalement constitués d'hôpitaux publics, de cliniques privées et de maisons de retraite.

En France, le Groupe propose à ses clients du segment de la Santé l'ensemble de la gamme de services de location-entretien de linge plat pour divers articles destinés à être utilisés dans les hôpitaux publics, les cliniques privées et les maisons de retraite. Le Groupe a récemment réussi à créer une gamme de housse de couette répondant aux exigences sanitaires médicales requises par ses clients du segment de la Santé. Le Groupe propose également d'autres prestations aux clients du segment de la Santé, telles que la location-entretien de vêtements de travail (ligne de produits « Pop'Art » lancée en 2011, par exemple).

(c) Industrie

Les clients du segment de l'Industrie en France sont principalement constitués de l'industrie primaire, de l'industrie de transformation et de l'industrie de construction (bâtiments et travaux publics). Les secteurs des codes APE (activité principale exercée) visés par le Groupe sont les industries salissantes (construction mécanique, industrie pétrolière, construction automobile, construction aéronautique, bâtiments et travaux publics

¹ Sur la base des prix moyens pratiqués en Europe pour les 5 housses de couettes et linges de lit les plus vendus.

etc.) et certaines des industries non-salissantes (industrie de pointe, chimie fine, pharmacie, agroalimentaire, etc.).

En France, le Groupe propose à ses clients du segment de l'Industrie divers types de vêtements de travail, à savoir (i) des vêtements de travail standards (tels que les pantalons, chemises, uniformes et vestes en tous genres), (ii) des équipements de protection individuelle (vêtements de protection contre les substances dangereuses ou températures extrêmes, ou les vêtements permettant une haute visibilité) et (iii) des vêtements de travail destinés à l'Ultra-Propre.

(d) Commerce et Services

Les clients du segment des Commerce et Services en France sont principalement constitués (i) de clients intervenant dans le secteur du commerce (grandes et moyennes surfaces, commerce de détail) ou ayant des activités de services (services au contact de la clientèle, entreprises de propreté, professions libérales, sièges sociaux) ou (ii) d'administrations publique ou de collectivités territoriales.

En France, le Groupe propose à ses clients du segment des Commerce et Services l'ensemble de sa gamme de services de location-entretien de vêtements de travail (vêtements traditionnels, tabliers) et d'équipements HBE tels que les équipements et consommables pour les points sanitaires, fontaines à eau ou machines à café (dont les dosettes de café expresso et décaféiné sont achetées par le Groupe auprès de Malongo, un producteur de café français). Le Groupe propose aussi à ses clients du segment des Commerce et Services des tapis de sols pouvant notamment être personnalisés par les clients sur un site Internet qui a été mis en place par le Groupe à cet effet, ou qui peuvent être constitués de matériaux recyclés. Depuis janvier 2013, le Groupe propose également à ses clients du segment des Commerce et Services des services de dératisation, de désinsectisation et de désinfection (Prévention 3D) ayant pour objet des actions curatives contre les insectes et les rongeurs, des mesures préventives à long terme et des services ponctuels connexes.

Europe

L'activité du Groupe en Europe a généré 274,3 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (soit 20,6 % du chiffre d'affaires consolidé généré par le Groupe au cours de cette période).

(a) Suisse

Présent en Suisse depuis 2001 avec un centre Ultra-Propre, le Groupe a accéléré son développement en Suisse en 2010 en acquérant Lavotel, puis a consolidé sa position jusqu'à devenir le second prestataire de services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE en Suisse (en terme de chiffre d'affaires) par le biais de 7 acquisitions, à savoir Papritz en 2010, la branche suisse du groupe Blycolin, Blanchâtel et Blanchinet en 2011, Domeisen en 2012 et InoTex et Kunz en 2013. Les principaux concurrents du Groupe en Suisse sont CWS-boco et Bardusch.

La Suisse, qui représentait 5,5 % du chiffre d'affaires consolidé généré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, est un pays dans lequel le Groupe fournit l'ensemble de la gamme de ses services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail (notamment les services relatifs aux vêtements de travail Ultra-Propre) et d'équipements HBE majoritairement auprès de clients des segments de l'Hôtellerie-Restauration, de la Santé et de l'Industrie.

Les services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE fournis par le Groupe en Suisse au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se répartissent de la façon suivante :

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014					
	Linge plat	Vêtements de travail	HBE	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires consolidé de la Suisse (en millions d'euros)	48,5	19,9	0,2	4,4	73,0
En % du chiffre d'affaires consolidé de la Suisse	66,4 %	27,3 %	0,3 %	6,0 %	100 %

(b) Espagne et Andorre

Présent depuis 1973, et après avoir réalisé 6 acquisitions au cours des 6 dernières années, le Groupe est le troisième prestataire de services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE en Espagne et en Andorre (en termes de chiffre d'affaires). La récente crise économique en Espagne et en Andorre a eu un impact sur l'activité du Groupe en particulier sur les « petits clients » de ces pays. Dans ce contexte, le Groupe a mis en place en 2012 et 2013 un plan de développement opérationnel ayant conduit à la fermeture de deux centres de production non-performants, la réorganisation de la logistique, la baisse des salaires ou l'augmentation du nombre d'heures travaillées selon la catégorie d'employés espagnols. En parallèle, le Groupe a consolidé sa position en acquérant Azelab et la branche espagnole du groupe Blycolin en 2011, puis une partie des activités du groupe Reig Marti et la société sous enseigne « Diana » en 2013. L'activité économique a récemment repris en Espagne et en Andorre. Les principaux concurrents du Groupe en Espagne sont Indusal et Flisa.

L'Espagne et Andorre, qui représentaient ensemble 4,6 % chiffre d'affaires consolidé généré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont des pays où le Groupe fournit l'ensemble de la gamme de ses services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE majoritairement auprès de clients des segments de l'Hôtellerie-Restaurant (hôtels et restaurants indépendants ou appartenant à une chaîne telle que Hilton, *paradores*, NH en Espagne continentale et sur l'archipel des Baléares) et des Commerce et Services.

Les services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE fournis par le Groupe en Espagne et en Andorre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se répartissent de la façon suivante :

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014					
	Linge plat	Vêtements de travail	HBE	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires consolidé de l'Espagne et Andorre (en millions d'euros)	40,3	13,7	6,9	0	60,9
En % du chiffre d'affaires consolidé de l'Espagne et Andorre	66,2 %	22,5 %	11,3 %	0%	100 %

(c) *Allemagne*

Le Groupe s'est implanté en Allemagne en 1987-1990 pour devenir un acteur du marché de niche des services de location-entretien d'articles textiles et d'équipements HBE auprès des hôtels de taille moyenne et des restaurants de taille moyenne. Dans ce contexte, le Groupe a acquis le 14 janvier 2013 Cleantex Potsdam Textilpflege GmbH, une société qui exploite un centre de production à Potsdam ainsi que Kress le 7 janvier 2015, une société qui exploite un centre de production à Munich. Les principaux concurrents du Groupe en Allemagne (en particulier pour le service de location-entretien de vêtements de travail et le segment de clientèle de la Santé) sont CWS-boco, Mewa, DBL Steyer et Bardusch.

L'Allemagne, qui représentait 3,3% du chiffre d'affaires consolidé généré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, est un pays où le Groupe fournit l'ensemble de la gamme de ses services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE majoritairement auprès de clients du segment de l'Hôtellerie-Restaurant.

Les services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE fournis par le Groupe en Allemagne au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se répartissent de la façon suivante :

	EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014				
	Linge plat	Vêtements de travail	HBE	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires consolidé de l'Allemagne (en millions d'euros)	39,4	3,8	1,3	0	44,5
En % du chiffre d'affaires consolidé de l'Allemagne	88,5 %	8,6 %	2,9 %	0	100 %

(d) *Portugal*

Le Groupe s'est implanté au Portugal en 1987-1990, puis a consolidé sa position jusqu'à devenir un leader des services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE, notamment par le biais de l'acquisition de la branche du groupe Blycolin en 2011. Le Groupe entend se concentrer sur les investissements organiques tels que l'investissement dans le centre d'Algoz (Algarve) en 2011. La récente crise économique au Portugal a eu un impact sur l'activité du Groupe dirigée vers les « petits clients » dans ce pays. L'activité économique a récemment repris au Portugal. Les principaux concurrents du Groupe au Portugal sont SUCH et Serlima.

Le Portugal, qui représentait 2,9 % du chiffre d'affaires consolidé généré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, est un pays dans lequel le Groupe fournit l'ensemble de la gamme de ses services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE majoritairement auprès de clients des segments de l'Hôtellerie-Restaurant, de l'Industrie et des Commerce et Services.

Les services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE fournis par le Groupe au Portugal au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se répartissent de la façon suivante :

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014					
	Linge plat	Vêtements de travail	HBE	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires consolidé du Portugal (en millions d'euros)	16,0	5,2	17,7	-0,1	38,8
En % du chiffre d'affaires consolidé du Portugal	41,2 %	13,4 %	45,6 %	-0,2 %	100 %

(e) Belgique et Luxembourg

Le Groupe s'est implanté en Belgique en 1973 et au Luxembourg en 1994, puis a consolidé sa position jusqu'à devenir un des leaders nationaux des services de location-entretien de linge plat et de vêtements de travail. Depuis l'acquisition d'une partie des activités de services sanitaires d'ISS en 2012, les activités du Groupe en Belgique et au Luxembourg se sont développées dans les services de location-entretien d'équipements HBE. Les principaux concurrents du Groupe en Belgique et au Luxembourg sont Rentokil Initial, Cleanlease Fortex et Sterima Vanguard.

La Belgique et le Luxembourg, qui représentaient ensemble 2,2 % du chiffre d'affaires consolidé généré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont des pays où le Groupe fournit l'ensemble de la gamme de ses services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail (notamment les services relatifs aux vêtements de travail Ultra-Propre) et d'équipements HBE majoritairement auprès de clients des segments de l'Industrie et des Commerces et Services.

Les services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE fournis par le Groupe en Belgique et au Luxembourg au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se répartissent de la façon suivante :

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014					
	Linge plat	Vêtements de travail	HBE	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires consolidé de la Belgique et du Luxembourg (en millions d'euros)	1,2	14,9	14,4	-0,7	29,8
En % du chiffre d'affaires consolidé de la Belgique et du Luxembourg	4,0 %	50,0 %	48,3 %	- 2,3 %	100 %

(f) Italie

Le Groupe s'est implanté en Italie en 1999, puis a consolidé sa position pour devenir un acteur du marché de niche des services de location-entretien de vêtements de travail et d'équipements HBE. Le Groupe a acquis en 2010 AF System, ce qui lui a permis d'entrer sur le marché de la lutte contre les nuisibles. Le Groupe prévoit de se concentrer sur un axe Turin – Milan – Rome et de profiter du récent regain de l'activité économique en Italie pour accélérer sa croissance sur les vêtements de travail et la vente de prestations complémentaires auprès des clients existants. Pendant la récente crise économique en Italie, qui a eu un impact sur l'activité du Groupe dirigé vers les « petits clients », le Groupe a mis en œuvre un strict contrôle des salaires et des coûts en appliquant les

salaires minimums prévus par les conventions collectives. Les principaux concurrents du Groupe en Italie sont AlSCO, CWS-boco et Servizitalia.

L'Italie, qui représentait 1,9 % du chiffre d'affaires consolidé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, est un pays dans lequel le Groupe fournit l'ensemble de la gamme de ses services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE majoritairement auprès de clients des segments de la Santé, de l'Industrie et des Commerce et Services.

Les services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE fournis par le Groupe en Italie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se répartissent de la façon suivante :

	EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014				
	Linge plat	Vêtements de travail	HBE	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires consolidé de l'Italie (en millions d'euros)	5,1	11,9	8,7	0,1	25,8
En % du chiffre d'affaires consolidé de l'Italie	19,8 %	46,1 %	33,7 %	0,4 %	100 %

(g) République Tchèque

La République Tchèque, qui représentait 0,1 % du chiffre d'affaires consolidé généré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, est un pays à partir duquel le Groupe fournit uniquement des services de location-entretien de vêtements de travail Ultra-Propre majoritairement auprès de clients du segment de l'Industrie en République Tchèque, en Hongrie et en Allemagne.

Brésil

Après avoir ouvert un bureau commercial à São Paulo en décembre 2012, le Groupe a acquis le groupe Atmosfera en février 2014, puis la société SC Lavanderia LTDA-EPP qui exploite ses activités sous l'enseigne « Santa Clara », la société L'Acqua et les actifs Lavtec entre juin et septembre 2014. Le Groupe prévoit de réaliser des transferts de savoir-faire industriel afin d'obtenir rapidement des gains de productivité au Brésil.

Le Brésil, qui représentait 6,4 % du chiffre d'affaires consolidé généré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, est un pays dans lequel le Groupe fournit ses services de location-entretien de linge plat et de vêtements de travail majoritairement auprès de clients des segments de l'Hôtellerie (notamment des hôtels appartenant à de grandes chaînes nationales et internationales), de la Santé et de l'Industrie (notamment des sociétés intervenant dans les secteurs agroalimentaire, automobile, pharmaceutique et pétrochimique).

Les principaux concurrents du Groupe au Brésil en termes de chiffre d'affaires sont AlSCO et LaveBras ainsi que JPA dans le segment de la Santé et Maxlav et Teclav dans le segment de l'Industrie. Le Groupe occupe au Brésil une position de leader (environ 11 % de parts de marché), en particulier dans les segments de la santé (environ 16 % de parts de marché) et de l'Hôtellerie (environ 16 % de parts de marché) et est un acteur majeur dans le segment de l'Industrie (environ 7% de parts de marché).

L'intégration dans le Groupe du groupe Atmosfera est en cours, avec un accent mis sur la mise à niveau industrielle, l'effort commercial et la satisfaction client. Par ailleurs, le Groupe anticipe une progression des investissements rendue nécessaire par la progression des services de location-entretien (par opposition aux services de blanchissage seulement qui n'impliquent pas l'achat de linge par le Groupe) et la signature récente de contrats significatifs concernant la location entretien de vêtements de travail.

Entités Manufacturières

Outre la fourniture de services aux clients des segments de l'Hôtellerie-Restaurant, de la Santé, de l'Industrie et des Commerce et Services, le Groupe exerce également une activité manufacturière. Dans le cadre de ces activités, le Groupe exploite deux Entités Manufacturières, dont chacune possède son propre site : Le Jacquard Français et Kennedy Hygiene Products.

Les Entités Manufacturières du Groupe ont généré un chiffre d'affaires consolidé de 17,4 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (après élimination des transactions intragroupe), soit 1,3 % du chiffre d'affaires consolidé généré par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre. Les Entités Manufacturières ont généré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 environ deux tiers de leur chiffre d'affaires auprès de clients ne faisant pas partie du Groupe.

Les Entités Manufacturières sont importantes pour la stratégie du Groupe dans la mesure où elles apportent une expertise utile pour la Direction des Achats et Approvisionnements lorsqu'elle négocie auprès d'autres fournisseurs les achats de textile ou d'équipements HBE. En outre, elles facilitent la chaîne d'approvisionnement et sécurisent l'accès aux produits haut de gamme. Par ailleurs, l'activité multiservices du Groupe apporte de précieuses informations quant aux besoins des clients du Jacquard Français et de Kennedy Hygiene Products.

(a) *Le Jacquard Français*

Acquis par le Groupe en 1968, Le Jacquard Français est un producteur de linge plat et de linges damassés haut de gamme. Il dispose d'une usine de tissage dans les Vosges (Gérardmer) et s'appuie sur ses propres équipes commerciales, marketing et de distribution.

Le Jacquard Français vend principalement ses produits aux consommateurs par l'intermédiaire de réseaux de distribution tiers, comme les grands magasins, les détaillants, les ventes privées sur internet et les boutiques spécialisées. Le Jacquard Français possède également quatre boutiques, dont deux à Paris. Le Groupe souhaite développer les ventes à l'export des produits du Jacquard Français. Le Jacquard Français exporte ses produits dans 50 pays.

Le Jacquard Français, qui représentait 0,8 % du chiffre d'affaires consolidé généré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, permet au Groupe de personnaliser le linge plat et le linge damassé haut de gamme que le Groupe fournit à ses clients, et d'avoir l'opportunité de proposer des services sur mesure aux hôtels 4 ou 5 étoiles et aux restaurants haut de gamme. Le Jacquard Français a également conclu avec le Groupe un contrat de licence permettant au Groupe, dans le cadre de ses prestations de location-entretien de linge plat à l'attention des clients du segment de l'Hôtellerie-Restaurant, de mettre à disposition des produits griffés « Le Jacquard Français ».

Le Jacquard Français a généré 64,4 % du chiffre d'affaires consolidé lié à l'activité manufacturière du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit 11,2 millions d'euros (après élimination des transactions intragroupe).

(b) *Kennedy Hygiene Products*

Acquis en 1987, Kennedy Hygiene Products est l'un des leaders européens du marché de la conception et de la production d'appareils sanitaires, tels que les distributeurs d'essuie-mains en coton et en papier, les appareils d'essuie-mains sans contact avec les mains, les distributeurs de savon, de papier toilette, les poubelles d'hygiène féminine et les diffuseurs de parfum.

Kennedy Hygiene Products possède un site en Grande-Bretagne. Bien que Kennedy Hygiene Products possède ses propres équipes commerciales, marketing et de distribution, son service de recherche et développement

travaille en étroite collaboration avec l'équipe de marketing du Groupe pour concevoir des produits qui répondent aux exigences spécifiques des clients du Groupe. A la date du présent document de base, Kennedy Hygiene Products exporte ses produits dans environ 44 pays.

Kennedy Hygiene Products, qui représentait 0,5 % du chiffre d'affaires consolidé généré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, permet au Groupe de fabriquer des produits répondant aux attentes et exigences spécifiques de ses clients (parmi lesquels figurent notamment certains des concurrents du Groupe), ainsi que de s'adapter et de faire évoluer ses appareils sanitaires sur la base du retour des clients de Kennedy Hygiene Products.

Kennedy Hygiene Products a généré 35,6 % du chiffre d'affaires consolidé lié à l'activité manufacturière du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit 6,2 millions d'euros (après élimination des transactions intragroupe).

(ii) Vente et marketing

Vente

Le département commercial du Groupe est chargé de la prospection de nouveaux clients, tandis que le service distribution commerciale cherche à vendre de nouveaux services aux clients existants du Groupe.

Les deux tiers du développement commercial (en valeur) sont assurés par les équipes du département commercial, tandis que la distribution commerciale réalise un tiers du développement.

Pour développer le chiffre d'affaires auprès de nouveaux clients, le Groupe dispose d'équipes commerciales dédiées qui identifient des clients potentiels, négocient les conditions commerciales et signent les contrats clients. Il existe 3 niveaux d'équipes commerciales dédiées selon la taille des clients :

- Pour les grands comptes Groupe, 3 directions commerciales marchés (Hôtellerie-Restaurant, Santé et Industrie, Commerce et Services) rattachées aux 2 directeurs opérationnels et composées de « chargés de grand compte » qui ont pour mission de démarcher les « très grands » clients potentiels des segments de l'Hôtellerie-Restaurant, de la Santé, de l'Industrie et des Commerce et Services dans chacun des pays où le Groupe opère.
- Pour les nouveaux clients moyens, chaque pays dispose de « chargés d'affaires », rattachés à une direction nationale et qui s'occupent de prospecter les moyennes entreprises (50 porteurs et plus) dans chacun des secteurs d'activité dans lesquels le Groupe opère (Hôtellerie-Restaurant, Santé, Industrie et Commerce et Services).
- Enfin, les nouveaux clients petits (moins de 50 porteurs) sont démarchés au niveau régional par des équipes régionales d'attachés commerciaux rattachés au directeur régional de leur région, animées par un département commercial Groupe.

Pour développer le chiffre d'affaires auprès des clients existants du Groupe, le Groupe a mis en place le modèle « Tribu », dans lequel des équipes (dites « Tribus »), constituées chacune d'un chef de service client, d'une assistante commerciale et de 4 à 5 Agents de Service, sont chacune chargées d'assurer le bon déroulement des prestations de services, et également de développer la vente de prestations complémentaires auprès des clients existants du Groupe (les primes que les Agents de Service reçoivent à cet égard peuvent doubler leur salaire mensuel). Trois mois après qu'un client a signé un contrat avec le Groupe, la « Tribu » prend en charge la gestion de la relation client. Chaque client est en contact avec un Agent de Service dédié du Groupe qui est son premier interlocuteur. Le succès de cette stratégie repose sur la continuité de la relation créée entre l'Agent de Service et son client, qu'il voit généralement sur une base hebdomadaire.

Le Groupe a également un centre d'appels, situé à Villeurbanne, qui emploie 21 téléconseillers. Le centre d'appels du Groupe a pour mission de réaliser des enquêtes concernant la satisfaction des clients (dites Satisfelis) et de fixer les rendez-vous des attachés commerciaux, des chargés d'affaires et des Agents de Service en France avec les clients potentiels. Chaque année, le centre d'appels (i) prend environ 7 000 à 8 000 rendez-vous sur appels sortants (avec les rendez-vous pris sur appels entrants, 40 % de l'activité du centre d'appels), (ii) passe environ 340 000 appels et (iii) effectue environ 38 000 enquêtes Satisfelis (50 % de l'activité du centre d'appels). 95 % des clients insatisfaits sont rappelés dans un délai de 2 mois pour vérifier la qualité de la prise en compte et du traitement de leur insatisfaction. Environ 10 % du chiffre d'affaires généré par les équipes commerciales a pour origine le centre d'appels, 60 % de ce chiffre d'affaires provenant des appels entrants et 40 % des appels sortants.

Marketing

Le Groupe investit de manière continue dans sa politique de marketing, notamment par le biais de son pôle *Customer Relationship Management* (CRM), afin de soutenir ses ventes et la qualité de la relation clients et des pôles Innovation afin d'améliorer et d'élargir la gamme de produits proposés.

Depuis 2010, le Groupe a développé et lancé une nouvelle identité de marque. Le Groupe a ainsi lancé un nouveau site Internet qui contient plusieurs services en ligne pour les clients (espace client permettant un suivi personnalisé de la réalisation du service, l'accès aux factures, etc.) et est disponible en 5 langues différentes.

Afin de développer la notoriété de la marque, les Agents de Service du Groupe ont par ailleurs été dotés de nouveaux uniformes identiques au sein de l'ensemble du Groupe.

A la suite du changement d'identité visuelle, les camions poids lourd et véhicules légers ont également été « relookés ».

(iii) Les clients du groupe

La clientèle du Groupe

La clientèle du Groupe est très diversifiée en termes de tailles, de secteurs et de profils. Le tableau suivant présente la répartition de la clientèle du Groupe en France (hors la société AD3) parmi les catégories de clients « très petits », « petits », « grands » et « très grands » :

Clients	Bornes (Chiffre d'affaires moyen mensuel généré en France au cours de l'exercice clos le 31 déc. 2013 – en euros et hors la société AD3)		Clients Effectif	Contribution au chiffre d'affaires généré en France par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 déc. 2013 (hors la société AD3)
	Inférieur	Supérieur		
Très petits	0	85	59 355	3 %
Petits	85	308	72 563	15 %
Grands	308	4 311	44 600	47 %
Très grands	4 311	303 830	2 471	35 %

Parmi les clients du Groupe figure un peu plus de la moitié des 40 membres de l'indice boursier CAC 40². Plus de deux tiers des clients sont multiservices, c'est-à-dire qu'ils utilisent au moins deux services du Groupe de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail ou d'équipements HBE proposés par le Groupe. Le Groupe estime par ailleurs que chaque client du Groupe utilise en moyenne environ 2,8 services fournis par le Groupe.

En règle générale, sur la base de sondages et d'analyses internes, le Groupe estime qu'environ 94 % de ses clients renouvellent leurs contrats à leur expiration (hors activités abandonnées).

Les types de contrats

Le Groupe utilise 4 types de contrats dans le cadre de ses activités, à savoir des contrats standards, des contrats spécifiques, des contrats de marché public et des contrats conclus avec les entreprises de propreté. Le Groupe s'efforce via ses clauses contractuelles, de couvrir sur la durée du contrat l'investissement sous-jacent qu'il réalise lors de l'acquisition des différents articles textiles et HBE nécessaires à la mise en place du contrat.

- Pour les petits clients du Groupe (en termes de chiffre d'affaires), le Groupe conclut des contrats standards. Ces contrats sont d'une durée moyenne d'environ 4 ans, tacitement reconductibles sauf résiliation préalable effectuée par le client dans le délai de préavis requis qui est en règle générale de 6 mois.
- Pour chacun des grands clients du Groupe (en termes de chiffre d'affaires) ou des clients opérant sur plusieurs sites, le Groupe peut établir un accord cadre ou un contrat de référencement (complété au plan local par des conventions conclues avec les sites du client et prévoyant les modalités pratiques des services). Le Groupe négocie avec chacun de ces clients les modalités spécifiques du contrat, y compris pour certains contrats, la durée et la clause de renouvellement. Les contrats du Groupe conclus avec ces clients ont généralement une durée de 3 à 5 ans.
- Pour les contrats avec des personnes publiques, ces derniers sont conclus avec le Groupe à l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence (type appel d'offres). Ces marchés publics sont

² Indice boursier qui regroupe les 40 valeurs cotées sur le marché Euronext à Paris les plus représentatives à l'aide de classements de capitalisations flottantes et de capitaux échangés.

généralement d'une durée maximale de quatre ans. A leur échéance, les personnes publiques sont tenues de lancer une nouvelle procédure conformément aux lois et réglementations applicables pour le renouvellement de leurs prestations.

- Pour les entreprises de propreté, le Groupe conclut des contrats présentant certaines spécificités dans la mesure où la relation intervient dans le cadre d'une sous-traitance d'activité et qu'il s'agit de contrats accessoires au contrat principal conclu entre l'entreprise de propreté et son propre client. A titre d'exemple, ces contrats peuvent être résiliés sans pénalités en cas de résiliation du contrat principal.

La durée moyenne initiale des contrats clients du Groupe est de 4 ans et ces contrats font en général l'objet d'un renouvellement.

A l'exception des contrats conclus avec des entreprises de propreté (où la mise en concurrence périodique de la part du client final peut avoir un effet négatif sur les prix), le prix des contrats conclus par le Groupe est généralement fonction du nombre d'articles livrés (par exemple, pour les services de linge plat) ou du nombre de porteurs (par exemple, pour les services de vêtements de travail). Par ailleurs, compte tenu des investissements initiaux du Groupe, l'objectif du Groupe est d'imposer à ses clients de payer un volume minimal de services, ce qui a pour effet de garantir au Groupe un revenu à long terme. Les contrats clients conclus par le Groupe ont en partie permis au Groupe de maintenir ses marges d'EBITDA depuis 2008, le Groupe parvenant en général à répercuter sur les clients les augmentations de ses coûts, grâce notamment aux clauses d'ajustement de prix qui figurent dans les contrats conclus avec ses clients.

En outre, dans certains cas, un client peut résilier son contrat conclu pour une durée déterminée à tout moment moyennant le paiement de frais de résiliation (qui équivalent généralement à la valeur résiduelle du contrat calculée sur la base de la durée qui aurait dû rester à courir en l'absence de résiliation), sauf si le Groupe n'a pas respecté les termes du contrat. Les clients du Groupe sont également tenus en général d'acheter les articles textiles spécifiques ou personnalisés (linge plat, vêtements de travail et tapis de sols) qui leur ont été fournis par le Groupe à l'expiration d'un contrat, sauf en cas de résiliation anticipée pour faute du Groupe.

2. RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de la Société.

a. INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

En millions d'euros	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires	1 331,0	1 225,4	+8,6%
EBITDA	429,0	400,7	+7,0%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>32,2%</i>	<i>32,7%</i>	<i>-50pb</i>
EBIT	210,1	212,6	-1,2%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>15,8%</i>	<i>17,3%</i>	<i>-150pb</i>
Résultat net	(21,8)	(44,1)	n/a
Cash-flow opérationnel ³	272,6	208,7	+30,6%

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes

(i) Analyse des produits de l'activité ordinaire (chiffre d'affaires) et de l'EBITDA par secteur opérationnel pour les exercices clos les 31 décembre 2014

Ce document contient des mesures et des ratios EBIT et EBITDA, tels que définis par le Groupe. Le Groupe a inclus ces mesures car la direction les emploie pour mesurer la performance opérationnelle, pour les présentations aux membres du Conseil de Surveillance, pour servir de base aux plans stratégiques et prévisionnels, ainsi que pour suivre certains aspects de ses flux de trésorerie et de ses liquidités en lien avec ses activités opérationnelles. Le Groupe définit ces mesures comme suit :

- L'EBIT est défini comme le bénéfice net (ou la perte nette) avant résultat financier, charge d'impôt, quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, amortissement des relations clientèle, pertes de valeur sur écarts d'acquisition, autres produits et charges opérationnels et frais financiers divers (services bancaires et dividendes récurrents comptabilisés dans le résultat opérationnel). Pour un rapprochement de l'EBIT avec le compte de résultat consolidé, voir la note 3.2 des comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- L'EBITDA est défini comme l'EBIT, avant dotations aux amortissements nets de la quote-part de subvention virée au compte de résultat. Pour un rapprochement de l'EBITDA avec l'EBIT, voir la note 3.2 des comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dans la mesure où l'ensemble des intervenants et concurrents des marchés sur lesquels le Groupe exerce ses activités ne calculent pas l'EBIT et l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBIT et l'EBITDA faite par le Groupe pourrait ne pas être comparable avec des données rendues publiques par d'autres sociétés et présentant le même intitulé.

³ Le cash-flow opérationnel est défini comme l'EBITDA moins ses éléments non-cash et diminué de la variation du besoin en fonds de roulement, des achats de linge, et des investissements industriels, nets des cessions.

	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
(millions d'euros)		
France		
Chiffre d'affaires	954,0	941,9
Inter-secteur ⁽¹⁾	2,3	2,1
Chiffre d'affaires y compris inter-secteur	956,3	944,0
EBITDA ⁽²⁾	344,9	339,0
<i>En % du chiffre d'affaires y compris inter-secteur⁽³⁾</i>	36,1 %	35,9 %
Europe		
Chiffre d'affaires	274,3	260,1
Inter-secteur ⁽¹⁾	0,4	1,1
Chiffre d'affaires y compris inter-secteur	274,7	261,2
EBITDA ⁽²⁾	65,9	60,5
<i>En % du chiffre d'affaires y compris inter-secteur⁽³⁾</i>	24,0 %	23,2 %
Brésil		
Chiffre d'affaires	85,3	0,0
Inter-secteur ⁽¹⁾	(0,0)	(0,0)
Chiffre d'affaires y compris inter-secteur	85,3	0,0
EBITDA ⁽²⁾	17,4	(0,8)
<i>En % du chiffre d'affaires y compris inter-secteur⁽³⁾</i>	20,4 %	--
Entités Manufacturières		
Chiffre d'affaires	17,4	23,4
Inter-secteur ⁽¹⁾	8,6	8,4
Chiffre d'affaires y compris inter-secteur	26,0	31,8
EBITDA ⁽²⁾	2,3	3,4
<i>En % du chiffre d'affaires y compris inter-secteur⁽³⁾</i>	8,8 %	10,7 %
Elimination & Holdings		
Chiffre d'affaires	--	--
Inter-secteur ⁽¹⁾	(11,3)	(11,6)
Chiffre d'affaires y compris inter-secteur	(11,3)	(11,6)
EBITDA ⁽²⁾⁽⁴⁾	(1,5)	(1,4)
<i>En % du chiffre d'affaires y compris inter-secteur⁽³⁾</i>	--	--
Total		
Chiffre d'affaires consolidé	1 331,0	1 225,4
EBITDA ⁽²⁾	429,0	400,7
<i>En % du chiffre d'affaires consolidé</i>	32,2 %	32,7 %
Endettement net ajusté ⁽⁵⁾	2 019,1	1 991,7

(1) Les ventes inter-secteur correspondent à de la sous-traitance entre secteurs opérationnels dédiés à l'activité de location-entretien et à des ventes de marchandises entre les Entités Manufacturières et les autres secteurs opérationnels. Il ne s'agit donc pas de ventes à destination de clients externes. En conséquence, elles sont supprimées pour la détermination du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Les ventes inter-secteur sont non significatives au regard des ventes à destination de clients externes pour les secteurs opérationnels France et Europe. En revanche, concernant les Entités Manufacturières, ces ventes inter-secteurs représentent une part significative de leur activité. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les ventes inter-secteur des Entités Manufacturières représentent 8,6 millions d'euros, dont 5,7 millions d'euros pour Kennedy Hygiene Products et 2,9 millions d'euros pour Le Jacquard Français.

- (2) Pour une définition de l'EBITDA et de l'EBIT, voir la note 3.2 des comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- (3) Le ratio de marge d'EBITDA est calculé en pourcentage du chiffre d'affaires y compris inter-secteur car les charges afférentes à la réalisation des ventes inter-secteur sont capturées dans le calcul de l'EBITDA de chaque secteur opérationnel.
- (4) L'EBITDA « Elimination & Holdings » correspond à l'EBITDA des sociétés holding du Groupe. Ces sociétés supportent certains coûts administratifs du Groupe qui ne sont pas alloués aux secteurs opérationnels.
- (5) La notion d'endettement net ajusté utilisée par le Groupe est constituée de la somme des dettes financières non courantes, des dettes financières courantes et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ajustée des frais d'émission d'emprunts restants à amortir et du compte courant bloqué de participation.

(ii) **Chiffre d'affaires**

(millions d'euros)	2014	2013	Variation
Hôtellerie - Restauration	290,5	282,5	+2,8%
Industrie	187,6	187,7	-0,0%
Commerce & Services	338,8	340,5	-0,5%
Santé	152,5	144,7	+5,4%
France (*)	954,0	941,9	+1,3%
Allemagne	44,5	41,7	+6,6%
Belgique & Luxembourg	29,8	32,3	-7,9%
Espagne & Andorre	60,9	51,1	19,2%
Italie	25,8	24,7	+4,2%
Portugal	38,8	37,0	+4,9%
Suisse	73,0	72,0	+1,4%
République Tchèque	1,5	1,2	+23,7%
Europe	274,3	260,1	+5,5%
Brésil	85,3	0,0	n/a
Entités manufacturières	17,4	23,4	-25,9%
Total	1 331,0	1 225,4	+8,6%

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes

(*) après Autres dont Réductions sur ventes

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'année 2014 est en hausse de 8,6 % à 1 331,0m€, contre 1 225,4m€ en 2013. Cette augmentation de 105,6m€ est liée à la croissance organique⁴ réalisée en France, en Allemagne et en Europe du Sud, ainsi qu'à l'intégration des acquisitions brésiliennes dans le périmètre du Groupe.

⁴ : Le Groupe calcule, à périmètre constant, la croissance entre un exercice fiscal et l'exercice fiscal précédent comparable en calculant la croissance de son chiffre d'affaires consolidé entre ces deux exercices et en excluant les effets des « modifications de son périmètre de consolidation » au titre des « acquisitions importantes » et des « cessions importantes » réalisées pendant chacun des exercices fiscaux comparés, comme décrit ci-dessous. En particulier, pour analyser la croissance du chiffre d'affaires entre un exercice fiscal (« exercice fiscal

France

En 2014, le chiffre d'affaires en France est de 954,0m€, en augmentation exclusivement organique de +1,3 %. En outre, le renforcement des équipes commerciales a permis la signature de plusieurs contrats significatifs, dont le déploiement, initié dès la fin de l'année, conforte l'ambition 2015.

Le chiffre d'affaires réalisé dans l'Hôtellerie - Restauration a augmenté de 2,8 %, grâce aux développements commerciaux en hôtellerie. Cette hausse a toutefois été contrebalancée par le taux d'occupation modeste des hôtels de la Côte d'Azur au mois de juillet 2014.

Le chiffre d'affaires réalisé dans l'Industrie est stable, la dynamique commerciale ayant été contrebalancée par le niveau d'activité assez faible chez les clients existants, dans un contexte économique morose.

Le chiffre d'affaires réalisé dans les Commerces & Services est en repli de 0,5 %, la dynamique commerciale ayant été contrebalancée par le niveau d'activité assez faible chez les clients existants. En outre, l'été froid et pluvieux a pénalisé l'activité des fontaines à eau.

Le chiffre d'affaires réalisé dans la Santé a augmenté de 5,4 %, porté par une activité commerciale soutenue auprès de clients en courts et longs séjours .

Europe

En 2014, le chiffre d'affaires en Europe est de 274,3m€, en augmentation de +5,5 %. Cette croissance est en majorité organique, portée par l'Allemagne et l'Europe du sud.

Le chiffre d'affaires réalisé en Allemagne augmente de 6,6 %. De nombreuses signatures en hôtellerie supportent cette croissance exclusivement organique.

Le chiffre d'affaires réalisé en Espagne augmente de 19,2 %. Cette croissance remarquable, pour plus de la moitié organique, reflète la pertinence de notre stratégie dans le pays. En effet, nous avons renforcé notre management et nos pratiques pendant la crise de 2012-2013, ouvrant la voie à des développements commerciaux très importants réalisés en 2014 sur tous les segments de clientèle.

Le chiffre d'affaires réalisé en Italie augmente de 4,2 %. Cette croissance exclusivement organique est tirée par le développement du vêtement professionnel dans l'industrie.

n ») et l'exercice fiscal précédent comparable (« exercice fiscal n-1 »), le Groupe détermine l'effet des modifications du périmètre de consolidation sur le chiffre d'affaires comme suit :

- pour ce qui est des « acquisitions importantes » réalisées durant l'exercice fiscal n-1, le Groupe considère comme un effet des « modifications du périmètre de consolidation » le chiffre d'affaires consolidé généré par ces « acquisitions importantes » entre le début de l'exercice fiscal n jusqu'à la date d'un an après la date d'entrée dans le périmètre de consolidation ;
- pour ce qui est des « acquisitions importantes » réalisées durant l'exercice fiscal n, le Groupe considère comme un effet des « modifications du périmètre de consolidation » le chiffre d'affaires consolidé généré par ces « acquisitions importantes » entre la date d'entrée dans le périmètre de consolidation et la fin de l'exercice fiscal n ;
- pour ce qui est des « cessions importantes » réalisées durant l'exercice fiscal n-1, le Groupe considère comme un effet des « modifications du périmètre de consolidation » le chiffre d'affaires consolidé généré par ces « cessions importantes » pendant l'exercice fiscal n-1 ; et
- pour ce qui est des « cessions importantes » réalisées durant l'exercice fiscal n, le Groupe considère comme un effet des « modifications du périmètre de consolidation » le chiffre d'affaires consolidé généré par ces « cessions importantes » entre la date d'un an avant la sortie du périmètre de consolidation et la fin de l'exercice fiscal n-1.

Les acquisitions importantes et cessions importantes sont les acquisitions et cessions qui génèrent un chiffre d'affaires annuel de plus de 5 millions d'euros en France et de 3 millions d'euros dans les autres pays.

Le chiffre d'affaires réalisé au Portugal augmente de 4,9 %. Cette croissance exclusivement organique s'appuie sur une forte dynamique commerciale dans les hôtels et l'industrie.

Le chiffre d'affaires réalisé en Suisse augmente de 1,4 %, malgré la perte d'un client important au début de l'année 2014. La densification de son réseau permet à Elis de connaître de beaux succès commerciaux dans l'hôtellerie, la santé, et l'industrie.

En Belgique et au Luxembourg, le chiffre d'affaires a diminué de 7,9 %, en raison de la perte de deux contrats significatifs fin 2013. Les équipes commerciales ont été repositionnées et renforcées en Flandres, avec de beaux succès en industrie en fin d'année.

En République Tchèque, le chiffre d'affaires 2014, quoique modeste, est en croissance de 23,7 %, croissance exclusivement organique qui témoigne de la forte dynamique de l'activité ultra-propre.

Brésil

En 2014, le Groupe a généré au Brésil un chiffre d'affaires de 85,3m€ qui résulte de l'acquisition en février 2014 du groupe Atmosfera puis de Santa Clara en mai, L'Acqua en juillet et Lavtec en septembre. Les transferts de savoir-faire commercial ont permis au Groupe de consolider sa position historique avec de beaux succès en santé et en hôtellerie, et de développer le service de vêtements professionnels à destination des industries.

Entités manufacturières

En 2014, le chiffre d'affaires du Groupe généré par les Entités Manufacturières a diminué de 25,9 % à 17,4m€. Cette diminution résulte essentiellement d'un effet de base 2013, où la filiale Molinel avait contribué à l'activité du premier trimestre avant d'être cédée.

(iii) EBITDA

En millions d'euros	2014	2013	Variation
France	344,9	339,0	+1,7%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>36,1%</i>	<i>35,9%</i>	<i>+20pb</i>
Europe	65,9	60,5	+8,8%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>24,0%</i>	<i>23,2%</i>	<i>+80pb</i>
Brésil	17,4	-0,8	n/a
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>20,4%</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>
Entités manufacturières	2,3	3,4	-33,1%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>8,8%</i>	<i>10,7%</i>	<i>-190pb</i>
Holdings	(1,5)	(1,4)	+2,0%
Total	429,0	400,7	+7,0%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>32,2%</i>	<i>32,7%</i>	<i>-50pb</i>

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes

En 2014, l'EBITDA du Groupe représente 429,0m€, en augmentation de 28,3m€ par rapport à 2013. Il représente 32,2 % du chiffre d'affaires.

La France ressort à 36,1 % de marge grâce aux trois avantages clés que sont la densité du réseau, la maîtrise des savoir-faire et la forte part de marché du Groupe. Les gains de productivité récurrents permettent d'améliorer la marge de 20pb en 2014, et ce malgré l'opération de Sale & lease qui a généré de nouveaux loyers sur la période.

L'Europe ressort à 24,0 % de marge, en amélioration de 80pb grâce à la densification du réseau et au transfert des savoir-faire. Cette stratégie de renforcement du réseau européen porte ses fruits puisque la marge était de 21,2 % en 2012.

Le Brésil est intégré avec une marge de 20,4 %. Dès 2014, les transferts de savoir-faire commercial et industriel ont permis de générer d'importantes signatures et des gains de productivité significatifs.

La marge d'EBITDA consolidée est pour sa part en recul de 50pb en raison de l'effet mix lié à l'intégration du Brésil, et à l'impact de l'opération de Sale & lease, qui a généré de nouveaux loyers. Retraitée de ces 2 effets, la marge consolidée aurait augmenté de près de 100pb.

b. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Le tableau suivant présente certains postes du compte de résultat pour les exercices clos le 31 décembre 2014.

	Exercice clos le 31 décembre		Var. euros	Var. %
	2014	2013		
	(millions d'euros)			
Produits de l'activité ordinaire (chiffre d'affaires)	1 331,0	1 225,4	105,6	8,6 %
Coûts du linge, des appareils et autres consommables.....	(222,2)	(195,8)	(26,4)	13,5 %
Coûts de traitement	(470,0)	(413,3)	(56,7)	13,7 %
Coûts de distribution	(212,9)	(195,5)	(17,4)	8,9 %
Marge brute	425,9	420,8	5,1	1,2 %
Frais de vente, généraux et administratifs.....	(216,9)	(209,1)	(7,8)	3,7 %
Résultat d'exploitation avant autres produits et charges et avant dotation à l'amortissement des relations clientèle	209,0	211,7	(2,7)	(1,3) %
Amortissement des relations clientèle.....	(41,1)	(39,6)	(1,5)	3,8 %
Perte de valeur sur écarts d'acquisition.....	-	(4,0)	4,0	(100,0) %
Autres produits et charges opérationnels	(23,1)	(49,2)	26,1	(53,0) %
Résultat opérationnel	144,8	118,9	(25,9)	21,8 %
Résultat financier	(153,6)	(164,2)	10,6	(6,5) %
Résultat avant impôt	(8,8)	(45,3)	36,5	(80,6) %
Charge d'impôt	(13,0)	1,2	14,2	(1183,3) %
Quote-part dans le résultat net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	0,1	(0,1)	(100,0) %
Résultat net	(21,8)	(44,1)	22,3	(50,6) %

(i) Produits de l'activité ordinaire (chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a augmenté de 105,6 millions d'euros (soit + 8,6 %), passant de 1 225,4 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à 1 331,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette augmentation du chiffre d'affaires s'explique par un effet périmètre lié aux acquisitions et à la croissance organique réalisée notamment en France, en Allemagne et dans les pays du sud de l'Europe. Le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires par secteur opérationnel pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013.

	Exercice clos le 31 décembre		Var. euros	Var. %
	2014	2013		
	(millions d'euros)			
France	954,0	941,9	12,1	1,3 %

	Exercice clos le 31 décembre		Var. euros	Var. %
	2014	2013		
	(millions d'euros)			
Europe	274,3	260,1	14,2	5,5 %
Brésil	85,3	--	85,3	--
Entités Manufacturières	17,4	23,4	(6,0)	(25,6) %
Produit de l'activité ordinaire (chiffre d'affaires)	1 331,0	1 225,4	105,6	8,6 %

(ii) Coûts du linge, des appareils et autres consommables

Les coûts du linge, des appareils et autres consommables ont augmenté de 26,4 millions d'euros (soit + 13,5 %), passant de 195,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à 222,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette augmentation résulte notamment d'un allongement de deux à trois ans, en moyenne, de la période d'amortissement du linge à compter du 1^{er} janvier 2012 qui a eu un impact positif de 9,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

(iii) Coûts de traitement

Les coûts de traitement ont augmenté de 56,7 millions d'euros (soit + 13,7 %), passant de 413,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à 470,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette augmentation résulte essentiellement d'une hausse des frais de personnel, de l'impact de l'opération de sales and lease sur les bâtiments et des nouvelles acquisitions (notamment Atmosfera).

(iv) Coûts de distribution

Les coûts de distribution ont augmenté de 17,4 millions d'euros (soit + 8,9 %), passant de 195,5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à 212,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. L'augmentation des coûts de distribution est comparable à l'augmentation du chiffre d'affaires.

(v) Marge brute

La marge brute a augmenté de 5,1 millions d'euros (soit 1,2 %), passant de 420,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à 425,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

(vi) Frais de vente, frais généraux et administratifs

Les frais de vente, frais généraux et administratifs ont augmenté de 7,8 millions d'euros (soit + 3,7 %), passant de 209,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à 216,9 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cet effet mécanique de l'inflation a été partiellement compensé par les gains de productivité sur la prospection permis par le déploiement de tablettes informatiques (augmentation du nombre de contrats signés rapporté au nombre de vendeurs notamment permis par l'accès facilité à l'information commerciale) ainsi qu'à une maîtrise plus performante des frais de gestion centraux et des frais liés au siège.

(vii) Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation à l'amortissement des relations clientèle

Le résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation à l'amortissement des relations clientèle a diminué de 2,7 millions d'euros (soit - 1,3 %), passant de 211,7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à 209,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

(viii) Amortissement des relations clientèle

L'amortissement des relations clientèle a augmenté de 1,5 million d'euros (soit + 3,8 %), passant de 39,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à 41,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette augmentation est liée à l'effet des acquisitions réalisées au cours des exercices 2013 et 2014. Les contrats et relations clientèle sont amorties linéairement sur une durée de 4 à 11 ans. La valeur nette comptable des relations clientèle au bilan s'élève à 168,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont la plus grande partie reste à amortir jusqu'en 2018.

(ix) Perte de valeur sur écarts d'acquisition

Le Groupe avait constaté au 31 décembre 2013 une perte de valeur sur écarts d'acquisition de 4,0 millions d'euros sur l'UGT Kennedy compte tenu d'une dégradation des estimations de flux de trésorerie futurs.

(x) Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels ont diminué de 26,1 millions d'euros (soit -53,0 %), passant d'une charge nette de 49,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à une charge nette de 23,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les autres produits et charges opérationnels concernent principalement (i) des coûts non capitalisables relatifs au changement de système informatique pour (18,2) millions d'euros, (ii) des charges et produits liés aux cessions de sites relatives aux opérations de cessions-bails pour respectivement (4,9) millions d'euros et 3,7 millions d'euros, (iii) un produit lié à la diminution du cout des services passés suite à la modification d'un plan de retraite en Suisse pour 3,7 millions d'euros. Voir la note 4.4 des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

(xi) Résultat financier

Le résultat financier a diminué de 10,6 millions d'euros (soit - 6,5 %), passant de (164,2) millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à (153,6) millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette diminution du résultat financier résulte principalement de la diminution des produits et charges résultant de la négociation de dérivés pour 7,1 millions d'euros : en 2013, le Groupe avait réglé une soulte de 9,3 millions d'euros au titre d'anciens swaps et allongé l'échéance de ses contrats de swap de taux d'octobre 2014 à octobre 2017, réduisant les intérêts fixes payés au titre du contrat de swap de 1,85 % à 1,42 %, les swaps de taux pouvant toujours être traités selon la comptabilité de couverture après leur restructuration.

(xii) Charge d'impôt

La charge d'impôt a augmenté de 14,2 millions d'euros, passant d'une produit de 1,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à une charge de (13,0) million d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ce poste est constitué à hauteur de 10,7 millions d'euros de la CVAE en France et de l'impôt régional sur l'activité productive (IRAP) en Italie. Différents facteurs expliquent cette variation, parmi lesquels : la diminution des autres produits et charges (perte de valeur liée au système informatique en 2013) et du résultat financier, et l'augmentation de 15% à 25% du pourcentage de charges financières non déductibles en 2014 en France.

(xiii) Résultat net

La perte nette a diminué de 22,3 millions d'euros (soit - 50,6 %), passant de (44,1) millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à (21,8) millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, pour les raisons susmentionnées.

3. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

a. PRESENTATION GENERALE

Les principaux besoins de financement du Groupe sont ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissement (notamment les acquisitions et le linge), le paiement des intérêts d'emprunts et le remboursement de ceux-ci.

La principale source de liquidités régulière du Groupe est constituée de ses flux de trésorerie liés à ses activités opérationnelles. La capacité du Groupe à générer à l'avenir de la trésorerie par ses activités opérationnelles dépendra des performances opérationnelles futures, elles-mêmes dépendantes, dans une certaine mesure, de facteurs économiques, financiers, concurrentiels, de marchés, réglementaires et autres, dont la plupart échappent au contrôle du Groupe. Le Groupe utilise sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie pour financer ses besoins courants. La trésorerie du Groupe est libellée en euros..

En 2013, le Groupe a restructuré son endettement financier initialement souscrit en octobre 2007 afin notamment d'étendre la maturité d'une partie de sa dette. Le Groupe a ainsi procédé à plusieurs émissions obligataires (*Private PIK Notes*, *Senior Subordinated Notes* et *Senior Secured Notes*) et a modifié les termes de la dette bancaire Senior souscrite en octobre 2007.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, le Groupe a significativement réduit son endettement et a procédé au remboursement partiel de la dette obligataire émise en juin 2013 et au refinancement total (après remboursement total) du Contrat de Crédit Senior conclu en 2007 et amendé en juin 2013 avec effet à la date de règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, soit le 12 février 2015 (voir la Section I A 8 – « Evènements postérieurs à la clôture » du présent rapport)..

b. PRESENTATION ET ANALYSE DES PRINCIPALES CATEGORIES D'UTILISATION DE LA TRESORERIE DU GROUPE

(i) Dépenses d'investissement

Une partie des flux de trésorerie du Groupe est affectée au financement des dépenses d'investissement du Groupe, qui se répartissent entre les catégories suivantes :

- les dépenses d'investissement industriel qui comprennent les investissements dans les immobilisations corporelles (essentiellement des investissements dans les grands projets et des investissements industriels de maintenance), les investissements dans les immobilisations incorporelles (principalement relatifs aux systèmes de technologie et de l'information) et les investissements dans les appareils sanitaires ; et
- les dépenses d'investissement dans le linge qui varient selon le rythme des grandes mises en place de linge chez les clients du Groupe.

Les dépenses d'investissement du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 se sont élevées respectivement à 214,9 millions d'euros et 236,4 millions d'euros.

(ii) Paiement d'intérêts et remboursement d'emprunts

Une partie importante des flux de trésorerie du Groupe est affectée au service et au remboursement de son endettement. Le Groupe a versé des intérêts (nets des produits financiers) respectivement de 120,0 millions d'euros et 117,2 millions d'euros au cours des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014. Il a par ailleurs versé un montant net, au titre du remboursement de ses emprunts, respectivement 22,4 millions d'euros et 37,2 millions d'euros au cours des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014.

(iii) Financement des besoins en fonds de roulement

Le Groupe finance son besoin en fonds de roulement par la trésorerie générée par l'activité. Si celle-ci n'est pas suffisante, le Groupe disposait dans le cadre de son financement existant au 31 décembre 2014 d'une ligne de financement renouvelable « *Revolving Credit Facility* » dont il pouvait faire usage à hauteur de 143,3 millions d'euros.

A la date du présent rapport, le Groupe dispose dans le cadre du Nouveau Contrat de Crédit Senior d'une nouvelle ligne de financement *revolving (Revolving Facility)* d'un montant de 200,0 millions d'euros (voir la Section I A 8 – « Evènements postérieurs à la clôture » et la Section I A 3 f (iii) – « Nouveau Contrat de Crédit Senior » du présent rapport).

c. FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2014
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	367,8	361,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(230,8)	(240,0)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(142,4)	(111,5)
Variation nette de trésorerie	(5,4)	9,5

(i) Flux de trésorerie liés à l'activité

Le tableau suivant présente les éléments des flux de trésorerie du Groupe résultant de l'activité pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2014
Résultat net consolidé.....	(44,1)	(21,8)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt.....	215,1	227,1
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt.....	376,7	391,4
Impôts versés.....	(23,1)	(21,4)
Variation des stocks.....	(6,5)	(12,0)
Variation des comptes clients.....	(2,2)	(7,2)

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2014
Variation des comptes fournisseurs et autres dettes	24,0	15,6
Variation des autres postes	(0,2)	(4,9)
Avantages du personnel.....	(0,9)	(0,4)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	367,8	361,0

Le cash flow généré par la Société s'établit à un niveau très stable malgré la reconstitution des stocks de linge en vue du déploiement en 2015 des grands contrats signés en fin d'année.

(ii) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements

Le tableau suivant présente les éléments des flux de trésorerie du Groupe liés aux opérations d'investissement pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2014
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	(12,3)	(4,9)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles.....	0,2	0,0
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles..	(202,6)	(231,6)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles.....	8,4	92,5
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise.....	(39,1)	(97,3)
Encaissements liés aux cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	14,7	1,0
Variation des prêts et avances consentis.....	0,0	0,1
Dividendes reçus des participations associés.....	0,0	0,0
Subventions d'investissement.....	0,0	0,0
Flux nets de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(230,8)	(240,0)

Les investissements courant de l'année (231,6 millions d'euros) recouvrent les investissements industriels, informatiques et de linge. Ils sont en augmentation en lien avec le développement du chiffre d'affaires et la mise en place des contrats majeurs signés en fin d'année.

Les acquisitions de filiales correspondent essentiellement à l'achat des titres d'Atmosfera en début d'année.

Les cessions d'immobilisations correspondent au programme de Sale & Lease effectué en 2013 (1 site) et en 2014 (22 sites).

Le tableau ci-dessous présente les encaissements/décassements pour les exercices 2012, 2013 et 2014.

2012	Exercice	
	2013	2014
	<i>(millions d'euros)</i>	

Achats de linge & autres articles en location-entretien	(144,2)	(142,2)	(185,0)
Achats hors linge & autres articles en location-entretien *	(93,5)	(72,7)	(51,4)
Cessions d'actifs **	3,1	8,5	92,5
Décaissement/encaissements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles.....	(234,6)	(206,4)	(143,9)

* Les achats de linge & autres articles en location-entretien incluent principalement des projets majeurs tels que la construction de nos nouvelles usines de Pantin et Nice, et l'implémentation du nouveau système d'information.

** Les cessions de l'exercice 2012 correspondaient principalement à la vente du terrain de l'ancien centre de production de Pantin. Les cessions des exercices 2013 et 2014 correspondent principalement aux cessions-bails de terrains et bâtiments des 23 sites industriels.

(iii) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Le tableau suivant présente les éléments des flux de trésorerie du Groupe liés aux opérations de financement pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2014
Augmentation de capital.....	–	43,0
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	0,0	–
Variation de l'endettement dédié aux opérations courantes ⁽¹⁾	(22,4)	(37,2)
<i>Encaissements liés aux nouveaux emprunts</i>	2 099,2	1 270,8
<i>Remboursement d'emprunts</i>	(2 121,6)	(1 308,0)
Intérêts financiers nets versés	(120,0)	(117,2)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement.....	(142,4)	(111,5)

⁽¹⁾ Variation nette des lignes de crédit dédiées au financement des opérations courantes.

L'augmentation de capital de 43 millions d'euros a été réalisée début 2014 dans le cadre de l'acquisition d'Atmosfera.

(iv) Emprunts et dettes financières

La ventilation des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2014, par échéance contractuelle figure à la Section I A 4 e (iv) – « *Risque de liquidité* » du présent rapport.

d. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres du Groupe se sont élevés respectivement à 347,4 millions d'euros et 366,9 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014. L'évolution des capitaux propres du Groupe au cours de l'exercice 2014 s'explique principalement par l'augmentation de capital réalisée au cours du premier semestre 2014 et par le résultat de l'exercice.

e. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan du Groupe sont présentés en note 2.6, 6.4 et 8.9 des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

f. RESSOURCES FINANCIERES ET PASSIFS FINANCIERS

(i) Aperçu

Le Groupe a principalement recours aux sources de financement suivantes :

- *Les flux nets de trésorerie générés par l'activité*, qui se sont élevés à 367,8 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, et à 361,0 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- *La trésorerie disponible*. Le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2013 s'est élevé à 48,6 millions d'euros. Le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2014 s'élève à 58,5 millions d'euros; et
- *L'endettement*, qui comprend le *PIK Proceeds Loan*, les *Senior Subordinated Notes*, les *Senior Secured Notes*, le Contrat de Crédit Senior, le compte courant bloqué de participation, les crédits bails et divers emprunts et comprendra le Nouveau Contrat de Crédit Senior.

(ii) Passifs financiers

Le tableau figurant à la note 8.5 comptes consolidés du Groupe présente la composition de l'endettement financier du Groupe au titre des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014 :

La notion d'endettement net utilisée par le Groupe est constituée de la somme des dettes financières non courantes, des dettes financières courantes et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2013 et 2014, le ratio d'endettement net ajusté/EBITDA du Groupe s'élevait respectivement à 5,0x et 4,7x.

L'endettement net ajusté est calculé comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2013	2014
Endettement financier net.....	1 977,3	2 012,7
Frais d'émissions d'emprunts restant à amortir	48,0	38,1
Compte-courant bloqué de participation	(33,6)	(31,7)
Endettement financier net ajusté	1 991,7	2 019,1

Les ratios ci-dessus sont calculés sur la base d'un EBITDA défini comme l'EBIT, avant dotations aux amortissements nettes de la quote-part de subvention virée au compte de résultat.

Le 11 février 2015, les actions de la Société ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Suite à cette opération, les 2 agences de notation Moody's et S&P ont alors amélioré leurs notations de la Société à BB et Ba2.

(a) Private PIK Notes et PIK Proceeds Loan

Legendre Holding 27 (« LH 27 »), qui détient directement plus de 90 % du capital de la Société, a émis le 14 juin 2013 des *Private PIK Notes* pour un montant en principal de 173,0 millions d'euros et portant intérêt à un taux variable égal à l'EURIBOR 12 mois (avec un taux plancher de 1,0 % l'an) plus une marge de 10,25 % l'an, remboursables le 15 décembre 2018. Les *Private PIK Notes* ont été souscrites par des fonds gérés par Goldman, Sachs & Co. Les intérêts des *Private PIK Notes* sont payables annuellement par l'attribution de *Private PIK Notes* supplémentaires. Le produit des *Private PIK Notes* a été rétrocédé par LH 27 à la Société par un prêt reproduisant les conditions financières des *Private PIK Notes* (le « **PIK Proceeds Loan** »), étant précisé que le *PIK Proceeds Loan* porte intérêt au même taux que les *Private PIK Notes* augmenté d'une marge additionnelle de 0,10 % et que le *PIK Proceeds Loan* est remboursable en juin 2019.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, pour laquelle le règlement-livraison a été effectué le 12 février 2015, et des opérations préalables à celle-ci, la Société a procédé au remboursement et au paiement de la totalité des sommes dues au titre du *PIK Proceeds Loan* (étant précisé qu'une quote-part de la créance au titre du *PIK Proceeds Loan* a été apportée en nature par LH 27 à Quasarelis dans le cadre des opérations de réorganisation). Ce remboursement a été en partie payé en espèces (par utilisation du produit de l'augmentation de capital réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris) et ce, pour permettre à LH 27 de rembourser par anticipation 40% des *Private PIK Notes* (tel qu'augmenté des intérêts capitalisés à la date de remboursement anticipé envisagé). Le solde du *PIK Proceeds Loan* a été payé par voie de compensation de créances, notamment dans le cadre de la souscription d'actions nouvelles émises par la Société antérieurement à la date de cette introduction. La partie du *PIK Proceeds Loan* qui a fait l'objet d'un paiement en espèces a été calculée pour correspondre au montant payable par LH 27 dans le cadre du remboursement anticipé de 40% des *Private PIK Notes*, soit la somme (i) de 40% du nominal des *Private PIK Notes* (augmenté des intérêts capitalisés) et (ii) des intérêts courus non payés sur le montant remboursé. La Société a également remboursé à LH 27 le montant des pénalités que cette dernière devra acquitter à l'occasion du remboursement anticipé partiel des *Private PIK Notes* (calculé en appliquant au montant remboursé des *Private PIK Notes* le taux d'intérêt applicable à celles-ci (i.e., la somme (x) du plus élevé de l'EURIBOR 12 mois et de 1% et (y) 10,25%).

A l'issue de l'introduction en bourse de la Société, aucun élément lié au *PIK Proceeds Loan* ne figure donc au bilan consolidé de la Société.

(b) Senior Subordinated Notes

La Société a émis le 14 juin 2013 des *Senior Subordinated Notes* pour un montant en principal de 380,0 millions d'euros et portant intérêt à un taux variable égal à l'EURIBOR 3 mois (avec un taux plancher de 1,00 % l'an) plus une marge de 7,0 % l'an, remboursables en décembre 2018. Les intérêts des *Senior Subordinated Notes* sont payables trimestriellement. Les *Senior Subordinated Notes* ont été souscrites par des fonds gérés par Goldman, Sachs & Co.

Avant le 15 juin 2016, le remboursement anticipé (ou le rachat) de tout ou partie des *Senior Subordinated Notes* pourra être effectué conformément aux termes d'une clause de *make whole* selon lesquels la Société doit payer, outre le nominal des obligations remboursées (ou rachetées) et les intérêts courus à la date de remboursement, une prime de *make-whole* égale au plus élevé de : (i) 1 % du montant remboursé par anticipation et (ii) la différence (si elle est positive) entre (a) 105 % de la valeur nominale des obligations remboursées (ou rachetées) augmentée du montant des intérêts qui seraient payables sur les obligations remboursées (ou rachetées) entre la date de remboursement (ou de rachat) et le 15 juin 2016 (calculés en appliquant un taux d'actualisation égal au « taux Bund » à la date de remboursement augmenté de 50 points de base), et (b) le montant restant dû en principal au titre des *Senior Subordinated Notes*. Le taux Bund est égal au rendement jusqu'à échéance des obligations émises par la République Fédérale d'Allemagne (*Bunds* ou *Bundesanleihen*) pour une période

comparable à la période courant de la date du remboursement des *Senior Subordinated Notes* jusqu'au 15 juin 2016.

Par exception à ce qui précède, la Société peut, avant le 15 juin 2016, rembourser (ou racheter) par anticipation jusqu'à 40 % du montant en principal des *Senior Subordinated Notes* initialement émises, à un montant égal au nominal des titres augmenté (i) d'une indemnité de remboursement anticipé calculée en appliquant sur le montant remboursé le taux d'intérêt applicable à la date de remboursement anticipé (soit la somme (x) du plus élevé de l'EURIBOR 3 mois et de 1% et (y) 7%) et (ii) des intérêts courus non payés sur le montant remboursé et ce, avec le produit d'une émission de titres de capital réalisée au moins 180 jours avant la date de remboursement (ou de rachat), la Société étant ainsi exonérée du paiement de la prime de *make-whole* visée ci-dessus.

A compter du 15 juin 2016, la Société peut rembourser (ou racheter) tout ou partie des *Senior Subordinated Notes* par anticipation, à leur valeur nominale (augmentée des intérêts courus) moyennant le paiement d'une prime de remboursement anticipé égale à 5,0 % du pair, si le remboursement intervient entre le 15 juin 2016 et le 15 juin 2017 (exclu) ou de 2,5 % du pair, si le remboursement intervient après le 15 juin 2017 (inclus).

Si la réglementation fiscale évolue et impose une retenue à la source (ou toutes autres taxes) sur les montants dus au titre des *Senior Subordinated Notes* et, en outre, si la Société est tenue d'indemniser l'obligataire soumis à cette réglementation du montant de cette retenue à la source (ou de ces taxes), la Société sera exonérée de toute pénalité de remboursement anticipé si elle rembourse (ou rachète) la totalité des *Senior Subordinated Notes* détenues par cet obligataire.

Si la Société fait l'objet d'un « changement de contrôle », défini comme la détention par un tiers de plus de 50 % des droits de vote de la Société ou comme la vente de tout ou une partie substantielle des actifs du Groupe à un tiers, la Société sera tenue de proposer le rachat des *Senior Subordinated Notes* à 101 % de leur valeur nominale (augmenté des intérêts courus).

Les *Senior Subordinated Notes* sont garanties par les sûretés de premier rang suivantes :

- un nantissement consenti par Eurazeo S.A. et ECIP Elis S.à.r.l et un nantissement consenti par Legendre Holding 27, sur les comptes-titres ouverts dans les livres de la Société au nom des constituants sur lesquels sont inscrites les actions de la Société que les constituants détiennent ; et
- un nantissement consenti par Eurazeo S.A., ECIP Elis S.à.r.l. et Legendre Holding 27 sur les créances issues des prêts d'actionnaires consentis à la Société (y compris le *PIK Proceeds Loan*) ; créances qui seront capitalisées à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Les *Senior Subordinated Notes* sont également garanties par un nantissement de second rang consenti par la Société sur le compte-titre ouvert dans les livres de Novalis S.A.S. au nom de la Société et sur lequel sont inscrites les actions de Novalis S.A.S. détenues par la Société, le premier rang garantissant des lignes de crédit octroyées en vertu du Contrat de Crédit Senior.

L'*Indenture* prévoit des engagements en faveur des détenteurs de *Senior Subordinated Notes* dont le but est, entre autres, de limiter la capacité de la Société et certaines de ses filiales à :

- contracter de l'endettement supplémentaire ;
- verser des dividendes ou faire toute autre distribution ;
- effectuer certains paiements ou investissements ;

- octroyer des sûretés ou garanties ;
- céder des actifs ou des actions ;
- effectuer des transactions avec des sociétés affiliées ; et
- fusionner ou se consolider avec d'autres entités.

Ces limitations font l'objet de diverses conditions et exceptions. Les exceptions applicables en matière de distribution de dividendes sont actuellement en cours de renégociation afin d'en étendre le champ.

Les *Senior Subordinated Notes* imposent par ailleurs le respect d'engagements financiers, notamment le maintien du ratio de levier, défini (en substance) comme le rapport entre le montant total de l'endettement net du Groupe et l'EBITDA consolidé, dans la limite de niveaux maximum arrêtés à chaque date de test dont les valeurs sont comprises entre 6,40:1 et 6,00:1. Ce ratio est testé trimestriellement.

Les *Senior Subordinated Notes* sont régies par le droit de l'Etat de New York.

Les *Senior Subordinated Notes* restreignent la capacité distributive de la Société au bénéfice des créanciers subordonnés en imposant, en substance, le respect des trois conditions suivantes :

- l'absence de cas d'exigibilité anticipée à la date de la distribution envisagée ;
- le ratio de couverture du service de la dette (EBITDA Consolidé / charges financières) est (et reste) égal ou supérieur à 3,00:1, après prise en compte de la distribution envisagée ; et
- le montant distribué (cumulé avec toute autre distribution effectuée depuis le 14 juin 2013) n'excède pas la somme de (x) 50% du revenu net consolidé de la Société généré depuis le 1^{er} avril 2013 (moins 100 % des pertes cumulées depuis cette date) ; et (y) 100 % du produit de souscription lié notamment aux augmentations de capital réalisées par la Société (ou opérations d'émission de titres assimilées).

Par exception à ce qui précède, la Société peut effectuer toute distribution si aucun cas d'exigibilité anticipée ne perdure à la date de la distribution envisagée et si :

- le montant total distribué au cours d'un exercice donné n'excède pas le plus élevé de (x) 6% du produit net perçu au titre d'une offre au public de ses titres et (y) si le niveau du ratio de levier (calculé sur une base *pro forma* en intégrant la distribution envisagée) est inférieur ou égal à 4,00:1, 7% de la capitalisation boursière de la Société calculé à la date de l'introduction de ses titres sur un marché règlementé ou, si elle est plus élevée, à la date de la mise en paiement du dividende ; ou
- le montant cumulé des distributions effectuées par la Société depuis l'émission des *Senior Subordinated Notes* est inférieur au plus élevé des deux montants suivants : 35 000 000 d'euros et 1,2 % de l'actif brut.

En tout état de cause, ces restrictions cessent de s'appliquer vis-à-vis de l'actionnaire contrôlant de la Société dès lors que le niveau du ratio de levier de la Société devient inférieur à 2,75 :1.

Le Groupe a procédé au remboursement des *Senior Subordinated Notes* pour un montant d'environ 164.2 millions d'euros correspondant à 40% du principal augmenté des intérêts courus non payés sur le montant remboursé et d'une indemnité de remboursement anticipé grâce au produit de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.

A la date du présent rapport, le montant en principal de *Senior Subordinated Notes* restant en circulation est d'environ 228 millions d'euros.

(c) *Senior Secured Notes*

Novalis, filiale à 100 % de la Société, a émis le 14 juin 2013 des obligations pour un montant en principal de 450 millions d'euros et portant intérêt annuel au taux de 6 %, remboursables en juin 2018 (les « **Obligations High Yield** »). Les intérêts sont payables semestriellement. Le Groupe a utilisé le produit des Obligations *High Yield* pour procéder au remboursement d'une partie de sa dette financière souscrite en octobre 2007. Les Obligations *High Yield* sont admises aux négociations sur le *Global Exchange Market* du *Irish Stock Exchange* (système multilatéral de négociation organisé au sens de la Directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004, telle que modifiée).

Avant le 15 juin 2015, le remboursement anticipé (ou le rachat) de tout ou partie des Obligations *High Yield* pourra être effectué conformément aux termes d'une clause de *make whole* selon lesquels Novalis doit payer, outre le nominal des obligations remboursées (ou rachetées) et les intérêts courus à la date de remboursement (ou de rachat), une prime de *make-whole* égale au plus élevé de : (i) 1 % du montant remboursé (ou racheté) par anticipation et (ii) la différence (si elle est positive) entre (a) 103 % de la valeur nominale des obligations remboursées (ou rachetées) augmentée du montant des intérêts qui seraient payables sur les obligations remboursées (ou rachetées) entre la date de remboursement (ou de rachat) et le 15 juin 2015 (calculés en appliquant un taux d'actualisation égal au « taux Bund » à la date de remboursement augmenté de 50 points de base), et (b) le montant restant dû en principal au titre des Obligations *High Yield*. Le taux Bund est égal au rendement jusqu'à échéance des obligations émises par la République Fédérale d'Allemagne (*Bunds* ou *Bundesanleihen*) pour une période comparable à la période courant de la date du remboursement des Obligations *High Yield* jusqu'au 15 juin 2015.

Par exception à ce qui précède, Novalis peut, avant le 15 juin 2015, rembourser (ou racheter) par anticipation jusqu'à 40 % du montant principal des Obligations *High Yield* initialement émis à 106 % de leur valeur nominale (augmentée des intérêts courus) avec le produit d'une émission de titres de capital réalisée au moins 180 jours avant la date de remboursement (ou de rachat), Novalis étant ainsi exonéré du paiement de la prime de *make-whole* visée ci-dessus.

A compter du 15 juin 2015, Novalis pourrait rembourser (ou racheter), en fonction des conditions de marché, tout ou partie des Obligations *High Yield* par anticipation, à leur valeur nominale (augmentée des intérêts courus) moyennant le paiement d'une prime de remboursement anticipé égale à 3,0 % du pair, si le remboursement intervient entre le 15 juin 2015 et le 15 juin 2016 (exclu) et de 1,5 % du pair, si le remboursement intervient entre le 15 juin 2016 et le 15 juin 2017 (exclu). Le Groupe entend exercer ce droit pour refinancer ensuite les Obligations *High Yield* par le produit financier le mieux adapté au regard des conditions prévalant à la date de remboursement anticipé.

Si la réglementation fiscale évolue et impose une retenue à la source (ou toutes autres taxes) sur les montants dus au titre des Obligations *High Yield* et, en outre, si Novalis est tenue d'indemniser l'obligataire soumis à cette réglementation du montant de cette retenue à la source (ou de ces taxes), Novalis sera exonérée de toute pénalité de remboursement anticipé si elle rembourse (ou rachète) la totalité des Obligations *High Yield* détenues par cet obligataire.

Si la Société fait l'objet d'un « changement de contrôle », défini comme la détention par un tiers de plus de 50 % des droits de vote de la Société ou comme la vente de tout ou une partie substantielle des actifs du Groupe à un tiers, Novalis sera tenue de proposer le rachat des Obligations *High Yield* à 101 % de leur valeur nominale (augmenté des intérêts courus).

L'*Indenture* des Obligations *High Yield* prévoit des cas relativement usuels d'exigibilité anticipée, notamment défaut de paiement, violation d'autres engagements au titre de l'*Indenture*, certains événements de faillite et d'insolvabilité et de condamnation au paiement de sommes d'argent.

L'*Indenture* prévoit des engagements en faveur des détenteurs d'Obligations *High Yield* dont le but est, entre autres, de limiter la capacité de la Société et certaines de ses filiales à :

- contracter de l'endettement supplémentaire ;
- verser des dividendes ou faire toute autre distribution ;
- effectuer certains paiements ou investissements ;
- octroyer des sûretés ou garanties ;
- céder des actifs ou des actions ;
- effectuer des transactions avec des sociétés affiliées ; et
- fusionner ou se consolider avec d'autres entités.

Ces limitations font l'objet de diverses conditions et exceptions. En particulier, les Obligations *High Yield* restreignent la capacité distributive de la Société en imposant, en substance, le respect des trois conditions suivantes :

- (1) l'absence de cas d'exigibilité anticipée à la date de la distribution envisagée ;
- (2) le ratio de couverture du service de la dette (EBITDA consolidé / charges financières) est (et reste) supérieur ou égal à 3,00:1 et le ratio de levier (dette brute du Groupe / EBITDA Consolidé) est (et reste) inférieur à 3,75:1 (si la date de distribution envisagée est antérieure au 14 décembre 2014) ou 3,25:1 (si la date de distribution envisagée est postérieure au 14 décembre 2014), à chaque fois après prise en compte de la distribution envisagée ; et
- (3) la distribution envisagée représente moins de 50 % du revenu net consolidé du Groupe généré depuis le 1^{er} juillet 2013.

Par exception à ce qui précède, la Société est néanmoins autorisée à distribuer des dividendes même si la condition (2) ou (3) n'est pas réalisée :

- si le montant total distribué par la Société depuis l'émission des Obligations *High Yield* est inférieur au plus élevé des montants suivants : 35,0 millions d'euros et 1,2 % du total de l'actif consolidé du Groupe (à titre d'information, sur la base de l'actif consolidé du Groupe au 30 juin 2014, ce montant représente 37,7 millions d'euros) ; et/ou
- si le montant total distribué durant une année fiscale est inférieur à 5 % de la capitalisation boursière (si le ratio de levier, après prise en compte de la distribution envisagée, est inférieur (ou égal) à 3,25:1 mais supérieur à 3,00:1) ou à 7 % de la capitalisation boursière (si ce même ratio est inférieur (ou égal) à 3,00:1).

Les Obligations *High Yield* sont garanties par la Société, Novalis, M.A.J., Société de participation commerciales et industrielles (« **SPCI** ») et Elis Brasil Serviços e Higienização de têteis Ltda. (« **Elis Brasil** »). Ces engagements de garantie font l'objet de diverses limitations tenant compte des règles liées à la protection de

l'intérêt social, et celles relatives à l'assistance financière et de toute autre règle équivalente applicable aux sociétés considérées. En outre, dans le cadre de l'*Indenture*, les titulaires d'Obligations *High Yield* bénéficient des nantissements de premier rang suivants :

Constituant	Nantissement Consenté
Elis	Compte-titre sur lequel sont inscrites les actions de Novalis détenues par Elis
Elis	Solde du compte bancaire
Elis	Créances éventuelles sur les auteurs des rapports d'audit financier pour l'acquisition par la Société du Groupe le 4 octobre 2007
Elis	Créances éventuelles sur les vendeurs au titre du contrat de cession d'actions pour l'acquisition par la Société du Groupe le 4 octobre 2007
Novalis	Solde du compte bancaire
Novalis	Créances de restitution au titre de la cession Dailly des créances de prêt intragroupe consentie aux banques prêteuses au titre du Contrat de Crédit Senior existant
Novalis	Compte-titre sur lequel sont inscrites les actions de M.A.J. détenues par Novalis
Novalis	Compte-titre sur lequel sont inscrites les actions de Hadès S.A. détenues par Novalis
Novalis	Parts sociales de SPCI
M.A.J.	Solde du compte bancaire
M.A.J.	Compte-titre sur lequel sont inscrites les actions de Grenelle Service détenues par M.A.J.
M.A.J.	Compte-titre sur lequel sont inscrites les actions de Les Lavandières détenues par M.A.J.
M.A.J.	Compte-titre sur lequel sont inscrites les actions de Pierrette – T.B.A. détenues par M.A.J.
M.A.J.	Compte-titre sur lequel sont inscrites les actions de Régionale de location et services textiles (R.L.S.T.) détenues par M.A.J.
M.A.J.	Actions de Kennedy Hygiene Products
M.A.J.	Actions de Hadès S.A.
M.A.J.	Créances au titre de la convention de trésorerie en date du 31 mars 2011
M.A.J.	Créances de restitution au titre de la cession Dailly des créances de prêt intragroupe consentie aux banques prêteuses pour le Contrat de Crédit Senior existant
M.A.J.	Créances de restitution au titre de la cession Dailly des créances commerciales consentie aux banques prêteuses au titre du Contrat de Crédit Senior existant
M.A.J.	Certaines marques de M.A.J. (notamment, les marques « Elis » et « SNDI »)
M.A.J.	Actions de Hedena S.A.

Constituant	Nantissement Consenté
M.A.J.	Actions de Lavotel
M.A.J.	Créances éventuelles sur les vendeurs au titre du contrat de cession d'actions pour les acquisitions par M.A.J. de Hedena S.A. et Lavotel
M.A.J.	Actions d'Atmosfera
SPCI	Créances éventuelles au titre du contrat de cession d'actions de Molinel
Atmosfera	Solde du compte bancaire

Les Obligations *High Yield* sont régies par le droit de l'Etat de New York.

A l'issue de l'introduction en bourse de la Société, les 2 agences de notation ont accordé une notation identique à la société du Groupe ayant émis les Obligations *High Yield*, soit Ba2 et BB.

(d) Contrat de Crédit Senior

La Société, Novalis et M.A.J. ont conclu un *Senior Credit Facilities Agreement* le 4 octobre 2007 (le « **Contrat de Crédit Senior** ») avec BNP Paribas (en qualité de *Mandated Lead Arranger, Facility Agent, Security Agent* et *Original Senior Lender*). Le Contrat de Crédit Senior a été notamment modifié par avenant le 14 juin 2013. La Société, Novalis et M.A.J. ont la qualité d'emprunteurs et la Société, Novalis, M.A.J, SPCI et Elis Brasil ont la qualité de garants. Ces sociétés ont consenti, sur une base *pari passu*, les mêmes sûretés que celles consenties au bénéfice des détenteurs des Obligations *High Yield* (à l'exception des garanties sur les créances commerciales de certaines sociétés du Groupe qui ont fait l'objet d'une cession effectuée à titre de garantie par voie de remise de bordereaux Dailly au bénéfice des banques prêteuses, les titulaires des Obligations *High Yield* bénéficiant d'un nantissement sur l'éventuelle créance de restitution à la charge des banques prêteuses dans l'hypothèse où le montant des créances cédées excéderait le montant de la dette garantie).

Le Contrat de Crédit Senior a été remboursé et les sûretés consenties ont fait l'objet d'une mainlevée à la date de règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, soit le 12 février 2015, concomitamment à la signature du Nouveau Contrat de Crédit Senior décrit ci-dessous (voir la Section I A 8 – « Evènements postérieurs à la clôture » du présent rapport).

(iii) Nouveau Contrat de Crédit Senior

Comme mentionné ci-dessus, à l'occasion de son introduction en bourse, le Groupe a procédé au remboursement de la totalité des crédits consentis au titre du Contrat de Crédit Senior avec effet à la date de règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, soit le 12 février 2015.

Ce remboursement a été en partie financé par la souscription de nouveaux crédits (les « **Nouveaux Crédits Senior** ») consentis au titre d'un contrat intitulé « *Senior Term and Revolving Facilities Agreement* » (le « **Nouveau Contrat de Crédit Senior** »). Ce contrat a été conclu le 2 septembre 2014 par, entre autres, la Société, Novalis et M.A.J. avec un syndicat de banques internationales (les « **Prêteurs** »), parmi lesquelles BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Deutsche Bank Luxembourg S.A., Goldman Sachs International, étant précisé que Goldman Sachs International agit en qualité d'arrangeur uniquement, Goldman

Sachs Bank International en qualité de prêteur uniquement, HSBC France, Morgan Stanley Bank International Limited et Société Générale (en qualité d'arrangeurs (*Mandated Lead Arrangers*), de teneurs de livres (*Bookrunners*) et de prêteurs (*Lenders*).

Le Nouveau Contrat de Crédit Senior a été modifié par avenant en date du 8 décembre 2014 afin, d'une part, de proroger la période de disponibilité des crédits mis à disposition au titre de ce contrat au-delà du 31 décembre 2014 et, d'autre part, prévoir les aménagements techniques nécessaires pour la réalisation éventuelle d'opérations de restructuration intragroupe envisagées par le Groupe, à savoir des opérations de fusions concernant certaines filiales brésiliennes et la fusion-absorption ultérieure de la filiale suisse Hedena par la filiale suisse Lavotel.

Les principales modalités du Nouveau Contrat de Crédit Senior sont les suivantes :

(a) Lignes de crédit

Le Nouveau Contrat de Crédit Senior prévoit deux lignes de crédit d'un montant total en principal de 850,0 millions d'euros se décomposant de la manière suivante :

- un prêt à moyen terme (*Senior Term Loan Facility*) d'un montant en principal de 650,0 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans à compter de la date du règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'introduction en bourse; et
- une ligne de crédit *revolving* (*Revolving Facility*) d'un montant en principal de 200,0 millions d'euros, d'une maturité de cinq ans à compter de la date du règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'introduction en bourse.

Le prêt à moyen terme a pour objet de financer (i) le remboursement partiel des crédits consentis au titre du Contrat de Crédit Senior existant (le solde étant remboursé grâce au produit de l'augmentation de capital qui serait réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse) et (ii) les coûts, frais et dépenses liées à ces opérations.

La ligne de crédit *revolving* est destinée à financer les besoins en fond de roulement du Groupe, ses investissements et ses futures opérations de croissance externe.

(b) Intérêts et frais

Les prêts contractés en vertu du Nouveau Contrat de Crédit Senior portent intérêt à un taux variable égal à la somme de l'EURIBOR (sur la période d'intérêts applicable) dans le cas d'avances libellées en euros, ou du LIBOR dans le cas d'avances libellées en francs suisses, et de la marge applicable.

Les marges initiales sont de 2,125 % et sont susceptibles d'être ajustées à la baisse ou à la hausse en fonction du ratio de levier (i.e., ratio comportant, au numérateur, l'endettement net ajusté du Groupe et, au dénominateur, l'EBITDA consolidé du Groupe), conformément au tableau ci-dessous :

Ratio de levier (endettement net ajusté/EBITDA)	Ligne Revolving	Prêt à terme de premier rang
>3.75x	2,625 %	2,625 %
≤3.75x et >3.25x	2,375 %	2,375 %
≤3.25x et >2.75x	2,125 %	2,125 %
≤2.75x et >2.25x	1,875 %	1,875 %

<2.25x	1,625 %	1,625 %
--------	---------	---------

(c) Sûretés

Tant que les Obligations *High Yield* ne sont pas remboursées en totalité, les parties financières au titre du Nouveau Contrat de Crédit Senior bénéficieront des mêmes sûretés (personnelles et réelles) que les titulaires des Obligations *High Yield*.

Dès lors, durant cette période, les obligations au titre du Nouveau Contrat de Crédit Senior seront garanties, sur une base *pari passu* avec les Obligation *High Yield*, par la Société, Novalis, M.A.J., SPCI et Elis Brasil (sous réserve des limitations visées plus haut) et, toujours sur une base *pari passu*, bénéficieront des mêmes sûretés réelles que celles consenties en garantie des Obligations *High Yield*.

Une fois les Obligations *High Yield* entièrement remboursées : (i) les obligations au titre du Nouveau Contrat de Crédit Senior seront garanties par la Société, Novalis, M.A.J. (pour garantir les éventuelles dettes de ses filiales), Spast, Lavotel, Atmosfera ainsi que toute autre société du Groupe qui deviendrait éventuellement emprunteuse au titre de la ligne de crédit *revolving* (sous réserve des lois locales limitant l'étendue de ces garanties) et (ii) l'ensemble des sûretés réelles feront l'objet de mainlevées.

Dans l'hypothèse toutefois où le Groupe viendrait à souscrire un nouvel endettement assorti de garanties ou de sûretés réelles ayant pour objet, notamment, de refinancer les Obligations *High Yield* ou les *Senior Subordinated Notes*, le Groupe sera tenu de consentir aux parties financières au titre du Nouveau Contrat de Crédit Senior les mêmes garanties, et, s'agissant de toute dette de refinancement les Obligations *High Yield*, de les faire bénéficier des mêmes sûretés réelles que celles consenties dans le cadre de cet endettement (sur une base au moins *pari passu*).

(d) Engagements et clauses restrictives

Le Nouveau Contrat de Crédit Senior contient notamment les restrictions suivantes :

- ne pas procéder à un changement de la nature de l'activité du Groupe (à l'exception d'activités complémentaires) ;
- ne pas réaliser des fusions ou apports partiels d'actifs impliquant la disparition d'un emprunteur ou le transfert d'actifs hors du patrimoine d'un emprunteur ;
- ne réaliser des acquisitions que dans la mesure où elles portent sur une société (ou groupe de sociétés) ayant une activité identique ou complémentaire à celle du Groupe et, si l'acquisition est financée par tirage sur les lignes de crédit du Nouveau Contrat de Crédit Senior, sous réserve du respect de certaines autres conditions (notamment, démonstration du respect des niveaux de ratio de levier maximum cible sur l'année suivant l'acquisition si la cible a une valeur d'entreprise supérieure à 50 000 000 d'euros et octroi d'un nantissement sur les titre de la cible ayant une valeur d'entreprise supérieure à 30 000 000 d'euros); ou
- ne pas procéder à certaines cessions d'actifs non spécifiquement autorisées, ces autorisations comprenant notamment : (i) la cession d'actifs mobiliers réalisée dans le cours normal des affaires dans le but de permettre la poursuite des relations commerciales (ii) tout transfert d'actions à des dirigeants afin de se conformer à des exigences statutaires ou légales, (iii) tout transfert d'actions à un autre membre du Groupe sous réserve des limitations applicables aux actions nanties, (iv) la cession d'actifs immobilisés dès lors que ces actifs sont remplacés, dans les 12 mois suivants la cession, par des actifs immobilisés acquis pour les besoins de l'activité du Groupe ou que le produit net d'une telle cession est réinvesti dans une acquisition autorisée au titre du Nouveau Contrat de Crédit Senior (v) la cession d'actifs immobilisés (autres que ceux

mentionnés ci-dessus) dans la limite d'un montant total de 30.000.000 euros par exercice, (vi) la cession d'actifs excédentaires ou obsolètes, (vii) le transfert de liquidités ou quasi-liquidités en échange d'autres liquidités ou quasi-liquidités, (viii) la réalisation d'opérations de *sale and lease back* portant sur la flotte automobile du Groupe, (ix) toute cession autorisée par écrit par les prêteurs représentant plus de deux tiers des engagements au titre du Nouveau Contrat de Crédit Senior et (x) sous réserve des dispositions relatives au remboursement anticipé de prêts, la cession de titres (exceptés les titres négociables qui constituent des quasi-liquidités), de créances commerciales (dans le cadre de programmes de titrisation ou d'opérations de *factoring*) et d'actifs immobiliers du Groupe.

Chacune de ces autorisations fait l'objet des limitations complémentaires suivantes : (i) le montant total des cessions d'actifs immobiliers est limité à 100.000.000 d'euros durant la vie des prêts ; (ii) le montant total des cessions de titres durant un exercice ne doit pas représenter plus de 5 % de l'EBITDA consolidé du Groupe et (iii) les marques « Elis » et « SNDI » ne peuvent être cédées.

Le Nouveau Contrat de Crédit Senior contient également des engagements usuels comme le maintien de polices d'assurances, le paiement des taxes et impôts applicables, le respect des lois applicables, le maintien de l'emprunt à son rang ou que les filiales importantes du Groupe s'engagent en tant que garant au titre du Nouveau Contrat de Crédit Senior.

Enfin, le Nouveau Contrat de Crédit Senior impose le respect d'engagements financiers, notamment le maintien de certains ratios financiers, qui conditionneront le montant de la dette pouvant être contractée par les entités du Groupe à l'augmentation de l'EBITDA généré par le Groupe. En particulier, le Groupe est tenu de maintenir un ratio d'effet de levier (défini comme le rapport entre le montant total de l'endettement net ajusté et l'EBITDA) de 4,00:1 jusqu'au 31 décembre 2015 (inclus), de 3,75:1 jusqu'au 31 décembre 2016 inclus et de 3,50:1 par la suite, et qui sera calculé tous les six mois en prenant en compte le montant total de l'endettement net ajusté à cette date et l'EBITDA ayant été constaté sur une période continue de douze mois.

(e) Cas de remboursement anticipé obligatoire

La dette contractée en vertu du Nouveau Contrat de Crédit Senior est automatiquement remboursable (sous réserve de certaines exceptions) en tout ou partie en cas de survenance de certains événements tels qu'un changement de contrôle, une vente de l'ensemble ou d'une partie substantielle des actifs du Groupe et (dans la mesure où le levier net excéderait 3,25:1 et les produits nets excéderaient 50 % de l'EBITDA consolidé du Groupe (l'« **Excédant** ») l'émission d'obligations ou de titres de créances similaires par un membre du Groupe (le remboursement portant alors sur 75 % de l'Excédant).

Par ailleurs, la portion des produits de cessions des actifs immobiliers (hors programme de *sale and lease* portant sur certains actifs pré-identifiés) ou des filiales du Groupe non réinvestis par le Groupe dans les 365 jours suivant la cession (le « **Délai de Réinvestissement** ») (ou, s'agissant d'un projet autorisé par le directoire dont la mise en œuvre excéderait 6 mois à compter de la fin du Délai de Réinvestissement, dans un délai de neuf mois à compter de la fin du Délai de Réinvestissement) qui excède 50.000.000 d'euros durant un exercice ou 150.000.000 d'euros depuis la conclusion du Nouveau Contrat de Crédit Senior devra être affectée au remboursement anticipé de la dette contractée en vertu du Nouveau Contrat de Crédit Senior. Par ailleurs, tout produit issu de cession de créances commerciales excédant 100.000.000 euros par le Groupe devra être affecté au remboursement anticipé de la dette contractée en vertu du Nouveau Contrat de Crédit Senior.

Pour les besoins du Nouveau Contrat de Crédit Senior, « changement de contrôle » signifie que :

- une ou plusieurs personnes agissant de concert autres que les « Actionnaires Autorisés » (soit Eurazeo et ses sociétés ou fonds affiliés, les dirigeants du Groupe et les salariés actionnaires au titre de tout fonds commun de placement d'entreprise), les banques garantes dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société ou, avec l'accord des prêteurs représentant plus des deux-tiers des engagements au titre du Nouveau Contrat de

Crédit Senior, toute autre personne, viennent à détenir directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de la Société ; ou

- la Société cesse de détenir directement ou indirectement 100 % du capital des emprunteurs.

L'endettement contracté en vertu du Nouveau Contrat de Crédit Senior pourra également être volontairement remboursé par anticipation par les emprunteurs en tout ou partie sans pénalité.

(f) Cas d'exigibilité anticipé

Le Nouveau Contrat de Crédit Senior prévoit un certain nombre de cas d'exigibilité anticipée relativement usuels pour ce type de financement, incluant notamment les défauts de paiement, la cessation d'activité, le non-respect des engagements financiers ou de toute autre obligation ou déclaration, des défauts croisés, une procédure d'insolvabilité, un contentieux significatif ou l'existence de réserves par les commissaires aux comptes du Groupe sur la continuité de l'activité.

(g) Avenants ou dérogations

Tout avenant ou dérogation aux termes du Nouveau Contrat de Crédit Senior ou des stipulations des autres documents s'y rapportant ne peut en principe intervenir qu'avec l'accord de prêteurs représentant plus des deux-tiers des engagements. Par exception, certains cas (tel que la réduction de la marge ou du montant de tout paiement en principal ou de tout paiement d'intérêts et frais) nécessitent l'unanimité des prêteurs.

(h) Droit applicable

Le Nouveau Contrat de Crédit Senior est régi par le droit français.

4. RISQUES ET INCERTITUDES

a. RISQUES LIÉS AUX SECTEURS D'ACTIVITÉ DU GROUPE

(i) Risques liés à la conjoncture économique générale

La croissance de la demande pour certains des services du Groupe, dont ceux proposés aux clients des secteurs de l'Hôtellerie-Restaurant, de l'Industrie et des Commerce et Services, est généralement liée à la conjoncture économique et notamment à la croissance du produit intérieur brut en France, le principal marché géographique du Groupe en termes de chiffre d'affaires (le marché français de la location-entretien représentait 71,7 % du chiffre d'affaires consolidé et 80,4 % de l'EBITDA consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2014), et à la croissance du produit intérieur brut des autres pays où le Groupe est présent. Les périodes de récession ou de déflation, combinées aux difficultés financières que peuvent rencontrer les clients du Groupe et à la réduction de leurs activités, peuvent en outre avoir un impact défavorable sur les prix et les conditions de paiement et pousser les clients à reporter leurs projets d'externalisation ou à diminuer leur demande de services.

Les performances financières et opérationnelles du Groupe pourraient être affectées défavorablement par la dégradation des conditions économiques dans les pays dans lesquels le Groupe opère, ainsi que par la conjoncture économique internationale. En particulier, pendant la récession économique mondiale qui a débuté en 2008, et plus particulièrement pendant la crise de la dette souveraine européenne qui a éclaté en 2009, le Groupe a été confronté, dans certains des pays dans lesquels il opère, à une baisse des volumes de services commandés par les clients des secteurs de l'Hôtellerie-Restaurant, des services de vêtements de travail et d'hygiène bien-être (« **HBE** »). En effet, dans un environnement économique difficile, les clients ont tendance à

réduire ces services soit parce qu'ils réduisent les heures de travail de leur personnel (par exemple, réduction du recours au personnel de nuit), soit parce qu'ils considèrent que certains services HBE ne sont pas strictement indispensables. En conséquence, la capacité du Groupe à maintenir son volume d'activité ainsi que sa croissance en France et dans certains des autres pays où il est présent, tels que l'Espagne, le Portugal ou l'Italie, dépendra de la capacité de ces pays à sortir de la récession, ainsi que de l'accroissement de la demande pour les services du Groupe dans ces pays. Or, les économies de la France et des autres pays dans lesquels le Groupe est présent pourraient ne pas connaître de croissance ou connaître une croissance insuffisante à l'avenir, ce qui aurait un effet négatif sur les tendances générales des entreprises en matière d'externalisation, et ainsi sur l'augmentation de la demande pour les services du Groupe sur les marchés géographiques concernés. En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de poursuivre son expansion vers de nouveaux secteurs d'activités ou marchés géographiques en raison de la conjoncture économique.

Enfin, l'activité du Groupe présente une sensibilité aux événements ayant un impact significatif sur l'économie française ou à tout autre événement affectant les activités en France, dans la mesure où les activités françaises représentent une très large part de son chiffre d'affaires consolidé. Même si la corrélation au ralentissement de la croissance du produit intérieur brut est limitée par le fait que le Groupe fournit en général des services essentiels pour les activités de ses clients, l'évolution négative de la situation en France, notamment celle du climat général des affaires, pourrait affecter les activités des clients du Groupe. La concrétisation de ces risques pourrait affecter défavorablement le niveau d'activité du Groupe, sa capacité à conquérir de nouveaux clients ou contrats, entraîner une hausse du coût d'acquisition de nouveaux clients, ou encore avoir un effet négatif sur les prix pratiqués par le Groupe, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

(ii) Risques liés aux pressions sur les prix et les marges des services offerts par le Groupe

Le Groupe pourrait être contraint de réduire les prix de ses services ou ne pas être en mesure de les augmenter au niveau souhaité afin de maîtriser ou d'accroître ses marges en raison notamment des conditions macroéconomiques difficiles et de la concurrence existante, en particulier lors de la renégociation périodique des conditions de tarification de certains accords contractuels du Groupe avec ses très grands clients ou à l'occasion du renouvellement de ces contrats. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de compenser des baisses ou des hausses insuffisantes de prix par l'obtention de nouveaux marchés, la réduction de ses coûts d'exploitation (par exemple, par des réductions d'effectifs, une augmentation de la productivité du travail ou d'autres gains de rentabilité) ou de quelque autre manière que ce soit, ce qui pourrait se traduire à terme par une diminution de ses bénéfices.

En outre, les modifications apportées aux lois et règlements, notamment en matière de droit social et droit de l'environnement, pourraient limiter la capacité du Groupe à réduire ses coûts et à générer d'autres gains d'exploitation et renchérir ses coûts d'exploitation. Les pressions sur les prix et les marges pourraient donc entraîner une réduction des marges du Groupe et des prix moyens de ses services, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

(iii) Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe doit faire face à une concurrence importante de la part de diverses entreprises sur chacun de ses secteurs d'activité et son succès dépend de la qualité de ses services et des prix qu'il pratique, notamment par rapport à ses concurrents. La concurrence diffère en fonction des segments de clientèle concernés et du type de services fournis par le Groupe. En France, principal marché du Groupe, la concurrence provient de quelques concurrents de taille importante tels que Initial BTB, RLD ou Anett et de prestataires de services de plus petite taille intervenant à l'échelle locale ou régionale. La présence de groupes étrangers sur le marché français est limitée, à l'exception d'Initial BTB, filiale à 100 % de Rentokil Initial plc. Le Groupe doit également faire face au cas de clients qui peuvent, en s'appuyant sur leurs ressources internes, choisir non seulement de traiter eux-mêmes le linge plat ou les vêtements de travail requis pour leurs activités mais aussi de proposer à des tiers des

prestations de fourniture et d'entretien de linge plat, de vêtements de travail ou d'équipements HBE. A titre d'exemple, pour les services de linge plat et de vêtements de travail le Groupe est confronté à la concurrence des blanchisseries inter-hospitalières (« BIH »). Les BIH peuvent proposer leurs services non seulement à plusieurs établissements hospitaliers mais aussi à d'autres clients tels que des maisons de retraite. L'arrivée de nouveaux concurrents tels que les entreprises de propreté et des prestataires de services de *facility management* qui offrent une gamme complète de services incluant notamment des services HBE pourrait également affecter la position concurrentielle du Groupe.

Par ailleurs, à l'étranger, le Groupe doit faire face à une pression concurrentielle, notamment sur les prix qu'il pratique.

Si les clients ou clients potentiels du Groupe ne perçoivent pas la qualité des services qu'il fournit, n'apprécient pas à sa juste valeur le rapport coût-bénéfice relatif à ces services, ou si la demande de nouveaux services est insuffisante, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

En outre, l'offre de services sur certains des secteurs sur lesquels le Groupe opère reste relativement fragmentée, tel que sur le secteur de la fourniture de linge plat basique aux petites et moyennes entreprises, qui se caractérise par la présence d'un grand nombre d'entreprises se concurrençant essentiellement sur les prix. Dans le futur, les concurrents du Groupe pourraient fusionner ou se rapprocher, et les offres de services diversifiées de ces entreprises consolidées ou les synergies accrues résultant de la consolidation opérée pourraient accroître l'intensité de la concurrence à laquelle le Groupe est confronté, en particulier si le Groupe ne pouvait pas prendre part à ce mouvement de consolidation.

L'arrivée de nouveaux produits ou de nouvelles technologies développés par les concurrents du Groupe pourrait également affecter la position concurrentielle du Groupe. A titre d'exemple, l'important développement de sèche-mains électriques et d'essuie-mains en papier a eu un effet négatif sur les services de location-entretien d'essuie-mains textile du Groupe. Par ailleurs, l'incapacité du Groupe à s'adapter avec succès à ces changements ou à toute autre modification de l'environnement concurrentiel pourrait entraîner une perte de parts de marché, une diminution du chiffre d'affaires ou une baisse de la rentabilité, et ainsi avoir une incidence défavorable significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

(iv) Risques liés aux fluctuations des prix des textiles

Le Groupe est exposé aux variations de prix des matières utilisées pour la fabrication des consommables et des produits textiles (linge plat et vêtements de travail) mis en location-entretien par le Groupe. Le prix des produits textiles, notamment à base de coton ou de polyester, dépend essentiellement de leur coût de fabrication, lequel dépend en grande partie du temps nécessaire à leur confection. Le prix des textiles est également déterminé, dans une moindre mesure, par l'évolution des prix des matières entrant dans leur composition (principalement, coton et polyester) qui sont soumis à une forte volatilité. A titre d'exemple, la hausse du prix du coton entre le deuxième trimestre de 2010 et mars 2011 a engendré une hausse du prix des textiles tout au long de l'année 2011, et est ainsi venue augmenter significativement les coûts variables du Groupe. En cas d'augmentation future des prix des textiles, si le Groupe ne parvient pas à répercuter immédiatement ou totalement les coûts supplémentaires sur les prix facturés à ses clients en raison notamment de l'amplitude de l'augmentation des coûts, des pressions de la concurrence existante ou des conditions de marché, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

(v) Risques liés aux prix de l'énergie

La majorité des prestations fournies par le Groupe fait appel à des services de livraison et de collecte fréquents, réalisés par la flotte de véhicules du Groupe. Par conséquent, le Groupe est un grand consommateur de carburant. Le Groupe estime qu'environ 2 200 tournées sont ainsi réalisées chaque jour par les camions poids

lourd et les véhicules légers, soit environ 1 500 000 kilomètres parcourus chaque semaine. Par ailleurs, les installations de blanchisserie et centres de production du Groupe sont consommateurs de gaz et d'électricité. L'évolution des prix du gaz et de l'électricité nécessaires à l'exploitation des installations de blanchisserie et des centres de production du Groupe et du prix du carburant nécessaire à l'utilisation des véhicules de service utilisés pour les services de livraison et de collecte est imprévisible et fluctue, parfois de manière significative, en fonction d'événements indépendants du Groupe, tels que l'offre et la demande de gaz, d'électricité et de carburant, les mesures prises par les gouvernements, par les collectivités locales et les organismes publics, ainsi que par les producteurs d'électricité et de pétrole, les conflits et événements politiques dans les pays producteurs de pétrole et de gaz, la limitation des capacités de raffinage, les catastrophes naturelles ou encore les contraintes environnementales.

Par ailleurs, le Groupe répond principalement à ses besoins en eau par prélèvement d'eau souterraine, au moyen de forages au sein de ses centres de production. Ce procédé d'approvisionnement en eau donne lieu au paiement de redevances fixées par les collectivités territoriales, dont le montant peut évoluer. Le coût de traitement des eaux usées a ainsi augmenté en 2013 en raison d'une hausse des redevances payées par le Groupe en fonction des volumes de rejets d'eau usée par ses centres de production.

Le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre le risque de fluctuation des coûts énergétiques. Le Groupe a néanmoins conclu des contrats d'approvisionnements en gaz à prix fixes portant sur les approvisionnements pour 2011, 2012 et 2014. Si le Groupe n'est pas en mesure d'augmenter les prix facturés à ses clients à la suite d'une hausse des prix du gaz, de l'électricité, de l'eau ou du carburant, son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives pourraient s'en trouver affectés. En outre, toute perturbation dans l'approvisionnement du Groupe en énergie pourrait nuire à sa capacité à exercer son activité et à répondre à la demande des clients et pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

(vi) Risques liés à l'évolution du mouvement d'externalisation des services fournis par le Groupe et à leur ré-internalisation par certains clients

La décision d'un client existant ou potentiel d'externaliser les services linge plat, vêtements de travail et HBE dépend notamment de sa perception générale de l'externalisation et en particulier de son appréciation du prix et de la qualité des services rendus par un prestataire extérieur. Une perception négative de ces éléments pourrait avoir une incidence défavorable sur la tendance à l'externalisation des services linge plat, vêtements de travail et HBE, entraîner une baisse de la demande des clients, faire perdre au Groupe des contrats et conduire à la ré-internalisation de certaines prestations fournies par le Groupe – ce risque concernant essentiellement les prestations HBE – ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

En outre, le développement de nouvelles méthodes plus rentables, pouvant être mises en œuvre directement par les clients du Groupe, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe. A titre d'exemple, l'utilisation de textiles jetables adaptés à une utilisation dans les blocs opératoires et remplaçant les articles textiles précédemment utilisés pourrait engendrer une réduction de la demande de services fournis par le Groupe. Cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

(vii) Risques liés au niveau des dépenses publiques

Dans certains des pays où le Groupe est présent, une partie importante du chiffre d'affaires résulte de contrats conclus avec des gouvernements ou d'autres entités du secteur public. L'activité provenant du secteur public pourrait être affectée par des décisions politiques et administratives relatives au niveau des dépenses publiques. A titre d'exemple, en France et dans plusieurs autres pays où le Groupe est présent, certains hôpitaux ont, dans un contexte de réduction des dépenses publiques, résilié leurs contrats de sous-traitance de blanchisserie et mis

en place un service de blanchisserie commun à plusieurs établissements (BIH). De plus, les décisions visant à réduire les dépenses publiques pourraient entraîner la résiliation ou la réduction du nombre ou de la taille des contrats du secteur public, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

(viii) Risques liés à l'intensité capitalistique des secteurs d'activité du Groupe

Les achats de linge et de vêtements de travail étant comptabilisés comme des dépenses d'investissement, les services linge plat et vêtements de travail sont des activités à intensité capitalistique. Ces activités requièrent également la mobilisation de capitaux en raison de la mécanisation nécessaire pour le lavage du linge plat et des vêtements de travail.

Afin de continuer à fournir des prestations fiables et de haute qualité, le Groupe est tenu d'investir dans les nouveaux équipements et produits lui permettant d'améliorer ses procédés de fabrication et de blanchisserie et de renouveler en tant que de besoin sa flotte de véhicules de service. Le Groupe pourrait connaître des difficultés de financement, limitant sa capacité à remplacer ses équipements existants, notamment en cas de défaillance desdits équipements, ce qui pourrait conduire à une dégradation de la qualité des services du Groupe et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

b. RISQUES LIES AUX ACTIVITES DU GROUPE

(i) Risques liés à l'incapacité du Groupe à remporter de nouveaux contrats clients

La croissance organique du Groupe repose en partie sur sa capacité à remporter de nouveaux contrats clients. Ces nouveaux contrats pourraient faire l'objet de procédures d'appels d'offres, mettant le Groupe en concurrence avec plusieurs autres prestataires de services. Le Groupe pourrait être dans l'incapacité de remporter des procédures d'appels d'offres ou des nouveaux contrats notamment si son offre est moins attractive que celle formulée par ses concurrents. En outre, le Groupe consacre du temps et des efforts considérables et supporte des coûts afférents à la préparation des propositions pour l'obtention de nouveaux contrats clients, notamment dans le cadre de procédures d'appels d'offres. Les frais ainsi engagés pourraient ne pas être compensés si l'offre du Groupe n'était pas retenue. Dans l'hypothèse où l'offre proposée par le Groupe serait retenue, le contrat pourrait ne pas produire les résultats attendus, en particulier si le Groupe procède à une mauvaise évaluation du coût de la fourniture de services au titre de ce contrat.

La concrétisation d'un ou de plusieurs des risques ci-dessus pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

(ii) Risques liés à la dévalorisation de l'image du Groupe

L'image du Groupe, sa principale marque, Elis, et sa réputation constituent un élément fondamental de son positionnement et de sa valeur. Le succès du Groupe au fil des ans repose en grande partie sur sa capacité à développer son image de marque en tant que *leader* en matière de prestation d'une large gamme de services dans les domaines du linge plat, des vêtements de travail et HBE. Par conséquent, l'image du Groupe, sa marque et sa réputation constituent un atout important pour les besoins de la commercialisation de ses services et la conquête de nouveaux clients. Bien que le Groupe veille étroitement à la qualité de ses services, il est possible que celui-ci soit affecté par des événements de nature à porter atteinte à son image, à sa marque ou à sa réputation auprès de ses clients actuels ou potentiels et de manière générale dans les zones géographiques et les secteurs où le Groupe est implanté. La survenance réelle ou alléguée de tout événement de cette nature pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

(iii) Risques liés aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement

Pour certaines de ses activités, le Groupe a recours à un nombre limité de fournisseurs : Malongo, fournisseur de machines à café et de dosettes de café, Jensen-Group et Kannegiesser, fournisseurs de tunnels de lavage, repasseuses, séchoirs, machines et équipements de tri à usage industriel, et Christeyns et Ecolab, fournisseurs de produits lessiviels. Un changement défavorable dans la relation avec l'un de ses principaux fournisseurs, notamment ceux mentionnés ci-dessus, le durcissement des conditions d'approvisionnement, des hausses de prix, le non-renouvellement des contrats d'approvisionnement ou le renouvellement à des conditions moins favorables que les conditions précédemment applicables, ou l'éventuelle défaillance de l'un des fournisseurs ci-dessus pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, les fournisseurs du Groupe pourraient refuser d'approvisionner le Groupe si les commandes ne sont pas passées à des conditions attractives pour eux ou à des conditions moins favorables par rapport à leurs autres clients. Dans le cas où un ou plusieurs des principaux fournisseurs du Groupe en textiles décideraient de résilier leurs contrats ou connaîtraient des difficultés opérationnelles et où le Groupe ne serait pas en mesure de trouver des sources d'approvisionnement alternatives en temps utile ou à des conditions commerciales au moins équivalentes, il pourrait être confronté à des ruptures de stock ou à un renchérissement de ses coûts d'approvisionnement. Si les fournisseurs du Groupe ne sont pas en mesure d'approvisionner le Groupe ou ne sont pas disposés à continuer à approvisionner le Groupe à des conditions comparables aux conditions précédemment applicables, ou si le Groupe n'est pas en mesure d'obtenir des produits de ses fournisseurs à des prix permettant de fournir ses services à des prix compétitifs, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

De plus, les approvisionnements en textiles du Groupe s'effectuent principalement sur des marchés situés hors de l'Europe de l'Ouest, essentiellement en Afrique et en Asie, et le nombre des fournisseurs étrangers pourrait augmenter au fur et à mesure que le Groupe poursuit sa stratégie de développement de partenariats avec des fournisseurs localisés dans des pays à faible coût de main d'œuvre. Le Groupe doit faire face aux nombreux risques associés à un approvisionnement sur des marchés étrangers, et notamment les risques de change, l'instabilité politique, les contraintes applicables aux produits importés, telles que l'imposition de droits, taxes et autres charges, les restrictions à l'importation, les risques liés aux pratiques des fournisseurs en matière de droit du travail, d'environnement et autres difficultés pouvant survenir dans les unités de production dans lesquelles sont fabriqués les produits achetés par le Groupe, les retards d'expédition et les coûts de transport accrus. Le Groupe est également exposé au risque que des fournisseurs soumettent leurs employés à de mauvaises conditions de travail ou ne respectent pas la législation applicable, auquel cas le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée.

En outre, l'environnement économique difficile actuel pourrait avoir des effets défavorables sur la chaîne d'approvisionnement du Groupe. L'incapacité des fournisseurs à obtenir des financements, voire leur insolvabilité, pourrait provoquer des retards de livraison ou des non-livraisons.

Les relations commerciales pourraient, dans certains pays, être affectées par des mesures prises par les autorités locales telles que l'instauration de droits de douane ou d'autres restrictions commerciales qui, si elles étaient mises en place, pourraient augmenter le coût des produits achetés auprès des fournisseurs situés dans ces pays ou limiter l'importation de produits en provenance de ces pays.

La survenance des risques susvisés, lesquels sont tous indépendants de la volonté du Groupe, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

(iv) Risques liés aux acquisitions et cessions

L'activité du Groupe a connu une croissance soutenue au cours des dernières années, en grande partie en raison des acquisitions réalisées dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest et du Sud et plus récemment au Brésil avec l'acquisition d'Atmosfera en février 2014. Le Groupe entend poursuivre le développement et l'expansion de son activité par le biais d'acquisitions, principalement en Europe. Les acquisitions et la croissance externe du Groupe pourraient peser sur ses ressources financières et de gestion. Les risques associés aux acquisitions et susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les perspectives du Groupe, comprennent notamment les risques suivants :

- l'incapacité du Groupe à trouver des cibles appropriées ;
- l'incapacité du Groupe à planifier et à réaliser efficacement une acquisition donnée ;
- dans l'hypothèse où cela serait nécessaire, le Groupe pourrait ne pas obtenir de dérogation au titre des *Senior Subordinated Notes*, des Obligations High Yield ou du Nouveau Contrat de Crédit Senior afin de mettre en œuvre un projet d'acquisition ;
- la concurrence accrue dans le cadre des projets d'acquisition, le secteur du linge plat, des vêtements de travail et de l'HBE faisant l'objet d'une consolidation continue ;
- le Groupe peut être conduit à supporter des frais importants, des retards ou autres difficultés opérationnelles ou financières dans le cadre de l'intégration des sociétés acquises, de l'adaptation de ses services aux exigences du marché local sur lequel intervient chaque société acquise et aux pratiques commerciales locales, et sa capacité à évaluer la rentabilité future d'une activité acquise peut être limitée en cas d'acquisition effectuée sur un marché où le Groupe dispose d'une expérience moindre que sur les marchés sur lesquels il est déjà largement présent ;
- les acquisitions futures du Groupe pourraient le conduire à supporter des charges de dépréciation, à faire face à des passifs imprévus, ou à toutes autres difficultés financières consécutives aux acquisitions réalisées ;
- l'incapacité du Groupe à conserver le personnel clé ou les contrats clients clés des entreprises acquises ; et
- la survenance d'événements, de circonstances, de contentieux ou d'obligations juridiques imprévus liés aux entreprises ou à la clientèle acquises et cela sans que le Groupe puisse avoir la certitude de se voir indemniser par le ou les vendeurs en application des garanties et engagements d'indemnisation, le cas échéant, consentis dans le cadre des acquisitions concernées.

En outre, le Groupe ne peut garantir que, suite à son intégration dans le Groupe, une activité acquise conservera la base de clientèle attendue, générera les marges ou les flux de trésorerie attendus, ou permettra de bénéficier des synergies prévues ou autres avantages escomptés. Bien que le Groupe procède à une analyse de chaque cible d'acquisition, ces évaluations intègrent un certain nombre d'hypothèses et d'estimations concernant les marchés, la rentabilité, la croissance, les taux d'intérêt et la valorisation de la cible concernée. Le Groupe ne peut garantir que les évaluations des cibles d'acquisition et les hypothèses les concernant se révéleront exactes, l'évolution réelle pouvant être significativement différente des résultats initialement attendus.

Par ailleurs, les acquisitions d'entreprises exposent le Groupe au risque de se trouver tenu au respect d'obligations juridiques imprévues à l'égard d'autorités publiques ou d'autres parties telles que des salariés, des clients, des fournisseurs et des sous-traitants des entreprises acquises ou en raison des propriétés immobilières

détenues ou louées par les entreprises acquises. Cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Le Groupe pourrait également faire face à des risques liés aux cessions qu'il pourrait entreprendre. Les risques liés aux cessions qui pourraient avoir un effet négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe sont notamment liés aux facteurs suivants :

- dans l'hypothèse où cela serait nécessaire, le Groupe pourrait ne pas obtenir de dérogation au titre du Contrat de Crédit Senior ou du Nouveau Contrat de Crédit Senior afin de mettre en œuvre un projet de cession ;
- les cessions pourraient entraîner des pertes ou une réduction des marges ;
- les cessions pourraient entraîner une dépréciation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ;
- les cessions pourraient entraîner la perte de personnel qualifié liée aux entités cédées ; et

le Groupe pourrait être confronté à des événements ou retards imprévus et conserver ou se trouver tenu au respect d'obligations juridiques liées à l'activité cédée à l'égard des salariés, des clients, des fournisseurs et sous-traitants de l'activité cédée, des autorités publiques ou d'autres parties.

(v) Risques liés à la résiliation d'un nombre important de contrats clients ou au non-renouvellement de certains contrats clients

La plus grande partie des contrats du Groupe, conclus généralement pour une durée déterminée, font l'objet d'une reconduction tacite. Toutefois, à l'échéance de chaque période contractuelle, les contrats clients peuvent, même lorsqu'ils contiennent une clause de reconduction tacite, être résiliés. En l'absence d'une telle clause, les contrats clients peuvent, à leur terme, ne pas être renouvelés. Ces contrats peuvent également parfois être résiliés par le client avant l'expiration de leur terme, moyennant le paiement de pénalités (qui équivalent généralement à la valeur résiduelle du contrat calculée sur la base de la durée restant à courir en l'absence de résiliation), sauf manquement par le Groupe à ses obligations contractuelles. Bien que le modèle d'activité du Groupe repose, notamment, sur le fait de disposer d'un grand nombre de petits clients visant à limiter sa dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de clients dans chacun des secteurs dans lesquels il opère, la perte simultanée de plusieurs contrats, en particulier avec des grands clients, en raison de leur résiliation ou de leur non-renouvellement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe. De tels événements pourraient par ailleurs porter atteinte à la réputation du Groupe et avoir ainsi un effet défavorable significatif sur sa capacité à remporter de nouveaux contrats auprès d'autres clients.

En outre, certains contrats avec des clients du segment de l'Hôtellerie-Restauration et une partie importante des contrats relatifs aux services de location-entretien de vêtements de travail, prévoient la fourniture de produits textiles personnalisés aux clients du Groupe. La résiliation de tels contrats impose de procéder à un amortissement accéléré des produits textiles personnalisés utilisés dans le cadre des prestations, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière ou les résultats du Groupe.

(vi) Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe exploite plusieurs systèmes d'information, au niveau du Groupe et au niveau local, afin de suivre et de facturer ses services et coûts, communiquer avec ses clients, gérer le personnel et recueillir les informations que la direction utilise pour la conduite de son activité. La gestion de l'activité du Groupe repose de plus en plus sur l'utilisation de ces systèmes. Ainsi, le Groupe utilise ces systèmes pour assurer le suivi du linge plat et des vêtements de travail à chaque stade de son cycle d'activité, de la commande passée par le Groupe auprès de ses

fournisseurs, à la personnalisation des produits dans ses installations spécialisées, puis à leur livraison aux clients et leur collecte, nettoyage et re-livraison. Toute perturbation ou défaillance des systèmes d'information du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la qualité et la ponctualité des services que le Groupe propose, par exemple en provoquant des retards de livraison ou en ayant pour conséquence que le linge plat ou les vêtements de travail ne soient pas livrés au bon client. En outre, si elle n'est pas corrigée dans un certain délai, la défaillance généralisée des systèmes d'information pourrait entraîner des retards importants, voire provoquer le blocage de la collecte ou de la livraison du linge plat ou des vêtements de travail aux clients du Groupe. Par conséquent, les défaillances ou interruptions des systèmes en général, ou dans un centre de production en particulier, du fait de virus informatiques, de failles de sécurité, d'une panne matérielle ou logicielle due à un manque d'entretien ou à toute autre cause, pourraient entraîner de graves perturbations de la chaîne logistique et des services du Groupe, notamment dans le suivi du linge plat et des vêtements de travail, et ainsi avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

(vii) Risques liés au recours à des fournisseurs externes

Le Groupe fait appel à des fournisseurs externes à l'occasion de la fourniture de certains services à ses clients. A titre d'exemple, le Groupe achète ses machines à café expresso auprès de Malongo, producteur français de café. Le recours à des fournisseurs externes affaiblit la capacité du Groupe à contrôler directement la qualité des prestations fournies. Par conséquent, le Groupe est exposé au risque que ses fournisseurs externes ne parviennent pas à respecter les normes de qualité prévues par le contrat conclu avec le Groupe ou, de manière générale, à respecter les lois et règlements applicables.

A cet égard, le Groupe pourrait faire l'objet de réclamations pour des dommages impliquant ces fournisseurs externes. Ces réclamations pourraient notamment être relatives à des coûts additionnels au titre de prestations de service défaillantes, de violations de garanties contractuelles ou de non-respect des règles applicables en matière de santé et de sécurité. Ces réclamations pourraient donner lieu au paiement de dommages-intérêts correspondant au préjudice subi ainsi qu'au paiement d'indemnités forfaitaires contractuellement prévues. Si elles ne sont pas résolues de manière amiable, ces réclamations, ou toute action impliquant le Groupe, ses clients, ses fournisseurs ou toute autre personne, pourraient déboucher sur des procédures judiciaires ou d'arbitrage longues et coûteuses qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

En outre, les fournisseurs externes peuvent ne pas être couverts par une police d'assurance adéquate ou ne pas disposer de ressources financières suffisantes pour faire face à des procédures judiciaires liées à des dommages ou pertes causés à un client du Groupe par ces fournisseurs. Tout manquement de ces fournisseurs à leurs obligations peut porter atteinte à la réputation du Groupe ainsi qu'entraîner des pertes de clients et des coûts supplémentaires qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

Enfin, le Groupe ne peut exclure la possibilité d'être confronté à une situation de dépendance économique de l'un de ses fournisseurs. Dans un tel cas, le Groupe pourrait notamment ne pas être en mesure de résilier certains contrats avec ses fournisseurs en situation de dépendance économique en raison des litiges et des coûts d'indemnisation que cela pourrait entraîner ou de la nécessité d'allonger la période de préavis initialement prévue.

(viii) Risques liés aux activités internationales du Groupe

A la date du présent rapport, le Groupe exerce ses activités auprès de clients situés dans 13 pays. En raison de la dimension internationale de ses activités, le Groupe est confronté à un certain nombre de risques sur lesquels il ne peut exercer aucun contrôle. Ces risques comprennent notamment l'instabilité politique, sociale et économique, la corruption, les changements inattendus dans les politiques et réglementations publiques, les dévaluations et fluctuations des taux de change, en particulier concernant la livre sterling, le franc suisse et le

real brésilien, l'imposition ou la réduction des retenues à la source et autres taxes sur les paiements émanant de filiales étrangères. La gestion d'une activité internationale décentralisée contraint le Groupe à se conformer au cadre législatif et réglementaire de nombreuses juridictions différentes, notamment en matière fiscale, d'emploi et d'environnement. En outre, la prise de décision et le respect des cadres légaux locaux peuvent être rendus plus difficiles en raison de conflits de lois et de réglementations, notamment ceux relatifs aux règles en matière d'emploi, de santé et de sécurité, de marchés publics, de concurrence, ou encore de protection de l'environnement.

(ix) Risques liés à la structure organisationnelle du Groupe

Le Groupe repose sur une structure organisationnelle décentralisée dans laquelle les équipes locales de vente, opérationnelles et de direction disposent d'une autonomie importante sur l'activité au niveau local, et son modèle opérationnel privilégie la prise de décision et la responsabilisation au niveau local. Si les équipes locales de vente, opérationnelles et de direction du Groupe n'ont pas l'expertise opérationnelle requise ou ne gèrent pas adéquatement l'activité au niveau local, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'assurer ses prestations de manière efficace et rentable, subir une hausse des coûts concernant des contrats en cours d'exécution ou des pertes d'exploitation, et pourrait connaître des difficultés à obtenir le paiement en temps voulu de ses services ou subir une atteinte à sa réputation, ce qui pourrait affecter de manière significative son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Bien que le Groupe ait mis en place des procédures de contrôle, des règles d'information financière et des « codes de conduite » applicables à l'échelle du Groupe, il pourrait connaître des difficultés liées au non-respect par ses équipes locales de vente, opérationnelles ou de direction de ces procédures de contrôle, à des irrégularités comptables involontaires ou à des violations de la législation locale, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

(x) Risques liés aux droits de propriété intellectuelle

Les principales marques que détient le Groupe, telles que Elis, le logo Elis, Le Jacquard Français, Presto, SNDI, AD3, Magic Rambo, Poulard et Prévention 3D sont des actifs essentiels du Groupe.

Le Groupe détient en outre en pleine propriété un portefeuille de 8 brevets actifs dans plus de 15 pays et dispose également d'un portefeuille important de modèles lié à l'activité de création de vêtements de travail et en particulier celle des équipements de protection individuelle ainsi que celle des arts de la table (voir Section A.1.b.(iv) – *Propriété intellectuelle* » du présent rapport).

Le Groupe s'appuie sur un ensemble de dispositions légales et réglementaires en matière de droits d'auteur, de marques et de brevets pour la constitution et la protection de ses droits de propriété intellectuelle, mais il ne peut pas garantir que les mesures qu'il a prises ou qu'il est susceptible de prendre à l'avenir seront suffisantes pour prévenir la violation de ses droits de propriété intellectuelle ou la formation d'opposition à ces droits. Le Groupe ne peut non plus assurer que des procédures judiciaires ne seront pas nécessaires afin de faire respecter ses droits au titre des marques et autres droits de propriété intellectuelle qu'il détient, ou afin de se défendre de réclamations de tiers en cas de violation de leurs droits. De plus, si des procédures judiciaires devaient, dans ce cadre, être lancées par le Groupe, ce dernier ne peut en garantir une issue favorable. La publicité négative de ces procédures judiciaires pourrait dégrader l'image de marque du Groupe, ce qui pourrait entraîner une réduction de la demande des consommateurs et avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

(xi) Risques liés aux relations sociales

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Groupe employait plus de 19 000 collaborateurs dans 12 pays. L'activité du Groupe génère des besoins importants en main d'œuvre, de sorte qu'il est essentiel pour

lui d'entretenir des relations satisfaisantes avec les salariés, les syndicats et autres institutions représentatives du personnel. Dès lors, toute détérioration de ces relations pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Par ailleurs, la majorité des salariés du Groupe sont couverts par des conventions collectives nationales. Ces conventions complètent les dispositions légales applicables aux conditions de travail des salariés, telles que le nombre d'heures de travail maximum, les congés, le licenciement, la retraite, les prestations et les avantages sociaux. Les conventions collectives nationales et les accords d'entreprise spécifiques comportent également des dispositions qui pourraient affecter la capacité du Groupe à restructurer sa masse salariale ainsi que ses activités et ses installations. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de prolonger les accords d'entreprise spécifiques existants, de les renouveler dans leurs conditions actuelles ou, après l'expiration de ces accords, de négocier de nouveaux accords à des conditions favorables et en temps opportun ou sans susciter d'arrêts de travail, de grèves ou d'autres actions revendicatives. Le Groupe pourrait également être soumis à des accords d'entreprise spécifiques ou à des avenants supplémentaires aux conventions collectives nationales existantes. De tels accords d'entreprise spécifiques ou avenants supplémentaires pourraient augmenter les coûts d'exploitation du Groupe et ainsi avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Si, au cours des cinq dernières années, le Groupe n'a pas connu de perturbation significative de son activité à la suite de grèves, d'arrêts de travail ou d'autres conflits sociaux, de tels événements pourraient perturber ses activités, porter atteinte à sa réputation ou être à l'origine d'une hausse des salaires et de l'octroi d'avantages sociaux supplémentaires, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

(xii) Risques liés au recrutement et au maintien de personnel clé

Le succès des activités du Groupe dépend dans une large mesure des compétences de l'équipe de direction existante. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de retenir ses dirigeants et collaborateurs clés. Si un ou plusieurs des dirigeants ou autres salariés clés du Groupe ne peuvent ou ne souhaitent pas continuer à exercer leurs fonctions actuelles, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de les remplacer facilement et son activité pourrait en être perturbée, ce qui pourrait affecter significativement et défavorablement les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

En outre, si l'un des dirigeants ou autres salariés clés du Groupe rejoint un concurrent ou crée une société concurrente, le Groupe pourrait perdre des clients, du savoir-faire et d'autres salariés clés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives. En effet, l'activité du Groupe dépend en partie des relations personnelles entretenues avec les clients, les membres sortants des équipes de direction centrale et locale qui entretiennent des relations étroites avec les clients dans une région donnée pourraient attirer des clients et les convaincre de cesser ou réduire leurs relations contractuelles avec le Groupe. Ainsi, à la suite de l'acquisition de Lavotel en 2010, le directeur commercial de Lavotel a créé sa propre entreprise de blanchisserie, malgré son engagement de non-concurrence, entraînant une diminution importante du chiffre d'affaires de Lavotel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

(xiii) Risques liés au recours à des sous-traitants

La stratégie du Groupe consiste à ne pas recourir de façon généralisée à des sous-traitants. Cependant, le Groupe a ponctuellement recours à des sous-traitants, agissant au nom et pour le compte du Groupe, pour fournir des services à ses clients, soit suite à l'acquisition de filiales ayant recours à des sous-traitants ou dans les zones où le Groupe ne dispose pas de centre de production. A titre d'exemple, le Groupe fait appel à des sous-traitants pour fournir des services dans la région de Munich, où il n'a pas de centre de production, à des clients pour lesquels il s'est engagé à fournir des prestations sur l'ensemble du territoire allemand. Le Groupe demeure responsable des prestations exécutées par ces sous-traitants et par conséquent, il est exposé au risque lié à la gestion de ces sous-traitants et au risque que ces derniers ne réalisent pas leur mission de façon satisfaisante ou dans les délais

impartis. Une telle situation pourrait mettre en cause la capacité du Groupe à tenir ses engagements à l'égard de ses clients, à respecter les réglementations en vigueur ou à satisfaire les attentes de ses clients. Dans certaines situations extrêmes, une mauvaise exécution par les sous-traitants de leurs prestations pourrait entraîner la résiliation par le client du contrat le liant au Groupe. Une telle situation pourrait nuire à la réputation du Groupe ainsi qu'à sa capacité à obtenir de nouveaux contrats ainsi que conduire à la mise en cause de sa responsabilité. Par ailleurs, en cas de défaillance des sous-traitants, le Groupe pourrait être contraint de réaliser des travaux non prévus ou de fournir des services supplémentaires afin de réaliser la prestation pour laquelle il s'est engagé sans recevoir de rémunération supplémentaire.

Enfin, certains sous-traitants pourraient ne pas être assurés ou ne pas disposer des ressources suffisantes pour faire face aux réclamations des clients résultant des éventuels dommages et pertes liés à leurs prestations.

Par conséquent, le non-respect par les sous-traitants du Groupe de leurs obligations contractuelles ou légales est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Lorsque le Groupe doit avoir recours à des sous-traitants, il s'efforce par ailleurs de recourir à un nombre suffisant de sous-traitants afin d'éviter toute situation de dépendance économique. Toutefois, le Groupe ne peut exclure qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'un de ses sous-traitants, il puisse être considéré comme étant en situation de co-emploi avec le sous-traitant défaillant et, à ce titre, être tenu de reclasser ou d'indemniser les salariés de ce dernier, notamment en cas de plan de sauvegarde de l'emploi. Cette situation pourrait limiter la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et le contraindre à prendre des mesures adaptées entraînant des coûts significatifs. Le Groupe pourrait notamment ne pas être en mesure de résilier certains contrats avec ses sous-traitants en situation de dépendance économique en raison des risques de litiges et des coûts d'indemnisation que cela pourrait entraîner ou de la nécessité d'allonger la période de préavis initialement prévue.

(xiv) Risques liés aux difficultés de paiement par les clients du Groupe

Dans chacun de ses segments d'activité, le Groupe est tributaire de la capacité de ses clients à payer les services qu'il leur fournit. Si un client rencontre des difficultés financières, ses paiements peuvent être considérablement retardés et le Groupe pourrait finalement ne pas être en mesure de percevoir les sommes qui lui sont dues en vertu des contrats correspondants, le contraignant à un abandon de créance. Bien que le Groupe constitue des provisions pour créances douteuses et impayées et dispose de contrats d'assurance-crédit aux fins de garantie des créances non recouvrées, il ne peut garantir que ces provisions et contrats seront suffisants pour couvrir les risques susvisés. Des incidents de paiement importants ou récurrents pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats du Groupe, sur sa situation financière ou ses perspectives.

c. RISQUES LIÉS A LA SOCIÉTÉ ET AU GROUPE AUQUEL ELLE APPARTIENT

(i) Risques liés à la structure de société holding

La Société est une société holding et ses principaux actifs consistent donc en des participations directes ou indirectes dans ses différentes filiales qui génèrent les flux de trésorerie du Groupe. Si les bénéfices de ces filiales opérationnelles venaient à baisser, les bénéfices et les flux de trésorerie du Groupe seraient affectés, et les filiales affectées pourraient ne pas être en mesure d'honorer leurs obligations et notamment leurs dettes, ou de verser des dividendes à la Société ou à ses filiales. Les flux de trésorerie de la Société proviennent principalement de la perception de dividendes, des intérêts et du remboursement de prêts intra-groupe par ses filiales.

La capacité des filiales opérationnelles du Groupe à effectuer ces paiements dépend de considérations économiques, commerciales, contractuelles, juridiques et réglementaires. Toute baisse des bénéfices, ou

l'impossibilité ou l'incapacité des filiales du Groupe à effectuer des paiements à d'autres filiales du Groupe ou à la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la capacité des filiales concernées à rembourser leurs dettes et à faire face à leurs autres obligations, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

(ii) Risques liés à l'endettement et aux clauses restrictives des contrats de financement

Risques liés à l'endettement significatif du Groupe

Le Groupe supporte actuellement un endettement significatif. Le Groupe a procédé à un refinancement concomitamment à son introduction en bourse et a affecté une partie importante du produit de l'émission réalisée dans le cadre de cette introduction en bourse à la réduction de son endettement (voir la Section I A 8 – « Événements postérieurs à la clôture » du présent rapport). Toutefois, l'endettement du Groupe à la suite de l'introduction en bourse restera significatif.

L'endettement important du Groupe peut avoir des conséquences négatives, telles que :

- imposer au Groupe de consacrer une part significative des flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles au paiement d'intérêts et au remboursement de sa dette, réduisant ainsi la capacité du Groupe à affecter les flux de trésorerie disponibles au financement de sa croissance organique, à la réalisation d'investissements et à d'autres besoins du Groupe ;
- augmenter la vulnérabilité du Groupe au ralentissement de l'activité ou aux conditions économiques ;
- placer le Groupe dans une situation moins favorable par rapport à ses concurrents moins endettés ;
- limiter la flexibilité du Groupe pour réagir aux changements de ses activités et des segments où il opère ;
- limiter la capacité du Groupe à engager des investissements destinés à sa croissance, notamment la croissance externe ; et
- limiter la capacité du Groupe et de ses filiales à emprunter des fonds supplémentaires ou à lever des capitaux à l'avenir, et augmenter les coûts de ces financements supplémentaires.

Par ailleurs, la capacité du Groupe à honorer ses obligations, à payer les intérêts au titre de ses emprunts ou encore à refinancer ou rembourser ses emprunts selon les modalités qui y sont prévues dépendra de ses performances opérationnelles futures et pourra être affectée par de nombreux facteurs (conjoncture économique, conditions du marché de la dette, évolutions réglementaires, etc.) dont certains sont indépendants du Groupe.

En cas d'insuffisance de liquidités afin d'assurer le service de sa dette, le Groupe pourrait être contraint de réduire ou de différer des acquisitions ou des investissements, de céder des actifs, de refinancer son endettement ou de rechercher des financements complémentaires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur son activité ou sa situation financière. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de refinancer son endettement ou d'obtenir des financements complémentaires à des conditions satisfaisantes.

Ces risques pourraient avoir une incidence défavorable significative sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives. Le Groupe est également exposé à un risque de taux, qui comprend essentiellement le risque de variation du taux d'intérêts.

Risques liés aux clauses restrictives des contrats de financement

Le Nouveau Contrat de Crédit Senior impose au Groupe de se conformer à des *covenants*, notamment financiers, et des ratios spécifiques. Ces *covenants* encadrent, notamment, la capacité du Groupe à :

- procéder à un changement de nature d'activité du Groupe (à l'exception d'activités complémentaires) ;
- réaliser des fusions impliquant la disparition d'un emprunteur ;
- réaliser des acquisitions, sauf si celles-ci portent sur une société (ou groupe de sociétés) ayant une activité identique ou complémentaire à celle du Groupe et, si l'acquisition est financée par tirage sur les lignes de crédit du Nouveau Contrat de Crédit Senior, sous réserve du respect de certaines autres conditions (notamment, démonstration du respect des niveaux de ratio de levier maximum cible si la cible a une valeur d'entreprise supérieure à 50.000.000€ et octroi d'un nantissement sur les titres de la cible si celle-ci a une valeur d'entreprise supérieure à 30.000.000€) ; ou
- procéder à certaines cessions d'actifs.

De plus, les contrats liés à l'émission des *Senior Subordinated Notes* et Obligations *High Yield* contiennent des clauses restreignant, notamment, la capacité du Groupe à :

- contracter de l'endettement supplémentaire ;
- verser des dividendes ou faire toute autre distribution ;
- effectuer certains paiements ou investissements ;
- octroyer des sûretés ou garanties ;
- céder des actifs ou actions ;
- effectuer des transactions avec des sociétés affiliées ; ou
- fusionner ou se consolider avec d'autres entités.

Les restrictions contenues dans les contrats liés aux Obligations *High Yield*, le Nouveau Contrat de Crédit Senior et les *Senior Subordinated Notes* pourraient affecter la capacité du Groupe à exercer ses activités, et limiter sa capacité à réagir en fonction des conditions du marché ou encore à saisir des opportunités commerciales qui se présenteraient. À titre d'exemple, ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à financer les investissements de ses activités, procéder à des acquisitions stratégiques, des investissements ou des alliances, restructurer son organisation ou financer ses besoins en capitaux. De plus, la capacité du Groupe à respecter ces clauses restrictives pourrait être affectée par des événements indépendants de sa volonté, tels que les conditions économiques, financières et industrielles. Un manquement de la part du Groupe à ses engagements ou ces restrictions pourrait entraîner un défaut aux termes des conventions susvisées.

Risques liés aux nantisements d'actifs (marques notamment)

Dans le cadre de l'*Indenture* des Obligations *High Yield*, les sociétés du Groupe ont consenties diverses sûretés de premier rang, et notamment un nantissement de premier rang portant sur la marque Elis, qui constitue un élément fondamental du positionnement et de la valeur du Groupe. En cas de défaut de paiement au titre des Obligations *High Yield*, l'agent des sûretés, agissant pour le compte des créanciers concernés pourrait procéder à

la réalisation d'une ou plusieurs de ces sûretés, et en particulier du nantissement de la marque Elis, privant ainsi le Groupe de son utilisation. Ce type d'événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le modèle d'affaires, les activités, la stratégie, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

(iii) Risques liés aux écarts d'acquisitions (goodwill) et aux impôts différés actifs

Conformément aux normes IFRS, le Groupe évalue la valeur et mesure les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition chaque année ou à une date intermédiaire si un indicateur, interne ou externe, de perte de valeur est identifié. En cas de dépréciation, le Groupe est amené à comptabiliser des charges. La dépréciation peut notamment résulter d'une baisse de la performance du Groupe, d'une baisse des flux de trésorerie futurs attendus, de conditions de marché défavorables, de modifications défavorables des lois et règlements applicables (y compris des modifications restreignant les activités et les services fournis par les centres de production du Groupe) et de divers autres facteurs. Le montant de toute dépréciation doit être immédiatement comptabilisé en charge dans le compte de résultat du Groupe et est irréversible. La sensibilité aux hypothèses retenues pour les tests de perte de valeur à cette date est présentée à la note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Toute dépréciation à venir d'écarts d'acquisition entraînerait une diminution significative des résultats du Groupe et de ses capitaux propres selon les normes IFRS.

En outre, le Groupe peut enregistrer à son bilan des impôts différés actifs, reflétant de futures économies d'impôt résultant des différences entre les évaluations fiscale et comptable de l'actif et du passif ou liées à des reports des pertes fiscales réalisées par les sociétés du Groupe ou à des crédits d'impôt reportables dont a bénéficié le Groupe. La réalisation effective de ces actifs dans les années à venir dépend des réglementations fiscales, des résultats des contrôles et des contentieux fiscaux éventuels ainsi que des résultats futurs des entités concernées. Toute réduction de la capacité d'utiliser ces actifs en raison de modifications des réglementations, de redressements fiscaux potentiels, ou de résultats plus faibles qu'anticipés pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

d. RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES, FISCAUX ET D'ASSURANCES

(i) Risques liés au respect des réglementations en matière de concurrence

Le Groupe est soumis à des lois et règlements en matière de concurrence tant au niveau national qu'au niveau européen. En particulier, en application de la décision n° 07-D-21 de l'Autorité de la concurrence française du 26 juin 2007 imposant une sanction pour certaines pratiques anticoncurrentielles, le Groupe a, dans le cadre d'un programme de conformité, défini des directives internes relatives à la conformité aux lois et règlements en matière de concurrence et mis en place un mécanisme d'alerte, avec l'obligation de rédiger des rapports de conformité annuels tenus à la disposition des autorités françaises de la concurrence.

Bien que l'application de ces directives internes fasse l'objet d'une étroite surveillance, les cadres et salariés travaillant en France et hors de France pourraient enfreindre les instructions du Groupe et, soit involontairement, soit délibérément, contrevenir aux lois et règlements applicables en la matière en se livrant à des pratiques interdites, telles que des ententes sur les prix ou une concertation entre concurrents sur certains marchés ou pour certains clients. Ces actions pourraient porter atteinte au Groupe et, si la responsabilité du Groupe était engagée, les amendes et autres sanctions qui en résulteraient pourraient être considérables. La survenance de tels événements pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

En outre, le Groupe doit occasionnellement faire face à des réclamations de fournisseurs, de clients et d'autres partenaires commerciaux qui affirment que, compte tenu de sa position de leader sur le marché, ses politiques de tarification pourraient constituer un comportement abusif (prix excessifs, abusifs ou prédateurs) de nature à entraver la concurrence sur les marchés concernés. Même si le Groupe a pour

politique de respecter strictement les lois et règlements applicables en matière de concurrence et s'est doté à cet égard du programme de conformité décrit ci-dessus, des partenaires commerciaux ou les autorités compétentes pourraient engager des actions pour non-respect de ces règles et l'issue de ces actions pourrait être défavorable au Groupe et impliquer notamment une modification des pratiques tarifaires du Groupe. Le Groupe a été informé de l'ouverture d'une enquête de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de l'Ile-de-France, notamment à la suite d'une plainte relative à certaines pratiques tarifaires du Groupe déposée par un gîte, client du Groupe, auprès de la DIRECCTE des Pays de Loire. L'enquête ouverte par la DIRECCTE de l'Ile de France est actuellement en cours, la DIRECCTE ayant, à la date du présent rapport, formulé des demandes de communication de documents. Le Groupe ne peut exclure que cette enquête soit étendue à d'autres pratiques que les seules pratiques tarifaires.

Enfin, les autorités et juridictions compétentes et certains gouvernements pourraient prendre des mesures ou des décisions visant à maintenir ou à renforcer la concurrence sur certains marchés, au détriment des intérêts économiques et financiers du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le modèle d'affaires, les activités, la stratégie, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

(ii) Risques liés à la réglementation contraignante applicable à certains secteurs d'activité du Groupe

Le Groupe fournit des services à certaines entreprises intervenant dans des secteurs d'activité fortement réglementés, tel que le secteur de la Santé. Le Groupe et ses clients sont soumis dans ces secteurs à des lois et règlements très complexes et contraignants applicables aux prestations de services. A titre d'exemple, les prestations de services de collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux (« DASRI ») font l'objet d'une réglementation particulièrement contraignante. Le Groupe pourrait engager sa responsabilité s'il ne respectait pas les normes applicables en matière de propreté, de sécurité ou de sûreté et que cette violation portait préjudice à des personnes physiques ou morales, y compris, par exemple, en cas de blessure causée aux travailleurs portant des vêtements de travail fournis par le Groupe.

Dans ces secteurs fortement réglementés, la nécessité de respecter des normes de plus en plus contraignantes oblige le Groupe à dédier une part croissante de ses ressources techniques et financières aux efforts réalisés en matière de respect des normes. A titre d'exemple, le suivi et la maîtrise de la conformité des services du Groupe relevant d'une activité sanitaire, en particulier le linge santé, certains vêtements de travail classés Équipement de Protection Individuelle (EPI), les vêtements dits Ultra Propre (départiculés) et l'activité « Boisson » avec les fontaines à eau et les machines à café sont assurés et contrôlés au travers de Systèmes de Management de la Qualité (SMQ) certifiés ISO 9001.

La violation de ces normes pourrait exposer le Groupe à des amendes, des pénalités, des réclamations pour blessures ou dommages matériels et à d'autres charges ou responsabilités, ainsi qu'à une publicité négative. En outre, la mise en œuvre de dispositions légales et réglementaires plus strictes pourrait avoir un impact défavorable sur la croissance à long terme des secteurs auxquels le Groupe fournit ses services, ainsi que sur la demande de la part des clients évoluant dans ces secteurs, ce qui pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

(iii) Risques liés au respect des réglementations en matière de droit du travail

L'activité du Groupe est soumise à un grand nombre de lois et de règlements en matière de droit du travail. En raison de l'importance de l'effectif de salariés du Groupe, qui comptait plus de 19 000 collaborateurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, et du montant significatif représenté par les charges de personnel au niveau du Groupe, une modification des lois et règlements relatifs au travail et à l'emploi dans les pays dans lesquels le Groupe intervient, pourrait limiter la capacité du Groupe à fournir des services à ses clients ou augmenter ses coûts d'exploitation, ce qui pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe. En outre, le non-respect de la réglementation applicable au travail et à

l'emploi dans les pays dans lesquels le Groupe opère, notamment au Brésil où la réglementation est complexe et en constante évolution, pourrait générer des amendes, des pénalités, des litiges ou des réclamations substantielles.

Toute modification défavorable des lois et règlements en matière de droit social ou l'augmentation du salaire minimum obligatoire ou des cotisations sociales dans les pays dans lesquels le Groupe opère pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité et la rentabilité du Groupe. Par exemple, le Groupe bénéficie en France de réductions des cotisations sociales patronales sur certains salaires (l'« exonération Fillon ») ainsi que du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (le « CICE »). Toute modification défavorable de l'exonération Fillon, du CICE ou de toute autre loi ou règlement en matière de travail et d'emploi et tout changement dans les conditions des conventions collectives applicables à l'activité du Groupe dans les pays ou secteurs dans lesquels le Groupe opère pourrait augmenter ses charges de personnel et affecter négativement ses marges d'exploitation et sa flexibilité opérationnelle, ce qui pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives. Enfin, certains des partenaires commerciaux du Groupe, tels que ses clients et fournisseurs, pourraient exiger de partager les bénéfices du CICE, ce qui pourrait avoir un impact sur son chiffre d'affaires et ses marges et ainsi diminuer ou éliminer l'impact du CICE.

(iv) Risques liés au respect des réglementations en matière de santé et de sécurité

Les ressources humaines constituant le fondement de l'activité du Groupe, la réglementation en matière de droit du travail, et notamment en matière de sécurité et de santé au travail, affecte particulièrement son activité. Bien que le Groupe déploie des efforts significatifs pour veiller au respect de cette réglementation, il ne peut garantir l'absence d'éventuels manquements. Le non-respect par le Groupe, ses salariés ou ses sous-traitants de ces obligations pourrait entraîner des amendes d'un montant significatif, des réclamations à l'encontre du Groupe liées à la violation de ces dispositions ou la perte d'habilitations et de qualifications. Par ailleurs, cette réglementation est sujette à des évolutions régulières en vue de son renforcement ; l'adaptation de l'organisation du Groupe afin de s'y conformer est susceptible de générer des coûts additionnels significatifs.

Les salariés du Groupe travaillant dans les centres de production sont, en outre, particulièrement exposés aux risques liés à leurs lieux et conditions de travail, par nature plus dangereux. Une partie significative des salariés du Groupe conduisent également des véhicules de service Elis quotidiennement et peuvent causer ou être victimes d'accidents de la route. En dépit de l'attention portée à la sécurité et aux conditions de travail, le Groupe ne peut exclure l'accroissement, tant en fréquence qu'en nombre, d'accidents du travail et de maladies liées au travail.

En outre, les nouvelles technologies et la mise en place de nouvelles procédures, services, outils et machines pourraient avoir des effets non anticipés sur les conditions de travail des salariés du Groupe.

La survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

(v) Risques liés aux contentieux et litiges

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué ou risque d'être impliqué dans un certain nombre de procédures administratives, judiciaires ou arbitrales. Dans le cas de certaines de ces procédures, des réclamations d'un montant significatif sont faites à l'encontre de la Société ou sont susceptibles de l'être et des sanctions, notamment administratives ou pénales, peuvent être prononcées contre le Groupe. Dans l'hypothèse où certaines de ces sanctions seraient prononcées à l'encontre du Groupe, leur application pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. En outre, les provisions enregistrées, le cas échéant, par la Société au titre de procédures administratives, judiciaires ou arbitrales dans ses comptes pourraient se révéler insuffisantes, ce qui pourrait

avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, les résultats, la situation financière, la liquidité ou les perspectives du Groupe, et ce indépendamment du bien-fondé de la réclamation sous-jacente.

En particulier, le Groupe est impliqué dans divers conflits sociaux et procédures prud'homales en France et à l'étranger, notamment au Brésil, avec ses employés, le plus souvent concernant le respect de la réglementation du temps de travail et le paiement d'indemnités de licenciement. En règle générale, si une seule de ces procédures prise isolément ne porte pas sur des montants importants, ces procédures dans leur ensemble, ou toute augmentation de leur nombre, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe. Au 31 décembre 2013, la provision pour litiges fiscaux, commerciaux et liés au personnel du Groupe s'élevait à 5,2 millions d'euros ; 31 décembre 2014 elle s'élevait à 15,9 millions d'euros. Cette augmentation est liée à l'entrée du groupe Atmosfera dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée du fait de certains de ses employés. Dans le cadre de ses activités, des employés appartenant au Groupe fournissent des services dans les locaux de ses clients. En conséquence, le Groupe peut faire l'objet de plaintes résultant de dommages ou d'atteintes à la sécurité causés aux biens, aux locaux ou préposés d'un client ou de propagation d'infections dans les établissements de santé. Ces réclamations pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

En outre, le Groupe a été récemment informé de l'existence d'une procédure ouverte à l'encontre d'Atmosfera ainsi qu'à l'encontre d'autres acteurs brésiliens de la blanchisserie industrielle par le Procureur de l'état de Rio de Janeiro au Brésil concernant des faits supposés de corruption de fonctionnaires pour la période allant de 2003 à 2011 relatifs à la fourniture par Atmosfera de services de blanchisserie industrielle sur le marché des organismes publics dans l'état de Rio de Janeiro.

À la date présent rapport, les sanctions qui pourraient être encourues par Atmosfera si celle-ci devait répondre de faits de corruption seraient les suivantes : (i) le remboursement au Trésor Public de tous les gains obtenus illégalement par Atmosfera au résultat des actes de corruption et/ou (ii) le paiement d'une amende civile s'élevant à un montant maximum de trois fois le montant visé au (i). En outre, Atmosfera pourrait éventuellement se voir interdire la conclusion de nouveaux contrats avec toute entité publique brésilienne ou de bénéficier d'avantages fiscaux au Brésil pendant une période de 5 ans ou 10 ans. Au cours de l'exercice 2014, environ un tiers du chiffre d'affaires d'Atmosfera était réalisé avec des entités du secteur public. Le prononcé de l'une ou plusieurs de ces sanctions à l'encontre d'Atmosfera pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière, la situation de la trésorerie ou les perspectives du Groupe. Enfin, bien que le Groupe ait notifié cette procédure aux anciens propriétaires d'Atmosfera dans le cadre de la convention de garantie conclue lors de l'acquisition d'Atmosfera, il ne peut garantir que les conséquences de cette procédure seraient effectivement couvertes par une indemnisation au titre de cette convention.

D'une manière générale, il ne peut être exclu que dans le futur de nouvelles procédures, connexes ou non de celles qui sont actuellement en cours, soient engagées à l'encontre de la Société ou de ses filiales. De telles procédures peuvent être longues et coûteuses et pourraient ainsi avoir, en dépit de leur résultat, des conséquences négatives sur les activités, les résultats, la situation financière, la situation de la trésorerie ou les perspectives du Groupe.

(vi) Risques liés aux contentieux et litiges impliquant les sociétés acquises par le Groupe au Brésil

Le Groupe a procédé à diverses acquisitions au Brésil en 2014 dont l'acquisition du groupe Atmosfera en février 2014. Atmosfera et ses filiales font actuellement l'objet de plusieurs procédures contentieuses.

En particulier, compte tenu de la décision du Ministère du Travail et de l'Emploi à la suite de l'inspection réalisée en février 2014 par la police fédérale brésilienne dans les locaux de la société Miguá (un fournisseur

d'Atmosfera), Atmosfera pourrait être inscrite sur la « liste noire » telle que décrite ci-après. L'inscription sur la « liste noire » est d'une durée de deux ans à compter de sa publication, sauf décision en référé de suspension ou décision au fond venant supprimer cette inscription. En cas d'inscription d'Atmosfera sur la « liste noire » et même si ceci n'a pas de caractère obligatoire, les ministères, agences fédérales et entités de droit public pourraient profiter d'une prochaine échéance pour résilier les contrats de services rendus par Atmosfera. En outre, certaines sociétés de droit privé pourraient avoir des règles internes qui leur imposent de ne pas travailler avec des fournisseurs inscrits sur la « liste noire », même si cela ne figure pas dans les contrats.

La réglementation des Etats de Sao Paulo, Rio de Janeiro et Bahia prévoit la suppression du numéro fiscal étatique (*Inscrição Estadual*) de toute société qui viendrait à être inscrite sur la « liste noire », la réglementation des Etats de Sao Paulo et de Bahia prévoyant une telle suppression pendant une durée de 10 ans (aucune durée n'étant prévue par la réglementation de l'Etat de Rio de Janeiro). La suppression du numéro fiscal étatique (*Inscrição Estadual*) d'Atmosfera pourrait rendre nécessaire le recours à des prestataires extérieurs pour le transport lié à l'activité de location-entretien d'Atmosfera.

Dans le cas où Atmosfera serait inscrite sur la « liste noire », il ne peut être exclu que l'image du groupe Atmosfera et celle du Groupe soit affectée par la publicité négative qui pourrait en être faite notamment dans la presse au Brésil. Il est toutefois à noter que cette affaire est publique depuis mai 2014 et qu'à la date du présent rapport un seul client a demandé à résilier son contrat. Toutefois, il ne peut être exclu qu'un plus grand nombre de clients brésiliens décide de résilier leur contrat avec Atmosfera, même si la société a désormais ouvert son atelier de confection interne et lancé une grande opération de communication destinée à ses clients.

L'inscription d'Atmosfera sur la « liste noire » pourrait donc avoir un effet négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives du groupe Atmosfera et par voie de conséquence avoir un effet négatif sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Bien que la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques et son renforcement soit en cours au sein du groupe Atmosfera, il ne peut être exclu que des faits pouvant donner lieu à des procédures ou poursuites judiciaires ou à des litiges se soient produits et viennent à être connus du Groupe tardivement ou que de tels faits se produisent dans le futur.

D'une manière générale, il ne peut être exclu que dans le futur de nouvelles procédures, connexes ou non de celles qui sont actuellement en cours, soient portées à la connaissance de la Société ou soient engagées à l'encontre des sociétés du groupe Atmosfera acquises récemment par le Groupe ou des autres sociétés du Groupe au Brésil. De telles procédures ainsi que celles décrites ci-dessus pourraient ainsi avoir des conséquences négatives significatives sur les activités, les résultats, la situation financière, la situation de la trésorerie ou les perspectives du Groupe.

(vii) Risques environnementaux

L'activité du groupe est particulièrement réglementée dans le domaine de l'environnement. Les changements des lois et règlements relatifs à l'environnement, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de substances dangereuses, au matériel de sécurité individuel, à la dératisation, désinsectisation et désinfection et à l'efficacité énergétique pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les perspectives du Groupe. Les normes environnementales applicables aux centres de production du Groupe, fixées par la loi ou attendues ou voulues par les clients du Groupe, sont de plus en plus contraignantes. Ainsi les centres de production du Groupe en France (un mécanisme similaire existant dans les autres pays où le Groupe est présent) sont considérés comme des installations classées au titre du Code de l'environnement, en vertu duquel le Groupe est tenu d'obtenir et de maintenir les autorisations nécessaires à l'exploitation des centres de production. Ces autorisations prévoient de nombreuses obligations et interdictions liées aux activités du Groupe, notamment en ce qui concerne les types de produits chimiques, de traitements et d'éliminations des déchets qui peuvent être utilisés, la stabilité des dépôts, les intrusions d'eau, la gestion des

lixiviats, ainsi que l'étude des risques et le nettoyage des dégâts environnementaux en surface et dans les eaux souterraines. Les autorités publiques et tribunaux peuvent imposer des amendes ou des sanctions civiles ou pénales, ainsi que des travaux de réparation ou de dépollution, en réponse à une non-conformité à la réglementation environnementale applicable. En outre, dans certains cas, les autorités pourraient modifier ou révoquer les autorisations d'exploitation du Groupe, ce qui pourrait le contraindre à procéder à des fermetures temporaires ou définitives de sites et à payer les coûts de fermeture, d'entretien et de réparation qui en découlent.

Dans certains de ses centres de production, le Groupe utilise et manipule des substances dangereuses quotidiennement. Par exemple, dans trois de ses centres de production en France, le Groupe utilise, dans le cadre du processus de nettoyage à sec, du perchloroéthylène, un produit chimique dangereux. Plus généralement, dans le cadre du processus de blanchisserie, le Groupe a recours à de grandes quantités de détergent. En conséquence, l'activité du Groupe est exposée à des risques liés à l'utilisation de produits chimiques et au stockage, au transport et à l'élimination de substances, de produits et de déchets dangereux. La présence d'une éventuelle contamination ou pollution du sol ou de l'eau sur ou près des terrains que le Groupe possède, loue ou exploite, ou a possédés, loués ou exploités par le passé, ou qu'il pourrait acquérir à l'avenir, pourrait donner lieu à réclamation (y compris en matière pénale), ainsi qu'à des demandes en réparation des dommages matériels ou des blessures corporelles subies par les salariés du Groupe, ses clients ou des tiers, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives. En outre, le Groupe pourrait être exposé à des charges financières significatives en raison des coûts de dépollution des terrains dont il est propriétaire ou qu'il exploite en tant que locataire au titre d'un bail.

Le Groupe pourrait également faire l'objet de plaintes pour nuisances dans la mesure où une partie importante de ses centres de production est située en zone urbaine. En outre, certains des produits et services du Groupe, tels que les vêtements professionnels, la dératisation, désinsectisation et désinfection et les fontaines à eau, sont soumis à des normes environnementales, de sécurité et de propreté très strictes. Le Groupe pourrait aussi devoir faire face à des coûts importants, notamment des coûts de dépollution et des amendes et à d'autres sanctions en vertu des lois et règlements environnementaux, en particulier en raison de la réglementation spécifique applicable à la gestion des déchets ou à la présence d'amiante.

Le Groupe estime qu'il sera continuellement exposé à des dépenses liées à la nécessité de se conformer aux lois et règlements applicables en matière d'environnement et d'obligation de dépollution future ou existante pour les centres de production anciens et actuels, ainsi qu'à d'autres passifs environnementaux, dans la mesure où ces dépenses ne sont pas couvertes par ses polices d'assurance ou d'autres accords d'indemnisation par des tiers. Le Groupe ne peut garantir que ces dépenses ne seront pas supérieures aux estimations auxquelles il a procédé ou qu'elles n'auront pas un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives. Au 31 décembre 2014, la provision totale pour risques environnementaux s'élevait à 17 millions d'euros. Les provisions pour risques environnementaux sont entachées d'un niveau d'incertitude élevé s'agissant du montant et du calendrier des obligations. Par ailleurs, des risques environnementaux inconnus à ce jour, tels que la découverte d'une nouvelle contamination, le changement du plan local d'urbanisme ou l'imposition d'obligations de dépollution supplémentaires sur les sites anciens, actuels ou futurs ou des sites de tiers, pourraient entraîner des coûts supplémentaires significatifs et des dépenses significatives pourraient éventuellement être nécessaires afin de se conformer aux futures modifications qui seraient apportées aux lois et règlements environnementaux ou à leur interprétation ou application.

(viii) Risques liés aux incendies et accidents industriels

Les centres de production du Groupe, en raison notamment de l'inflammabilité des produits textiles, de la toxicité des substances utilisées pour leur traitement et des éventuels dysfonctionnements des installations et équipements industriels présentent un certain nombre de risques liés à la sécurité. En particulier, les centres de production du Groupe présentent un fort risque d'incendie ou d'accident industriel. Il ne peut en outre être exclu que la responsabilité du Groupe soit recherchée dans le cadre de sinistres impliquant des activités ou produits du

Groupe. La survenance de tels événements pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

(ix) Risques en matière de prélèvement obligatoires

Le Groupe est exposé à des risques liés aux prélèvements obligatoires dans les différents pays dans lesquels le Groupe intervient.

Le Groupe structure ses activités commerciales et financières en fonction des exigences législatives et réglementaires diverses et complexes, en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe intervient, notamment en matière de prélèvements obligatoires. Des modifications de la réglementation ou de son interprétation dans les différents pays où le Groupe est présent pourraient affecter le calcul de la charge fiscale (impôts, taxes et charges sociales) du Groupe ainsi que la situation financière, la liquidité, les résultats ou les perspectives de ce dernier. En outre, le Groupe est amené à interpréter les réglementations françaises et locales, les conventions fiscales internationales, la doctrine et la pratique administrative dans chacune des juridictions dans lesquelles il intervient. Le Groupe ne peut garantir que de telles applications et interprétations ne seront pas remises en cause par les autorités concernées ni que le traitement fiscal et social retenu par le Groupe pour les réorganisations et transactions impliquant les sociétés du Groupe, leurs actionnaires et leurs mandataires ou salariés ne sera pas contesté par les administrations compétentes dans les juridictions concernées. De manière générale, tout manquement aux lois ou aux réglementations fiscales applicables dans les pays dans lesquels le Groupe intervient peut entraîner des redressements, ou le paiement d'intérêts de retard, d'amendes et de pénalités. Ainsi, les activités, les résultats, la situation financière, la liquidité ou les perspectives du Groupe pourraient être significativement affectés par la concrétisation de l'un ou de plusieurs des risques décrits ci-dessus.

(x) Risques liés aux polices d'assurance

Le Groupe a souscrit des polices d'assurance de différents types, notamment des polices d'assurance de dommages aux biens, de responsabilité civile générale et de responsabilité civile de ses mandataires sociaux. La gestion des assurances centralisée permet d'assurer en amont du développement de nouveaux produits ou services les activités du Groupe ainsi que les sites et véhicules. Si le Groupe s'efforce de maintenir des niveaux de couverture adéquats, ses polices d'assurance peuvent couvrir certains risques auxquels ce dernier pourrait être exposé de manière seulement partielle. Les assureurs peuvent aussi chercher à limiter ou à remettre en cause des demandes d'indemnisation de sinistre pouvant être faites par le Groupe, ce qui pourrait limiter la faculté pour le Groupe de recevoir un dédommagement intégral voire un quelconque dédommagement en vertu de ses polices d'assurance. De tels limites, remises en cause ou retards pourraient affecter les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe. En outre, la survenance de plusieurs événements donnant lieu à des demandes d'indemnisation substantielles au cours d'une année civile donnée pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les primes d'assurance du Groupe. Enfin, les coûts d'assurance du Groupe pourraient augmenter dans le futur en réponse à une évolution négative de l'historique de sinistres du Groupe ou en raison de hausses des prix significatives sur le marché de l'assurance en général. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de maintenir la couverture d'assurance actuelle ou de la maintenir à un coût raisonnable, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

e. RISQUES FINANCIERS

Les risques financiers regroupent :

- Le risque de crédit ou de contrepartie

Le risque de crédit ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe.

- Le risque de liquidité

Le Groupe doit disposer à tout moment des ressources financières non seulement pour financer son activité courante mais aussi pour maintenir sa capacité d'investissement.

Le Groupe gère le risque de liquidité en surveillant constamment la durée des financements, la permanence des lignes de crédit disponibles et la diversification des ressources. Le Groupe gère par ailleurs avec prudence ses encours de trésorerie disponible et a mis en place dans les principaux pays où il opère une convention de gestion de trésorerie destinée à optimiser la trésorerie disponible.

- Les risques de de marché :

Les principaux risques de marché sont le risque de taux, le risque de change et le risque sur actions

La note 8.1 de l'annexe donnent des informations détaillées sur l'ensemble des risques financiers du Groupe.

f. ASSURANCES

(i) Politique en matière d'assurances

La politique d'assurances du Groupe est coordonnée par le service Assurances (qui est intégré au sein de la Direction Juridique), qui a pour mission d'identifier les risques principaux assurables, d'en quantifier les conséquences potentielles dans le but soit :

- pour certains risques, de les réduire, en préconisant des mesures de prévention en collaboration avec d'autres directions du Groupe ;
- de les couvrir en choisissant le transfert à l'assurance pour les risques devant obligatoirement être couverts, les risques à caractère exceptionnel liés à une forte amplitude potentielle et à une faible fréquence et les risques liés aux prestations réalisées (réclamations des tiers et des clients).

Le programme d'assurance « dommages » est le risque assuré le plus important compte tenu du nombre d'implantations du Groupe dans le monde et des capitaux assurés. Dans le cadre de son programme d'assurance « dommages », le Groupe s'inscrit dans une démarche active de prévention des risques industriels liés à son activité en s'appuyant sur Generali, son assureur « dommages » depuis maintenant 13 ans, et la Direction « Étude de Risques, Prévention et Développement Durable » de Generali qui dispose d'une expertise en matière d'ingénierie, de prévention incendie et de conseils.

Le service assurances s'appuie sur les différentes directions du Groupe, sur chaque établissement du Groupe en France et sur chaque filiale du Groupe à l'étranger afin d'obtenir les informations nécessaires à l'identification et à la quantification des risques assurés ou assurables relevant du Groupe et de mettre en œuvre les moyens utiles pour assurer la continuité des activités en cas de sinistre. Sur ces bases, le service assurances négocie avec les acteurs majeurs de l'assurance et de la réassurance pour mettre en place les couvertures les plus adaptées aux besoins de couverture de ces risques.

Les entités locales souscrivent également des polices d'assurance locales afin de couvrir des risques pour lesquels une couverture locale est adaptée, comme par exemple les assurances automobiles.

La mise en place des polices d'assurance est fondée sur la détermination du niveau de couverture nécessaire pour faire face à la survenance, raisonnablement estimée, de risques de responsabilité, de dommages ou autres. Cette appréciation prend en compte les évaluations faites par les assureurs en tant que souscripteurs des risques, par les courtiers et par le Groupe en tant que spécialistes du marché de l'assurance et connaisseurs de l'activité et du risque.

Les programmes d'assurance du Groupe prennent la forme de polices d'assurance « maîtresses » pour les polices d'assurance « Dommages aux biens », « Responsabilité civile » et « Responsabilité civile des mandataires sociaux ». Ces polices sont complétées par des polices locales souscrites, si nécessaire, dans certains pays où les polices maîtresses, seules, ne sont pas autorisées. Les polices d'assurance maîtresses ont vocation à s'appliquer aux opérations du Groupe au niveau global, en complément des polices locales selon le principe « Dic / Dil » (« Différence de condition / Différence de limites »), si la garantie concernée s'avère finalement insuffisante ou inexistante pour couvrir le sinistre. Les polices locales sont aussi souscrites pour tenir compte des spécificités ou contraintes législatives locales du ou des pays concernés.

Les polices d'assurance souscrites par le Groupe contiennent :

- des exclusions de garantie, qui sont des exclusions d'ordre public, c'est-à-dire qu'elles sont impossibles à supprimer selon le droit des assurances. Ces exclusions sont communes aux contrats d'assurance de toutes les compagnies d'assurance. Cependant, lorsque c'est légalement possible et lorsqu'il y a une utilité liée au risque concerné, le Groupe rachète les exclusions stipulées dans les conditions générales des compagnies d'assurance ; et
- des plafonds de garantie et des franchises, qui sont dimensionnés lors de la souscription du contrat d'assurance et adaptés aux risques du Groupe. Ces plafonds et franchises sont négociés par le Groupe avec la compagnie d'assurance.

Les principales polices d'assurance du Groupe, souscrites auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables et de réputation internationale, sont les suivantes :

- l'assurance de la « Flotte automobile » destinée à assurer les véhicules en propriété ou loués ;
- l'assurance « Dommages aux biens et pertes d'exploitation / frais supplémentaires » destinée à assurer les sites du Groupe (notamment les centres de production) ;
- l'assurance « Responsabilité civile générale » destinée à couvrir les réclamations des clients et des tiers pour des dommages matériels, corporels et immatériels causés dans le cadre de notre activité ;
- l'assurance « Responsabilité des Mandataires sociaux » destinée à assurer les dirigeants, personnes physiques, et la Société, personne morale, dans le cadre des actes de gestion et de direction de la Société ; et
- l'assurance « Transports de marchandises » destinée à couvrir les importations réalisées par la Direction des achats du Groupe pour les transports d'approche depuis l'étranger vers l'Europe.

Selon le Groupe, la couverture d'assurance existante, y compris les montants couverts et les conditions d'assurance, procure au Groupe une protection suffisante contre les risques encourus par le Groupe dans le cadre de ses activités.

5. PRISES DE PARTICIPATION

En 2014, le Groupe, par l'intermédiaire de la filiale M.A.J., a acquis 100% des actions de la S.A.S. Pro Services Environnement à Rochetoirin (France) spécialisée dans la lutte contre les nuisibles, permettant au Groupe de développer son activité 3D en France.

En février 2014, le Groupe par l'intermédiaire de la filiale M.A.J., a acquis 100% des actions du groupe Atmosfera. Celui-ci a par ailleurs réalisé 3 acquisitions : 100 % des parts de la société SC Lavanderia Ltda-EPP (enseigne Santa Clara) à Lagoas en mai, 100 % des parts de la société L'Acqua Lavanderias Ltda à Ponta Grossa en juillet et les actifs de la société Lavtec en septembre. (cf. également § A.2.c.).

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Groupe dispose d'un portefeuille de marques, de brevets et de modèles important lui conférant une avance stratégique notable sur ses concurrents qu'il s'attache à protéger de manière permanente.

Le Groupe utilise diverses marques déposées, marques de service et appellations commerciales dans le cadre de ses activités. Les marques « Elis » (et le logo « Elis »), « Le Jacquard Français », « Presto », « SNDI », « AD3 », « Magic Rambo » et « Poulard » sont les principales marques utilisées par le Groupe dans le cadre de ses activités. En 2014, dans le cadre du lancement de l'activité 3D, le Groupe a déposé la marque « Prévention 3D ». A l'exception de la marque « Elis » qui est en cours d'enregistrement au Brésil à la date du présent rapport, chacune de ces marques est enregistrée, protégée et surveillée dans tous les pays où le Groupe exerce une activité.

Le Groupe détient, à la date du présent rapport, en pleine propriété un portefeuille de 12 brevets actifs dans plus de 15 pays. Les brevets du Groupe portent sur des procédés relatifs à l'habillement ou la protection des porteurs de vêtements de travail, à la mise en place des produits ou à l'amélioration des techniques industrielles de traitement du linge. Le Groupe dispose également d'un portefeuille important de modèles lié à l'activité de création de vêtements de travail et en particulier celle des équipements de protection individuelle ainsi que celle des arts de la table. Compte tenu des efforts de recherche et de développement réalisés par le Groupe, ce dernier estime ne pas être dépendant à l'égard de brevets déposés par des tiers pour son activité.

Le Groupe est enfin titulaire de deux licences portant sur l'utilisation de brevets. D'une part, Mistral Constructeur a concédé une licence au Groupe portant sur les 2 brevets qu'il détient pour fabriquer des fontaines à eau intégrant un système de diodes avec circuit d'eau amovible. La durée de la licence concédée par Mistral Constructeur est alignée sur la durée de validité restant à courir des brevets, soit 20 ans à compter respectivement du 1^{er} octobre 1997 et du 4 septembre 1998. D'autre part, Osmooze a concédé une licence au Groupe portant sur le brevet qu'il détient pour procéder à l'alimentation en liquide des diffuseurs de parfums pour sanitaires commercialisés par le Groupe. La durée de la licence concédée par Osmooze est alignée sur la durée de validité restant à courir du brevet, soit 20 ans à compter du 20 octobre 2005.

Par ailleurs, le Groupe a conclu un contrat le 7 juillet 2014 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2014 (tacitement reconductible) avec la société A Point Un aux termes duquel A Point Un propose et fournit au Jacquard Français des dessins destinés à son usage exclusif pour des services de linge de table et de linge de cuisine, ainsi que les variations des coloris nécessaires à la réalisation d'une collection avec ces dessins.

7. EVOLUTION PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir sont basées sur la stratégie du Groupe, détaillée en 4 volets :

a. CONSOLIDATION DES POSITIONS DU GROUPE PAR CROISSANCE ORGANIQUE ET EXTERNE

Dans tous les pays où il opère, le Groupe a vocation à poursuivre son développement par croissance organique et externe, en s'appuyant sur ses atouts marketing, commercial, industriel et logistique.

En outre, dans les pays étrangers où le Groupe opère, le Groupe a pour stratégie de consolider ses parts de marché existantes, son maillage territorial et d'y transférer ses savoir-faire pour devenir le leader de chacun de ces marchés.

L'exemple suisse illustre cette stratégie : présent depuis 2010, le Groupe s'est constitué une position de leader sur la partie occidentale du pays par différentes acquisitions et par le transfert de ses savoir-faire, se positionnant ainsi en 2013 comme deuxième fournisseur de services de location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE en Suisse, avec 11 centres de productions et une marge d'EBITDA parmi les meilleurs du Groupe.

b. DEVELOPPER LES ACTIVITES DU GROUPE AU BRÉSIL

Le Groupe étudie le marché brésilien depuis 2010. Il y a implanté un bureau commercial en 2012, puis en est devenu le leader en 2014 grâce à l'acquisition d'Atmosfera en février. Depuis, le Groupe a déjà réalisé 3 acquisitions pour renforcer sa position de leader, participant ainsi à la tendance à la consolidation relevée dans ce pays. Il a en outre commencé à transférer ses savoir-faire industriels et commerciaux à ses filiales brésiliennes pour améliorer les positions et les marges réalisées par le Groupe dans ce pays, et vise un fort développement sur le marché à fort potentiel de croissance de la location-entretien de vêtements de travail.

Avec 200 millions d'habitants, fort d'une industrie importante (agroalimentaire, automobile, pharmacie notamment), le Brésil est un pays à haut potentiel pour les activités du Groupe, notamment du fait du fort potentiel d'externalisation du traitement des articles textiles (linge plat et vêtements de travail) dans différents secteurs. Le Groupe estime que le marché brésilien de la location-entretien de linge-plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE, au stade actuel de son développement, ne représente encore en 2013 que 0,9 milliard d'euros (en chiffre d'affaires), à comparer avec la taille de 2 milliards d'euros du marché français en 2013. Les clients sont essentiellement les hôpitaux, les hôtels et les acteurs du secteur de l'industrie, et alors même que de nombreux salariés portent un uniforme, l'externalisation des services de location-entretien de vêtements de travail n'est pas encore très répandue. La comparaison de la taille respective des marchés français et brésilien de la location-entretien de linge-plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE mise en perspective en considérant notamment les tailles, populations et situations économiques respectives de chacun de ces pays laisse présager, selon le Groupe, un potentiel de croissance important pour le marché brésilien de la location-entretien de linge plat, de vêtements de travail et d'équipements HBE.

En outre, le Brésil pourra, à l'avenir, constituer pour le Groupe une plateforme de développement pour les autres pays d'Amérique du Sud.

c. POURSUITE DE L'AMELIORATION DE L'EXCELLENCE OPERATIONNELLE DU GROUPE

Le Groupe a l'intention de continuer à améliorer ses marges et son excellence opérationnelle en maîtrisant ses coûts, en diffusant ses savoir-faire dans tous ses centres, en poursuivant des projets d'amélioration de la productivité et en tirant profit des économies d'échelle rendues possibles par son réseau dense de centres de

production et de centres de distribution. Pour ce faire, le Groupe s'appuie notamment sur la maîtrise de ses savoir-faire marketing, commercial, industriel et logistique, ainsi que sur sa taille qui lui permet notamment d'obtenir de meilleurs prix d'achat des textiles (mais aussi d'autres consommables, tels que les produits lessiviels) en traitant d'importants volumes de commandes.

Le Groupe entend poursuivre sa politique de recherche systématique de gains de productivité et d'excellence opérationnelle en s'appuyant notamment sur la direction industrielle du Groupe composée d'une cinquantaine d'ingénieurs et techniciens ayant en moyenne 5 à 6 ans d'ancienneté dans le Groupe. La direction industrielle du Groupe a pour objectif d'améliorer la productivité des centres de production et de services du Groupe et l'allocation des ressources au sein du Groupe. Pour ce faire, la direction industrielle du Groupe met en place différents projets, tels que Perf'équipement (déploiement de nouveaux systèmes qui assurent un suivi individuel informatisé de la performance des équipements du Groupe, permettant d'améliorer le Taux de Rendement Global (TRG) des centres de production du Groupe) et Gest'Elis (meilleure organisation des postes de travail) ainsi que des règles de bonnes pratiques qu'elle diffuse auprès des centres de production et de distribution du Groupe qui ont eu pour effet d'améliorer sa productivité.

Le Groupe applique également cette stratégie dans le cadre de l'intégration des sociétés qu'il acquiert. Ainsi, l'adoption par InoTex (acquise en 2013 par le Groupe) des modalités des contrats fournisseurs du Groupe et des règles de bonnes pratiques a permis de réaliser des réductions de coûts d'environ 390 000 euros en 2013. En outre, le déploiement des bonnes pratiques de lavage par respectivement Blanchâtel (acquise en 2011 par le Groupe) et l'usine de Nyon de Lavotel (société acquise en 2010 par le Groupe) ont permis de réaliser des réductions de coûts d'environ 58 000 euros et 75 000 euros en 2013. Le Groupe met par ailleurs en œuvre des mesures pour améliorer sa productivité et sa rentabilité, notamment en rationalisant l'utilisation de l'eau (par exemple en réutilisant l'eau des programmes de lavage « hôtelier » pour les programmes de lavage « restauration », ce procédé ayant notamment permis de diminuer de 24 % la consommation d'eau du centre de production de Nice), des produits lessiviels et des énergies (par utilisation systématique des purgeurs par exemple), mais aussi en prolongeant la durée de vie de son linge plat et de ses vêtements de travail par une optimisation des programmes de lavage.

Enfin, le Groupe a mis en place un programme d'amélioration de la qualité de service au client intitulé « 5 stars » qui contribue également à l'amélioration de l'excellence opérationnelle du Groupe. Ce programme a pour ambition de faire respecter par les collaborateurs du Groupe les engagements suivants : (i) s'assurer que les services mis en place donnent totale satisfaction au client, (ii) assurer une prestation conforme aux attentes des clients du Groupe, (iii) assurer un suivi de proximité et personnalisé, (iv) s'engager sur un service réactif et tangible et (v) être proactif, force de proposition.

d. INTRODUIRE DE NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES A UN COUT MARGINAL LIMITE

Le Groupe a l'intention de continuer à développer de nouveaux produits et services offrant des marges et un potentiel de croissance élevés, en s'appuyant sur le réseau existant du Groupe (centres de production et de distribution) et selon le modèle multiservices mis en œuvre par le Groupe (distribution des services et produits du Groupe par le même Agent de Service dans son véhicule léger), de sorte qu'en règle générale, les nouveaux produits sont lancés par le Groupe à un coût marginal limité (tel que le service Prévention 3D).

Ces développements se font selon deux axes principaux :

- a) Le développement de gammes de services et produits existantes :
 - en 2013-2014, ses collections de vêtements de travail « Epifusion », « Epishine » et « Epishock »,
 - en 2011, sa collection de vêtements de travail « Pop'Art »,

- en 2009, son offre de fontaines à eau gazeuse pour compléter son offre de fontaines à eau plate.
- b) Le lancement de produits et services nouveaux, comme le lancement du service de location-entretien d'équipements de boissons dans les années 2000 (ce qui était selon le Groupe très innovant à l'époque), dont l'historique de chiffre d'affaires est illustré par le graphique ci-dessous :



A titre d'exemple, le Groupe a par ailleurs récemment lancé :

- en janvier 2013, son offre de services de dératisation, de désinsectisation et de désinfection (Prévention 3D), qui suit la même courbe de progression que le service boissons. Le Groupe a mis en place une organisation commerciale dédiée aux activités du service Prévention 3D pour les deux premières années suivant le lancement de ce service au niveau européen. En France et au Portugal, le service Prévention 3D a reçu un très bon accueil ;
- en 2007, le service de collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) ; et
- en 2005, le service d'entretien du linge des résidents de maisons de retraite.

Le Groupe bénéficie également de l'expertise développée en interne par Kennedy Hygiene Products, sa filiale spécialisée dans la conception et la production d'équipements sanitaires. Kennedy Hygiene Products est dotée d'un département dédié de recherche et développement qui collabore étroitement avec les équipes du Groupe pour concevoir des produits répondant aux exigences spécifiques des clients du Groupe. Cela permet au Groupe de diversifier la gamme de produits qu'il offre dans le cadre de ses services de location-entretien d'équipements HBE.

8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 1^{er} janvier 2015, à la suite de la signature d'un acte de cession d'actions sans condition suspensive le 12 décembre 2014, la réalisation de la cession ayant eu lieu le 7 janvier 2015, le Groupe a intégré la société Kress Textipflege dans son périmètre de consolidation. Kress Textipflege exploite un centre de production dans la région de Munich, a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires d'environ 5,7 millions d'euros et est présente auprès de clients du segment de l'Hôtellerie-Restaurant.

Le 19 janvier 2015, la Société a conclu un avenant à l'*Indenture* relatif aux *Senior Subordinated Notes* (voir Section I.A.3.f.(ii).(b) – « *Senior Subordinated Notes* » du présent rapport).

Le 10 février 2015, la Société a procédé à diverses opérations de simplification de la structure actionnariale de la Société (la « Réorganisation Préalable à l'Introduction en Bourse ») :

- les dirigeants et salariés concernés ont apporté la totalité des BSA de la Société qu'ils détenaient directement à Quasarelis. La valeur d'apport de ces BSA a été égale à la valeur des BSA exerçables, dont le nombre a été déterminé sur la base du prix d'introduction en bourse des actions de la Société. Chaque BSA exerçable a été apporté pour une valeur égale à la différence entre (i) le prix d'introduction en bourse des actions de la Société auxquelles il donnait droit et (ii) le prix d'exercice du BSA, soit 5 euros par BSA (0,50 euro par action nouvelle) ;
- LH 27 a apporté une quote-part de la créance qu'elle détenait sur la Société au titre d'un prêt intragroupe consenti le 14 juin 2013 à Quasarelis. Cet apport a été rémunéré par une émission d'actions ordinaires de Quasarelis au profit de LH 27 ;
- Quasarelis et Eurazeo ont exercé les BSA exerçables que ces sociétés détenaient respectivement. Le prix de souscription des BSA a été payé par compensation avec la créance détenue sur la Société par Quasarelis et en espèces par Eurazeo. Comme indiqué ci-dessus, le nombre de BSA exerçables a été déterminé en fonction du prix d'introduction en bourse de la Société et ne pouvait pas excéder un nombre total de 16 000 000 de BSA, permettant de souscrire un nombre maximum de 160 000 000 d'actions ordinaires de la Société. A ce stade, les seuls actifs de Quasarelis étaient les actions de la Société détenues à la suite de l'exercice des BSA. ;
- la Société a absorbé Quasarelis. La parité de fusion a été déterminée sur la base de la valeur réelle des deux sociétés. Cette valeur a été établie par référence au prix d'introduction en bourse des actions de la Société, après prise en compte de la dilution résultant de l'exercice des BSA. La parité d'échange a ainsi été déterminée par transparence à partir du prix d'introduction en bourse des actions de la Société ;
- la Société a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles réservée à LH27. LH 27 a souscrit à cette augmentation de capital et libéré le prix de souscription des actions nouvelles par compensation avec la créance résiduelle qu'elle détenait à l'encontre de la Société au titre du prêt intragroupe consenti le 14 juin 2013. Le montant de l'augmentation de capital était égal au montant de la créance de LH 27 à cette date et le prix de souscription des actions nouvelles était égal au prix d'introduction en bourse des actions de la Société.

L'impact de la Réorganisation Préalable à l'Introduction en Bourse sur le capital de la Société est présenté à la Section I B 1 a – « Actionnariat » du présent rapport.

Par ailleurs, le 10 février 2015, les actions de la Société ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (l'« **Introduction en Bourse** »). Dans le cadre de l'Introduction en Bourse, la Société a procédé à une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, pour un montant nominal de 538 461 530 euros, par émission de 53 846 153 actions ordinaires de 10 euros de valeur nominale chacune, à souscrire en espèce, assorti d'une prime d'émission de 161 538 459 euros, soit un montant total de 699 999 989 euros.

L'impact de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Introduction en Bourse sur le capital de la Société est présenté à la Section I B 1 a – « Actionnariat » du présent rapport.

Le produit net de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Introduction en Bourse a été affecté :

- au remboursement d'une partie du *Senior Credit Facilities Agreement* pour un montant d'environ 363 millions d'euros, le solde étant remboursé par la souscription de nouveaux crédits, consentis au titre d'un contrat intitulé « *Senior Term and Revolving Facilities Agreement* » ;

- au remboursement des *Senior Subordinated Notes* pour un montant d'environ 164,2 millions d'euros correspondant à 40% du principal augmenté des intérêts courus non payés sur le montant remboursé et d'une indemnité de remboursement anticipé, soit un montant en principal de *Senior Subordinated Notes* restant en circulation après remboursement d'environ 228 millions d'euros ; et
- au remboursement du *PIK Proceeds Loan* pour un montant d'environ 92,4 millions d'euros correspondant à (i) 40 % du nominal des Private PIK Notes (augmenté des intérêts capitalisés), augmenté (ii) des intérêts courus non payés sur le montant remboursé et (iii) du montant des pénalités que LH 27 a dû acquitter à l'occasion du remboursement anticipé partiel des Private PIK Notes (calculé en appliquant au montant remboursé des Private PIK Notes le taux d'intérêt applicable à celles-ci (i.e., la somme (x) du plus élevé de l'EURIBOR 12 mois et de 1% et (y) 10,25%) ; une quote-part de la créance résiduelle de LH 27 au titre du PIK Proceeds Loan a fait l'objet d'un apport à Quasarelis et le solde de cette créance a été capitalisé dans le cadre de la Réorganisation Préalable à l'Introduction en Bourse.

Le solde du produit net de l'émission de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Introduction en Bourse est conservé en trésorerie par la Société.

B. CAPITAL ET ACTIONNARIAT

1. COMPOSITION ET EVOLUTION DE L’ACTIONNARIAT ET DU CAPITAL

a. ACTIONNARIAT

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2014. Cette description est faite à la connaissance de la Société, sur la base des informations dont elle disposait au 31 décembre 2014:

	%
LEGENDRE HOLDING 27	92,30
EURAZEO	6,00
ECIP ELIS S.à.r.l. (Lux)	1,19
QUASARELIS	0,33
Personnes physiques	0,18
	100,00

Les changements intervenus dans l’actionnariat de la Société au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2014 portent sur les éléments suivants :

- le 31 janvier 2014, LH 27 a souscrit à une augmentation de capital de la Société d’un montant nominal de 36 433 132 euros par l’émission de 72 866 264 actions pour un prix total de souscription de 42 999 999,98 euros en espèces
- le 28 mai 2014, Eurazeo a acquis auprès d’un ancien manager du Groupe 316 663 actions de la Société et 759 976 BSA ;
- le 23 juillet 2014, Quasarelis a acquis auprès d’Eurazeo 535 321 actions de la Société et 1 284 771 BSA le 23 juillet 2014 ;
- le 8 octobre 2014, l’assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a approuvé la réalisation d’une augmentation de capital en numéraire de la Société par émission de deux actions nouvelles souscrites par Eurazeo (voir la Section I B 1 b – « Historique du capital social » du présent rapport) ;
- le 8 octobre 2014, l’assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a approuvé le regroupement des actions de la Société, qui a pris effet le 6 novembre 2014. Les 995 220 820 actions existantes de la Société d’une valeur nominale de 0,50 euro chacune ont été, dans ce cadre, échangées contre 49 761 041 actions nouvelles d’une valeur nominale de 10 euros chacune, soit une parité d’échange de 1 action nouvelle pour 20 actions anciennes (voir la Section I B 1 b – « Historique du capital social » du présent rapport).

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2014, il n’existait aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessous détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital social ou des droits de vote de la Société.

Aucune des sociétés contrôlées par la Société ne participe à un autocontrôle de la Société.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de (i) la réorganisation préalable à l'introduction en bourse de la Société, (ii) l'introduction en bourse de la Société, et (iii) l'exercice de l'option de surallocation (voir Section I A 8 – « Evènements postérieurs à la clôture » du présent rapport). Cette description est faite à la connaissance de la Société à la date du présent rapport, sur la base des déclarations de franchissements de seuils légaux, sans tenir compte des éventuels franchissements de seuils statutaires :

	Final (après exercice de l'option de surallocation)	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Legendre Holding 27 SAS	43 853 538	38,5%
Eurazeo SA	3 469 774	3,0%
ECIP Elis SARL	592 849	0,5%
Dirigeants et salariés de la Société	375 377	0,3%
Public	65 714 629	57,6%
Total	114 006 167	

b. HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2014, le montant du capital de la Société était de 497 610 410 euros divisé en 49 761 041 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- le 29 janvier 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé de procéder à une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Legendre Holding 27 SAS, pour un montant nominal de 37 280 414 euros, par émission de 74 560 828 actions ordinaires de 0,5 euro de valeur nominale chacune, à souscrire en espèce, assorti d'une prime d'émission de 6 719 585,81 euros, soit un montant total de 43 999 999,81 euros. Le 31 janvier 2014, le président de la Société a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 36 433 132 euros, par émission de 72 866 264 actions ordinaires de 0,5 euro de valeur nominale chacune, assorti d'une prime d'émission de 6 566 867,98 euros, soit un montant total de 42 999 999,98 euros ;
- le 8 octobre 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé de procéder à une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'Eurazeo SA, pour un montant nominal de 1 euro, par émission de 2 actions ordinaires nouvelles de 0,5 euro de valeur nominale chacune, à souscrire en espèces. Le même jour, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital ;
- le 8 octobre 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé de procéder au regroupement des actions composant le capital de la Société par l'attribution d'une action nouvelle d'une valeur nominale de 10 euros pour 20 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,5

euros chacune. Le 6 novembre 2014, le directoire de la Société a constaté la réalisation définitive du regroupement des actions composant le capital de la Société.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital de la Société au cours des trois derniers exercices :

Date	Nature de l'opération	Capital avant opération (en euros)	Nombre d'actions avant opération	Nombre d'actions après opération	Valeur nominale après opération (en euros)	Capital après opération (en euros)
04/11/2013	Réduction de capital par division du nominal	214 663 565	214 663 565	214 663 565	0,50	107 331 782,50
17/12/2013	Augmentation de capital	107 331 782,50	214 663 565	922 354 554	0,50	461 177 277
29/01/2014	Augmentation de capital	461 177 277	922 354 554	995 220 818	0,50	497 610 409
08/10/2014	Augmentation de capital	497 610 409	995 220 818	995 220 820	0,50	497 610 410
06/11/2014	Regroupement d'actions	497 610 410	995 220 820	49 761 041	10	497 610 410

Par ailleurs, à l'issue de la réorganisation préalable à l'introduction en bourse de la Société, le montant du capital social de la Société était de 601 600 140 euros, divisé en 60 160 014 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie (voir la Section I A 8 – « Evènements postérieurs à la clôture » du présent rapport). A l'issue de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, le montant du capital de la Société était de 1 140 061 670 euros, divisé en 114 006 167 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie (voir la Section I A 8 – « Evènements postérieurs à la clôture » du présent rapport).

2. ACQUISITIONS ET CESSIONS D' ACTIONS PROPRES PAR ELIS

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 8 octobre 2014 a autorisé le directoire, pour une durée de 18 mois à compter du 8 octobre 2014, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans les conditions suivantes :

Opération concernée	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximal	Nombre maximal d'actions
Programme de rachat d'actions	18 mois (8 avril 2016)	250 millions d'euros	10% du capital de la Société

Aux termes de la résolution adoptée par l'assemblée générale, le prix maximum d'achat par action est fixé à 200 % du prix des actions offertes au public dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (hors frais d'acquisition). Toutefois en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, ce prix indiqué sera ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation applicable.

La Société pourra utiliser cette autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- annulation en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au directoire par l'assemblée générale extraordinaire ;
- animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement indépendant conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribution d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, notamment au titre de l'exercice d'options d'achat d'actions, de l'attribution gratuite d'actions ou de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;
- remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance donnant droit, de quelque manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- conservation ou remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de vente ou transfert d'actions de la Société pourront intervenir à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2014, aucun programme de rachat d'actions n'avait été mis en œuvre par la Société. A la date du présent rapport, la Société ne détient directement ou indirectement aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par l'une de ses filiales ou par un tiers pour son compte.

3. PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL D'ELIS

a. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

Voir la Section I B 1 a – « Actionnariat » du présent rapport.

b. ACCORD DE PARTICIPATION

Des accords de participation ont été conclus dans les principales filiales françaises du Groupe.

c. ACCORD D'INTERESSEMENT DES SALARIES AUX RESULTATS

L'intéressement est un dispositif facultatif dont l'objet est de permettre à l'entreprise d'associer plus étroitement, au moyen d'une formule de calcul, les salariés de manière collective à la marche de l'entreprise et plus particulièrement à ses résultats et performances. A ce titre, des accords d'intéressement ont été conclus dans les entités françaises du Groupe.

d. PLAN D'EPARGNE GROUPE

Un plan d'épargne a été conclu au dans l'ensemble des entités françaises du Groupe (à l'exception de Berrogain). Ce plan offre aux salariés du Groupe ayant plus de 3 mois d'ancienneté la possibilité d'affecter immédiatement et en totalité les sommes qui leur sont versées au titre de la participation ou de l'intéressement ou des sommes versées volontairement pour les salariés à la souscription de parts de fonds communs de placement d'entreprises (FCPE). Les sommes investies dans le plan d'épargne d'entreprise sont indisponibles pendant cinq ans, sauf en cas de déblocage anticipé prévus par la loi.

4. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES D'ELIS

Depuis l'introduction en bourse de la Société réalisée le 12 février 2015, aucun membre du directoire ni aucun membre du conseil de surveillance n'a déclaré avoir acquis de titres de la Société en application des dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, à l'exception de :

- Monsieur Philippe Audouin, administrateur, a notifié par mel du 13 février l'acquisition de 3000 titres Elis, enregistrés au nominatif.

5. ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

6. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE

a. LA STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Voir la Section I B 1 a « Actionnariat » du présent rapport.

b. LES RESTRICTIONS STATUTAIRES A L' EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS ET CLAUSES DES CONVENTIONS PORTEES A LA CONNAISSANCE DE LA SOCIETE EN APPLICATION DE L' ARTICLE L. 233-11 DU CODE DE COMMERCE

A la date du présent rapport, les statuts de la Société ne contiennent aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Par ailleurs, à la date du présent rapport, aucune convention n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

c. LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE DONT ELLE A CONNAISSANCE EN VERTU DES ARTICLES L. 233-7 ET L. 233-12 DU CODE DE COMMERCE

Franchissements de seuils légaux :

Voir la Section I B 1 a « Actionnariat » du présent rapport.

Franchissements des seuils statutaires :

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, ou cesse de détenir, directement ou indirectement, une fraction égale ou supérieure à un pour cent (1) % du capital social ou des droits de vote de la Société, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social au plus tard à la clôture du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

A ce jour, la Société a eu connaissance des déclarations suivantes :

- Le 11 février 2015, Artisan Partners a déclaré détenir 2,78% du capital social de la Société,
- Le 16 février 2015, Amundi a déclaré détenir, à travers ses différents véhicules, 4,49% du capital social de la Société,
- Le 17 février 2015, Schroders plc a déclaré détenir 1,109% du capital social de la Société,

- Le 20 février 2015, Threadneedle Asset Management Holdings Limited a déclaré détenir 3,947% du capital social de la Société,
- Le 26 février 2015, Threadneedle Asset Management Holdings Limited a déclaré détenir 4,104% du capital social de la Société.

d. LISTE DES DETENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTROLE SPECIAUX ET LA DESCRIPTION DE CEUX-CI

Néant

e. MECANISMES DE CONTROLE PREVUS DANS LE SYSTEME D’ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

Néant

f. LES ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIETE A CONNAISSANCE QUI PEUVENT ENTRAINER DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT D’ACTIONS OU A L’EXERCICE DES DROITS DE VOTE

A la date du présent document, la Société n’a connaissance d’aucun accord entre actionnaires qui peut entraîner des restrictions au transfert d’actions ou à l’exercice des droits de vote.

g. LES REGLES APPLICABLES A LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE AINSI QU’A LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE

Selon les statuts de la Société, les membres du directoire sont des personnes physiques, actionnaires ou non de la Société, ne font pas partie du conseil de surveillance, ont moins de soixante-huit ans et peuvent être liés par un contrat de travail avec la Société pendant la durée de leur mandat. Les membres du directoire sont nommés par le conseil de surveillance pour une durée de quatre ans renouvelable. En cas de vacance d’un siège, le conseil de surveillance, conformément à la loi, nomme le remplaçant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Tout membre du directoire est révocable, soit par le conseil de surveillance, soit par l’assemblée générale sur proposition du conseil de surveillance. Si la révocation est décidée, sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts. Le conseil de surveillance nomme l’un des membres du directoire président pour la durée de son mandat de membre du directoire.

Conformément aux statuts de la Société, toutes propositions de modification statutaire doit être approuvée par le conseil de surveillance avant d’être soumises à l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Les propositions de modification des statuts de la Société doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

h. LES REGLES DE REPARTITION DES POUVOIRS ENTRE LE DIRECTOIRE ET LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE

En vertu de la loi et de l’article 15 des statuts de la Société, le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l’objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts de la Société aux assemblées d’actionnaires et au conseil de surveillance. Le directoire est notamment responsable de l’établissement, et de leur soumission au conseil de surveillance, des rapports, des budgets ainsi que des comptes trimestriels, semestriels et annuels, ainsi que de la convocation de toutes assemblées générales des actionnaires, de l’établissement de leur ordre du jour et de l’exécution de leurs décisions.

Les opérations suivantes sont soumises à l’autorisation préalable du conseil de surveillance :

- a. Par les dispositions légales et réglementaires en vigueur :

- la cession d'immeubles par nature,
 - la cession totale ou partielle de participations,
 - la constitution de sûretés, ainsi que des cautions, avals et garanties.
- b. Par les présents statuts, pour la réalisation des opérations suivantes, au sein de la Société (la « Société ») ou de ses filiales contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (ensemble le « Groupe ») :
- la proposition à l'assemblée générale de la Société de toute modification statutaire ;
 - toute proposition de résolutions à l'assemblée générale de la Société relatives à l'émission ou au rachat d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société ;
 - toute opération pouvant conduire, immédiatement ou à terme, à une augmentation ou une réduction du capital de la Société, par émission de valeurs mobilières ou annulation de titres ;
 - toute proposition à l'assemblée générale de la Société d'affectation du résultat, et de distribution de dividendes, ainsi que toute distribution d'acompte sur dividende ;
 - toute mise en place d'un plan d'options ou d'un plan d'attribution gratuite d'actions, et toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou toute attribution gratuite d'actions du Groupe ;
 - la nomination, le renouvellement ou la révocation des commissaires aux comptes de la Société ;
 - les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité, susceptibles d'avoir un impact de 5% ou plus sur l'EBITDA du Groupe ;
 - l'adoption du budget annuel et du plan d'investissement de la Société ;
 - tout accord d'endettement, financement ou partenariat, et toute émission d'obligations non convertibles du Groupe dès lors que le montant de l'opération ou accord, en une ou plusieurs fois, dépasse 100 millions d'euros ;
 - les prises, extensions ou cessions de participations du Groupe dans toutes sociétés créées ou à créer d'un montant supérieur à 20 millions d'euros de valeur d'entreprise ;
 - tout projet d'opération du Groupe dont le montant d'investissement ou de désinvestissement est supérieur à 20 millions d'euros dans la mesure où cette opération n'a pas été inscrite au budget ou au plan d'investissement ;
 - toute décision de fusion, scission, apport partiel d'actifs ou assimilés impliquant la Société ;

- en cas de litige du Groupe, les compromis ou transactions au-delà de 5 millions d'euros ;
- tout changement significatif dans les principes comptables appliqués par la Société autrement qu'à raison de la modification des normes IAS/IFRS.

c Toute convention soumise à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

i. LES ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIETE QUI SONT MODIFIES OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE

Voir § *Nouveau Contrat de Crédit Senior* I.A.3.f.(iii).(e)

j. LES ACCORDS PREVOYANT DES INDEMNITES POUR LES MANDATAIRES SOCIAUX OU LES SALARIES, S'ILS DEMISSIONNENT OU SONT LICENCIES SANS CAUSE REELLE ET SERIEUSE OU SI LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE

Mandataires sociaux dirigeants

Voir la Section I.D « Rémunération des mandataires sociaux dirigeants » du présent rapport.

Mandataires sociaux non dirigeants

Aucun accord ne prévoit d'indemnité en cas de démission des mandataires sociaux non dirigeants.

Salariés

Aucun accord ne prévoit d'indemnité en cas de démission des autres salariés.

C. GOUVERNANCE

La Société, à la date du présent rapport, est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par ses statuts. Elle avait été une société par actions simplifiée jusqu'au 5 septembre 2014, date de sa transformation en société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

A la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, la direction de la Société a été confiée à un directoire comprenant 3 membres, et le contrôle des organes de direction de la Société a été confiée à un conseil de surveillance comprenant 8 membres dont 4 membres indépendants.

1. DIRECTOIRE

a. COMPOSITION DU DIRECTOIRE AU COURS DE L'EXERCICE 2014

Le tableau ci-dessous présente la composition du directoire à la date du présent rapport et les principaux mandats et fonctions exercés par les membres du directoire en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années :

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
Xavier Martiré 85 862 actions (au 18.02.2015)	43 ans	Française	5 septembre 2014	5 septembre 2018	Président du directoire	<u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (au sein du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Président-Directeur-Général d'Elis Services S.A. <input type="checkbox"/> Président-Directeur-Général de M.A.J. S.A. <input type="checkbox"/> Président de Novalis S.A.S <input type="checkbox"/> Administrateur de Pierrette-T.B.A. S.A. <input type="checkbox"/> Président d'Elis Luxembourg S.A. (Luxembourg) <input type="checkbox"/> Administrateur de Elis Manomatic S.A. (Espagne) <input type="checkbox"/> Administrateur de Elis Italia SpA (Italie) <input type="checkbox"/> Administrateur de S.P.A.S.T. S.A. (Portugal) <input type="checkbox"/> Administrateur de Gafides S.A. (Portugal) <input type="checkbox"/> Administrateur de Blanchâtel S.A. (Suisse) <input type="checkbox"/> Administrateur de Grosswäscherei Domeisen AG (Suisse) <u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (en dehors du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Néant

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						<u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés (en dehors du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Néant
Louis Guyot 23 063 actions (au 18.02.2015)	42 ans	Française	5 septembre 2014	5 septembre 2018	Membre du directoire et Directeur Administratif et Financier	<u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (au sein du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Président de Pro Services Environnement S.A.S. <input type="checkbox"/> Administrateur de Elis Services S.A. <input type="checkbox"/> Administrateur de HADES S.A. (Belgique) <input type="checkbox"/> Administrateur de Elis Manomatic S.A. (Espagne) <input type="checkbox"/> Administrateur de Elis Italia S.A. (Italie) <input type="checkbox"/> Administrateur de Elis Luxembourg S.A. (Luxembourg) <input type="checkbox"/> Administrateur de S.P.A.S.T S.A. (Portugal) <input type="checkbox"/> Administrateur de InoTex AG (suisse) <input type="checkbox"/> Administrateur de Pierrette-TBA S.A. <u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (en dehors du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Néant

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						<p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés (en dehors du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Membre du directoire et directeur général de Korian S.A.* <input type="checkbox"/> Administrateur de Segesta SpA (Italie) <input type="checkbox"/> Représentant permanent de Korian S.A. au conseil d'administration d' Holding Austruy Burel <input type="checkbox"/> Représentant permanent de Korian S.A. au conseil d'administration de La Bastide de la Tourne <input type="checkbox"/> Représentant permanent de Korian S.A. au conseil d'administration de Le Brevent <input type="checkbox"/> Représentant permanent de Korian S.A. au conseil d'administration de CFR Siouville <input type="checkbox"/> Administrateur de Steriservice <input type="checkbox"/> Administrateur de Dalkia India (Inde) <input type="checkbox"/> Administrateur de

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						<p>Litesko UAB (Lituanie)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Administrateur de Vilniaus Energija UAB (Lituanie) <input type="checkbox"/> Administrateur de Dalkia Vostok (Russie) <input type="checkbox"/> Administrateur de Neva Energia SA (Russie) <input type="checkbox"/> Gérant de Compagnie Foncière Vermeille S.A.R.L <input type="checkbox"/> Gérant de Bonaparte S.A.R.L <input type="checkbox"/> Gérant de Le Belvedere Dune S.A.R.L
<p>Matthieu Lecharny 12 416 actions (18.02.2015)</p>	<p>44 ans</p>	<p>Française</p>	<p>5 septembre 2014</p>	<p>5 septembre 2018</p>	<p>Membre du directoire et Directeur Général Adjoint Marketing et <i>Business Development</i></p>	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (au sein du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Gérant de Le Jacquard Français S.A.R.L <input type="checkbox"/> Président Administrateur Unique du G.I.E. Eurocall Partners <input type="checkbox"/> Chairman de Kennedy Hygiène Products Limited (Angleterre) <input type="checkbox"/> Chairman de Kennedy Exports Limited (Angleterre) <p><u>Mandats et fonctions exercés à la date du</u></p>

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						<p><u>présent rapport (en dehors du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Néant</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés (en dehors du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Néant</p>

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du directoire sont domiciliés au siège social de la Société.

2. CONSEIL DE SURVEILLANCE

a. COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU COURS DE L'EXERCICE 2014

Le tableau ci-dessous présente la composition du conseil de surveillance à la date du présent rapport et les principaux mandats et fonctions exercés par les membres du conseil de surveillance en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années :

En vertu de l'article 17 IV des statuts de la Société, les membres du Conseil de surveillance doivent détenir 500 actions de la Société. Ils ont six mois à compter de leur nomination (ou de la date d'introduction en bourse pour les membres actuels) pour réaliser cette acquisition.

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
Philippe Audouin (3000 titres au 18.02.2015)	57 ans	Française	5 septembre 2014	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31	Membre du conseil de surveillance	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (au sein du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Néant</p> <p><u>Mandats et fonctions</u></p>

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
				décembre 2016		<p><u>exercés à la date du présent rapport (en dehors du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Membre du directoire Eurazeo* <input type="checkbox"/> Membre du conseil de surveillance d'ANF Immobilier* <input type="checkbox"/> Administrateur d'Europcar Groupe <input type="checkbox"/> Vice-Président du <i>Supervisory Board</i> de APCOA Parking AG (Allemagne) <input type="checkbox"/> Managing Director de Perpetuum MEP Verwaltung GmbH (Allemagne) <input type="checkbox"/> Membre de <i>l'Advisory Board</i> de APCOA Parking Holdings GmbH (Allemagne) <input type="checkbox"/> Président de Ray France Investment, LH APCOA, Legendre Holding 19, Legendre Holding 21, Legendre Holding 27, Legendre Holding 29, Legendre Holding 30, et Legendre Holding 36 <input type="checkbox"/> Directeur Général de Legendre Holding 25, La Mothe et de Eurazeo Capital Investissement (anciennement Eurazeo Partners)

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						<input type="checkbox"/> Administrateur délégué d'Eurazeo Services Lux (Luxembourg) <input type="checkbox"/> Représentant permanent d'Eurazeo au conseil d'administration de SFGI <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés (en dehors du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Vice-Président du conseil de surveillance de B&B Hotels <input type="checkbox"/> Directeur Général de Catroux <input type="checkbox"/> Président de Legendre Holding 22, Legendre Holding 28, Legendre Holding 23, Legendre Holding 11, Legendre Holding 26, Legendre Holding 24, Immobilière Bingen, Legendre Holding 8, Rue Impériale Immobilier, Legendre Holding 25 <input type="checkbox"/> Président de Les Amis d'Asmodée et d'Asmodée II <input type="checkbox"/> Administrateur

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						d'Eurazeo Italia (Italie) <input type="checkbox"/> Directeur général de Legendre Holding 33
Michel Datchary (900 titres au 18.02.2015)	62 ans	Française	5 septembre 2014	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Membre du conseil de surveillance Membre indépendant	<u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (au sein du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Néant <u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (en dehors du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Gérant de Staminea <input type="checkbox"/> Directeur Investissement du fonds Fa Dièse <input type="checkbox"/> Administrateur de Linkéo <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés (en dehors du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Directeur général PagesJaunes Groupe* <input type="checkbox"/> Administrateur de Local.ch (Suisse) <input type="checkbox"/> Administrateur de Swisscom Directories (Suisse) <input type="checkbox"/> Administrateur de LTV Gelbe Seiten (Suisse) <input type="checkbox"/> Administrateur de CCA International <input type="checkbox"/> Administrateur d'European

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						Directories
Marc Frappier	41 ans	Française	5 septembre 2014	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Membre du conseil de surveillance Vice-président du conseil de surveillance	<u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (au sein du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Néant <u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (en dehors du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Directeur Associé d'Eurazeo* <input type="checkbox"/> Membre du <i>Supervisory Board</i> de APCOA Parking AG (Allemagne) <input type="checkbox"/> Membre du conseil de surveillance de Legendre Holding 33 <input type="checkbox"/> Vice-président de l' <i>Advisory Board</i> APCOA Parking Holdings GmbH <input type="checkbox"/> Vice-président du conseil de surveillance de Foncia Holding <input type="checkbox"/> Administrateur de RES 1 S.A., RES 2 S.A., ManFoncia 1 et ManFoncia 2 <input type="checkbox"/> Gérant de Shynx S.à.r.l (Luxembourg) <input type="checkbox"/> Gérant de Shynx 1 S.à.r.l (Luxembourg) <input type="checkbox"/> Gérant de Shynx 2 S.à.r.l

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						<p>(Luxembourg)</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés (en dehors du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Administrateur d'Eurazeo Management Lux <input type="checkbox"/> Vice-président du conseil de surveillance de Foncia Groupe <input type="checkbox"/> Représentant d'Eurazeo au CA de Rexel SA <input type="checkbox"/> Gérant de ECIP Elis S.à.r.l <input type="checkbox"/> Gérant de ECIP Agree S.à.r.l
Virginie Morgon	44 ans	Française	5 septembre 2014	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Membre du conseil de surveillance	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (au sein du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Néant <p><u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (en dehors du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Membre du directoire et Directeur Général d'Eurazeo* <input type="checkbox"/> Présidente du <i>Supervisory Board</i> de APCOA Parking AG (Allemagne) <input type="checkbox"/> Présidente de l'<i>Advisory Board</i> de

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						<p>APCOA Parking Holdings GmbH (Allemagne)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <i>Managing Director</i> de APCOA Group GmbH (Allemagne) <input type="checkbox"/> Présidente du conseil de surveillance d'Eurazeo PME <input type="checkbox"/> Directeur Général de LH APCOA <input type="checkbox"/> Présidente du <i>Board of Directors</i> de Broletto 1 Srl (Italie) <input type="checkbox"/> Administrateur d'Euraleo Srl (Italie) <input type="checkbox"/> Présidente du conseil de surveillance de Legendre Holding 33 <input type="checkbox"/> Administrateur de L'Oréal * <input type="checkbox"/> Administrateur de Accor * <input type="checkbox"/> Membre du conseil de surveillance de Vivendi* <input type="checkbox"/> Membre du conseil d'administration du Women's Forum (WEFCOS) <input type="checkbox"/> Administrateur d'Intercos SpA (Italie) <input type="checkbox"/> Vice-Présidente du Conseil d'Administration de Moncler SpA *(Italie)

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						<p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés (en dehors du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Administrateur d'Edenred <input type="checkbox"/> Administrateur de Sportswear Industries Srl (Italie) <input type="checkbox"/> Présidente du conseil de surveillance du Groupe B&B Hotels <input type="checkbox"/> Président du conseil de surveillance de OFI Private Equity Capital (devenue Eurazeo PME Capital) <input type="checkbox"/> Président de Legendre Holding 33 <input type="checkbox"/> Représentant permanent d'Eurazeo au Conseil d'Administration de LT Participations
<p>Thierry Morin (1000 titres au 18.02.2015)</p>	<p>62 ans</p>	<p>Française</p>	<p>5 septembre 2014</p>	<p>Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice</p>	<p>Membre du conseil de surveillance</p> <p>Membre indépendant</p>	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (au sein du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Néant

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
				clos le 31 décembre 2014	Président du conseil de surveillance ⁵	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (en dehors du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Administrateur d'Arkema* <input type="checkbox"/> Président de la société Thierry Morin Consulting (TMC) <input type="checkbox"/> Président du conseil d'administration de l'Université de Technologie de Compiègne <input type="checkbox"/> Gérant de la société TM France <input type="checkbox"/> Président de TMPARFI SA (Luxembourg) <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés (en dehors du Groupe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Néant
Florence Noblot	51 ans	Française	5 septembre 2014	Assemblée générale ordinaire statuant sur	Membre du conseil de surveillance	<u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (au sein du Groupe) :</u>

⁵ Thierry Morin a été nommé président du Conseil de surveillance sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société. Il est donc entré en fonction en qualité de Président du conseil de surveillance le 12 février 2015.

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
				les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Membre indépendant	<input type="checkbox"/> Néant <u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (en dehors du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> <i>Senior Vice president Technology Sector EMEA</i> du groupe DPDHL <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés (en dehors du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> <i>Managing Director Commercial Projects</i> de DHL Express <input type="checkbox"/> Président de DHL Express France SAS
Agnès Pannier-Runacher	40 ans	Française	8 octobre 2014	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Membre du conseil de surveillance Membre indépendant	<u>Mandats et fonctions exercées à la date du présent rapport (au sein du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Néant <u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (en dehors du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Directrice générale déléguée de la Compagnie des Alpes* <input type="checkbox"/> Administrateur et présidente du comité d'audit du groupe Bourbon <input type="checkbox"/> Administrateur

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						<p> <input type="checkbox"/> membre de BPI France <input type="checkbox"/> Administrateur et membre du comité stratégique de Compagnie du Mont Blanc <input type="checkbox"/> Administrateur de Grévin & Cie <input type="checkbox"/> Administrateur de Cryptolog <input type="checkbox"/> Membre du conseil de surveillance du Futuroscope <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés (en dehors du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Administrateur et membre du comité de liaison de Soprol SAS <input type="checkbox"/> Administrateur de FSI-PME Entreprises SAS (ex CDC Entreprises) <input type="checkbox"/> Administrateur de CDC Entreprises SAS <input type="checkbox"/> Administrateur de Daher </p>
Eric Schaefer	32 ans	Française	5 septembre 2014	Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Membre du conseil de surveillance	<p> <u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (au sein du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Néant <u>Mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport (en dehors du Groupe) :</u> </p>

Nom et prénom	Age	Nationalité	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société (au sein du Groupe ou en dehors du Groupe) au cours des cinq dernières années
						<input type="checkbox"/> Directeur d'Eurazeo* <input type="checkbox"/> Membre du conseil de surveillance de Legendre Holding 33 <input type="checkbox"/> Membre du conseil d'administration de l'AX <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés (en dehors du Groupe) :</u> <input type="checkbox"/> Membre du comité d'administration et des sélections d'Europcar Groupe

* Société cotée

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil de surveillance sont domiciliés au siège social de la Société.

M. Thierry Morin a été nommé le 5 septembre 2014 par le conseil de surveillance de la Société président du conseil de surveillance de la Société, sous condition suspensive de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Les fonctions de président du conseil de surveillance de la Société de Mme Virginie Morgon ont pris fin automatiquement et de manière anticipée au jour de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, sans incidence sur son mandat de membre du conseil de surveillance.

Par ailleurs, le conseil de surveillance a, lors de sa réunion du 10 octobre 2014, qualifié M. Michel Datchary, M. Thierry Morin, Mme Florence Noblot et Mme Agnès Pannier-Runacher de membres indépendants du conseil de surveillance, au regard des critères adoptés par la Société. Par conséquent, la proportion de membres indépendants du conseil de surveillance s'élève à un tiers au moins des membres du conseil de surveillance.

b. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les informations figurant ci-après concernent les membres actuels du conseil de surveillance.

Philippe Audouin, 57 ans, est membre du directoire et Directeur administratif et financier d'Eurazeo qu'il a rejoint en 2002. De 2007 jusqu'à la transformation de la Société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance, il était administrateur de la Société.

Il a commencé sa carrière en créant et développant sa propre société pendant 10 ans. Après l'avoir cédée, Philippe Audouin a été directeur financier et fondé de pouvoir (« Prokurist »), en Allemagne, de la première *joint venture* entre France Telecom et Deutsche Telekom. De 1996 à 2000, Philippe Audouin a occupé le poste de directeur financier, des ressources humaines et de l'administration de France Telecom, division Multimédia. Il était également membre du conseil de surveillance de PagesJaunes. D'avril 2000 à février 2002, Philippe Audouin était directeur financier de Europ@Web. Il a également enseigné pendant 5 ans comme chargé de cours puis Maître de Conférences en troisième année à l'école des Hautes Etudes Commerciales (HEC).

Philippe Audouin est également administrateur d'Europcar Groupe et Vice-Président du *Supervisory Board* d'APCOA Parking AG (Allemagne).

Philippe Audouin est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales. Il est membre de la commission Émetteurs de l'AMF, membre du Comité Consultatif de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et Vice-Président de l'association des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion (DFCG)

Michel Datchary, 62 ans, développe depuis 2010 une activité de *consulting* à travers la société Staminea dans différents pays européens dans le domaine des medias, d'internet et des services, ainsi que comme conseil dans la sélection de sociétés innovantes pour un fonds d'amorçage. Après un début de carrière chez Havas, il entre chez PagesJaunes pour en assurer le marketing, et en prend la direction générale pour 13 années de croissance, de 1996 à 2009. Il transforme le groupe pour en faire le premier support de publicité français sur internet avec le succès de pagesjaunes.fr, et réalise la cotation du groupe en 2004. De 2009 jusqu'à la transformation de la Société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance, il était administrateur de la Société.

En plus de son expérience au sein de la Société, Michel Datchary a une expérience d'administrateur chez PagesJaunes, au sein du groupe Swisscom (Local.ch, Swisscom Directories, LTV), ainsi que chez Linkéo, European Directories, et de start-up.

Il est diplômé de l'Institut de Promotion Commerciale et de la Chambre de Commerce de Pau.

Marc Frappier, 41 ans, est Directeur associé d'Eurazeo qu'il a rejoint en 2006. Il a notamment participé à la réalisation des investissements ou au suivi des investissements dans Accor/Edenred, Apcoa, la Société, Foncia, Rexel et Asmodée. Depuis 2013 et jusqu'à la transformation de la Société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance il était administrateur de la Société.

Il a débuté sa carrière en 1996 comme auditeur financier au sein du cabinet Deloitte et Touche. De 1999 à 2006, il a travaillé au Boston Consulting Group (BCG) à Paris et Singapour, où il a effectué de nombreuses missions de stratégie et d'efficacité opérationnelle dans les secteurs des biens et services industriels, de l'énergie, ainsi que des médias et télécommunications.

Marc Frappier est ingénieur civil diplômé de l'Ecole des Mines et titulaire du diplôme d'études comptables et financières (DECF).

Virginie Morgon, 44 ans, est membre du directoire, Directeur général et *chief investment officer* d'Eurazeo, l'actionnaire de contrôle de la Société, qu'elle a rejoint en 2008. Depuis 2013 jusqu'à la transformation de la Société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance, elle était Présidente du conseil d'administration de la Société.

De 2000 à 2007, Virginie Morgon était associé-gérant de Lazard Frères et Cie à Paris, après avoir exercé son métier de banquier conseil chez Lazard Frères et Cie à New York et Londres depuis 1992. Virginie Morgon était notamment responsable du secteur agroalimentaire, distribution et biens de consommation sur le plan européen. Au cours des 15 années au sein de Lazard Frères et Cie, elle a conseillé de nombreuses entreprises telles que Air Liquide, Danone, Kingfisher/Castorama, Kesa/Darty, Publicis et a établi des liens privilégiés avec leurs dirigeants.

Virginie Morgon est notamment présidente du conseil de surveillance d'Eurazeo PME, Vice-Présidente du conseil d'administration de Moncler SpA, administrateur d'Accor, de L'Oréal et membre du conseil de surveillance de Vivendi. Elle est membre du conseil d'administration du *Women Forum for the Economy & Society* (WEFCOS) et membre du comité de soutien de *Human Rights Watch* à Paris.

Virginie Morgon est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (section Économie et Finance) et titulaire d'un mastère d'économie et de management (MIEM) de l'université de Bocconi (Milan, Italie).

Thierry Morin, 62 ans, est président de la société Thierry Morin Consulting, gérant de la société TM France et membre du conseil d'administration d'Arkema depuis 2006.

Il a commencé sa carrière en 1977 en tant qu'ingénieur au département des ventes de Société Burroughs. De 1978 à 1986, il a occupé successivement les fonctions de chargé de contrats, contrôleur financier, directeur comptable puis contrôleur financier EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) au sein du Groupe Schlumberger. En 1986, il a rejoint le groupe Thomson Electronics en tant que directeur général adjoint systèmes d'information, puis directeur financier du département Audio. En 1989, Thierry Morin a intégré le Groupe Valeo en tant que directeur financier adjoint. Il y a occupé successivement les fonctions de directeur financier, directeur de la stratégie, directeur général adjoint, puis directeur général en 2000. En mars 2001, Thierry Morin est devenu Président-Directeur général du groupe Valeo. Depuis 2009, Thierry Morin gère une activité d'amorçage dans les technologies nouvelles ainsi qu'une société de conseil dans le domaine industriel. En 2013, il a acquis la société Sintertech, N°1 français de la métallurgie des poudres à destination des marchés industriels, dont il organise la restructuration.

Thierry Morin est Officier de l'Ordre National du Mérite, Chevalier de la Légion d'Honneur et des Arts et des Lettres, Officier de l'Ordre National du Mérite. Il est également président du Conseil de l'Université de Technologies de Compiègne (UTC) et ancien président du conseil d'administration de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

Thierry Morin est diplômé d'une maîtrise de gestion de l'Université Paris IX-Dauphine.

Florence Noblot, 51 ans, est Vice-présidente EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) de DHL Express, qu'elle a rejoint en 1993.

Florence Noblot a débuté sa carrière en 1987 en tant que responsable grands comptes de Rank Xerox France. En 1993, elle a rejoint DHL Express en tant que responsable grands comptes puis entre 2003 et 2006 a occupé les fonctions de directrice des ventes et *senior vice-president* de Global Customer Solutions (GCS) pour l'Asie-Pacifique. Entre 2008 et 2012, elle a occupé les fonctions de Président de DHL Express France et était également membre du comité de direction de DHL Express Europe. En 2012, elle est devenue directrice des projets commerciaux Europe pour DHL Express Europe, avant d'être nommée en 2013 *senior vice-president* du secteur High Tech EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) pour l'ensemble des activités du groupe Deutsche Post DHL.

Florence Noblot a poursuivi des études en Sciences Economiques à l'Université Paris II Panthéon Assas et a suivi en 2011 le *General Management Program* de l'Université Harvard aux Etats-Unis.

Agnès Pannier-Runacher, 40 ans, est Directrice Générale déléguée de la Compagnie des Alpes, qu'elle a rejoint en 2013.

Inspecteur des finances au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, puis Directrice de cabinet et membre du comité de direction à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en charge des sujets économiques et financiers, elle a rejoint en 2006 la Caisse des dépôts comme Directeur-adjoint des finances et de la stratégie, en charge notamment du suivi actionnarial des filiales, des participations stratégiques et du M&A.

En 2009, elle devient membre du comité exécutif et Directrice des finances et de la stratégie de portefeuille du FSI. En 2011, elle rejoint Faurecia en tant que Directrice de la division Clients Tata-JLR, GME, Volvo chez Faurecia Systèmes d'Intérieur.

Agnès Pannier-Runacher est Directrice Générale déléguée de la Compagnie des Alpes depuis début 2013.

Agnès Pannier-Runacher est diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et titulaire d'un CEMS (HEC-Köln-Universität) Master.

Eric Schaefer, 32 ans est Directeur d'Eurazeo qu'il a rejoint en 2004. Il a participé depuis à l'analyse de plusieurs opportunités d'investissement et au suivi de participations dans divers secteurs de l'industrie et des services et notamment à la réalisation ou au suivi des investissements dans Eutelsat, B&B Hotels, Europcar, Apcoa et Asmodée. Depuis 2013 jusqu'à la transformation de la Société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance il était administrateur de la Société.

Eric Schaefer est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC).

c. EQUILIBRE DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance de la Société a désigné M. Michel Datchary, M. Thierry Morin, Mme Florence Noblot et Mme Agnès Pannier-Runacher en qualité de membres indépendants du conseil de surveillance au regard des critères adoptés par la Société.

Le conseil de surveillance a veillé à ce que la sélection des membres du conseil lui permette d'assurer une diversité des compétences ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes, dans des proportions conformes aux exigences des dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

A la date du présent rapport, sont présents aux côtés des 4 membres du conseil de surveillance désignés sur proposition d'Eurazeo, 4 membres considérés comme indépendants par le conseil de surveillance, soit plus d'un tiers des membres du conseil de surveillance.

3. COMITE DE DIRECTION

a. COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION

Le comité de direction est composé au 1^{er} mars 2015 des personnes suivantes :

Xavier Martiré, Président du directoire

Alain Bonin, Directeur général adjoint en charge des opérations

Arthur de Roquefeuil, Directeur général adjoint en charge des opérations

Frédéric Deletombe, Directeur industriel et des achats

Louis Guyot, membre du directoire, Directeur administratif et financier

Didier Lachaud, Directeur des ressources humaines

Matthieu Lecharny, membre du directoire, Directeur général adjoint marketing et *business development*

François Blanc, Directeur de la transformation et des systèmes d'information

b. REUNIONS

Le comité de direction se réunit toutes les deux semaines pour évoquer les performances opérationnelles et financières du Groupe, échanger sur les projets stratégiques et la conduite du Groupe.

D. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Il est rappelé que dans le cadre de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, la Société entend se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF (le « Code AFEP-MEDEF »).

1. REMUNERATION ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

a. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS

Le conseil de surveillance de la Société, lors d'une réunion en date du 10 octobre 2014, a décidé, au vu de l'avis du comité des nominations et des rémunérations du même jour, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris et à compter de cette date, de mettre fin au contrat de travail de Xavier Martiré et de fixer les rémunérations et avantages des membres du Directoire comme décrits ci-après.

(i) Rémunération de Xavier Martiré

Le conseil de surveillance de la Société, lors d'une réunion en date du 10 octobre 2014, a décidé, au vu de l'avis du comité des nominations et des rémunérations du même jour, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris et à compter de cette date, de mettre fin au contrat de travail de Xavier Martiré. Par conséquent, à la date du présent rapport, le contrat de travail de Xavier Martiré est résilié.

Rémunération fixe

Monsieur Xavier Martiré perçoit, en qualité de président du directoire, une rémunération fixe d'un montant de 550 000 euros bruts annuels.

Rémunération variable

Monsieur Xavier Martiré perçoit, en qualité de président du directoire, une rémunération variable d'un montant de 550 000 euros bruts annuels et pouvant atteindre un montant maximum de 935 000 euros bruts annuels en fonction de l'atteinte d'objectifs.

Cette rémunération variable est décomposée en deux parties : (i) une première partie représentant 70 % de la rémunération variable qui est assise sur des objectifs quantitatifs définis par le conseil de surveillance, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations (en cas d'atteinte des objectifs quantitatifs) affectée d'un coefficient de 0% à 200%, selon une progression linéaire, et (ii) une seconde partie représentant 30 % de la rémunération variable qui est assise sur des objectifs qualitatifs définis en début d'exercice par le conseil de surveillance, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

Les critères quantitatifs retenus dépendent de : (i) l'évolution du chiffre d'affaires; (ii) l'évolution de l'EBIT ; et (iii) l'évolution du flux de trésorerie opérationnel.

Les critères qualitatifs retenus sont les suivants : (i) soutien de la croissance organique (gain et rétention de clients) ; (ii) maîtrise des grands programmes industriels, informatiques et immobiliers ; et (iii) gestion de la croissance externe (acquisition et intégration).

Ces critères peuvent être révisés annuellement.

Régime de retraite

Monsieur Xavier Martiré ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

Indemnité de départ et indemnité de non-concurrence

Monsieur Xavier Martiré percevra une indemnité de départ égale à 18 mois de rémunération brute fixe et variable calculée sur la moyenne des rémunérations perçues par Monsieur Xavier Martiré au cours des deux derniers exercices clos précédant son départ, et due uniquement en cas de départ contraint, sauf cas de faute ou dans l'hypothèse où Monsieur Xavier Martiré serait en mesure de faire valoir à brève échéance, ses droits à la retraite.

Cette indemnité de départ est subordonnée à l'atteinte de deux conditions de performance liées (i) à un objectif de chiffre d'affaires et (ii) à un objectif d'EBIT. L'indemnité de départ est conditionnée à un taux de performance, de sorte que si aucun des objectifs ci-dessus n'est atteint, aucune indemnité n'est due, si l'un des objectifs ci-dessus est atteint, deux-tiers de l'indemnité de départ est due, soit 12 mois de rémunération brute fixe et variable moyenne et si les deux objectifs ci-dessus sont atteints, l'indemnité de départ est due dans son intégralité.

Par ailleurs, Monsieur Xavier Martiré bénéficiera, en contrepartie de l'engagement de non-concurrence, d'une durée d'un an, qu'il a consenti, d'une indemnité de non-concurrence égale à 50% de la rémunération brute fixe et variable du dernier exercice clos. En cas de cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence, le montant total perçu par Monsieur Xavier Martiré à ce titre sera plafonné à deux ans de rémunération brute fixe et variable.

Autres avantages

Monsieur Xavier Martiré continue de bénéficier d'un véhicule de fonction.

Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance

Pour une information concernant les caractéristiques des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place par la Société et les attributions d'options ou d'actions de performance, voir la Section I D 2 a – « Options de souscription ou d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites » ci-dessous.

Les tableaux ci-après présentent la rémunération versée à Monsieur Xavier Martiré, Président du Directoire de la Société, par la Société et par toute société du Groupe en 2014 :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Xavier Martiré		
(En euros)		Exercice clos le 31 décembre 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice		927 546
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions attribuées gratuitement		0
Total		927 546

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Xavier Martiré				
(en euros)			Exercice clos le 31 décembre 2014	
			Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe			400 008	400 008
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾			523 642	397 085
Rémunération variable pluriannuelle			0	0
Rémunération exceptionnelle			0	220 000
Jetons de présence			—	—
Avantages en nature			3 896	3 896
Total			927 546	1 020 989

Membres du directoire	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Xavier Martiré Président du directoire Début de Mandat : 05/09/2014 Fin de Mandat : 04/09/2018		✓		✓	✓		✓	

(ii) Rémunération de Louis Guyot

Rémunération fixe

Monsieur Louis Guyot perçoit, en qualité de membre du directoire, une rémunération fixe d'un montant de 250 000 euros bruts annuels.

Rémunération variable

Monsieur Louis Guyot perçoit, en qualité de membre du directoire, une rémunération variable d'un montant de 100 000 euros bruts annuels et pouvant atteindre un montant maximum de 170 000 euros bruts annuels en fonction de l'atteinte d'objectifs.

Cette rémunération variable est décomposée en deux parties : (i) une première partie représentant 70 % de la rémunération variable qui est assise sur des objectifs quantitatifs définis par le conseil de surveillance, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations affectée d'un coefficient de 0% à 200%, selon une progression linéaire, et (ii) une seconde partie représentant 30 % de la rémunération variable qui est assise sur des objectifs qualitatifs définis en début d'exercice par le conseil de surveillance, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations

Les critères quantitatifs retenus dépendent de : (i) l'évolution du chiffre d'affaires ; (ii) l'évolution de l'EBIT ; et (iii) l'évolution du flux de trésorerie opérationnel.

Régime de retraite

Monsieur Louis Guyot ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

Indemnité de départ et indemnité de non-concurrence

Monsieur Louis Guyot percevra une indemnité de départ égale à 18 mois de rémunération brute fixe et variable calculée sur la moyenne des rémunérations perçues par Monsieur Louis Guyot au cours des deux derniers exercices clos précédant son départ, et due uniquement en cas de départ contraint, sauf cas de faute ou dans l'hypothèse où Monsieur Louis Guyot serait en mesure de faire valoir à brève échéance, ses droits à la retraite.

Cette indemnité de départ est subordonnée à l'atteinte de deux conditions de performance liées (i) à un objectif de chiffre d'affaires et (ii) à un objectif d'EBIT. L'indemnité de départ est conditionnée à un taux de

performance, de sorte que si aucun des objectifs ci-dessus n'est atteint, aucune indemnité n'est due, si l'un des objectifs ci-dessus est atteint, deux-tiers de l'indemnité de départ est due, soit 12 mois de rémunération brute fixe et variable moyenne, et si les deux objectifs ci-dessus sont atteints, l'indemnité de départ est due dans son intégralité.

Par ailleurs, Monsieur Louis Guyot bénéficiera, en contrepartie de l'engagement de non-concurrence, d'une durée de six mois, qu'il a consenti, d'une indemnité de non-concurrence égale à 50% de la rémunération brute fixe et variable du dernier exercice clos. En cas de cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence, le montant total perçu par Monsieur Louis Guyot à ce titre sera plafonné à deux ans de rémunération brute fixe et variable.

Autres avantages

Monsieur Louis Guyot continue de bénéficier d'un véhicule de fonction.

Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance

Pour une information concernant les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions mis en place par la Société et les attributions d'options ou d'actions de performance, voir la Section I D 2 a – « Options de souscription ou d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites » ci-dessous.

Les tableaux ci-après présentent la rémunération versée à Monsieur Louis Guyot, membre du Directoire de la Société, par la Société et par toute société du Groupe en 2014 :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Louis Guyot		
(En euros)		Exercice clos le 31 décembre 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice		313 228
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions attribuées gratuitement		0
Total		313 228

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Louis Guyot				
(en euros)			Exercice clos le 31 décembre 2014	
			Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe			200 004	200 004
Rémunération variable annuelle			112 175	14 667
Rémunération variable pluriannuelle			0	0
Rémunération exceptionnelle			0	0
Jetons de présence			0	0

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Louis Guyot				
(en euros)			Exercice clos le 31 décembre 2014	
			Montants dus	Montants versés
Avantages en nature			1 049	1 049
Total			313 228	215 720

Membres du directoire	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Louis Guyot Membre du directoire Début de Mandat : 05/09/2014 Fin de Mandat : 04/09/2018	✓			✓	✓		✓	

(iii) Rémunération de Matthieu Lecharny

Rémunération fixe

Monsieur Matthieu Lecharny perçoit, en qualité de membre du directoire, une rémunération fixe d'un montant de 250 000 euros bruts annuels.

Rémunération variable

Monsieur Matthieu Lecharny perçoit, en qualité de membre du directoire, une rémunération variable d'un montant de 100 000 euros bruts annuels et pouvant atteindre un montant maximum de 170 000 euros bruts annuels en fonction de l'atteinte d'objectifs.

Cette rémunération variable est décomposée en deux parties : (i) une première partie représentant 70 % de la rémunération variable qui est assise sur des objectifs quantitatifs définis par le conseil de surveillance, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations affectée d'un coefficient de 0% à 200%, selon une progression linéaire, et (ii) une seconde partie représentant 30 % de la rémunération variable qui est assise sur des objectifs qualitatifs définis en début d'exercice par le conseil de surveillance, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, affectée d'un coefficient de 0% à 100% .

Les critères quantitatifs retenus dépendent de : (i) l'évolution du chiffre d'affaires ; (ii) l'évolution de l'EBIT ; et (iii) l'évolution du flux de trésorerie opérationnel.

Régime de retraite

Monsieur Matthieu Lecharny ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

Indemnité de départ et indemnité de non-concurrence

Monsieur Matthieu Lecharny percevra une indemnité de départ égale à 18 mois de rémunération brute fixe et variable calculée sur la moyenne des rémunérations perçues par Monsieur Matthieu Lecharny au cours des deux derniers exercices clos précédant son départ, et due uniquement en cas de départ contraint, sauf cas de faute ou dans l'hypothèse où Monsieur Matthieu Lecharny serait en mesure de faire valoir à brève échéance, ses droits à la retraite. Cette indemnité de départ est subordonnée à l'atteinte de deux conditions de performance liées (i) à un objectif de chiffre d'affaires et (ii) à un objectif d'EBIT.

L'indemnité de départ est conditionnée à un taux de performance, de sorte que si aucun des objectifs ci-dessus n'est atteint, aucune indemnité n'est due, si l'un des objectifs ci-dessus est atteint, deux-tiers de l'indemnité de départ est due, soit 12 mois de rémunération brute fixe et variable moyenne, et si les deux objectifs ci-dessus sont atteints, l'indemnité de départ est due dans son intégralité.

Par ailleurs, Monsieur Matthieu Lecharny bénéficiera, en contrepartie de l'engagement de non-concurrence, d'une durée de six mois, qu'il a consenti, d'une indemnité de non-concurrence égale à 50% de la rémunération brute fixe et variable du dernier exercice clos. En cas de cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence, le montant total perçu par Monsieur Matthieu Lecharny à ce titre sera plafonné à deux ans de rémunération brute fixe et variable.

Autres avantages

Monsieur Matthieu Lecharny continue de bénéficier d'un véhicule de fonction.

Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance

Pour une information concernant les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions mis en place par la Société et les attributions d'options ou d'actions de performance, voir la Section I D 2 a – « Options de souscription ou d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites » ci-dessous.

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations versées à Monsieur Matthieu Lecharny, membre du Directoire de la Société, par la Société et par toute société du Groupe en 2014 :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Matthieu Lecharny		
(En euros)		Exercice clos le 31 décembre 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice		321 760
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions attribuées gratuitement		0
Total		321 760

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Matthieu Lecharny⁽¹⁾

(en euros)	Exercice clos le 31 décembre 2014		
		Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe		204 000	204 000
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾		113 581	69 547
Rémunération variable pluriannuelle		0	0
Rémunération exceptionnelle		0	0
Jetons de présence		0	0
Avantages en nature		4179	4179
Total		321 760	277 726

Membres du directoire	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Matthieu Lecharny Membre du directoire Début de Mandat : 05/09/2014 Fin de Mandat : 04/09/2018	✓			✓	✓		✓	

b. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Rémunération versée par la Société

L'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 8 octobre 2014 a décidé de fixer à la somme de 350.000 euros le montant global maximum annuel des jetons de présence alloués au conseil de surveillance.

Lors de sa réunion du 10 octobre 2014, le conseil de surveillance a décidé d'allouer comme suit les jetons de présence accordés aux membres du conseil de surveillance, sur une base annuelle :

- 15 000 euros à chacun des membres du Conseil ;
- 15 000 euros supplémentaires étant attribués au titre des fonctions de président du Conseil ;

- 4 000 euros par membre du Conseil, pour toute participation effective à une réunion du Conseil ;
- 2 500 euros par membre du Comité d'audit, pour toute participation effective à une réunion du Comité d'audit ;
- 1 250 euros supplémentaires étant attribués au président du Comité d'audit, pour toute participation effective à une réunion du Comité d'audit ;
- 2 500 euros par membre du Comité des nominations et des rémunérations, pour toute participation effective à une réunion du Comité des nominations et des rémunérations ;
- 1 250 euros supplémentaires étant attribués au président du Comité des nominations et des rémunérations, pour toute participation effective à une réunion du Comité des nominations et des rémunérations.

Cette répartition demeurera en vigueur jusqu'à décision contraire du conseil ou modification décidée par une nouvelle assemblée générale, à l'avenir, du montant de l'enveloppe globale des jetons de présence alloués au conseil.

Par ailleurs, le montant des jetons de présence étant alloués sur une base annuelle, ce montant sera calculé *pro rata temporis* en cas de cessation, pour quelque cause que ce soit, du mandat de membre du conseil de surveillance en cours d'exercice social.

Les jetons de présence et autres rémunérations versés par la Société ou par toute société du Groupe aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société se sont donc élevés à 25 000 euros en 2013 et 25 000 euros en 2014.

Le tableau ci-dessous présente les jetons de présence et autre types de rémunérations perçus par les membres du conseil de surveillance. La Société était au cours des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013 une société par actions simplifiée dotée d'un conseil d'administration dont Madame Virginie Morgon et Messieurs Philippe Audouin, Michel Datchary, Marc Frappier et Eric Schaefer étaient membres.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du conseil de surveillance		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants en euros versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Montants en euros versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Philippe Audouin		
Jetons de présence	—	—
Autres rémunérations	—	—
Michel Datchary		
Jetons de présence	25 000	25 000
Autres rémunérations	—	—
Marc Frappier		
Jetons de présence	—	—

Autres rémunérations	—	—
Virginie Morgon		
Jetons de présence	—	—
Autres rémunérations	—	—
Thierry Morin		
Jetons de présence	—	—
Autres rémunérations	—	—
Florence Noblot		
Jetons de présence	—	—
Autres rémunérations	—	—
Agnès Pannier-Runacher		
Jetons de présence	—	—
Autres rémunérations	—	—
Eric Schaefer		
Jetons de présence	—	—
Autres rémunérations	—	—

Rémunération versée par les sociétés contrôlées ou la société qui contrôle la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce

Aucun mandataire social non dirigeant de la Société n'a perçu de rémunérations, de quelque nature que ce soit, de la part de sociétés contrôlées par la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société n'était pas contrôlée à titre exclusif, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une quelconque entité.

c. MONTANT DES SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Aucun membre du directoire ne bénéficie d'un régime de retraite spécifique. La Société n'a donc provisionné aucune somme spécifique au titre de versements de pensions, de retraites ou autres avantages similaires au profit des membres du directoire.

2. PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS DETENUES PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale mixte réunie le 8 octobre 2014 a, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de son introduction en bourse, autorisé le directoire à procéder, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce dans la limite de 10% du capital social de la Société au jour de la décision du directoire faisant usage de la délégation.

Dans ce cadre, il est envisagé de mettre en place, postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, un plan d'attribution gratuite d'actions destiné à bénéficier à environ une centaine de dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, y compris notamment l'ensemble des membres du Directoire de la Société. Les actions attribuées gratuitement dans le cadre de ce plan le seraient sous condition de critères de performance liés au chiffre d'affaires consolidé, à l'EBIT consolidé et à la performance relative du cours de l'action de la Société par rapport à l'indice SBF 120. La période d'acquisition serait de 2 ans, et les bénéficiaires devront en outre conserver les actions attribuées et acquises pendant une durée supplémentaire de 2 ans.

a. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

(i) Options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

(ii) Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés non mandataires sociaux

Néant.

(iii) Attribution gratuite d'actions

(a) Attributions gratuites d'actions

Historique des attributions gratuites d'actions - Information sur les actions attribuées gratuitement⁽¹⁾	
Date d'assemblée	23 décembre 2010
Date de la décision du Président	23 décembre 2010
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribuées à :	
Les mandataires sociaux	
<i>Xavier Martiré</i>	1 511 768
<i>Matthieu Lecharny</i>	137 434
<i>Louis Guyot</i>	—
<i>Philippe Audouin</i>	—
<i>Michel Datchary</i>	—
<i>Marc Frappier</i>	—
<i>Virginie Morgon</i>	—
<i>Thierry Morin</i>	—
<i>Florence Noblot</i>	—
<i>Agnès Pannier-Runacher</i>	—
<i>Eric Schaefer</i>	—
Date d'acquisition des actions	—
Date de fin de période de conservation	[•]

Nombre d'actions souscrites	—
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	—
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	—

(1) L'assemblée générale de la Société qui s'est tenue le 23 décembre 2010, a autorisé le Président à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants de la Société et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, qui a été arrêté par le Président à cette même date. Conformément aux dispositions de ce plan, l'acquisition des actions gratuites par certains dirigeants de la Société et salariés du Groupe a été effectuée sous conditions suspensives de (i) de l'introduction en bourse de la Société et (ii) qu'au jour de l'introduction en bourse de la Société certaines conditions, notamment de performance soient satisfaites. Ces conditions de performance ne pouvant être atteintes, les droits résultants de l'attribution d'actions gratuites sous conditions suspensives seront définitivement perdus.

(b) Attributions d'actions de performance

Actions de performance attribuées durant l'exercice 2014 aux mandataires sociaux

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Xavier Martiré						
Louis Guyot						
Matthieu Lecharny						
Philippe Audouin						
Michel Datchary						
Marc Frappier						
Virginie Morgon						
Thierry Morin						
Florence Noblot						
Agnès-Pannier-Runacher						
Eric Schaefer						

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2014 pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2014 pour chaque mandataire social			
Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Xavier Martiré			
Louis Guyot			
Matthieu Lecharny			
Philippe Audouin			
Michel Datchary			
Marc Frappier		Néant	
Virginie Morgon			
Thierry Morin			
Florence Noblot			
Agnès Pannier-Runacher			
Eric Schaefer			

b. BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

A la date du présent rapport, tous les bons de souscription émis le 4 octobre 2007 par la Société au profit des membres du directoire ont été exercés dans le cadre des réorganisations préalables à l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext de Paris. Aucun membre du conseil de surveillance ne détient des bons de souscription d'actions.

E. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

1. RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE 2014

1 LA DEMARCHE RSE D'ELIS

1.1 NOTRE VISION

Notre politique RSE s'articule autour des valeurs qui constituent l'ADN d'ELIS depuis toujours, le respect d'autrui, l'exemplarité, l'intégrité et la responsabilité.

La conduite responsable de notre entreprise est un gage de succès et de pérennité.

Les principes partagés par ELIS et tous ses collaborateurs peuvent se résumer ainsi :

- ✓ Agir avec intégrité, responsabilité et exemplarité,
- ✓ Respecter la dignité et les droits de chacun,
- ✓ Agir en acteur respectueux de l'environnement,
- ✓ Respecter les lois et réglementations,
- ✓ Améliorer continuellement nos performances.

Ils s'inspirent de plusieurs textes fondateurs, dont :

- ✓ La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la Convention européenne des droits de l'homme,
- ✓ La Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant,
- ✓ Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies,
- ✓ Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.



Ces principes s'appliquent à toutes les actions de l'entreprise, que ce soit avec ses salariés ou dans la conduite des affaires avec ses fournisseurs, ses clients ou tout autre secteur.

Le développement de l'entreprise repose sur la qualité et l'implication des hommes et des femmes qui la composent.

Elis s'attache donc à maintenir des relations humaines harmonieuses et prête une attention particulière à la bonne application des principes tels qu'un dialogue constructif et ouvert fondé sur la confiance et le respect dans le cadre d'une politique de management de proximité, la non-discrimination, le maintien de conditions de travail sûres, la formation continue et le développement professionnel de ses salariés.

Elis a construit un modèle économique plus durable, autour du concept d'économie de fonctionnalité s'appuyant sur une offre de services et de produits de haute qualité. Se souciant du cycle de vie de ses produits en travaillant sur leur éco-conception et leur durabilité, Elis contribue à réduire la pression sur son environnement à la différence des modes de consommation classiques qui encouragent les produits jetables ou à l'obsolescence programmée.

Elis refuse tout compromis quant à l'intégrité qui doit, au quotidien, gouverner ses relations d'affaires et ses pratiques professionnelles.

1.2 PERIMETRE DE LA DEMARCHE RSE ET METHODOLOGIE DE REPORTING

a. PERIMETRE DE REPORTING

La démarche RSE d'ELIS s'applique à l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les données du reporting correspondent au périmètre défini par la loi Grenelle II et comprennent l'activité d'ELIS et de ses filiales présentes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Les acquisitions de l'année 2014 sont exclues du périmètre de reporting 2014. Les acquisitions réalisées au cours de 2014 ne sont pas prises en compte dans le reporting portant sur l'année 2014. Elles seront intégrées dans le reporting 2015 ou au plus tard dans le reporting 2016 (afin de mettre en place et fiabiliser le reporting).

Les entités acquises en 2014 sont exclues du périmètre de reporting 2014. Il s'agit de : Pro Services Environnement en France, Atmosfera Gestao e Higienizacao et Texteis, SC Lavanderias et l'Acqua Lavanderias au Brésil. A noter que l'entité brésilienne, ELIS BRASIL, créée en 2012, a été fusionnée en 2014 dans Atmosfera Gestao e Higienizacao et Texteis et sera intégrée dans le reporting de cette entité.

Aucune cession n'a été réalisée en 2014.

Les indicateurs consolident les chiffres d'ELIS et de ses filiales.

Le reporting porte sur l'année calendaire du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Le reporting porte sur les entités indiquées dans le tableau ci-après :

Entités intégrées dans le reporting RSE 2014			
	Pays	Nombre d'entités	Type d'entités (siège, bureaux, usine, site de production, agences...)
	France	13	Siège, bureaux, sites de production et centres de service
	Allemagne	5	Siège, bureaux, sites de production et centres de service
	Suisse	10	Siège, bureaux, sites de production et centres de service
	Italie	1	Siège, bureaux, sites de production et centres de service
	Espagne et Andorre	4	Siège, bureaux, sites de production et centres de service
	Portugal	3	Siège, bureaux, sites de production et centres de service
	Belgique	1	Siège, bureaux, site de production et centres de service
	Luxembourg	1	Siège, bureaux, et centres de service
	République tchèque	1	Siège, bureaux, site de production
	Angleterre*	1	Siège, bureaux, site de production
Total	10	40	

* hors données environnement (non disponibles)

b. COLLECTE DES DONNEES

Pour collecter et consolider l'information extra-financière en 2014 relative à la performance sociale, ELIS a utilisé un logiciel de collecte, de traitement et de consolidation en ligne. Les contributeurs de chaque entité se sont connectés à ce logiciel afin de renseigner les informations extra-financières.

La collecte de l'information extra-financière relative à la performance environnementale en 2014 a été effectuée par ELIS via la diffusion, à chaque centre opérationnel, d'un formulaire interne à compléter. La consolidation des données, par entité, a été effectuée par le service support Environnement, au niveau central. Ces données environnementales consolidées pour chaque entité ont ensuite été renseignées, par les équipes du service support Environnement, dans le logiciel mis en place par EURAZEO.

Le logiciel de reporting RSE présente les indicateurs sous forme d'arborescence avec quatre parties principales : social, environnement, gouvernance, et supply chain.

Chaque indicateur est accompagné d'une définition précise, en français et en anglais.

Pour chaque donnée, le périmètre couvert est précisé, afin de calculer le taux de couverture.

Par convention :

- Le taux de couverture pour les indicateurs sociaux est calculé sur la base des effectifs (somme des effectifs des entités contributrices / somme totale des effectifs consolidés)
- Le taux de couverture pour les indicateurs environnementaux est calculé sur la base du chiffre d'affaires
- Les indicateurs de gouvernance ne concernent que la holding de la société, il n'y a pas de taux de couverture.

c. PRECISIONS METHODOLOGIQUES ET LIMITES

La première édition du rapport RSE d'ELIS répond aux exigences du décret n°2012-557 du 24 avril 2012.

Les méthodologies relatives au calcul de certains indicateurs peuvent présenter des limites du fait de :

- L'absence de définitions reconnues au niveau international, (exemple : statuts ou types de contrats de travail),
- La disponibilité limitée et/ou l'absence de certaines données sous-jacentes nécessaires aux calculs entraînant des estimations nécessaires,
- La difficulté de collecte de données.

d. CONTROLES ET VERIFICATION

Les données font l'objet de contrôles de cohérence lors de la consolidation. PwC, Commissaire aux comptes désigné comme organisme tiers indépendant par ELIS, a revu les informations RSE publiées dans le présent rapport.

Le rapport OTI se trouve à la fin de la section.

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PERFORMANCES SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

2.1 INFORMATIONS SOCIALES

Elis s'assure que les conditions sont réunies pour permettre sa croissance, dans le respect des meilleures pratiques en matière de gestion des collaborateurs, quels que soient le secteur et le pays d'activité de l'entreprise.

2.1.1 EMPLOI

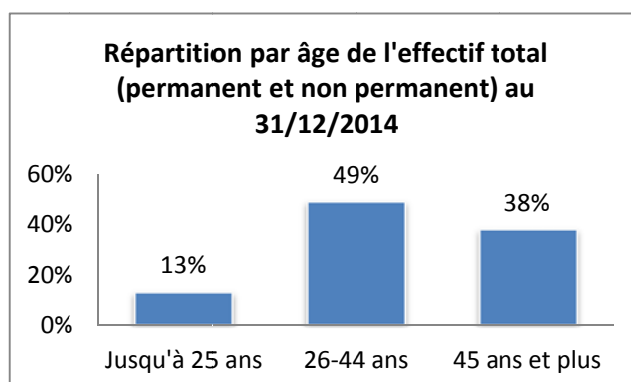
Effectif total et répartition par sexe, par âge et par zone géographique

(Effectif permanent, en nombre de salariés)	31/12/2014
Nombre de salariés	14 660
Part des femmes	52%
Part des CDI	88%
<i>Taux de couverture 2014</i>	<i>100%</i>

L'effectif total (permanent et non permanent) est de 16 018 salariés au 31/12/2014.

L'effectif « non permanent » inclut les CDD de remplacement, les stagiaires et les contrats d'alternance (professionnalisation et apprentissage).

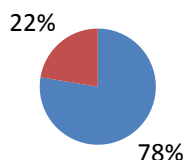
L'activité est saisonnière et nécessite le recours à l'emploi de CDD.



Le taux de couverture est de 100% en 2014.

**Répartition géographique de l'effectif total
(permanent et non permanent) au
31/12/2014**

■ France ■ Europe hors France



Le taux de couverture est de 100% en 2014.

2.1.2 EMBAUCHES ET DEPARTS DE L'EFFECTIF PERMANENT

Pour un effectif permanent en Europe de 14 660 salariés au 31/12/2014, il y a eu 12 336 embauches et 11905 départs d'effectifs permanents en 2014.

EMBAUCHES (Effectif permanent, en nombre de salariés)	2014
	12 336

Le taux de couverture est de 100% en 2014.

DEPARTS (Effectif permanent, en nombre de salariés)	2014
Départs en retraites et préretraites	148
Départs à l'initiative de l'employé	808
Départ à l'initiative de l'employeur	693
Autres départs ⁽¹⁾	10 256
Total des départs	11 905

Le taux de couverture est de 100% en 2014.

(1) Les autres départs sont les ruptures de période d'essai, décès, fins de contrat (y compris les fins de CDD non renouvelés ou fin de contrats courts terme non renouvelés).

2.1.3 REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX

La masse salariale 2014 est de 408.8 millions d'euros.

<i>(Effectif permanent et non permanent, en millions d'euros)</i>	2014
Rémunérations fixes ⁽¹⁾	335.8
Rémunérations variables individuelles	33.6
Rémunérations variables collectives	38.0
Avantages en nature	1.4
Total rémunérations	408.8
Part des salariés actionnaires dans l'effectif permanent	0.70 %

Le taux de couverture est de 100% en 2014.

(1) Les rémunérations fixes sont le cumul des rémunérations annuelles fixes de l'effectif permanent et non permanent ; en brut hors cotisations patronales.

Au sein d'ELIS, en France, des négociations salariales sont réalisées chaque année avec les partenaires sociaux afin de faire évoluer le salaire des non cadres avec un souci constant d'équité interne et de compétitivité externe.

Les rémunérations fixes des cadres d'ELIS sont réexaminées individuellement chaque année.

Pour les commerciaux et les cadres, des grilles de rémunérations variables sont établies chaque année en tenant compte d'objectifs fixés par métier et par centre de profits.

Par ailleurs, des accords de participation ont été conclus dans les principales filiales françaises d'ELIS. Des accords d'intéressement ont également été conclus dans la majorité des entités françaises afin d'associer plus étroitement, au moyen d'une formule de calcul, les salariés de manière collective à la marche de l'entreprise et plus particulièrement à ses résultats et performances. La majorité des salariés d'ELIS, ayant plus de 3 mois d'ancienneté, ont la possibilité d'affecter immédiatement et en totalité les sommes qui leur sont versées au titre de la participation ou de l'intéressement ou des sommes versées volontairement pour les salariés à la souscription de parts de fonds communs de placement d'entreprises (FCPE). Les sommes investies dans le plan d'épargne d'entreprise sont indisponibles pendant cinq ans, sauf en cas de déblocage anticipé prévu par la loi.

2.1.4 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

(En % de l'effectif permanent)	2014	Taux de couverture 2014
Part des salariés à temps plein	96%	100%
Part des salariés à temps partiel	4%	100%
Part des CDD	12%	100%
Nombre d'heures d'intérim	478 893	100%
Part des heures supplémentaires / total heures travaillées (1)	1%	95%
Taux d'absentéisme ⁽²⁾	7%	100%
(1) Total heures travaillées = Nombre d'heures théoriques annuelles travaillées contractuelles + nombre d'heures supplémentaires payées aux salariés		
(2) Taux d'absentéisme = nombre d'heures d'absence/Nombre d'heures théoriques annuelles travaillées contractuelles		

Dans les entités ELIS France, des accords sur la durée et l'aménagement du temps de travail ont été négociés.

Des organisations différentes ont été mises en place selon les métiers :

La durée du travail du personnel de production non cadre est annualisée.

Des conventions de forfait en heures ont été conclues avec la majorité du personnel de distribution commerciale non cadre.

Le personnel administratif travaille 35h par semaine.

La durée du travail des cadres est organisée selon un forfait en jours sur l'année, à l'exception des cadres dirigeants auxquels les dispositions du Code du travail liées au temps de travail ne s'appliquent pas et qui gèrent leur temps de travail en toute indépendance.

Compte tenu de la nature des services fournis, certains collaborateurs peuvent être amenés à travailler de nuit, l'organisation du travail de nuit étant strictement encadrée par des accords spécifiques conclus au niveau des entités concernées. De la même manière, quelques collaborateurs peuvent être amenés à travailler le dimanche, dans le cadre des exceptions prévues par la loi.

Dans les autres pays, selon la réglementation applicable, le temps de travail est régulé par la loi ou le contrat de travail.

2.1.5 RELATIONS SOCIALES

ELIS s'assure de la mise en place de politiques et actions favorisant des relations sociales de qualité au sein de ses participations. Des initiatives volontaires telles que des sondages et des enquêtes auprès des collaborateurs sont notamment réalisées.

Organisation du dialogue social et bilan des accords collectifs

À titre d'exemple, dans les entités **ELIS** en France, l'ensemble des centres ont des représentants du personnel élus ou désignés. Ces représentants sont informés et consultés sur les thèmes obligatoires et sur les projets de l'entreprise et/ou des établissements.

Des négociations sont organisées périodiquement.

En 2014, en France, en Italie, en Belgique et en Espagne, des négociations ont porté sur les salaires, la classification, l'harmonisation de la prévoyance et du régime frais de santé, l'égalité hommes-femmes, la prévention de la pénibilité, la mise à disposition de téléphones, la participation et la durée du temps de travail. Ainsi, 126 accords, dont 112 en France, ont été signés en 2014 sur les thématiques suivantes :

- Classification
- Durée du travail
- Egalité hommes-femmes
- Financement du paritarisme
- GPEC
- Harmonisation prévoyance
- Harmonisation régime frais de santé
- Intéressement
- salaires
- Prévention de la pénibilité
- Participation
- Travail de nuit
- Téléphonie

Baromètres sociaux

En 2014, **Elis** a réalisé en France 20 baromètres sociaux au sein de ses sites rassemblant plus de 3 000 personnes interrogées avec un taux de participation moyen de 87 %. En moyenne, la satisfaction des collaborateurs a progressé de 1,3 point par rapport au précédent baromètre social de chaque centre. La satisfaction de 5 sites a augmenté de 4 points ou plus, et celle de 4 sites de 5 points ou plus, par rapport au précédent baromètre.

2.1.6 SANTE ET SECURITE

Conditions de santé et de sécurité au travail, maladies professionnelles et accords signés

Le taux de fréquence et le taux de gravité sont suivis mensuellement par la direction générale et sont diffusés auprès de chaque site opérationnel. Les objectifs groupe de réduction de l'accidentologie ont été revus pour atteindre Tf=26 et Tg=1. Pour accompagner la démarche, une fiche thématique de prévention sur les principaux risques de notre activité est également diffusée aux opérationnels sur un thème différent chaque mois. Un

groupe de travail composé d'opérationnels de toutes fonctions de l'entreprise et des services fonctionnels (DRH, QSE) a été mis en place en 2014 afin de définir les actions spécifiques de prévention pour 2015.

Les premiers sujets développés concernent l'accueil sécurité de toutes les fonctions et la mise à disposition d'outils pour animer la sécurité dans les centres. Les principales actions de prévention et d'amélioration des conditions de santé et sécurité de l'année 2014 ont consisté à :

- améliorer l'ambiance thermique de nos ateliers par le calorifugeage de certaines conduites de nos équipements de finition,
- rafraîchir les ambiances de travail des salles de repos du personnel,
- intégrer les principes d'ergonomie et les principes de sécurité forts dans tous les nouveaux équipements de travail avec nos principaux fournisseurs,
- favoriser les protections collectives afin de mieux prévenir certains risques (chute de hauteur),
- amélioration avec nos principaux fournisseurs des chariots de livraison

Afin de prévenir les maladies professionnelles (essentiellement des Troubles Musculo-Squelettiques), les entités françaises ont mis en œuvre le programme Gest'elis, prévu dans nos accords de prévention, afin de prévenir les maladies professionnelles.

Les postes étudiés et intégrés en 2014 ont été :

- les postes du contrôle entrée pour les articles d'hôtellerie et de restauration,
- les postes de contrôle entrée et d'accrochage des vêtements de travail,
- les postes de réception calandre et expédition (préparation des commandes) du linge de restauration,
- le poste de pliage manuel.

Pour chacun de ces postes, des fiches proposent des solutions d'aménagement pour améliorer le poste de travail et son organisation, l'équipement et les outils utilisés. Des fiches décrivant le geste juste et mettant en évidence des « savoirs faire de prudence » sont établies pour les postes concernés, accompagnées d'une vidéo de sensibilisation aux bonnes pratiques par famille de poste. Cette vidéo est présentée afin de former/sensibiliser nos salariés et leur encadrement.

Des formations Gestes et Postures spécifiques à nos métiers ont été déployées avec notre partenaire Ergonalliance : 229 formations ont été réalisées par les kinésithérapeutes d'Ergonalliance en 2014.

En 2014 un livret spécifique à destination des opérateurs de production a été créé en collaboration avec notre partenaire. Ce livret nommé « prévention des risques liés aux gestes professionnels répétitifs » présente les principes d'économie d'effort et illustre ceux-ci sur différentes situations de travail.

Une démarche PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) est présente sur 2 centres dédiés : chaque formateur PRAP anime une formation d'acteurs PRAP et suit tout au long de l'année la mise en place d'actions avec l'aide d'un comité.

Des études ergonomiques de postes ponctuelles ont été réalisées afin d'améliorer les conditions de travail de salariés ayant des restrictions médicales.

Des initiatives adaptées sont prises dans les autres filiales européennes comme par exemple la polyvalence (changement de poste régulièrement) ou la mise en place d'une pause obligatoire pour la réalisation d'exercice physique (pour 4h de travail, 10 minutes d'exercice).

En 2014, 7 accords ont été négociés en France afin de prévenir la pénibilité.

Accidents du travail

(Effectif permanent et non permanent)	Taux de couverture	
	2014	2014
Accidents mortels	0	100%
Accidents avec arrêt	930	100%
Taux de fréquence ⁽¹⁾	36.81	

Taux de gravité ⁽²⁾	1.54
--------------------------------	------

Le taux de couverture est de 100% en 2014.

*(1) Taux de fréquence = Nombre d'accidents ayant occasionné un arrêt, trajet inclus sur l'année / Total d'heures travaillées (y.c. heures supplémentaires) * 1 000 000.*

*(2) Taux de gravité = nombre de jours d'arrêt de travail calendaires dus aux accidents du travail avec arrêt strictement supérieur à 1 jour, trajet inclus / Total d'heures travaillées (y.c. heures supplémentaires) * 1 000.*

2.1.7 DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

(Effectif permanent et non permanent)	2014	Taux de couverture 2014
Nombre total d'heures de formation	90 953	100%
Dépense de formation <i>(en millions d'euros)</i> ⁽¹⁾	2.9	Coûts pédagogiques : 98% Coûts salariaux : 94%
<i>(1) La dépense de formation intègre les coûts pédagogiques et les coûts salariaux.</i>		

Politiques mises en œuvre en matière de formation

La politique de formation d'ELIS vise deux objectifs principaux:

- dispenser les savoirs incontournables de l'entreprise à chaque nouveau collaborateur, en particulier aux métiers opérationnels en production, maintenance, distribution commerciale et vente, de façon à assurer la meilleure adaptation au poste de travail. Cet objectif se décline notamment en parcours de formation métier obligatoires, réalisés sur une période d'un à deux ans après l'intégration. Ils comprennent en général plusieurs modules parmi les thèmes suivants: savoirs liés au métier, connaissance des produits, services et bonnes pratiques, management. Pour dispenser ces parcours, l'entreprise dispose d'un organisme de formation interne qui accueille chaque année les stagiaires des centres ELIS France mais également des centres belges.
- professionnaliser les collaborateurs en développant des compétences spécifiques, en fonction des besoins détectés en particulier lors des entretiens annuels. Pour cet objectif, la formation est assurée à la fois par le centre de formation avec des modules de formation optionnels et par les centres eux-mêmes localement, sur des thématiques variées: management, savoirs techniques, bureautique, langues. Par ailleurs, plusieurs programmes de développement ont été déployés pour répondre aux enjeux de gestion prévisionnelle des compétences: école de maîtrise pour les chefs d'équipe en production, filière d'excellence pour la promotion interne des agents de service, Jeunes Talents pour la détection et la formation des cadres à potentiel.

En Espagne, 8 jeunes managers ont été formés pendant une durée de 9 à 15 mois dans un Centre Elis en France, pour apprendre leur métier et les bonnes pratiques d'un centre.

2.1.8 ÉGALITE DE TRAITEMENT ET PROMOTION DE LA DIVERSITE

Avec 16 018 salariés au 31/12/2014 à travers l'Europe, Elis a un rôle central à jouer pour la promotion de la parité et la diversité dans ses sociétés de portefeuille.

Chez Elis, 52 % des Equivalents Temps Plein (ETP) dans l'effectif permanent sont des femmes.

		Taux de couverture 2014
Part des femmes dans l'effectif permanent	52%	100%
Part des femmes en ETP dans l'effectif permanent	52%	100%

Mesures pour favoriser l'égalité professionnelle

Consciente que la mixité professionnelle constitue un facteur d'enrichissement collectif, de cohésion sociale et d'efficacité économique, **Elis** en France a négocié des accords avec les partenaires sociaux afin de prendre des mesures en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Des mesures relatives à l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale, prévues dans ces accords, sont notamment mises en œuvre. Fin 2014, Elis France a signé de nouveaux accords sur ce thème en ajoutant des actions relatives à la rémunération.

Les nouveaux accords signés fin 2014 reprennent les trois volets ci-dessus, complétés d'un volet sur les rémunérations effectives. Il a ainsi été prévu des mesures pour les absences pour congé maternité/adoption soient sans conséquence sur la rémunération fixe ou l'évolution des salaires de base au retour des salariés ainsi que des mesures sur le calcul des primes sur objectifs. A également été prévu un complément de rémunération pour le salarié pendant la durée du congé maternité/adoption/paternité, en plus des indemnités journalières de sécurité sociale, représentant 100% de la perte de salaires par rapport aux indemnités journalières de la sécurité sociale perçues.

Mesures pour favoriser l'insertion de personnes handicapées

Elis a une politique favorisant l'emploi de personnes handicapées en milieu ordinaire de travail. En 2014, Elis a employé 641 personnes handicapées. Par ailleurs, Elis conclut des contrats de sous-traitance avec des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT). Elis a noué des partenariats avec des entreprises adaptées afin de répondre conjointement à des appels d'offres. La prestation est ensuite réalisée pour partie par Elis et pour partie par l'entreprise adaptée.

Le Centre ELIS de Mörlenbach en Allemagne a reçu un prix du gouvernement du Land de Hessen pour ses actions en faveur de l'emploi et de l'intégration de personnes handicapées. Le gouvernement a voulu distinguer ce site, de taille moyenne, dans un secteur, le secteur des services, où les actions en faveur des personnes handicapées sont peu nombreuses.

Le site de Mörlenbach a toujours favorisé l'emploi de personnes handicapées, physiques ou mentales, en milieu ordinaire de travail.

Pour s'aider, ELIS a noué un partenariat avec un service local qui aide les personnes handicapées à trouver un emploi adapté à leurs capacités. Il existe depuis plusieurs années une collaboration avec une école des handicapés et avec des établissements de travail protégé.

L'insertion peut démarrer par un stage puis par l'embauche en contrat permanent.

En interne, une chef d'équipe accompagne ces personnes pour apprécier leurs compétences, les former et leur donner confiance. Sur 7 personnes, 6 occupent un poste non spécifiquement adapté et 1 réalise des tâches spécifiques.

Politique de lutte contre les discriminations

Elis embauche des collaborateurs pluri-culturels et multi-sociaux.

Par ailleurs, Elis en France s'est fixé, dans le cadre des accords sur le contrat de génération, des objectifs chiffrés en matière d'embauche de salariés jeunes ou âgés de 50 ans et plus, et d'augmentation de la part des salariés âgés de 50 ans et plus. Elis met également en œuvre des actions pour favoriser l'intégration des jeunes et le maintien dans l'emploi des salariés âgés de 50 ans et plus.

Elis en Italie a mis en place un code d'éthique et une organisation pour prévenir les discriminations

2.1.9 PROMOTION ET RESPECT DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) ET AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Elis soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Les actions engagées en faveur des droits de l'homme, notamment dans les pays à risque, concernent nos fournisseurs. Elis s'efforce de respecter et de faire respecter par ses fournisseurs les différents lois et réglementations en vigueur et d'appliquer au quotidien les valeurs énoncées dans la charte éthique. Dans le cadre de sa charte achats développement durable, Elis porte une attention particulière au respect des droits de l'homme et souligne la nécessité pour ses fournisseurs de respecter le code de l'OIT concernant :

- l'interdiction du travail forcé (conventions 29 et 105),
- l'interdiction du travail des enfants (conventions 138 et 182),
- la non-discrimination en matière d'emploi et de profession (conventions 100 et 111),
- la liberté d'association et d'organisation,
- liberté syndicale (convention 87),
- le droit à la négociation collective (convention 98),

- le droit à un revenu minimum vital, permettant de subvenir aux besoins fondamentaux (conventions 26 et 131),
- le respect de règles minimales pour la durée du travail (convention 1),
- le droit à un environnement de travail sain,
- hygiène et sécurité (convention 155).

Elis encadre strictement le recours à la sous-traitance dans la charte Achats Développement Durable en interdisant à des fournisseurs de sous-traiter tout ou partie du marché qui leur est confié sans accord écrit d'Elis. La Direction des Achats et des Approvisionnements a également mis en place en 2009 un partenariat avec Max Havelaar, l'ONG de référence du Commerce Equitable. Elis est le premier prestataire de location-entretien de linge plat, vêtements de travail et d'équipements HBE détenteur de la licence Fairtrade Max Havelaar. A ce titre, Elis a lancé en 2009 une gamme de vêtements en coton équitable labellisée Fairtrade / Max Havelaar et à base de coton biologique.

Les deux chartes et le partenariat avec Max Havelaar bénéficient à l'ensemble des pays.

2.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.2.1 POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

Organisation de la Société pour prendre en compte la RSE et moyens mis en œuvre en matière d'environnement

La charte éthique d'ELIS, publiée en 2012, définit les grandes orientations RSE du Groupe. Cette démarche est reprise et précisée par la politique QHSE d'Elis, validée chaque année en revue de direction et intégrée au manuel qualité dans le cadre de sa certification iso 9001.

La politique Qualité Hygiène Sécurité Environnement, signée par le Directeur Général d'ELIS le 25 mars 2014, fixe les engagements suivants en matière d'environnement :

- Réduire la consommation d'énergie (gaz et électricité) dans nos process
- Optimiser la consommation d'eau
- Réduire l'impact environnemental de nos activités
- Augmenter la durée de vie et le recyclage de nos textiles
- Développer nos gammes labélisées Max Haavelar à base de coton biologique

Localement, ELIS s'engage à respecter les prescriptions réglementaires en vigueur. A titre d'exemple, l'activité de chaque site de production français est régie par un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, fixant entre autres les valeurs limites pour les rejets dans l'eau, les émissions atmosphériques et les émissions sonores.

De plus, ELIS contribue à la promotion des bénéfices de l'économie de fonctionnalité, qui est un modèle de consommation durable. En effet, en préférant la vente de l'usage de biens à celle des biens eux-mêmes, l'économie de fonctionnalité contribue à réduire la pression sur l'environnement, tout en favorisant la croissance économique d'une entreprise et la pérennité d'emplois de proximité. En 2008, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement piloté par le Ministère français de l'Environnement et rassemblant l'ensemble des parties prenantes, ELIS a contribué aux travaux du Groupe de Travail dédié à l'économie de fonctionnalité. L'étude réalisée a ainsi permis de démontrer que la location de vêtements d'Elis permet de réduire environ de moitié les consommations d'énergie ou émissions de CO2 par rapport à une solution d'achat de vêtements avec un entretien professionnel interne et de diviser par dix environ les consommations d'eau.

Le pilotage et le déploiement des objectifs d'ELIS en matière d'environnement sont portés par deux services étroitement liés au sein de la Direction Industrielle :

- un Département Environnement (3 ingénieurs), au sein de la direction QSE, assistant les sites Elis pour le suivi des procédures ICPE en France, la veille technique et juridique, le management des indicateurs environnementaux et le respect des Bonnes Pratiques Environnementales du Groupe.

- un Département d'Ingénierie des procédés (5 personnes) pour l'amélioration de la qualité de l'entretien, la durée de vie des articles entretenus, et la maîtrise des impacts eau et énergie, sur le périmètre Groupe.

Le déploiement opérationnel au niveau de chaque centre de production est assuré par un réseau de 80 correspondants (les responsables techniques en usine) formés aux bonnes pratiques environnementales.

Enfin, Elis réalise systématiquement un audit « Phase I – risk assessment » lors de ses acquisitions de sites de blanchisserie orienté sur les aspects environnementaux.

Démarches d'évaluation et de certification

3 sites Elis ont une certification environnementale ISO 14001.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Chez Elis, tous les responsables opérationnels francophones en charge des thèmes environnementaux sont formés au travers d'une formation Eau, Énergie, Environnement. Par ailleurs, Tous les Directeurs opérationnels sont sensibilisés aux thèmes environnementaux lors de leur intégration dans le groupe.

Montants et moyens consacrés à la mise en conformité et à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

<i>(En millions d'euros)</i>	2014
Groupe Elis	
Dépenses engagées au titre de la mise en conformité	1,87
Provisions et garanties environnementales	14,81
Indemnités versées pour litiges environnementaux	0

Le taux de couverture est de 99%

Mesures prises dans l'année pour la mise en conformité

Elis a investi en 2014 1,87 million d'euros en mise en conformité et amélioration de la performance environnementale portant essentiellement sur l'amélioration des prétraitements sur site des rejets aqueux, au suivi des plans d'actions suite aux inspections des services compétents des états en charge de l'environnement et à la réhabilitation des sites ayant cessé leur activité.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Sur les sites, les Responsables Maintenance sont responsables des problématiques d'environnement, et notamment de la gestion des éventuels incidents pouvant entraîner des pollutions en dehors de l'établissement. Des équipements de mise en sécurité (ex : obturateurs de réseaux) sont en place sur les sites, et des procédures affichées rappellent les actions à mettre en œuvre en cas d'incident, mais également les bonnes pratiques afin de les prévenir. Les Responsables de Maintenance sont spécifiquement formés à ces procédures lors de formation dédiées ; ils forment ensuite les personnes concernées sur site. Ainsi, l'opération de dépotage des produits chimiques fait l'objet d'une procédure et seul le personnel habilité, formé périodiquement, est autorisé à superviser le dépotage réalisé par les fournisseurs de produits lessiviels.

Un département Environnement, au sein de la direction QSE, composé de 3 ingénieurs Environnement, et le cas échéant un département Sécurité composé de 2 ingénieurs sécurité, assistent par ailleurs les sites opérationnels en cas d'incident susceptible de causer un impact sur l'environnement extérieur, dans la définition des actions de mise en sécurité immédiates, la communication auprès des organismes extérieurs, et la mise en place de mesures de prévention sur le long terme. La directrice QSE du Groupe, en charge de la prévention des risques environnementaux, est rattachée au Directeur Industriel et Achats du Groupe, membre du Comité de direction ELIS.

Le suivi d'indicateurs de pilotage (relatifs d'une part à la performance environnementale de chaque site mais également à la maîtrise de la conformité environnementale) contribue également à la prévention des risques.

De plus, Elis réalise périodiquement des audits environnementaux sur chacun de ses sites de production, mais également préalablement à chaque acquisition de nouvelle blanchisserie.

Enfin, afin de réduire les impacts environnementaux de ses produits et services, Elis s'appuie sur :

- son modèle économique impliquant de concevoir les produits pour une durée de vie maximale (économie de fonctionnalité)
- le développement de gammes responsables : consommables sanitaires certifiés Ecolabel Européen, partenariat avec Max Havelaar France pour la promotion du commerce équitable (via la gamme de café équitable et le développement de gammes textiles à base de coton biologique et équitable)

2.2.2 POLLUTION ET GESTION DES DECHETS

Rejets dans l'air et mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air affectant gravement l'environnement

(En tonnes)	2014
Groupe Elis	
Emissions d'oxyde de soufre (SOx)	3,85
Emissions d'oxyde d'azote (NOx)	174,61

Le taux de couverture pour Elis est de 98%

Rejets dans l'eau et le sol

(En tonnes)	2014
Groupe Elis	
Rejets dans l'eau – Matières en suspension	800
Rejets dans l'eau – Demande chimique en oxygène	4490
Part d'eau traitée	98%

Le taux de couverture pour ces items pour Elis varie entre 89 à 93 % en 2014

Production totale de déchets

(En tonnes)	2014
Groupe Elis	
Déchets dangereux générés	1 414
Part des déchets dangereux valorisés	24 %
Part des déchets dangereux recyclés	18 %
Déchets non dangereux générés	12 432
Part des déchets non dangereux valorisés	57 %
Part des déchets non dangereux recyclés ⁽¹⁾	43 %
Total déchets	13 846
Montant dépensé dans le traitement des déchets (en millions d'euros)	1,84
Montant généré par la valorisation des déchets (en millions d'euros)	0,62

Le taux de couverture pour Elis est de 93-96 % en 2014.

(1) Bien que les déchets recyclés soient une sous-catégorie des déchets valorisés, il est possible que leur part soit plus importante que celle des déchets valorisés en raison d'un taux de couverture différent entre les deux indicateurs, ce qui est typiquement le cas des déchets dangereux sur le périmètre d'ELIS

Mesures de prévention, de réduction et d'élimination des déchets

Dans le but de réduire ses déchets, Elis met en place les actions suivantes :

- tri des déchets à la source quand cela est possible pour favoriser leur recyclabilité ou leur valorisation.

- réduction à la source de la production de textiles usagés, par la mise en place d'une bourse interne d'échange de linge.
- poursuite du recyclage du textile coton (linge plat, bobines) avec nos partenaires chiffonniers.
- partenariat avec nos « chiffonniers » dans une optique de développement du recyclage pour les vêtements de travail.
- reprise des emballages de produits lessiviels vides dans le cadre de la prestation des lessiviers.
- diffusion d'une note actualisée sur la bonne gestion des DEEE.

Des procédures Groupe écrites, diffusées à tous et disponibles sur un intranet, mais également expliquées via des formations et des sensibilisations internes, décrivent les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets au niveau des centres opérationnels.

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Afin de réduire l'impact sonore de son activité, Elis travaille à l'amélioration de l'implantation de ses nouveaux sites dans des zones éloignées des zones à émergence réglementée comme les zones d'habitation.

2.2.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

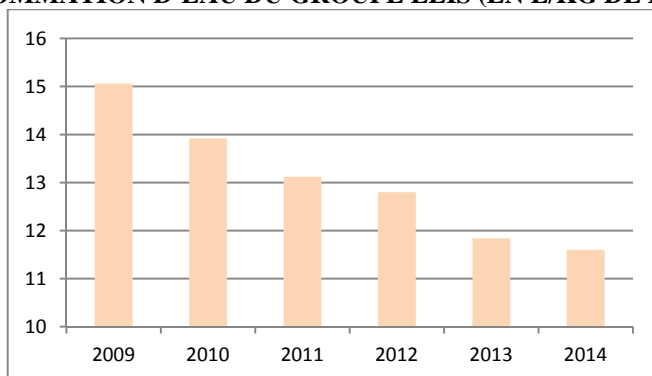
2.2.3.1 consommation d'eau et mesures prises pour optimiser la consommation d'eau

<i>(En millions de m³)</i>	2014
Groupe Elis	
Consommation d'eau	6,0
Montant dépensé en consommation d'eau <i>(en millions d'euros)</i>	4,2
Volumes d'eau rejetée	4,8
Volumes d'eau traitée (en interne ou en externe)	4,7

Le taux de couverture pour Elis de 89-99 % en 2014. Le taux de couverture sur le volume rejeté est plus faible du fait de l'absence de mesures sur certains établissements.

Actions mises en place au cours de l'année pour optimiser la consommation totale d'eau, prévenir les risques de pollution et réparer les rejets dans l'eau

RATIO DE LA CONSOMMATION D'EAU DU GROUPE ELIS (EN L/KG DE LINGE TRAITE)



Elis Groupe a réduit de 2,3% en 2014 par rapport à n-1 sa consommation d'eau par kilo de linge livré à l'échelle du groupe.

Les optimisations réalisées sur l'année, pilotées par le Département Process Engineering, repose sur :

- un suivi des compteurs en eau des usines régulier permettant de prévenir toute perte,
- la réalisation d'audit eau énergie,
- l'optimisation des équipements de lavage et des programmes de lavage associés,
- la mise en place de recyclage entre équipements de lavage
- la modernisation du parc d'équipements de lavage, dès que possible,
- La maîtrise de la quantité de produits lessiviels utilisés pour le process industriel (celle-ci influençant la consommation d'eau).

L'intégralité des eaux industrielles rejetées sont prétraitées ou traitées sur site avant rejet aux réseaux municipaux (avant traitement par une STEP municipale sur la majorité des sites). Sur le périmètre France, le rejet des effluents industriels est régi, d'une part, par une convention ou un arrêté de déversement, et d'autre part, par l'arrêté préfectoral d'exploiter pour les sites à enregistrement ou à autorisation. La qualité des rejets fait l'objet d'une autosurveillance menée par chaque site de production en France. Des systèmes équivalents sont en place en Espagne, Allemagne, Belgique et Italie.

Les principales actions pour prévenir les risques de pollution dans l'eau sont les suivantes :

- Mise en place de dispositifs d'obturation des réseaux,
- Zones dédiées au dépotage et au stockage des produits lessiviels ; mise sur rétention des stockages de produits,
- Formation des opérateurs aux risques chimiques ; formations et habilitations spécifiques pour certains types d'interventions,
- Formation des Responsables d'Entretien aux risques et pollutions (par les départements Environnement et Sécurité),
- Affichage et mise en œuvre de procédures de mise en sécurité (risque incendie, risque chimique),
- Contrôles réguliers effectués sur les installations visées par la réglementation,

- Sur le périmètre France : poursuite du déploiement du programme national de réduction des substances dangereuses dans l'eau (RSDE), avec la mise en place sur les sites concernés d'une surveillance initiale ou pérenne d'un certain nombre de micropolluants mesurés dans les rejets industriels.

APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

Afin de participer à l'effort collectif de réduction de la consommation d'eau en cas d'épisodes de sécheresse, Elis a mené sur un site en Ile-de-France une étude afin d'identifier les leviers de réduction exceptionnelle de consommation d'eau lors de ces périodes de vigilance. Ces mesures exceptionnelles sont conjointes au déploiement de mesures pérennes de réduction de la consommation d'eau (cf. paragraphe précédent).

2.2.3.2 consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Chez Elis, la matière première la plus utilisée est le textile.

Au global, la consommation consolidée de cette matière première est de 9,4 millions de kilos, pour une valeur de 182 millions d'euros investis par les opérations auprès de la direction des approvisionnements.

ACTIONS MISES EN PLACE POUR REDUIRE LES CONSOMMATIONS DES MATIERES PREMIERES

La matière première la plus utilisée par Elis est le textile mis à disposition des clients dans le cadre de la prestation de location et d'entretien du linge. Afin d'optimiser la durée de vie de ses textiles, Elis a mis en place depuis plusieurs années des tableaux de bord linge afin de piloter les principaux indicateurs de sa gestion textile et ainsi de mieux utiliser le stock existant et mieux gérer les achats de linge neuf.

Ainsi en 2014, les équipes centrales se sont principalement concentrées sur la maîtrise et l'amélioration des taux de réforme et de réutilisation du textile et ont donc accompagné les centres sur l'amélioration de leurs performances via un pilotage axé sur une production en flux tendus.

Une « bourse au linge » interne est en place entre les différents centres, favorisant les échanges de textile entre les usines.

2.2.3.3 consommation d'énergie et mesures pour améliorer l'efficacité énergétique

Consommation d'énergie hors carburant

<i>(En MWh)</i>	2014
Groupe Elis	
Électricité	103 653
Énergies renouvelables	32
Gaz naturel <i>(en MWh PCI)</i>	630 201
Fioul lourd et fioul domestique	7 845
Autres énergies	10 358
Consommation totale d'énergie	752 090
Montant dépensé en énergie <i>(en millions d'euros)</i>	38,6
<i>Le taux de couverture pour Elis est de 90-99 % en 2014</i>	

Consommation de carburant

<i>(En milliers de litres³)</i>	2014
Groupe Elis	
Essence	6,6

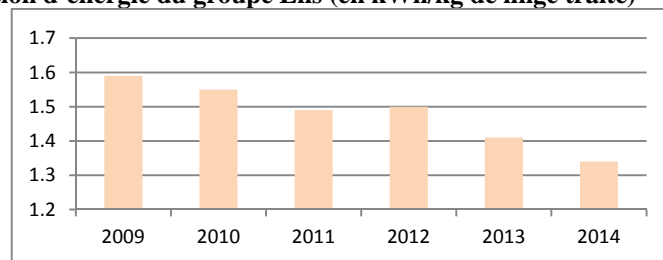
Gasoil	16 523
Total carburant	16 530
Montant total dépensé (<i>en millions d'euros</i>)	19,3

Le taux de couverture pour Elis est de 96-99 % en 2014.

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Elis poursuit ses actions de réduction de consommation de gaz naturel par kilo de linge livré atteignant ainsi 4,8% de progrès sur l'année 2014.

Ratio de la consommation d'énergie du groupe Elis (en kWh/kg de linge traité)



Les principales actions sont :

- Diagnostics "énergie" réguliers menés par l'équipe Process Engineering en collaboration avec l'opérationnel,
- Pilotage en central des indicateurs énergie (consommation de gaz et d'électricité). Objectifs de réduction de la consommation fixés annuellement pour chaque centre,
- Suivi rigoureux et optimisation des équipements par des personnes formées sur site (vérification des rendements notamment),
- Investissements dans des équipements permettant de récupérer de l'énergie ou de moins en consommer (échangeurs thermiques, brûleurs et équipements de séchage de dernière technologie consommant moins de gaz, installation systématique de compteurs gaz, installation de chaudière basse pression).
- Tests sur les différentes technologies d'éclairage sur un site pilote afin d'identifier la technologie la plus économe en terme d'électricité,
- Réalisation d'un audit énergétique par un organisme externe sur deux sites en Ile de France,
- en 2014, Elis a également poursuivi son partenariat afin d'identifier les purgeurs défectueux.

Les centres ayant les meilleurs performances de l'année 2014 sont :

- 1 site dans la Région Sud-Ouest ayant un ratio « énergie » (exprimé en kWh consommé / tonne de linge lavé) en diminution de 24% avec un process de dernière génération totalement gaz sur les équipements de finition (la chaudière ne fournissant de la vapeur que pour les équipements de lavage) et un réglage optimisé de ses équipements ;
- 1 site en Espagne situé dans la communauté de Madrid qui a remis en service son système de cogénération qui produit de l'électricité à partir de gaz naturel. Les gaz produits par ce système sont utilisés dans une chaudière adaptée pour produire la vapeur nécessaire au chauffage des bains de lavage du site. L'eau de refroidissement du système permet aussi de chauffer de l'eau pour le process. Ainsi le ratio énergétique du site a diminué de 25,8%. Pour réduire la consommation de carburant en 2014, le département logistique d'Elis a conduit des projets d'optimisation de sectorisation en particulier sur les arrondissements parisiens et la banlieue parisienne ainsi que sur l'Espagne et l'Allemagne, pays dont l'expansion nécessitait de préserver une cohérence logistique. Par ailleurs, la démarche d'anticipation des variations d'activités saisonnières a permis, sur tout le Sud-Est de la France (de Montpellier à Monaco), de construire des schémas de tournées selon les différentes périodes de l'année. Au total, près d'une quarantaine de centres ont fait l'objet d'une optimisation de leurs organisations logistiques avec une trentaine de circuits de transports économisés.

Enfin, concernant l'entité AD3 dont l'activité est l'entretien du linge de résidents, 93% de ses blanchisseries (150 centres sur 161) sont intégrées au sein du bâtiment de leur client. Aucun transport du linge n'est ainsi nécessaire.

2.2.3.4 utilisation des sols et mesures de prévention et de réduction mises en place afin d'éviter les rejets dans le sol

L'utilisation des sols est un point étudié dans les *due diligences* que réalise Elis dans le cadre de son processus d'acquisition lorsqu'il y a des sites de production. Des diagnostics et des mesures d'impacts sont également réalisés au moment de l'implantation d'une nouvelle installation.

Elis met en place des mesures permettant de prévenir tout risque de pollution. Le dépotage des produits lessiviels se fait sur des aires bétonnées munies de rétention. Les produits lessiviels utilisés pour le process de lavage sont stockés dans des conditions permettant d'éviter tout déversement accidentel de produit sur les sols (réentions, détecteurs de fuite, etc.). Toutes les mesures sont prises pour protéger les ouvrages de prélèvement d'eau dans les nappes sur les sites qui s'alimentent en eau de forage. Les bennes de déchets (principalement des déchets non-dangereux) sont stockées sur des aires bétonnées.

2.2.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les rejets de gaz à effet de serre (GES)

<i>(En kilotonnes eq CO₂)</i>		2014
Groupe Elis		
Nombre de sociétés ayant réalisé au moins un bilan d'émissions de GES au cours des 3 dernières années		5
Scope 1 ⁽¹⁾		174,1
Scope 2 ⁽²⁾		13,2
Total		187,4
Émissions – consommation énergies hors carburant		143,1
Émissions – consommation carburant		44,2
<i>Le taux de couverture pour Elis est de 90-99%.</i>		
<i>(1) Les émissions du scope 1 sont les émissions liées à la consommation de combustibles sur le site (gaz, fioul etc.), à la consommation de carburant dans les véhicules et aux fuites de substances réfrigérantes.</i>		
<i>(2) Les émissions du scope 2 sont les émissions liées à la génération de l'électricité et la vapeur.</i>		

Adaptations aux conséquences du changement climatique

Dans le cadre de la réalisation des bilans gaz à effet de serre précités, Elis a constitué son plan d'actions de réduction des émissions s'appuyant sur l'optimisation de ses consommations d'énergie et de carburant, appliquée sur l'ensemble du groupe (voir les paragraphes 2.3.2.3.1 et 2.3.2.3.3).

Afin de participer à l'effort collectif de réduction d'eau en cas d'épisodes de sécheresse, Elis a mené une étude sur un site en Ile de France afin d'identifier les leviers de réduction exceptionnelle de consommation d'eau lors de ces périodes de vigilance.

2.2.5 PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

En France, Elis s'assure de la compatibilité de son exploitation avec les schémas régionaux ou locaux (SDAGE, SAGE, etc...) dans ses dossiers d'autorisation d'exploiter. Enfin Elis favorise l'implantation de ses nouveaux

sites de production en zone industrielle, limitant ainsi les impacts liés à son environnement (voisinage, biodiversité, ...).

Les rejets d'effluents industriels sont intégralement traités par des STEP municipales ou sur site limitant donc l'impact de l'activité sur les écosystèmes aquatiques.

Des investissements ont notamment été conduits notamment sur Porto Alto afin de prétraiter les effluents avant rejet dans le réseau (113 k€). Sur l'usine de Carros, le site a mis en place une régulation de ses rejets afin de lisser leur conductivité.

2.3 INFORMATIONS SOCIETALES

2.3.1 IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

En matière d'emploi et développement régional

Tant en France qu'à l'étranger, les emplois sont pourvus localement et ne sont pas délocalisables.

En France, des partenariats avec des associations ou administrations sont réalisés localement afin de favoriser l'insertion dans l'emploi de personnes habitant à proximité de nos centres de profit. Ces partenariats sont menés par exemple avec des Missions locales ou Pôle emploi ou Est Ensemble.

Sur les populations riveraines ou locales

En cas de demandes spécifiques du voisinage des sites de production relatives à l'environnement (bruit, odeur...), un dialogue avec les riverains est établi et des plans d'actions spécifiques et ponctuels sont mis en place afin de prendre en compte ces demandes dans les meilleurs délais (par exemple par la réalisation d'études et si nécessaire, de travaux de limitation de nuisances sonores en particulier).

2.3.2 RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES

Conditions du dialogue avec les parties prenantes

Afin de s'assurer de la satisfaction de nos clients, des enquêtes de satisfaction ("SATISFELIS") sont menées régulièrement auprès des clients ELIS par un centre d'appels. Des plans d'actions sont ensuite élaborés et mis en œuvre.

Des enquêtes sont également réalisées périodiquement (tous les 2 ans) auprès de l'ensemble des salariés. Les résultats ainsi que les plans d'actions sont communiqués aux salariés.

Actions de partenariat ou de mécénat

Les partenariats ont été menés en 2014 avec des associations ou administrations visant à l'insertion dans l'emploi de personnes habitant à proximité des centres ELIS :

- Missions locales
- Pôle emploi (partenariat avec mise en place d'action de formation préalable à l'embauche)
- Est Ensemble

Des partenariats se sont également poursuivis avec des établissements d'enseignements:

- ENSAIT : école textile de Roubaix
- Les Mines de Nancy
- ENSAM : écoles des arts et métiers

Ou avec Défense Mobilité pour réinsérer les militaires dans la vie civile.

2.3.3 SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Prise en compte dans la politique achat des enjeux sociaux et environnementaux ;

Chez Elis, la direction des achats joue un rôle important en sélectionnant partout dans le monde des fournisseurs, des produits et des services qui respectent les personnes et l'environnement.

Depuis 2006, les contrats d'Elis avec ses fournisseurs contiennent un référentiel développement durable avec réalisation d'audits réguliers. L'engagement d'Elis est détaillé dans une charte achats développement durable intégrée au système documentaire ISO 9001/2000 de la direction des achats et incluse dans les contrats signés avec ses partenaires. Elis fait auditer par un organisme extérieur les fournisseurs qui n'ont pas de certification SA 8000 et ISO 14001 (ou équivalents) et assure le suivi des plans d'actions issus de ces audits.

Les fournisseurs d'Elis sont majoritairement situés hors Europe communautaire.

Sur deux segments d'achats, Elis maintient un *sourcing* important en France :

- 36 % du linge de table est acheté en France en 2013 avec un objectif de 42 % en 2014 ;
- 55 % du linge de lit est acheté en France en 2013 avec un objectif de 53 % en 2014.

Sur le cycle 2012-2013, des audits ont été réalisés chez 14 fournisseurs avec un focus important sur les fournisseurs de linge plat (8 audits) et les tisseurs (5 audits) pour les vêtements de travail. Sur 2014, un audit a été réalisé chez un tisseur problématique en terme de qualité produit pour les vêtements de travail.

Importance de la sous-traitance

Elis encadre strictement le recours à la sous-traitance dans la charte Achats Développement Durable : « nos fournisseurs ne peuvent sous-traiter tout ou partie du marché que nous leur confions sans accord écrit d'Elis. L'utilisation de sous-traitance sans accord écrit et préalable de l'Acheteur d'Elis est interdite. »

2.3.4 LOYAUTE DES PRATIQUES

Actions engagées pour prévenir la corruption

Elis a formalisé ses engagements contre la corruption dans le cadre de la Charte Ethique, publiée en 2012. Celle-ci s'articule autour des valeurs du groupe : intégrité, responsabilité et exemplarité dans son environnement commercial, respect de chacun de ses collaborateurs, diminution de son empreinte environnementale et amélioration continue de ses performances.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs/clients

Tout d'abord une cartographie des risques, couvrant en particulier les risques relatifs à la santé et la sécurité des consommateurs et des clients, existe. Afin de maîtriser ces risques, des procédures sont déployées au niveau des services supports et des centres opérationnels. De plus, le système de management qualité mis en place pour les activités ultra-propre, fontaines et vêtements professionnels d'ELIS, est certifié ISO 9001 depuis plus de 10 ans. Dans le cadre de cette démarche volontaire de certification et d'amélioration continue, des audits qualité sont réalisés annuellement sur un échantillon de centre par un organisme externe (l'AFAQ) et tous les 3 ans à minima en interne pour chaque centre. Enfin, pour l'activité boisson (fontaines à eau et machines à café), ELIS a mis en place une démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), définissant des normes internes très précises pour assurer en toutes circonstances une qualité irréprochable d'hygiène à ses clients et aux consommateurs.

Par ailleurs, ELIS propose également à ses clients des gammes de produits éco-conçus (dont certains ont le label de certification Eco-label Européen) ou favorisant le commerce équitable (par exemple : le café Moka d'Ethiopie équitable et les textiles de la collection Bio's Fair en coton biologique et équitable).

2. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes d'Elis SA, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060⁶, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au Protocole de Reporting RSE 2014 d'Elis (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion sous l'intitulé « *Périmètre de la démarche RSE et méthodologie de reporting* », et disponible sur demande auprès du siège de la société.

⁶ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre janvier 2015 et mars 2015 pour une durée d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la norme d'exercice professionnel portant sur les prestations relatives aux informations sociales et environnementales entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes (NEP 9090) et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁷.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

⁷ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁸ :

- au niveau de l'entité consolidante Elis SA, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁹ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 87 % des effectifs et en moyenne 66 % de la contribution aux indicateurs environnementaux de la société.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

⁸ Les Informations RSE les plus importantes sont identifiées en annexe du présent rapport.

⁹ Elis France, Elis Allemagne, Elis Espagne.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} avril 2015

L'un des Commissaires aux comptes d'Elis SA
PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière
Associé

Sylvain Lambert
Associé du département développement durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées les plus importantes

Informations sociales quantitatives

- Effectif total (permanent et non permanent) et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique
- Embauches et départs (par motif)
- Nombre d'heures de travail et nombre d'heures supplémentaires
- Nombre d'heures d'absence (effectif permanent)
- Heures de formation et nombre d'employés permanents formés

Informations sociales qualitatives

- Relations sociales
- Santé et sécurité au travail
- Égalité de traitement et promotion de la diversité
- Insertion des personnes handicapées

Informations environnementales quantitatives

- Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales
- Consommation d'énergie hors carburant (consommation totale d'énergie, énergie renouvelable, électricité, gaz naturel, fioul, et autres sources d'énergie) et consommation de carburant (essence et gazole)
- Rejets de gaz à effet de serre

Informations environnementales qualitatives

- Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- Gestion des déchets
- Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Informations sociétales qualitatives et quantitatives

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société
- Dialogue avec les parties prenantes
- Sous-traitance et fournisseurs

F. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires

Elis SA (anciennement Holdelis SAS)

33 rue Voltaire

92800 Puteaux

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Convention de prêt intra-groupe avec Legendre Holding 27 : associée disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 10 %

Avenant à la convention de prêt du 14 juin 2013 autorisée par le Conseil de surveillance du 22 septembre 2014

Nature, objet et intérêt: Signature d'un avenant n° 1 en date du 23 septembre 2014 à la convention de prêt intra-groupe du 14 juin 2013, portant exigibilité anticipée intégrale du prêt en cas d'introduction en bourse des actions d'ELIS, laquelle sera réputée intervenue à compter de la fixation par le directoire d'ELIS du prix auquel les actions seront offertes au public. Les intérêts capitalisés échus et/ou courus à la date du remboursement effectif seront payés concomitamment, ceci dans le cadre du refinancement et de la réduction de la dette de la société consécutifs à ladite introduction en bourse.

Avenant à la convention de prêt du 14 juin 2013 autorisée par le Conseil de surveillance du 10 octobre 2014

Nature, objet et intérêt: Signature d'un avenant n° 2 en date du 13 octobre 2014 à la convention de prêt intra-groupe du 14 juin 2013, portant sur les modalités de remboursement anticipé du prêt en cas d'introduction en bourse des actions d'ELIS, ceci dans le cadre du refinancement et de la réduction de la dette de la société consécutifs à ladite introduction en bourse :

- remboursement en espèces à concurrence de 40% du nominal des Senior PIK Notes émises par le prêteur Legendre Holding 27 ainsi qu'au paiement des intérêts capitalisés et courus sur le montant remboursé ;
- conversion en titre de capital d'ELIS du solde du prêt correspondant à 60% de son montant, en principal et intérêt, en contrepartie de la prise en charge par ELIS des frais, commissions, indemnités ou autres pénalités que Legendre Holding 27 devra supporter dans le cadre du remboursement anticipé partiel des Senior PIK Notes.
Legendre Holding 27 s'est engagé à souscrire aux actions nouvelles d'ELIS par compensation avec sa créance au titre du prêt.
- versement par ELIS de pénalités pour le remboursement anticipé du prêt dont le montant sera déterminé en appliquant au montant des Senior PIK Notes qui sera remboursé le taux d'intérêt applicable aux Senior PIK Notes (i.e., la somme (x) du plus élevé de l'Euribor 3 mois et de 1% et (y) 10,25%) ainsi que, le cas échéant, tous autres frais ou indemnités devant être versés par le Prêteur au titre des Senior PIK Notes à cette occasion.

Modalités : Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, votre société n'a comptabilisé à ce titre aucun montant.

Convention d'engagement entre la société, les banques et EURAZEO : Membres du conseil de surveillance intéressés : Mme Virginie Morgon, Messieurs Marc Frappier et Eric Schaefer

Autorisée par le Conseil de surveillance du 4 décembre 2014

Nature, objet et intérêt: Signature en date du 15 décembre 2014 d'une lettre d'engagement (convention à laquelle est aussi partie Eurazeo) avec les banques chargées du placement dans le cadre de l'introduction en Bourse d'ELIS. La Lettre d'Engagement prévoit que les commissions des banques et les frais afférents à l'opération seront prises en charge, sous certaines limites, par ELIS et Eurazeo, dans le cadre de l'introduction en bourse.

Modalités : Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, votre société n'a comptabilisé à ce titre aucun montant.

Convention d'indemnités de départ avec Monsieur Xavier Martiré : Président du directoire de la société

Autorisée par le conseil de surveillance du 10 octobre 2014

Nature, objet et intérêt: Indemnité de départ, soumise à des conditions de performance définies ci-après, égale à 18 mois de rémunération brute fixe et variable calculée sur la moyenne des rémunérations perçues au cours des deux derniers exercices clos précédant le départ, due en cas de départ contraint du dirigeant sauf en cas de faute.

La performance est mesurée par référence aux deux critères suivants : (i) le chiffre d'affaires ; et (ii) l'EBIT calculés sur les 12 mois glissants qui précèdent la date de la dernière clôture semestrielle précédant le départ la performance étant évaluée par rapport au budget approuvé par le conseil de surveillance pour cette même période. L'indemnité de départ est conditionnée à un taux de performance, de sorte que si aucun des objectifs ci-dessus n'est atteint, aucune indemnité n'est due, si l'un des objectifs ci-dessus est atteint, deux-tiers de l'indemnité de départ est due, soit 12 mois de rémunération brute fixe et variable moyenne, et si les deux objectifs ci-dessus sont atteints, l'indemnité de départ est due dans son intégralité.

Modalités : Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, votre société n'a comptabilisé à ce titre aucun montant.

Convention de clause de non concurrence avec Monsieur Xavier Martiré : Président du directoire de la société

Autorisée par le conseil de surveillance du 10 octobre 2014

Nature, objet et intérêt: Clause de non-concurrence d'une année à compter de la fin du mandat destinée à protéger les intérêts de la société en cas de départ du dirigeant. L'indemnité de non-concurrence est égale à 50 % de la rémunération brute fixe et variable perçue par M. Xavier Martiré au cours du dernier exercice clos. En cas de cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence, le montant total perçu par M. Xavier Martiré à ce titre sera plafonné à deux ans de rémunération brute fixe et variable.

Modalités : Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, votre société n'a comptabilisé à ce titre aucun montant.

Convention d'indemnités de départ avec Monsieur Louis Guyot : Membre du directoire de la société

Autorisée par le conseil de surveillance du 10 octobre 2014

Nature, objet et intérêt: Indemnité de départ, soumise à des conditions de performance définies ci-après, égale à 18 mois de rémunération brute fixe et variable calculée sur la moyenne des rémunérations perçues au cours des deux derniers exercices clos précédant le départ, due en cas de départ contraint du dirigeant sauf en cas de faute.

La performance est mesurée par référence aux deux critères suivants : (i) le chiffre d'affaires ; et (ii) l'EBIT calculés sur les 12 mois glissants qui précèdent la date de la dernière clôture semestrielle précédant le départ la performance étant évaluée par rapport au budget approuvé par le conseil de surveillance pour cette même période. L'indemnité de départ est conditionnée à un taux de performance, de sorte que si aucun des objectifs ci-dessus n'est atteint, aucune indemnité n'est due, si l'un des objectifs ci-dessus est atteint, deux-tiers de l'indemnité de départ est

due, soit 12 mois de rémunération brute fixe et variable moyenne, et si les deux objectifs ci-dessus sont atteints, l'indemnité de départ est due dans son intégralité.

Modalités : Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, votre société n'a comptabilisé à ce titre aucun montant.

Convention de clause de non concurrence avec Monsieur Louis Guyot : Membre du directoire de la société

Autorisée par le conseil de surveillance du 10 octobre 2014

Nature, objet et intérêt: Clause de non-concurrence de six mois à compter de la fin du mandat destinée à protéger les intérêts de la société en cas de départ du dirigeant. L'indemnité de non-concurrence est égale à 50 % de la rémunération brute fixe et variable perçue par M. Louis Guyot au cours du dernier exercice clos. En cas de cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence, le montant total perçu par M. Louis Guyot à ce titre sera plafonné à deux ans de rémunération brute fixe et variable.

Modalités : Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, votre société n'a comptabilisé à ce titre aucun montant.

Convention d'indemnités de départ avec Monsieur Matthieu Lecharny : Membre du directoire de la société

Autorisée par le conseil de surveillance du 10 octobre 2014

Nature, objet et intérêt: Indemnité de départ, soumise à des conditions de performance définies, égale à 18 mois de rémunération brute fixe et variable calculée sur la moyenne des rémunérations perçues au cours des deux derniers exercices clos précédant le départ, due en cas de départ contraint sauf en cas de faute.

La performance est mesurée par référence aux deux critères suivants : (i) le chiffre d'affaires ; et (ii) l'EBIT calculés sur les 12 mois glissants qui précèdent la date de la dernière clôture semestrielle précédant le départ la performance étant évaluée par rapport au budget approuvé par le conseil de surveillance pour cette même période. L'indemnité de départ est conditionnée à un taux de performance, de sorte que si aucun des objectifs ci-dessus n'est atteint, aucune indemnité n'est due, si l'un des objectifs ci-dessus est atteint, deux-tiers de l'indemnité de départ est due, soit 12 mois de rémunération brute fixe et variable moyenne, et si les deux objectifs ci-dessus sont atteints, l'indemnité de départ est due dans son intégralité.

Modalités : Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, votre société n'a comptabilisé à ce titre aucun montant.

Convention de clause de non concurrence avec Monsieur Matthieu Lecharny : Membre du directoire de la société

Autorisée par le conseil de surveillance du 10 octobre 2014

Nature, objet et intérêt: Clause de non-concurrence de six mois à compter de la fin du mandat destinée à protéger les intérêts de la société en cas de départ du dirigeant. L'indemnité de non-concurrence est égale à 50 % de la rémunération brute fixe et variable perçue au cours du dernier exercice clos. En cas de cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence, le montant total perçu par M. Matthieu Lecharny à ce titre sera plafonné à deux ans de rémunération brute fixe et variable.

Modalités : Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, votre société n'a comptabilisé à ce titre aucun montant.

Conventions et engagements des exercices antérieurs non soumis à l'approbation d'une précédente assemblée générale

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée au cours de l'exercice 2013 et qui n'a pas été soumise à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Convention de subordination avec Legendre Holding 27 : associée disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 10 %

Autorisée par le conseil d'administration du 23 mai 2013

Nature, objet et intérêt: Convention de subordination remplaçant la convention de subordination en date du 4 octobre 2007 conclue dans le cadre du refinancement global de l'endettement de la société le 14 juin 2013 organisant le rang et la priorité de remboursement des créanciers d'obligations senior subordonnées à intérêts cash et d'obligations senior subordonnées à intérêts PIK.

Modalités : Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, votre société n'a comptabilisé à ce titre aucun montant.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prêt intra-groupe avec Legendre Holding 27 : associée disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 10 %

Autorisée par le conseil d'administration du 23 mai 2013

Nature, objet et intérêt: Convention de prêt intra-groupe à compter du 14 juin 2013, d'un montant total en principal de 173.000.000 euros (Modifiée par les avenants des 23 septembre et 13 octobre 2014 selon les autorisations des conseils de surveillance des 22 septembre et 10 octobre 2014 présentées dans les conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale du présent rapport spécial). Le taux d'intérêt applicable sera égal au taux d'intérêt applicable aux obligations senior subordonnées à intérêts « PIK » émises le même jour par Legendre Holding 27 (les « Senior PIK Notes ») au titre du contrat d'émission des Senior PIK Notes en langue anglaise dénommé « indenture », après prise en compte de tout contrat de couverture relatif aux Senior PIK Notes, le tout augmenté d'une marge de 0,1%.

Modalités : Une commission de 4.065.500 euros, a été supportée par ELIS au moment de la mise à disposition du prêt.

Le montant de la convention de prêt intra-groupe dans les comptes d'ELIS au 31 décembre 2014 présente un solde créditeur de 192.853.672,22 euros.

La charge d'intérêt comptabilisée par ELIS à ce titre au 31 décembre 2014 s'élevait à 21.172.618,45 euros.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 15 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Bruno Tesnière

Isabelle Massa

G. AUTRES INFORMATIONS

1. DIVIDENDES DISTRIBUES

La Société propose d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit 9.632.341,00 euros, en totalité au compte de report à nouveau.

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013.

La Société propose, comme annoncé dans le document de base enregistré auprès de l'AMF le 8 septembre 2014 de procéder, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, à une distribution exceptionnelle prélevée sur la prime d'émission de 0,35 euro par action en 2015.

2. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES DETTES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, le solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice (hors factures non parvenues) s'élevait à 1.853.120 €.

	Non échu payable à plus de 60 jours	Non échu payable dans 30 à 60 jours	Non échu payable dans moins de 30 jours	Echu	Total
Fournisseurs biens et services	455.888	8.525	788.919	599.787	1.853.120
Ratio en %	24,6%	0,5%	42,5%	32,4%	100%

A titre de comparaison, la décomposition du solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2013, dont le montant (hors factures non parvenues) s'élevait à 2 605 861 €.

	Non échu payable à plus de 60 jours	Non échu payable dans 30 à 60 jours	Non échu payable dans moins de 30 jours	Echu	Total
Fournisseurs biens et services	-	-	2.522.461	83.400	2.605.861
Ratio en %			96,8%	3,2%	100%

3. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant¹⁰

4. INFORMATIONS SUR LES DEPENSES SOMPTUAIRES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société n'a constaté aucune dépense et charge non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

¹⁰ L'article L. 464-2, I du Code de commerce prévoit que lorsque des injonctions ou des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles sont prononcées par l'Autorité de la concurrence, celle-ci peut ordonner l'insertion de sa décision ou de l'extrait de celle-ci dans le rapport de gestion du directoire.

5. INFORMATION SUR LA REINTEGRATION DES FRAIS GENERAUX DANS LE BENEFICE IMPOSABLE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société n'a procédé à aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable au titre de l'article 39-5 du Code général des impôts.

H. ANNEXES

1. ANNEXE I – TABLEAU DES RESULTATS D'ELIS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	01/01/2010	01/01/2011	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
	31/12//2010	31/12//2011	31/12//2012	31/12//2013	31/12//2014
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
I. Capital en fin d'exercice					
* capital social	214 663 565	214 663 565	214 663 565	461 177 277	497 610 410
* nombre des actions ordinaires existantes	214 663 565	214 663 565	214 663 565	922 354 554	49 761 041
* nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
* nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
* chiffre d'affaires hors taxes	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
* résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-13 066 502	-48 382 939	-55 800 776	-95 160 441	-55 378 009
* impôts sur les bénéfices	-50 290 120	-50 546 439	-44 292 116	-52 344 348	-45 726 208
* participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
* résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	35 007 187	-112 905	-13 237 268	-42 825 339	-9 632 341
* résultat distribué	0	0	0	0	0
III. Résultats par action					
* résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,22	0,01	-0,05	-0,05	-0,19
* résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,16	0,00	-0,06	-0,05	-0,19
* dividende attribué à chaque action net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. Personnel					
* effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	3	3	3
* montant de la masse salariale de l'exercice	749 576	810 825	1 146 771	1 403 842	1 572 954
* montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale,...)	255 223	260 715	345 949	349 808	558 368

2. ANNEXE II – TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU DIRECTOIRE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le tableau ci-dessous présente les résolutions financières en vigueur à la date du présent rapport qui ont été approuvées par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 8 octobre 2014.

Objet de la résolution	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximal	Utilisation de l'autorisation
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.	26 mois ⁽¹⁾ (8 décembre 2016)	130 millions d'euros (montant des réserves distribuables)	[•]
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.	26 mois ⁽¹⁾ (8 décembre 2016)	500 millions d'euros s'agissant des augmentations de capital 1 milliard d'euros s'agissant des titres de créance donnant accès au capital	[•]
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange.	26 mois ⁽¹⁾ (8 décembre 2016)	50 millions d'euros s'agissant des augmentations de capital 1 milliard d'euros s'agissant des titres de créance donnant accès au capital	[•]
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre	26 mois ⁽¹⁾ (8 décembre 2016)	5 % du capital de la Société tel qu'existant lors de l'opération	[•]

Objet de la résolution	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximal	Utilisation de l'autorisation
d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Autorisation de fixer librement le prix d'une émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, sans droit préférentiel de souscription, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social.	26 mois ⁽¹⁾ (8 décembre 2016)	10 % du capital de la Société tel qu'existant lors de l'opération	[•]
Augmentation du nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.	26 mois ⁽¹⁾ (8 décembre 2016)	15 % de l'émission initiale	[•]
Délégation de pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société.	26 mois ⁽¹⁾ (8 décembre 2016)	10 % du capital de la Société au moment de l'émission	[•]
Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des résolutions n°13 à 18	-	500 millions d'euros Montant maximum de titres de créances donnant ou pouvant donner accès au capital : 1 milliard d'euros 20 millions d'euros	[•]
Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social par émission	26 mois ⁽¹⁾ (8 décembre 2016)		[•]

Objet de la résolution	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximal	Utilisation de l'autorisation
d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme au capital, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.	38 mois ⁽¹⁾ (8 décembre 2017)	10 % du capital social au jour de la décision du directoire	[•]
Autorisation donnée à l'effet de procéder à des attributions d'actions gratuites de la Société aux mandataires sociaux et aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.			
Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société	9 mois ⁽¹⁾ (8 juillet 2016)	600 millions d'euros	Délégation utilisée par le directoire du 10 février 2015 pour un montant de 538 461 530 euros

⁽¹⁾ Sous la condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société

Le tableau ci-dessous fait état de la résolution financière adoptée par l'assemblée générale des actionnaires du 10 février 2015 :

Objet de la résolution	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximal	Utilisation de l'autorisation
Délégation de compétence au directoire à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,	26 mois (10 avril 2017)	200 millions d'euros	[•]

Objet de la résolution	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximal	Utilisation de l'autorisation
avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers			

II. COMPTES SOCIAUX D'ELIS AU 31 DECEMBRE 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ELIS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>33 RUE VOLTAIRE 92800 PUTEAUX</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>4 9 9 6 6 8 4 4 0 0 0 0 2 1</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, <u>31122014</u>				
		N-1 <u>31122013</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	1 927 465	1 927 465	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	20 200	20 200	
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	1 205 374 566	1 162 374 566	
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
Autres immobilisations financières* BH		BI				
TOTAL (II) BJ		1 207 322 231	20 200	1 207 302 031	1 162 374 566	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	333 439	333 439	7 490 952
		Autres créances (3) BZ	CA	33 839 508	33 839 508	18 568 325
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
Disponibilités CF		CG	8 387	8 387	7 593	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	2 178 067	2 178 067	59 350	
	TOTAL (III) CJ	CK	36 359 401	36 359 401	26 126 220	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 243 681 632	20 200	1 243 661 432	1 188 500 786	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ELIS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 497 610 410)	DA	497 610 410	461 177 277	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	175 852 984	169 286 116	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	723 931	723 931	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	6 500 000	6 500 000	
	Report à nouveau	DH	(42 825 339)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(9 632 341)	(42 825 339)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	11 288 748	11 288 748	
	TOTAL (I)	DL	639 518 393	606 150 733	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	447	803	
	Provisions pour charges	DQ	114 026	133 130	
	TOTAL (III)	DR	114 473	133 933	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT	586 571 328	565 217 674	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 848 806	9 586 281	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 303 114	1 741 538	
	Autres dettes	EZ			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EA	13 305 318	5 670 628	
TOTAL (IV)	EB				
	TOTAL (IV)	EC	604 028 566	582 216 120	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 243 661 432	1 188 500 786	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 892 794	18 349 558		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ELIS</u>		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	1 500 000	FH	1 500 000	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 500 000	FK	1 500 000	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	637 321	7 454 987
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	2 137 321	8 954 987
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
Variation de stock (marchandises)*				FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	3 414	3 596
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 810 370	37 365 650
Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	341 517	239 932
Salaires et traitements*				FY	1 572 954	1 403 842
Charges sociales (10)				FZ	558 368	349 808
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	3 941	9 953
Autres charges (12)				GE	242 570	25 484
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	4 533 134	39 398 265
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(2 395 814)	(30 443 279)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	246 879	2 905 024
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN	63	73
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP	246 942	2 905 097
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	52 091 478	67 520 783
	Différences négatives de change			GS	55	257
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU	52 091 533	67 521 040
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(51 844 591)	(64 615 943)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(54 240 405)	(95 059 221)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ELIS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	62
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	707
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	769
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	111 235
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	111 235
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(110 466)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(52 344 348)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	11 860 853
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	54 686 192
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(42 825 339)
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de location immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	2 905 022
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	35 184 423
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	7 454 987
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ELIS

(anciennement Holdelis S.A.S.)

S.A. à directoire et conseil de surveillance

au capital de 497.610.410 euros

33, rue Voltaire - 92800 PUTEAUX

499 668 440 - RCS Nanterre

Comptes arrêtés au 31 décembre 2014

Exercice du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

ANNEXE

- au bilan de l'exercice clos le 31-12-2014 (avant répartition du résultat) dont le total est de 1.243.661.432 €
- et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 9.632.341 €

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 01-01-2014 au 31-12-2014.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes. Sauf mention contraire les données suivantes sont exprimées en Euros.

TABLE DES MATIERES

1 - Règles et méthodes comptables d'évaluation	3
1.1. Généralités	3
1.2. Règles et méthodes comptables	3
a) Immobilisations corporelles et incorporelles	3
b) Participations, autres titres immobilisés	3
c) Créances et dettes	3
d) Engagements envers le personnel	4
2 - Notes sur le bilan	5
2.1. État de l'actif immobilisé	5
a) Variations au cours de l'exercice	5
b) Evolution des amortissements	5
2.2. Éléments concernant les entreprises liées et les participations	5
2.3. Information concernant les parties liées	6
2.4. Informations sur les créances	6
a) Échéancier des créances	6
2.5. Comptes de régularisation actif et produits à recevoir	6
a) Charges d'exploitation constatées d'avance	6
b) Produits à recevoir, inclus dans d'autres postes du bilan	6
2.6. Informations sur les capitaux propres	7
a) Composition du capital social	7
b) Prime d'émission	7
c) Plan d'actions gratuites	7
d) Bons de souscription émis par la société	7
e) Variation des capitaux propres	8
2.7. Provisions	9
a) Variation des provisions pour risques et charges	9
b) Variation des provisions pour dépréciation	9
2.8. Dettes	9
a) Échéancier des dettes	9
b) Emprunts garantis par des sûretés réelles	9
c) Instruments financiers	9
2.9. Comptes de régularisation passif et charges à payer	9
a) Produits constatés d'avance	9
b) Charges à payer incluses dans d'autres postes du bilan	10
2.10. Engagements divers	10

a)	Engagements donnés _____	10
b)	Engagements reçus _____	10
3 -	<i>Notes sur le COMPTE DE RESULTAT</i> _____	11
3.1.	Chiffres d'affaires _____	11
a)	Par type d'activité _____	11
b)	Par marché géographique _____	11
3.2.	Transferts de charges _____	11
3.3.	Charges de personnel _____	11
a)	Rémunération allouées aux membres des organes d'administration, de direction au titre de l'exercice, à raison de leur fonction _____	11
b)	Effectif moyen _____	11
3.4.	Ventilation du résultat et impôt sur les bénéfices _____	11
a)	Résultat exceptionnel _____	11
b)	Répartition de l'impôt sur les bénéfices _____	11
4 -	<i>Autres éléments d'information</i> _____	12
4.1.	Faits caractéristiques de l'exercice _____	12
4.2.	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice _____	12
4.3.	Société consolidante _____	12
4.4.	Intégration fiscale _____	12
4.5.	Utilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) _____	13

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES D'EVALUATION

1.1. Généralités

Les comptes annuels ont été établis conformément au Plan Comptable Général et selon les règles et méthodes comptables françaises fondées notamment sur l'utilisation des coûts historiques ainsi que sur les principes de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices, de prudence et de permanence des méthodes.

1.2. Règles et méthodes comptables

a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant les frais annexes engagés pour leur mise en état d'utilisation, à l'exception de certains frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) qui sont portés en charges de l'exercice.

La base amortissable des immobilisations est égale au coût d'acquisition diminué de leur valeur résiduelle au terme de leur utilisation, nulle le plus souvent.

Les amortissements des immobilisations sont calculés linéairement sur la durée d'usage prévue des immobilisations ou de leurs composantes. L'identification de composantes et leur amortissement sur des durées différentes de celles de la structure est pratiquée pour les constructions. Les conditions d'usage des autres types d'immobilisations ne rendent pas nécessaire l'identification préalable de composantes, sauf en cas de panne accidentelle conduisant au remplacement d'éléments significatifs indispensables au fonctionnement de l'immobilisation concernée.

Les durées d'amortissement pratiquées par la société sont :

	Durée
Véhicules d'occasion	2 ans

b) Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat et les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes).

Les frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur de la société concernée. Cette estimation est calculée sur la quote-part de situation nette détenue par la société d'après la dernière situation connue, dont les éléments significatifs pertinents, corporels ou incorporels, sont réévalués. Les éléments incorporels sont valorisés par la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie sur la base des business plans établis par la direction. Ces prévisions s'inscrivent dans le contexte de la crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

c) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Engagements envers le personnel

Les indemnités de départ en retraite du personnel font l'objet de provisions calculées et comptabilisées selon la recommandation du CNC n°2003-R-01.

Les variations d'engagements de retraites résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou de régime survenant au cours de l'exercice sont portées directement au résultat exceptionnel, les provisions comptabilisées à la clôture sont donc égales à l'engagement actuariel.

Les versements de gratifications liées à l'ancienneté ("Médaille du Travail") font également l'objet de provisions calculées conformément aux pratiques de la société, sur base d'hypothèses statistiques et d'actualisation. La variation de ces provisions au cours de l'exercice est directement portée au compte de résultat, sans répartition

2 - NOTES SUR LE BILAN

2.1. État de l'actif immobilisé

a) Variations au cours de l'exercice

Voir tableau n° 2054 de la liasse fiscale ci-après.

b) Evolution des amortissements

Voir tableau n° 2055 de la liasse fiscale ci-après.

2.2. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

POSTES	Montant
Participations	1.205.374.566 €
Créances rattachées à des participations	
Créances clients et comptes rattachés	333.439 €
Autres créances (compte courant d'intégration fiscale)	
Autres créances (compte courant financier)	18.297.508 €
Autres créances (fournisseurs débiteurs)	
Emprunts et dettes financières divers (compte courant financier)	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8.525 €
Autres dettes (compte courant d'intégration fiscale)	13.305.318 €
Autres dettes (clients créditeurs)	
Produits de participation	
Autres produits financiers	246.877 €
Charges financières	21.269.210 €

La société détient des filiales et des participations dont le détail est donné dans le tableau joint ci-après (« Tableau des filiales et participations »). Le tableau des filiales et participations fait ressortir les valeurs brutes et les valeurs nettes (après provision pour dépréciation) des titres de participation.

2.3. Information concernant les parties liées

Les transactions significatives entre la société et les parties liées intervenues au cours de l'exercice clos sont:

Désignation de la partie liée	Description de la transaction	Montant (créance ou produit)	Montant (dette ou charge)
Legendre Holding 27	Convention de prêt : Montant en principal et intérêts capitalisés : Intérêts à capitaliser :		192.853.672,22 € 12.282.100,39 €
EURAZEO	Refacturations diverses : - Dette : - Charge :		84.000,00 € 70.000,00 €
NOVALIS	Convention de compte courant : - Avance consentie à NOVALIS : - Intérêts versés par NOVALIS :	18.298.508,21 € 246.876,75 €	
ELIS SERVICES	Convention de prestations de services : - facturées par ELIS SERVICES à ELIS : - facturées par ELIS à ELIS SERVICES :	1.500.000,00 €	108.256,55 €

2.4. Informations sur les créances

a) Échéancier des créances

Voir tableau n° 2057 de la liasse fiscale ci-après.

2.5. Comptes de régularisation actif et produits à recevoir

a) Charges d'exploitation constatées d'avance

- Location	11.170 €
- Assurances	15.260 €
- Autres services extérieurs	2.151.637 €
- TOTAL	2.178.067 €

b) Produits à recevoir, inclus dans d'autres postes du bilan

- Néant.

2.6. Informations sur les capitaux propres

a) Composition du capital social

Au cours de l'exercice 2014 :

- l'Assemblée Générale du 31 janvier 2014 a constaté l'augmentation de capital de 36.433.132 EUR par émission de 72.866.264 actions de 0,50 EUR de nominal avec une prime de 0,09 EUR par action. Cette augmentation a été intégralement souscrite en numéraire par Legendre Holding 27.
- l'Assemblée Générale du 8 octobre 2014 a :
 - o constaté l'augmentation de capital de 1 EUR par émission de 2 actions 0,50 EUR de nominal. Cette augmentation a été intégralement souscrite en numéraire par Eurazeo.
 - o décidé du regroupement des actions ordinaires (une action nouvelle pour vingt actions anciennes).

A la clôture, le capital social est divisé en 49 761 041 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 10,00 €.

b) Prime d'émission

Le compte « prime d'émission », le 31 janvier 2014, a été mouvementé par la différence entre le prix de souscription des actions et la valeur nominale des actions, pour un montant de 6.566.867,98 EUR.

c) Plan d'actions gratuites

L'Assemblée Générale des associés de ELIS a autorisé en date du 23 décembre 2010 son Président à procéder à la mise en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés d'un plan d'attribution gratuite d'actions à émettre qui a porté sur 9.103.717 actions, afin, notamment, de les associer au développement du Groupe. Les actions ne deviendront effectivement acquises qu'à l'issue d'un délai minimum de deux ans et sous différentes conditions (conditions de performance, de présence et introduction de la société en bourse dans les quatre ans).

Au 31 décembre 2014, il n'y a plus de plan d'actions gratuites.

d) Bons de souscription émis par la société

Les caractéristiques des bons de souscription d'actions émis par la société ELIS en date du 4 octobre 2007 (modifiées par décisions des associés du 17 décembre 2013, 31 juillet 2014 et 8 octobre 2014) sont les suivantes :

Nombre de bons	Prix d'émission		Conditions d'exercice			Augmentation maximale	
	Unitaire	Total	Dates	Prix d'exercice	Nominal actions	Nb d'actions	Valeur EUR ('000)
	EUR	EUR ('000)		EUR	EUR		
16 000 000	0,20	3 200	En cas de cession ou en cas d'introduction en bourse d'ELIS	10,00 par action	10,00	80 000 000	80 000

Le nombre de bons de souscriptions exerçable est conditionné, lors de la cession ou de l'introduction en bourse de ELIS, à la réalisation d'un taux de retour sur investissement déterminé. Ils ont été exercés préalablement à l'introduction en bourse en date du 10 février 2015.

Résultat par action

Résultat net	-9 632 341
Nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre	49 761 041

Résultat de base par action **0**

Actions potentiellement dilutives	
- dont bons de souscriptions d'actions (*)	0
- dont actions gratuites (*)	0
Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	49 761 041

Résultat dilué par action **0**

(*) Le nombre d'actions potentielles dilutives ne prend pas en compte les actions qui seront créées sous condition de réalisation d'une performance future.

e) Variation des capitaux propres

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	606.150.734 €
Dividendes versés	
Résultat de l'exercice	-9.632.341 €
Augmentation du Capital	36.433.132 €
Prime d'émission	6.566.868 €
Variation des provisions réglementées (amortissements dérogatoires,...)	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	639.518.393 €

2.7. Provisions

a) *Variation des provisions pour risques et charges*

Voir tableau n° 2056 de la liasse fiscale ci-après.

b) *Variation des provisions pour dépréciation*

Néant.

2.8. Dettes

a) *Echéancier des dettes*

Voir tableau n° 2057 de la liasse fiscale ci-après.

b) *Emprunts garantis par des sûretés réelles*

En garantie du remboursement :

- 1) du contrat de prêt en date du 04/10/2007, modifié par avenant du 14/06/2013 et par acte de confirmation en date du 4 février 2014, intitulé « Senior Facilities Agreement » d'un montant initial global de 1.455.000 K€, commun aux sociétés ELIS, NOVALIS et M.A.J., aux termes duquel ELIS, NOVALIS et M.A.J. disposent de facilités de crédit d'un montant global maximum de 1.455.000 K€.
Montant du capital emprunté au 31/12/2014 : 899.913 K€
Montant du Crédit Renouvelable utilisé au 31/12/2014 : 113.000 K€.
- 2) de l'exécution des engagements pris par NOVALIS et M.A.J. dans le cadre du contrat de crédits Senior,
- 3) des contrats de couverture de taux futurs conclus par NOVALIS et M.A.J. le 07/11/2007 modifiés les 04/10.2011 et 28/12/2011 avec BNP Paribas, intitulés « Hedging Agreements » d'un montant nominal total de 735.000 K€.
- 4) des contrats de prêts obligataires en date du 14/06/2013 intitulés « Senior Subordinated Notes » et « Senior Secured Notes » d'un montant global de 830.000 K€, émis respectivement par les sociétés ELIS et NOVALIS,

ELIS a consenti au profit des prêteurs Senior et des obligataires (représentés par BNP Paribas et U.S. Bank-Trustees):

- le nantissement de comptes d'instruments financiers (actions NOVALIS),
- le nantissement de solde de compte bancaire créditeur,
- le nantissement de la créance détenue par ELIS sur les vendeurs des actions NOVALIS (au titre du « Share Purchase Agreement »),
- le nantissement de la créance de ELIS sur les « Reports Providers ».

c) *Instruments financiers*

Néant

2.9. Comptes de régularisation passif et charges à payer

a) *Produits constatés d'avance*

- Néant.

b) Charges à payer incluses dans d'autres postes du bilan

- Emprunts et dettes financières	13.717.656 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	995.686 €
- Dettes fiscales et sociales	1.111.783 €
TOTAL	15.825.125 €

2.10. Engagements divers

a) Engagements donnés

- Les droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice au titre de leurs Droits Individuels à la Formation (DIF) et non exercés s'élèvent à 371 heures.
- Cautionnement solidaire consenti par ELIS au bénéfice des « Senior Finance Parties » et obligataires en garantie des obligations de paiement auxquelles seraient tenues NOVALIS et ses filiales directes et indirectes au titre du contrat de prêt en date du 4 octobre 2007 (Senior Crédit Agreement »), pour un montant maximum initial de 1.455.000 K€, des conventions de couverture de taux pour un montant global de 735.000 K€ et des Senior Secured Notes émises par NOVALIS pour 450.000 K€ le 14 juin 2013.

b) Engagements reçus

Néant.

3 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Chiffres d'affaires

a) Par type d'activité

- Prestations d'assistance de la direction opérationnelle d'ELIS SERVICES 1.500.000 €

b) Par marché géographique

- En France principalement

3.2. Transferts de charges

- Transfert de charges de personnel 465.575 €
- Autres transferts de charges 158.900 €

Total 624.475 €

3.3. Charges de personnel

a) Rémunération allouées aux membres des organes d'administration, de direction au titre de l'exercice, à raison de leur fonction

- Conseil d'administration : montant des jetons de présence 242.285 €
- Direction 0 €

b) Effectif moyen

- Cadres 3

3.4. Ventilation du résultat et impôt sur les bénéfices

a) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend :

- écarts actuariels sur engagements envers le personnel 10.555 €
- résultats sur cessions ou mises au rebut d'immobilisations 1.000 €
- Amendes fiscales (17) €
- Honoraires préalables à l'introduction en bourse (653 907) €
- Autres charges exceptionnelles (475 775) €

Total (1.118.144) €

b) Répartition de l'impôt sur les bénéfices

L'impôt enregistré sur la période correspond au profit d'intégration fiscale qu'ELIS comptabilise en tant que société tête du groupe fiscal.

4 - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

4.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Le capital social de la société a été, successivement, augmenté le 31 janvier 2014 d'un montant de 36.433.132 euros avec une prime d'émission de 6.566.867,98 euros et augmenté le 08 octobre 2014 d'un montant de 1 euro. Ces deux augmentations de capital ont été souscrites en numéraire. Le capital social s'établit à 497.610.410 euros à la clôture.

4.2. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

La société a réussi en date du 11 février 2015 son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. A l'occasion de cette opération, ELIS a levé 700 millions d'euros dans le cadre d'une émission d'actions nouvelles. Préalablement à cette opération, la société ELIS a absorbé la société QUASARELIS conformément aux termes du projet de fusion du 23 septembre 2014 réitéré en date du 22 décembre 2014. Après ces opérations, le capital social de la société s'établit à 1.140.061.670 euros.

4.3. Société consolidante

Notre société établit des comptes consolidés en tant que société mère pour ses filiales et sous filiales. Les comptes de notre société sont aussi inclus dans les comptes consolidés de la société EURAZEO à Paris (75008), suivant la méthode de l'intégration globale.

4.4. Intégration fiscale

La société a opté, à compter du 1^{er} mars 2008, pour le régime d'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du C. G. I., avec la société NOVALIS, ses filiales et sous-filiales dont la liste au 31 décembre 2014 suit :

M.A.J.
LES LAVANDIERES
REGIONALE DE LOCATION ET SERVICES TEXTILES
PIERRETTE-TBA
LE JACQUARD FRANCAIS
ELIS SERVICES
THIMEAU
GRENELLE SERVICE
MAISON DE BLANC BERROGAIN
BLANCHISSERIE MODERNE
LOVETRA
POULARD 1836
SOCIETE DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES
SOCIETE DES OREILLERS ET COUVERTURES « SOC »
FRANCE TAPIS HYGIENE SERVICE
DISTRICLEAN SERVICES

Une nouvelle convention a été signée le 30 octobre 2009 avec effet au 1^{er} juillet 2009.

En qualité de société mère intégrante, ELIS assume la consolidation des résultats fiscaux de toutes les sociétés membres et le paiement au Trésor de l'impôt correspondant. Elle reçoit de ses filiales le montant d'impôt qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration.

De ce fait, ELIS a enregistré dans ses comptes au 31 décembre 2014 un montant d'impôts créditeur de **45.726 K€** correspondant à l'écart entre les montants perçus des filiales et ceux effectivement décaissés.

ELIS appliquant la méthode de l'impôt exigible, elle ne comptabilise pas les montants qu'elle pourrait avoir à restituer à celles de ses filiales actuellement déficitaires, lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires.

Le détail des déficits reportables existant chez certains membres du groupe fiscal ainsi que la dette latente de ELIS à leur égard sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Sociétés	Bases			Taux d'IS	Dette latente
	Déficits ordinaires	Amortissements réputés différés	Total		
SPCI	1 347 929 €		1 347 929 €	33,33%	449 265 €
POULARD 1836	28 431 €	0	28 431 €	33,33%	9 476 €
NOVALIS	465 432 744 €	0	465 432 744 €	33,33%	155 128 734 €
SOC	365 047 €	0	365 047 €	33,33%	121 670 €
LOVETRA	445 051 €	0	445 051 €	33,33%	148 335 €
LE JACQUARD FRANCAIS	2 274 456 €	0	2 274 456 €	33,33%	758 076 €
Maison de Blanc BERROGAIN	201 943 €	0	201 943 €	33,33%	67 308 €
DISTRICLEAN SERVICES	122 240 €	0	122 240 €	33,33%	40 743 €

TOTAL

156.723.607 €

4.5. Utilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Aucun versement n'a été perçu en 2014 au titre du CICE.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ELIS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD		KE		KF	1 927 465	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles					KV		KW		KX		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KY	39 950	KZ		LA		
	Matériel de transport*					LB		LC		LD		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LE		LF		LG		
	Emballages récupérables et divers *					LH		LI		LJ		
	Immobilisations corporelles en cours					LK		LL		LM		
	Avances et acomptes					LN	39 950	LO		LP		
	TOTAL III											
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U	1 162 374 566	8V		8W	43 000 000	
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V		
	TOTAL IV					LQ	1 162 374 566	LR		LS	43 000 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 162 414 516	ØH		ØJ	44 927 465		
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					IO		LV	1 927 465	LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers					IU		MM		MN	
		Matériel de transport					IV	19 750	MP	20 200	MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IY	19 750	NG	20 200	NH			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX	1 205 374 566	ØY		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		
	TOTAL IV					I3		NJ	1 205 374 566	NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	19 750	ØL	1 207 322 231		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ELIS</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH		
Terrains		PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG		
	Matériel de transport	QH	39 950	QI	19 750	QK	20 200
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	
	TOTAL III	QU	39 950	QV	19 750	QX	20 200
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	39 950	ØP	ØQ	19 750	ØR	20 200

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Désignation de l'entreprise <u>ELIS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *							
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	11 288 748	TM	TN	TO	11 288 748		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB	IC	ID			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF	IG	IH			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	11 288 748	TS	TT	TU	11 288 748		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	133 130	4Y	3 917	4Z	23 021	5A	114 026
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	803	5W	24	5X	380	5Y	447	
TOTAL II	5Z	133 933	TV	3 941	TW	23 401	TX	114 473	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B	6C	6D		
		- corporelles	6E		6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U		9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T		6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B		TY	TZ	UA				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	11 422 681	UB	3 941	UC	23 401	UD	11 403 221	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	3 941	UF	12 846				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK	10 555				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	333 439		333 439					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	14 880 798		14 880 798				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	661 106		661 106				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	18 297 508		18 297 508					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	96		96					
Charges constatées d'avance		VS	2 178 067		2 178 067						
TOTAUX			VT	36 351 014	VU	36 351 014	VV				
RENVOS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	586 571 328		1 435 556		585 135 773				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 848 806		2 848 806						
Personnel et comptes rattachés		8C	702 402		702 402						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	425 274		425 274						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	72 141		72 141					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	103 296		103 296					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	13 305 318		13 305 318						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	604 028 566	VZ	18 892 794		585 135 773			
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Raison sociale	Exercice	Capital EUR	Capitaux propres, hors capital et résultat EUR	Quote-part du capital détenue %	Valeur comptable des titres détenus		Soldes des prêts et avances consentis (ou obtenus) par la société EUR	Montant des cautions et avals donnés par la société EUR	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé EUR	Résultats du dernier exercice écoulé EUR	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice EUR
					Brute - EUR	Nette - EUR					
					A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire est > à 1% du capital de la société						
1. <u>Filiales dont la société détient plus de 50% du capital</u>											
NOVALIS - Puteaux (92) - 442 784 914	1	425 630 927	10 561 004	100,00	1 205 374 566	1 205 374 566	18 297 508		0	21 315 054	0
2. <u>Participations dont la société détient de 10 à 50% du capital</u>											
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations											
1. Filiales non reprises au § A											
a. Filiales françaises (ensemble)											
b. Filiales étrangères (ensemble)											
2. Participations non reprises au § A											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)											
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											

TOTAL DU POSTE DU BILAN "PARTICIPATIONS"

1 205 374 566

1 205 374 566

1 : Exercice clos le 31.12.2014

A. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX D'ELIS AU 31 DECEMBRE 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires

Elis SA (anciennement Holdelis SAS)

33 rue Voltaire

92800 Puteaux

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Elis SA (anciennement Holdelis SAS), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 1.2 b « Règles et méthodes comptables d'évaluation – Participations, autres titres immobilisés » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation ont fait l'objet d'une évaluation de leur valeur recouvrable. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 1^{er} avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Bruno Tesnière

Isabelle Massa

III. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2014



Elis

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

anciennement Holdelis, S.A.S. *

33, rue Voltaire - Puteaux, France

COMPTES CONSOLIDÉS

relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2014

* La dénomination sociale de la société a été modifiée en "Elis" le 5 Septembre 2014.

Comptes consolidés 2014

Etat du résultat consolidé	4
Etat du résultat global consolidé	5
Etat de la situation financière consolidée – actif	6
Etat de la situation financière consolidée – passif et capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie consolidés	8
Variation des capitaux propres consolidés	9
Note 1 – Principes comptables	10
1.1 Base de préparation	10
1.2 Référentiel appliqué	10
1.3 Estimations et jugements comptables déterminants	12
1.4 Retraitements des informations financières des exercices précédents	13
Note 2 - Périmètre de consolidation	15
2.1 Méthodes de consolidation	15
2.2 Regroupements d'entreprises	16
2.3 Conversion des monnaies étrangères	16
2.4 Evolutions du périmètre de consolidation	17
2.5 Actifs non courants (ou Groupes d'actifs) détenus en vue de la vente	23
2.6 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation	24
2.7 Participations ne donnant pas le contrôle	25
2.8 Evénements postérieurs à la clôture liés au périmètre de consolidation	25
Note 3 - Information sectorielle	26
3.1 Produits de l'activité ordinaire	26
3.2 Résultat	27
3.3 Informations géographiques	28
3.4 Informations relatives aux produits et services	28
3.5 Informations par rapport aux pays et segments de clientèle	29
Note 4 - Données opérationnelles	30
4.1 Produits de l'activité ordinaire	30
4.2 Créances clients et autres débiteurs	30
4.3 Dotations aux amortissements et aux provisions	31
4.4 Autres produits et charges opérationnels	32
4.5 Stocks	32
4.6 Fournisseurs et autres créditeurs	33
4.7 Autres actifs et passifs courants	33
Note 5 - Charges et avantages du personnel	34
5.1 Effectifs moyens	34
5.2 Avantages au personnel	34
5.3 Passifs liés aux avantages au personnel	35
5.4 Paiements fondés sur des actions	38
5.5 Rémunération des dirigeants (parties liées)	39
Note 6 - Immobilisations incorporelles et corporelles	40
6.1 Ecart d'acquisition	40
6.2 Immobilisations incorporelles	41
6.3 Immobilisations corporelles	43
6.4 Engagements hors bilan liés aux actifs immobilisés et aux contrats de locations	45
6.5 Pertes de valeur sur actifs immobilisés	45

Comptes consolidés 2014

Note 7 - Provisions et passifs éventuels.....	50
7.1 Provisions.....	50
7.2 Passifs éventuels	51
Note 8 - Financement et instruments financiers	52
8.1 Gestion des risques financiers.....	52
8.2 Résultat financier	58
8.3 Endettement financier brut.....	58
8.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie	60
8.5 Endettement financier net	61
8.6 Actifs et passifs financiers	61
8.7 Autres actifs et passifs non courants.....	63
8.8 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture.....	63
8.9 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe et autres engagements..	66
Note 9 - Impôts sur les résultats.....	68
Note 10 - Capitaux propres et résultat par action	71
10.1 Informations sur le capital et les réserves	71
10.2 Dividendes payés et proposés	72
10.3 Résultats par action	72
Note 11 - Informations relatives aux parties liées	74
Note 12 - Événements postérieurs à la date de clôture	76

Comptes consolidés 2014

Etat du résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	2014	2013	2012
Produits de l'activité ordinaire	3.1/4.1	1 330 980	1 225 421	1 185 232
Coût du linge, des appareils et des autres consommables		(222 214)	(195 840)	(172 138)
Coûts de traitement		(469 951)	(413 297)	(391 587)
Coûts de distribution		(212 921)	(195 529)	(191 688)
Marge brute		425 894	420 756	429 820
Frais de Vente, Généraux et Administratifs		(216 880)	(209 067)	(205 842)
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle	3.2	209 014	211 689	223 978
Dotation aux amortissements des relations clientèle	4.3	(41 107)	(39 644)	(38 558)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	6.1	0	(4 000)	(37 583)
Autres produits et charges opérationnels	4.4	(23 130)	(49 167)	(18 529)
Résultat opérationnel		144 777	118 879	129 308
Résultat financier	8.2	(153 551)	(164 198)	(154 355)
Résultat avant impôt		(8 774)	(45 320)	(25 046)
Charge d'impôt	9	(13 050)	1 171	(21 567)
Quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	11	0	68	197
Résultat net		(21 824)	(44 081)	(46 416)
Attribuables aux :				
- actionnaires de la société mère		(22 667)	(44 334)	(46 449)
- participations ne donnant pas le contrôle		843	253	33
Résultat par action :				
- de base, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	-0,46 €	-3,64 €	-4,33 €
- dilué, revenant aux actionnaires de la société mère	10.3	-0,46 €	-3,64 €	-4,33 €

Comptes consolidés 2014

Etat du résultat global consolidé

En milliers d'euros	Notes	2014	2013	2012
Résultat net		(21 824)	(44 081)	(46 416)
Gains (pertes) résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture	8.7	-3 752	8 047	8 067
Reclassement de la réserve de couverture en compte de résultat	8.7	1 110	10 627	9 230
Total variation de la réserve de couverture		-2 642	18 674	17 297
Effets d'impôts		910	-6 429	-5 955
Réserve de couverture - nette		(1 732)	12 245	11 342
Réserves de conversion		3 697	(1 801)	664
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		1 965	10 444	12 006
Reconnaissance des pertes et gains actuariels en capitaux propres		-4 802	5 728	-3 891
Effets d'impôt		1 106	-878	1 015
Pertes et gains actuariels - nets		(3 696)	4 850	(2 876)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		(3 696)	4 850	(2 876)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(1 731)	15 294	9 130
RESULTAT GLOBAL TOTAL		(23 555)	(28 786)	(37 286)
Attribuables aux :				
- actionnaires de la société mère		(24 277)	(29 541)	(37 319)
- participations ne donnant pas le contrôle		722	755	33

La variation de la réserve de couverture résulte de la variation de la juste valeur des dérivés éligibles à la comptabilité de couverture. L'évolution à la baisse de la courbe des taux forward conduit à réduire la juste valeur des dérivés et a ainsi une incidence négative sur la réserve de couverture, sans que l'efficacité des couvertures soit pour autant remise en cause. La juste valeur des dérivés est détaillée à la note 8.8 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture.

Les réserves de conversion résultent de la conversion, lors de la consolidation, des actifs et des passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaie étrangère tel que décrit à la note 2.3 Conversion des monnaies étrangères.

Les écarts actuariels relatifs à l'évaluation des avantages au personnel correspondent à l'incidence du changement des hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation de l'obligation, taux d'augmentation des salaires, taux d'augmentation des retraites et rentabilité attendue des actifs du régime) de l'obligation relative aux régimes à prestations définies.

Comptes consolidés 2014

Etat de la situation financière consolidée – actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
		net	net	net
Ecarts d'acquisition	6.1	1 539 534	1 454 948	1 439 859
Immobilisations incorporelles	6.2	402 645	428 257	472 562
Immobilisations corporelles	6.3	705 683	631 140	699 165
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	11	0	0	0
Actifs disponibles à la vente		168	137	152
Autres actifs non courants	8.7	6 890	7 971	2 956
Actifs d'impôt différé	9	12 376	8 672	9 897
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 667 295	2 531 127	2 624 590
Stocks	4.5	58 641	44 424	37 610
Clients et autres débiteurs	4.2	327 863	297 092	274 616
Actifs d'impôt exigibles		2 842	4 170	515
Autres actifs	4.7	13 461	3 450	4 458
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.4	59 255	49 454	55 152
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		462 062	398 591	372 350
Actifs détenus en vue de la vente	2.5	0	88 879	26 712
TOTAL ACTIF		3 129 357	3 018 597	3 023 652

Comptes consolidés 2014

Etat de la situation financière consolidée – passif et capitaux propres

En milliers d'euros	Notes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Capital émis	10.1	497 610	461 177	214 664
Primes liées au capital	10.1	175 853	169 286	4 271
Autres réserves		7 224	7 224	7 224
Résultats accumulés non distribués		(303 592)	(287 758)	(249 533)
Autres composantes des capitaux propres		(10 111)	(1 654)	(16 499)
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		366 985	348 276	(39 874)
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	2.7	(125)	(847)	122
CAPITAUX PROPRES		366 860	347 429	(39 752)
Provisions	7	28 997	15 729	15 356
Passifs liés aux avantages au personnel	5.3	48 323	46 104	37 991
Emprunts et dettes financières	8.3	1 947 291	1 908 735	2 307 287
Passifs d'impôt différés	9	197 022	202 710	218 606
Autres passifs non courants	8.7	34 552	21 293	40 011
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		2 256 186	2 194 571	2 619 252
Provisions - part à moins d'un an	7	4 078	6 154	7 992
Dettes d'impôt exigible		892	699	5 303
Fournisseurs et autres créiteurs	4.6	139 630	118 334	98 421
Autres passifs	4.7	237 028	224 756	209 731
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	9	124 684	118 013	117 134
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		506 312	467 956	438 581
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	2.5	0	8 641	5 571
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 129 357	3 018 597	3 023 652

Comptes consolidés 2014

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	2014	2013	2012
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE				
RESULTAT NET CONSOLIDE		-21 824	-44 081	-46 416
Dotations nettes aux amortissements et provisions		251 518	256 364	238 108
Quote part de subvention virée au compte de résultat		-125	-119	-151
Paievements en actions		0	0	3 534
Ajustement de l'actualisation de provisions et avantages au personnel	8.2	1 266	1 262	1 214
Plus et moins-values de cession		-3 737	1 777	-55
QP de résultats liée aux sociétés mises en équivalence	11	0	-68	-197
Dividendes (titres non consolidés)		-13	-12	-12
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COUT DE L' ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT		227 085	215 123	196 025
Coût de l'endettement financier net	8.2	151 268	162 703	153 365
Charge d'impôt	9	13 050	-1 171	21 567
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L' ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT		391 403	376 655	370 956
Impôts versés		-21 414	-23 069	-16 125
Variation des stocks		-11 989	-6 528	3 210
Variation des comptes clients		-7 249	-2 194	-6 995
Variation des comptes fournisseurs et autres dettes (hors emprunt)		15 646	24 035	-6 343
Variation des autres postes		-4 995	-191	-1 991
Avantages au personnel		-437	-942	92
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE		360 965	367 766	342 804
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS				
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-4 853	-12 259	-19 151
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles		0	160	0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-231 558	-202 638	-218 672
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles		92 541	8 371	3 054
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	2.4	-97 262	-39 112	-13 961
Encaissements liés aux cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée		1 000	14 708	0
Variation des prêts et avances consentis		121	-22	-283
Dividendes reçus des participations associées		13	12	212
Subventions d'investissement		0	0	120
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-239 998	-230 780	-248 681
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentation de capital		43 000		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice				
- versés aux actionnaires de la société mère				
- versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-9	-20	-11
Variation de l'endettement dédié aux opérations courantes (1)		-37 237	-22 378	45 470
- Encaissements liés aux nouveaux emprunts		1 270 786	2 099 206	697 537
- Remboursement d'emprunts		-1 308 023	-2 121 584	-652 067
Intérêts financiers nets versés		-117 206	-119 967	-105 875
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		-111 452	-142 365	-60 416
VARIATION DE TRESORERIE		9 515	-5 379	33 707
Trésorerie à l'ouverture		48 598	54 678	20 943
Incidence de la variation du cours des devises sur la trésorerie		410	-702	28
TRESORERIE A LA CLOTURE	8.4	58 523	48 598	54 678

(1) Variation nette des lignes de crédit dédiées au financement des opérations courantes

Comptes consolidés 2014

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital émis	Primes liées au capital	Autres réserves	Résultats accumulés non distribués	Réserves de couverture (1)	Réserves de conversion	Réserves sur paiements en actions	Ecarts actuariels	Impôt différé	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Solde au 31 décembre 2011	214 664	4 271	7 224	-203 080	-46 567	-1 985	3 300	87	16 002	-6 085	89	-5 996
Augmentations de capital												
Réductions de capital												
Dividendes versés aux actionnaires												
Incidence des variations de périmètre												
Autres variations				-4			3 534			3 530		3 530
Résultat net de la période				-46 449						-46 449	33	-46 416
Gains (pertes) comptabilisés directement en capitaux propres					17 297	664		-3 891	-4 941	9 130		9 130
Résultat global total				-46 449	17 297	664		-3 891	-4 941	-37 319	33	-37 286
Solde au 31 décembre 2012	214 664	4 271	7 224	-249 533	-29 270	-1 321	6 834	-3 804	11 062	-39 874	122	-39 752
Augmentations de capital	246 514	171 110								417 624		417 624
Réductions de capital												
Dividendes versés aux actionnaires												
Incidence des variations de périmètre (2)								81	-28	53	-1 724	-1 671
Autres variations		-6 095		6 110						14		14
Résultat net de la période				-44 334						-44 334	253	-44 081
Gains (pertes) comptabilisés directement en capitaux propres					18 674	-1 827		5 122	-7 176	14 793	502	15 294
Résultat global total				-44 334	18 674	-1 827		5 122	-7 176	-29 541	755	-28 786
Solde au 31 décembre 2013	461 177	169 286	7 224	-287 758	-10 596	-3 148	6 834	1 399	3 857	348 276	-847	347 429
Augmentations de capital	36 433	6 567								43 000		43 000
Réductions de capital												
Dividendes versés aux actionnaires				-9						-9		-9
Incidence des variations de périmètre												
Autres variations				6 842			-6 834		-13	-5		-5
Résultat net de la période				-22 667						-22 667	843	-21 824
Gains (pertes) comptabilisés directement en capitaux propres					-2 642	3 716		-4 672	1 988	-1 610	-121	-1 731
Résultat global total				-22 667	-2 642	3 716		-4 672	1 988	-24 277	722	-23 555
Solde au 31 décembre 2014	497 610	175 853	7 224	(303 592)	(13 238)	568	0	(3 273)	5 832	366 985	(125)	366 860
(1) Voir note 8.7							-10 111					
(2) Voir note 2.4 - acquisitions 2013												

Note 1 – Principes comptables

Le Groupe Elis est un leader de la location et de l'entretien de textiles et des services d'hygiène en Europe continentale et au Brésil.

Les présents comptes consolidés IFRS de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Directoire le 9 mars 2015 et ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit du 4 mars 2015 et par le Conseil de Surveillance du 11 mars 2015.

1.1 Base de préparation

Les comptes consolidés sont établis selon le principe de continuité d'exploitation, et selon la convention du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à la juste valeur. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

1.2 Référentiel appliqué

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014 et disponibles sur le site : ec.europa.eu/finance/accounting/index_fr.htm
Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 à l'exception de l'adoption des normes et amendements suivants applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 « Etats financiers individuels » (révision 2011) ;
- IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » (révision 2011) ;
- Amendement d'IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers » ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 « Dispositions transitoires » ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 « Entités d'investissement » ;
- Amendement d'IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
- Amendement d'IAS 36 « Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;

Ces nouvelles normes et amendements n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés d'Elis.

Comptes consolidés 2014

Par ailleurs, le Groupe n'a pas anticipé les normes, amendements ou interprétations dont l'application n'est pas obligatoire.

L'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2015 précise que le fait générateur de l'obligation pour comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, telle que prévue par les réglementations applicables. Par ailleurs, l'interprétation IFRIC 21 interdit de constater, au fur et à mesure, une dette relative à une taxe et requiert de la comptabiliser en totalité lors de la survenance du fait générateur de son exigibilité.

Le Groupe a identifié sur la France que s'il avait appliqué par anticipation l'interprétation IFRIC 21 au 1^{er} janvier 2014, l'impact possible de ce retraitement aurait majoré les capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2014 d'un montant de 1,3 million d'euros net d'impôt (2,1 millions d'euros avant impôt) et le résultat de l'exercice 2014 d'un montant de 0,1 million d'euros net d'impôt (0,2 million d'euros avant impôt) au titre de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).

Enfin, les normes et amendements publiés mais non encore adoptés par l'Union Européenne à la date des présents états financiers sont :

- Pour les exercices ouverts après le 1^{er} juillet 2014 :
 - o Amendement à IAS 19R « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel » ;
 - o Améliorations des IFRS 2010-2012 ;
 - o Améliorations des IFRS 2011-2013 ;
- Pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2016 :
 - o IFRS 14 « Comptes de report réglementaires » ;
 - o Amendement à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise » ;
 - o Amendement à IAS 27 « Méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels » ;
 - o Amendement à IAS 16 et IAS 41 « Actifs biologiques producteurs » ;
 - o Amendement à IAS 16 et IAS 38 « Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables » ;
 - o Amendement à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des coentreprises » ;
 - o Améliorations des IFRS 2012-2014 ;
 - o Amendements à IAS 1 « Disclosure initiative » ;
 - o Amendements à IFRS 10, IFRS 12 and IAS 28 « Investment Entities - Applying the Consolidation Exception » ;

Le Groupe ne s'attend pas à une incidence significative de ces amendements et améliorations sur ses comptes consolidés.

- Pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2017 :
 - o IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » ;
- Pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;

Les travaux préliminaires sur l'incidence de ces normes sont en cours.

Le Groupe a l'intention d'appliquer, le cas échéant, ces textes au moment de leur entrée en vigueur obligatoire dans l'Union Européenne.

1.3 Estimations et jugements comptables déterminants

Pour établir ses comptes consolidés, Elis doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Elis revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Estimations et hypothèses comptables déterminantes

- *Valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée*

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (marques) à un test annuel de dépréciation, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations. Ces estimations ainsi qu'une analyse de sensibilité des hypothèses sont présentées, pour les écarts d'acquisition, à la note 6.1 Ecarts d'acquisition.

- *Passifs liés aux avantages au personnel*

La valeur actualisée des obligations liées aux avantages au personnel est issue d'un calcul actuariel fondé sur différentes hypothèses. Le taux d'actualisation compte parmi les hypothèses retenues pour le calcul du coût net des retraites. Toute modification de ces hypothèses a une incidence sur la valeur comptable des obligations de retraite.

Le Groupe détermine le taux d'actualisation approprié à chaque clôture. Il s'agit du taux d'intérêt qui doit être utilisé pour calculer la valeur actualisée des sorties futures de trésorerie nécessaires pour s'acquitter des obligations de retraite. Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, le Groupe prend en compte les taux d'intérêt d'emprunts d'entreprises de première catégorie (Iboxx € Corporate AA 10+ pour la France) qui sont libellés dans la monnaie de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation concernée.

La note 5.3 Passifs liés aux avantages au personnel donne de plus amples informations à ce propos.

Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables

- *Comptabilisation des actifs relatifs à la location-entretien*

Les contrats de location-entretien ont été analysés comme ne transférant pas au preneur, en substance, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des articles concernés (linge, appareils...) faisant l'objet de ces contrats de prestation de services. Les articles faisant l'objet d'un contrat de location-entretien sont dès lors comptabilisés en immobilisations.

- *Classement comptable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)*

Selon l'analyse du Groupe, la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« Impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est donc présentée sur la ligne « Impôt sur le résultat ».

1.4 Retraitements des informations financières des exercices précédents

Dans le cadre du projet d'admission des actions sur le marché réglementé Euronext Paris et pour les besoins du document de base daté du 8 septembre 2014, le Groupe a procédé à l'identification de l'ensemble des événements postérieurs à la clôture, du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'à la date d'arrêté desdits comptes, le 25 juillet 2014.

Dans ce contexte, le Groupe a identifié un indice de perte de valeur relatif au nouveau système informatique. En effet, sur la base des nouvelles informations disponibles sur l'avancement du projet, consécutives à des expertises et à la mise en tests des modules de facturation et de gestion des ventes sur un site pilote, la performance du système informatique a été estimée comme étant susceptible d'être significativement inférieure à la performance initialement escomptée, remettant potentiellement en cause le déploiement de ces modules sur l'ensemble des sites du Groupe. En conséquence, le Groupe a déprécié la valeur de ces modules telle que reconnue en immobilisations en cours au bilan consolidé au 31 décembre 2013, et a donc comptabilisé une perte de valeur de 26,5 millions d'euros, pour la ramener à une valeur nulle. Les données comparatives relatives à l'exercice 2013 ont ainsi fait l'objet d'un nouvel arrêté par le Président d'Elis le 25 juillet 2014.

Le document de base est disponible sur le site de la société (www.elis.com) et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Par ailleurs, le référentiel IFRS impose de retraiter rétrospectivement les périodes antérieurement publiées dans les cas de regroupements d'entreprises (comptabilisation du montant définitif de la juste valeur des actifs acquis ainsi que des passifs et passifs éventuels assumés lorsque cette juste valeur avait été déterminée de manière provisoire à la clôture précédente).

Comptes consolidés 2014

En lien avec les ajustements consécutifs à la prise de contrôle de Exploradora de Lavenderia, au cours du deuxième semestre 2013, le montant de goodwill a été modifié à hauteur de 242 milliers d'euros par rapport au montant présenté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013 publiés pour les besoins du document de base.

Note 2 - Périmètre de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

- Sociétés consolidées en intégration globale

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Elis et de ses filiales au 31 décembre 2014.

Le contrôle est obtenu lorsque le Groupe est exposé, ou qu'il a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entreprise détenue et qu'il a la capacité d'influer sur les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Plus précisément, le Groupe contrôle une entreprise détenue si, et seulement si, le Groupe :

- détient le pouvoir sur l'entité (c'est à dire, les droits existants qui lui donnent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité),
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entreprise détenue,
- a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité de manière à influencer ses rendements.

En général, il existe une présomption que la majorité des droits de vote donne le contrôle.

Le Groupe réévalue si oui ou non il contrôle une entité si les faits et circonstances indiquent qu'il y a des changements au niveau d'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle.

La consolidation d'une filiale commence lorsque le Groupe obtient le contrôle de la celle-ci et cesse lorsque le Groupe perd le contrôle de la filiale. Les actifs, passifs, produits et charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'année sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise de contrôle par le Groupe jusqu'à la date à laquelle le Groupe cesse de contrôler la filiale.

Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la société mère du Groupe d'actions et aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables soient en conformité avec les principes comptables du Groupe. Tous les actifs intra-groupe et passifs, produits, charges et flux de trésorerie liés aux transactions entre les membres du groupe sont éliminées en consolidation.

Un changement dans l'intérêt de la propriété d'une filiale, sans perte de contrôle, est comptabilisé comme une opération sur capitaux propres.

Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs connexes (y compris l'écart d'acquisition), le passif, les participations ne donnant pas le contrôle et les autres composantes des capitaux propres tandis que tout gain ou perte résultant est comptabilisé en résultat.

Comptes consolidés 2014

- Sociétés associées et coentreprises

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, et les coentreprises sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2 Regroupements d'entreprises

- Regroupements d'entreprises à compter du 1^{er} juillet 2009

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Par ailleurs, pour chaque regroupement d'entreprise, le Groupe évalue toute participation ne donnant pas le contrôle détenue dans l'entreprise acquise, soit à la juste valeur soit à la part proportionnelle du Groupe dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges (voir 4.4 Autres produits et charges opérationnels).

A la date d'acquisition, le Groupe comptabilise un écart d'acquisition évalué comme la différence entre la contrepartie transférée auquel s'ajoute le montant d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et le solde net des actifs identifiables et des passifs repris.

Dans le cas d'une acquisition par étapes conduisant à une prise de contrôle, le Groupe réévalue la participation antérieurement détenue à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat.

- Regroupements d'entreprises antérieurs au 30 juin 2009

Les divergences comptables s'appliquant à ces regroupements d'entreprises sont les suivantes :

- Les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition ont été inclus dans le coût de l'acquisition ;
- Les participations ne donnant pas le contrôle (auparavant qualifiées « intérêts minoritaires ») étaient évaluées comme la quote-part de l'actif net acquis ;
- Les acquisitions par étapes étaient traitées de manière séparée et n'affectaient pas l'écart d'acquisition ultérieurement reconnu.

2.3 Conversion des monnaies étrangères

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date

de clôture. Les différences de change qui en résultent sont inscrites au compte de résultat à l'exception de tous les éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans une activité à l'étranger. Ces écarts de change sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement net, date à laquelle ces derniers sont reconnus dans le compte de résultat.

Lors de la consolidation, les actifs et passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen. Les différences de change sont comptabilisées directement en capitaux propres et présentées sur une ligne spécifique (« Réserves de conversion »).

2.4 Evolutions du périmètre de consolidation

Acquisitions de l'exercice 2014

Le Groupe a procédé aux investissements suivants au cours de l'exercice :

Au Brésil :

- acquisition le 4 février 2014 d'Atmosfera, le leader brésilien de la blanchisserie industrielle. La société emploie 3.500 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de presque 90 millions d'euros en 2013. Cette acquisition a fortement accéléré le développement international d'Elis. Cette transaction a été financée par une combinaison de dettes pour 90 millions d'euros et de fonds propres, via une augmentation de capital d'Elis souscrite par Legendre Holding 27 pour 43 millions d'euros.
- acquisition le 29 mai 2014 de la société brésilienne Santa Clara (Belo Horizonte - Etat du Minas Gerais, Brésil), spécialisée dans le blanchissage de linge dans le secteur de la santé et réalisant environ 850 milliers d'euros de chiffre d'affaires.
- acquisition le 2 juillet 2014 de la société brésilienne L'Acqua qui réalise un chiffre d'affaires d'environ 4.6 millions d'euros dans le secteur de la santé. Basée à Ponta Grossa (Etat du Paraná), l'Acqua emploie 200 salariés.
- acquisition le 23 septembre 2014 des actifs de Lavtec (Salvador, Etat de Bahia) qui réalise un chiffre d'affaires d'environ 1.1 million d'euros au service de clients de la santé.

En France :

- acquisition le 1^{er} avril 2014 du fonds de commerce de la Blanchisserie Mazamétaine et Castraise (Mazamet, France) et acquisition le 22 avril 2014 du fonds de commerce de la Blanchisserie Quercy Périgord (Souillac-sur-Dordogne, France). Ces regroupements d'entreprises représentaient un chiffre d'affaires d'environ 1.3 million d'euros en 2013.

Comptes consolidés 2014

- acquisition le 1^{er} juillet 2014 de la société Pro Services Environnement (PSE), (Rhône-Alpes, France). Avec un effectif de 18 collaborateurs, Pro Services Environnement sert 2.000 clients et réalise un chiffre d'affaires sur le dernier exercice fiscal de 2.2 millions d'euros de services de désinsectisation, dératisation et désinfection.

Principales données sur ces transactions

Les actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition	dont Brésil
Bilan		
Immobilisations incorporelles	17 378	16 684
Immobilisations corporelles	49 136	48 767
Actifs disponibles à la vente	0	0
Autres actifs non courants	0	0
Actifs d'impôt différé	5 162	5 162
Stocks	2 383	2 347
Clients et autres débiteurs	16 261	15 905
Actifs d'impôt exigibles	1 124	1 124
Autres actifs	88	48
Actifs financiers de gestion de trésorerie	0	0
Trésorerie et équivalents	6 058	5 769
Provisions	(16 378)	(16 378)
Passifs liés aux avantages au personnel	(27)	0
Emprunts et dettes financières	(34 573)	(34 450)
Passifs d'impôt différés	(173)	0
Autres passifs non courants	(855)	(855)
Provisions - part à moins d'un an	(177)	(149)
Passifs liés aux avantages au personnel - à moins d'un an	0	0
Dettes d'impôt exigible	17	0
Fournisseurs et autres créditeurs	(7 230)	(7 141)
Autres passifs	(7 666)	(7 164)
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	(3 878)	(3 799)
Total des actifs et passifs identifiés à la juste valeur	26 650	25 871
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0
Ecart d'acquisition	81 888	78 519
Prix d'acquisition des titres	108 537	104 390

Flux de trésorerie liés aux acquisitions

(en milliers d'euros)	31/12/14	dont Brésil
Trésorerie nette acquise avec les filiales	6 058	5 769
Montant versé	(103 320)	(98 571)
Flux net de trésorerie	(97 262)	(92 802)

Comptes consolidés 2014

Le montant des écarts d'acquisition dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient déductibles fiscalement est 74 725 milliers d'euros.

Les relations clientèles ont été valorisées pour un montant global de 17 250 milliers d'euros selon la méthode des surprofits (juste valeur de niveau 3).

Le montant des créances clients acquises s'élève à 13 332 milliers d'euros en valeur brute, dépréciées à hauteur de 171 milliers d'euros, ce qui correspond à la meilleure estimation, à la date d'acquisition, des flux de trésorerie dont l'encaissement n'est pas attendu.

Depuis leur acquisition, les entreprises acquises ont contribué pour environ 87 millions d'euros au chiffre d'affaires, et 4 millions d'euros au résultat opérationnel. Si ces acquisitions avaient eu lieu au début de l'année, le chiffre d'affaires additionnel aurait été de 11,5 millions d'euros et le résultat opérationnel complémentaire (avant amortissement des relations clientèle) de 1,3 million d'euros.

Au 31 décembre 2014, la comptabilisation initiale de ces regroupements d'entreprises est inachevée et les montants ci-dessus ne sont donc déterminés qu'à titre provisoire.

Ecarts d'acquisition résiduels

Les écarts d'acquisition résiduels correspondent à des éléments non identifiables comme la valeur des personnels du Groupe ainsi que les synergies futures attendues de l'acquisition.

Acquisitions de l'exercice 2013

Le Groupe a procédé aux investissements suivants au cours de l'exercice :

- acquisition le 14 janvier 2013 de Cleantex Potsdam Textilpflege GmbH (Potsdam, Allemagne). Cleantex exploite une usine à Potsdam, située à 20 kilomètres de Berlin, servant 150 clients sur le marché de l'hôtellerie-restauration ainsi que dans le secteur de la santé. La société a 80 employés et un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros.
- acquisition le 24 janvier 2013 du Groupe Inotex (Bern, Suisse). Inotex exploite une usine à Bern, qui sert 300 clients (principalement en Suisse alémanique). Inotex a 190 employés et réalise un chiffre d'affaires annuel de 28 millions d'euros.
- acquisition le 2 avril 2013 de Collectivités Service / Aquaservice (Brest, France). Aquaservice fournis des services de fontaines et machines à café et son chiffre d'affaires annuel est de 2.2 millions d'euros.
- acquisition des actifs de RLD Sanary-sur-Mer le 1er mai 2013 (Toulon, France), correspondant à un chiffre d'affaires annuel de 2.4 millions d'euros, réalisé principalement en hôtellerie et sur le marché de la santé.
- acquisition de l'activité location-entretien de Reig Marti le 1er juin 2013 (Valence, Espagne) qui sert des hôtels à travers tout le pays et réalise un chiffre d'affaire annuel de 3.5 millions d'euros.
- acquisition le 10 juillet 2013 de Kunz, situé à Hochdorf (canton de Lucerne) en Suisse. Avec 21 employés, Wäscherei Kunz AG réalise un chiffre d'affaires de 2.9

Comptes consolidés 2014

millions de francs suisses. Après l'intégration de Domeisen et d'InoTex, cette acquisition complète la couverture géographique d'Elis en Suisse alémanique.

- acquisition le 11 juillet 2013 de France Tapis Hygiène Service et de sa filiale Districlean, spécialistes sur le marché des entreprises de propreté. Avec 10 salariés, F.T.H.S. est située dans le Nord de la France et dans la région parisienne et a un chiffre d'affaires de 1.3 million d'euros.
- acquisition le 24 septembre 2013 de Explotadora de Lavanderias, spécialiste en linge plat sur l'île de Majorque, qui sert principalement le marché de l'hôtellerie et réalise un chiffre d'affaires annuel de 4.1 millions d'euros.

Principales données sur ces transactions

Les actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition	dont France	dont Suisse	dont Espagne
Bilan				
Immobilisations incorporelles	11 811	1 244	9 342	1 223
Immobilisations corporelles	27 447	599	22 197	3 948
Actifs disponibles à la vente	2	2	0	0
Autres actifs non courants	9	9	0	0
Actifs d'impôt différé	0	0	0	0
Stocks	435	136	212	58
Clients et autres débiteurs	7 565	962	3 844	2 501
Actifs d'impôt exigibles	-41	-42	0	1
Autres actifs	234	6	214	9
Actifs financiers de gestion de trésorerie	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents	5 225	140	4 526	425
Provisions	-139	11	0	-150
Passifs liés aux avantages au personnel	-13 693	0	-13 693	0
Emprunts et dettes financières	-3 284	-317	-2 154	-442
Passifs d'impôt différés	-2 594	-285	-2 270	0
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Provisions - part à moins d'un an	-174	-174	0	0
Passifs liés aux avantages au personnel - à moins d'un an	0	0	0	0
Dettes d'impôt exigible	-341	8	0	-319
Fournisseurs et autres créditeurs	-3 967	-744	-2 856	-206
Autres passifs	-4 500	-363	-378	-3 593
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	-2 591	-137	-2 179	0
Total des actifs et passifs identifiés à la juste valeur	21 404	1 055	16 806	3 454
Participations ne donnant pas le contrôle évaluées à la juste valeur	1 724	0	0	0
Ecart d'acquisition	20 083	3 059	14 909	1 625
Prix d'acquisition des titres	43 211	4 115	31 715	5 079

Flux de trésorerie liés aux acquisitions

(en milliers d'euros)	31/12/13
Trésorerie nette acquise avec les filiales	5 225
Montant versé	-44 336
Flux net de trésorerie	-39 112

Le montant des écarts d'acquisition dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient déductibles fiscalement est nul.

Les relations clientèles ont été valorisées pour un montant global de 10.565 milliers d'euros selon la méthode des surprofits (juste valeur de niveau 3).

Comptes consolidés 2014

Le montant des créances clients acquises s'élève à 8.047 milliers d'euros en valeur brute, dépréciées à hauteur de 232 milliers d'euros, ce qui correspond à la meilleure estimation, à la date d'acquisition, des flux de trésorerie dont l'encaissement n'est pas attendu.

Depuis leur acquisition, les filiales acquises ont contribué en 2013 pour 38.3 millions d'euros de chiffre d'affaires et 3.4 millions d'euros de résultat opérationnel. Si ces acquisitions avaient eu lieu au début de l'année, le chiffre d'affaires additionnel aurait été de 7.8 millions d'euros et le résultat opérationnel complémentaire (avant amortissement des relations clientèle) de 0.5 million d'euros.

Écarts d'acquisition résiduels

Les écarts d'acquisition résiduels correspondent à des éléments non identifiables comme la valeur des personnels du Groupe ainsi que les synergies futures attendues de l'acquisition.

Acquisitions de l'exercice 2012

Le Groupe a procédé aux investissements suivants au cours de l'exercice :

- acquisition en date du 1er octobre 2012 de la société Grosswäscherei Domeisen (Endigen, Canton d'Argovie, Suisse) ; Domeisen exploite à Endingen une blanchisserie industrielle comptant une quarantaine d'employés. Présente dans le secteur de l'hôtellerie-restauration et de la santé, Domeisen réalise un chiffre d'affaires annuel de 3.8 millions d'euros.
- acquisition des activités de service sanitaires d'ISS en date du 1er novembre 2012 en Belgique et au Luxembourg ; cette acquisition représente un chiffre d'affaires annuel de 5.2 millions d'euros dans l'activité sanitaire.
- Développement des activités sanitaires et boissons dans le Sud-Ouest de la France :
 - o acquisition en date du 30 avril 2012 de la société Pole Service (Ogeu les Bains, France) ; Pole Services réalise un chiffre d'affaires annuel de 1,5 million d'euros et emploie 19 personnes.
 - o acquisition en date du 3 décembre 2012 de la société Ser-Konten France (Bayonne, France) ; Ser-Konten réalise un chiffre d'affaires annuel de 0,2 million d'euros et emploie 4 personnes.

Comptes consolidés 2014

Principales données sur ces transactions

Les actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	Juste valeur reconnue à la date d'acquisition (31/12/2012)
Bilan	
Immobilisations incorporelles	431
Immobilisations corporelles	714
Actifs disponibles à la vente	0
Autres actifs non courants	0
Actifs d'impôt différé	0
Stocks	419
Clients et autres débiteurs	666
Actifs d'impôt exigibles	1
Autres actifs	16
Actifs financiers de gestion de trésorerie	0
Trésorerie et équivalents	323
Provisions	0
Passifs liés aux avantages au personnel	0
Emprunts et dettes financières	0
Passifs d'impôt différés	-147
Autres passifs non courants	0
Provisions - part à moins d'un an	0
Passifs liés aux avantages au personnel - à moins d'un an	0
Dettes d'impôt exigible	0
Fournisseurs et autres créditeurs	-555
Autres passifs	-1 281
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	-68
ACTIFS ET PASSIFS IDENTIFIES (valeurs comptables)	519
Participations ne donnant pas le contrôle évaluées à la juste valeur	-1 811
Ecart d'acquisition	14 425
Prix d'acquisition des titres	13 133

Flux de trésorerie liés aux acquisitions

(en milliers d'euros)	31/12/12
Trésorerie nette acquise avec les filiales	256
Montant versé	-14 216
Flux net de trésorerie	-13 961

Le montant des écarts d'acquisition déductibles fiscalement s'élève à 8.2 millions d'euros.

Comptes consolidés 2014

Le montant des créances clients acquises s'élève à 0.6 millions d'euros en valeur brute, dépréciées à hauteur de 6 milliers d'euros, ce qui correspond à la meilleure estimation, à la date d'acquisition, des flux de trésorerie dont l'encaissement n'est pas attendu.

Depuis leur acquisition, les filiales acquises ont contribué en 2012 pour 2.8 millions d'euros de chiffre d'affaires et 0.4 million d'euros de résultat opérationnel. Si ces acquisitions avaient eu lieu au début de l'année, le chiffre d'affaires additionnel aurait été de 10.7 millions d'euros et le résultat opérationnel complémentaire (avant amortissement des relations clientèle) de 1.5 million d'euros.

Ecarts d'acquisition résiduels

Les écarts d'acquisition résiduels correspondent à des éléments non identifiables comme la valeur des personnels du Groupe ainsi que les synergies futures attendues de l'acquisition.

Cessions de l'exercice 2013

Le 11 février 2013, le Conseil d'Administration d'Elis a autorisé la cession des sociétés Molinel et Guston Molinel, qui constituaient un groupe d'actif et non une activité abandonnée au 31 décembre 2012, et ne représentaient pas une activité stratégique pour le Groupe. Les négociations ont conduit à la vente en date du 15 avril 2013. Une perte de valeur d'un montant de 21.9 millions d'euros a été enregistrée au cours de l'exercice 2012 afin de ramener la valeur comptable à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les montants des actifs et passifs des sociétés Molinel et Guston Molinel qui ont été reclassés au 31 décembre 2012 dans le bilan sont présentés à la note 2.5 Actifs non courants (ou Groupes d'actifs) détenus en vue de la vente.

2.5 Actifs non courants (ou Groupes d'actifs) détenus en vue de la vente

Un actif non courant (ou Groupes d'actifs) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le Groupe d'actifs) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs et sa vente doit être hautement probable.

Comptes consolidés 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	0	0	4 290
Immobilisations incorporelles	0	0	5 603
Immobilisations corporelles	0	88 879	1 516
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	0	0	720
Actifs courants			
Stocks	0	0	9 226
Clients et autres débiteurs	0	0	4 820
Autres actifs	0	0	72
Trésorerie et équivalents	0	0	465
Actifs destinés à être cédés	0	88 879	26 712
Passifs non courants			
Provisions	0	0	183
Passifs liés aux avantages au personnel	0	0	476
Passifs d'impôt différés	0	8 641	1 486
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	0	0	1 690
Autres passifs	0	0	1 737
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	0	8 641	5 571

Opérations de cession-bail

Le Groupe ayant signé en date du 22 novembre 2013 une promesse de vente portant sur les terrains et bâtiments de 5 de ses sites industriels, puis en date du 22 janvier 2014, les promesses de vente de 17 autres sites, les actifs et passifs correspondants ont été reclassés au 31 décembre 2013 au bilan, et sont présentés ci-dessus.

Le Groupe a ensuite finalisé, en date du 28 mars 2014, la vente portant sur les terrains et bâtiments de 17 sites industriels puis, en date du 27 juin 2014, la vente de 5 autres sites, pour un montant total de 92.9 millions d'euros.

Ces opérations de cession-bail ont été analysées comme débouchant sur des contrats de location simple, et comme ces opérations ont été effectuées à la juste valeur, tout profit ou perte a été enregistré immédiatement au compte de résultat et est présenté à la note 4.4 Autres produits et charges opérationnels.

Le montant total des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables (15 ans) est mentionné à la note 6.4 Engagements hors bilan liés aux actifs immobilisés et aux contrats de locations.

2.6 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

Les engagements donnés correspondent aux garanties accordées par Elis dans le cadre des opérations de cession. Ils s'élèvent à 2 150 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (2 321 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 171 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

Comptes consolidés 2014

Les engagements reçus s'élèvent à 55 133 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (53 793 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 28 160 milliers d'euros au 31 décembre 2012) et correspondent aux garanties reçues par Elis dans le cadre de ses opérations d'acquisitions.

2.7 Participations ne donnant pas le contrôle

Aucune information détaillée n'est fournie au titre de la norme IFRS12 dans la mesure où il n'existe pas de filiale dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.

2.8 Evénements postérieurs à la clôture liés au périmètre de consolidation

Le Groupe a acquis le 7 janvier 2015 la société Kress Textipflege en Allemagne. Kress Textipflege exploite un centre de production dans la région de Munich, a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires d'environ 5.7 millions d'euros et est présente auprès de clients du segment de l'Hôtellerie-Restaurant.

Comptes consolidés 2014

Note 3 - Information sectorielle

Le Groupe est structuré en quatre secteurs opérationnels principaux :

- France : correspondant à l'activité historique de location-entretien en France ;
- Europe : regroupant cette même activité dans les autres pays européens ;
- Brésil ;
- Entités manufacturières : regroupant les activités des UGTs Le Jacquard Français, Kennedy et Molinel jusqu'à sa cession par le Groupe.

Le management suit la performance par secteur principalement au niveau de l'EBITDA. Au contraire, les charges de financement et la charge d'impôt sont principalement suivies au niveau du Groupe.

3.1 Produits de l'activité ordinaire

(en millions d'euros)	2014	France	Europe	Brésil	Entités manufacturières	Eliminations & holdings	Total
Clients externes		954,0	274,3	85,3	17,4		1 331,0
Inter-secteur		2,3	0,4	(0,0)	8,6	(11,3)	0,0
Produits de l'activité ordinaire du secteur		956,3	274,7	85,3	26,0	(11,3)	1 331,0
(en millions d'euros)	2013	France	Europe	Brésil	Entités manufacturières	Eliminations & holdings	Total
Clients externes		941,9	260,1	0,0	23,4		1 225,4
Inter-secteur		2,1	1,1	(0,0)	8,4	(11,6)	0,0
Produits de l'activité ordinaire du secteur		944,0	261,2	0,0	31,8	(11,6)	1 225,4
(en millions d'euros)	2012	France	Europe	Brésil	Entités manufacturières	Eliminations & holdings	Total
Clients externes		923,4	218,2	0,0	43,6		1 185,2
Inter-secteur		1,8	0,8	0,0	10,3	(12,9)	(0,0)
Produits de l'activité ordinaire du secteur		925,2	219,0	0,0	53,9	(12,9)	1 185,2

Comptes consolidés 2014

3.2 Résultat

(en millions d'euros)	2014	France	Europe	Brésil	Entités manufacturières	Eliminations & holdings	Total
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle	191,3	13,9	4,3	0,9	(1,5)		209,0
Frais financiers divers (*)	0,7	0,2	0,1	0,1	0,0		1,1
EBIT	192,0	14,1	4,5	1,0	(1,5)		210,1
Dotations aux amortissements net de la quote part de subvention virée au compte de résultat	152,9	51,7	12,9	1,3	0,0		218,9
EBITDA	344,9	65,9	17,4	2,3	(1,5)		429,0
	36,1%	24,0%	20,4%	8,8%			32,2%
(en millions d'euros)	2013	France	Europe	Brésil	Entités manufacturières	Eliminations & holdings	Total
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle	197,6	14,3	(0,8)	2,0	(1,4)		211,7
Frais financiers divers (*)	0,6	0,2	0,0	0,1	0,0		0,9
EBIT	198,2	14,5	(0,8)	2,1	(1,4)		212,6
Dotations aux amortissements net de la quote part de subvention virée au compte de résultat	140,8	46,0	0,0	1,3	0,0		188,2
EBITDA	339,0	60,5	(0,8)	3,4	(1,4)		400,7
	35,9%	23,2%		10,7%			32,7%
(en millions d'euros)	2012	France	Europe	Brésil	Entités manufacturières	Eliminations & holdings	Total
Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle	208,5	12,6	0,0	4,3	(1,3)		224,0
Frais financiers divers (*)	0,4	0,2	0,0	0,2	0,0		0,8
EBIT	208,9	12,8	0,0	4,5	(1,3)		224,8
Dotations aux amortissements net de la quote part de subvention virée au compte de résultat	116,8	33,6	0,0	1,4	0,0		151,9
EBITDA	325,7	46,4	0,0	5,9	(1,3)		376,7
	35,2%	21,2%		10,9%			31,8%

(*) Services bancaires et dividendes récurrents comptabilisés dans le résultat opérationnel

Indicateurs non définis par les normes IFRS

- L'EBIT est défini comme le bénéfice net (ou la perte nette) avant résultat financier, charge d'impôt, quote-part dans le résultat des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, amortissement des relations clientèle, pertes de valeur sur écarts d'acquisition, autres produits et charges opérationnels et frais financiers divers (services bancaires et dividendes récurrents comptabilisés dans le résultat opérationnel). Le rapprochement de l'EBIT avec le compte de résultat consolidé est présenté ci-dessus.
- L'EBITDA est défini comme l'EBIT, avant dotations aux amortissements net de la quote-part de subvention virée au compte de résultat. Le rapprochement de l'EBITDA avec le compte de résultat consolidé est présenté ci-dessus.

Comptes consolidés 2014

3.3 Informations géographiques

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
France	965,2	958,9	960,1
Pays étrangers	365,8	266,5	225,1
Produits de l'activité ordinaire	1 331,0	1 225,4	1 185,2

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
France	2 166,9	2 190,1	2 331,5
Pays étrangers	481,0	324,3	280,1
Actifs non courants	2 647,9	2 514,3	2 611,6

Les actifs non courants présentés ci-dessus sont composés des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles.

3.4 Informations relatives aux produits et services

Les produits provenant des prestations de services sont équitablement répartis entre trois principales activités à savoir : l'hygiène et le bien-être, le linge plat, et les vêtements de travail.

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
Linge plat	590,1	489,9	452,9
Vêtements de travail	412,5	392,3	380,4
Hygiène - Bien être	322,8	329,0	323,0
Divers	5,6	14,2	28,9
Produits de l'activité ordinaire	1 331,0	1 225,4	1 185,2

Ces prestations sont réalisées auprès de clients évoluant principalement sur les marchés de l'hôtellerie-restauration, de l'industrie, du commerce et des services, et de la santé.

Comptes consolidés 2014

3.5 Informations par rapport aux pays et segments de clientèle

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
<i>Hôtellerie-Restoration</i>	290,5	282,5	276,1
<i>Industrie</i>	187,6	187,7	184,5
<i>Commerce & Services</i>	338,8	340,5	341,1
<i>Santé</i>	152,5	144,7	137,6
<i>Divers</i>	- 15,4	- 13,4	- 15,9
France (*)	954,0	941,9	923,4
<i>Allemagne</i>	44,5	41,7	35,7
<i>Belgique & Luxembourg</i>	29,8	32,3	28,0
<i>Espagne & Andorre</i>	60,9	51,1	50,2
<i>Italie</i>	25,8	24,7	25,2
<i>Portugal</i>	38,8	37,0	36,8
<i>Suisse</i>	73,0	72,0	41,1
<i>République Tchèque</i>	1,5	1,2	1,2
Europe	274,3	260,1	218,2
Brésil	85,3	0,0	-
Entités manufacturières	17,4	23,4	43,6
Produits de l'activité ordinaire	1 331,0	1 225,4	1 185,2

(*) La répartition par segments de clientèle en France est faite par référence au code APE de l'entité ayant conclu un contrat avec une société du Groupe (code caractérisant l'activité principale par référence à la nomenclature statistique nationale).

Note 4 - Données opérationnelles

4.1 Produits de l'activité ordinaire

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, à l'exclusion des rabais, remises et autres réductions sur ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus :

Prestations de services

Les produits relatifs aux prestations de services sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle les services sont rendus.

Lorsque ces prestations de services sont facturées dans le cadre d'abonnements mensuels ou trimestriels, la quote-part de facturation correspondant à une prestation non encore réalisée est enregistrée en produits constatés d'avance (voir 4.7 Autres actifs et passifs).

Ventes de biens

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Prestations de services	1 307 663	1 195 560	1 138 114
Ventes de biens	22 754	29 631	46 588
Dividendes récurrents	13	12	12
Divers	551	218	518
Produits de l'activité ordinaire	1 330 980	1 225 421	1 185 232

4.2 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotées sur un marché actif. Elles sont incluses dans les actifs courants.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Les pertes de valeur sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances et de l'antériorité des créances. Elle est comptabilisée en résultat opérationnel.

Comptes consolidés 2014

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels constituant l'actif financier arrivent à expiration, lorsque la société renonce à ses droits, ou bien lorsque la société transfère ses droits et qu'elle n'a plus la quasi-totalité des risques et avantages attachés.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Clients et effets à recevoir (bruts)	312 971	292 983	278 473
(-) dépréciations des créances	-29 510	-27 915	-23 043
Clients et effets à recevoir	283 461	265 069	255 430
Autres créances	44 403	32 024	19 186
Total des créances et autres débiteurs	327 863	297 092	274 616
dont le recouvrement est attendu dans moins d'un an	327 863	297 092	274 616
dont le recouvrement est attendu dans plus d'un an	-	-	-

Risque de crédit

La gestion du risque de crédit est détaillée dans la note 8.1 Gestion des risques financiers.

4.3 Dotations aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Dotations aux amortissements			
- incluses dans le "Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle"			
Immobilisations incorporelles et corporelles	(61 731)	(57 724)	(52 273)
Articles textiles et tapis	(140 550)	(114 207)	(83 549)
Autres articles en location-entretien	(16 718)	(16 349)	(16 208)
Quote part de subvention virée au compte de résultat	125	119	151
- dotation aux amortissements des relations clientèle	(41 107)	(39 644)	(38 558)
Total des dotations aux amortissements net de la quote part de subvention virée au compte de résultat	(259 981)	(227 805)	(190 437)
Dotations ou reprises de provisions			
- incluses dans le "Résultat opérationnel avant autres produits et charges et avant dotation aux amortissements des relations clientèle"	3 394	20	1 139
- figurant en "autres produits et charges opérationnels"	5 154	1 750	(5 148)
Total des dotations ou reprises de provisions	8 547	1 770	(4 009)

L'augmentation de la charge d'amortissement des articles textiles et tapis à 114,2 millions d'euros pour 2013 comparé à 83,5 millions d'euros pour 2012 est principalement due à l'allongement du plan d'amortissement à partir du 1^{er} janvier 2012 des articles de linge plat en moyenne de 2 à 3 ans.

Le paragraphe « Changement d'estimation comptable » dans la note 6.3 Immobilisations corporelles contient des informations complémentaires sur ce sujet.

Comptes consolidés 2014

4.4 Autres produits et charges opérationnels

Les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents sont présentés de manière distincte en « autres produits et charges opérationnels » lorsqu'ils sont significatifs, ceci afin de faciliter la compréhension de la performance du Groupe.

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Frais d'acquisitions	(4 289)	(924)	(754)
Charges de restructuration	(620)	(3 421)	(5 804)
Dépréciation marque Le Jacquard Français	0	0	(5 900)
Coûts non capitalisables relatifs au changement de systèmes informatiques	(18 231)	(14 480)	(679)
Perte de valeur liée au système informatique	0	(26 504)	0
Plus ou moins values sur cessions de sites	3 738	(715)	0
Charges liées aux cessions de sites (participation des salariés, honoraires de conseil)	(4 899)	(771)	(645)
Charges de dépollution	(398)	(145)	(1 325)
Charges liées aux actions gratuites accordées aux managers clés et employés	0	0	(3 534)
Frais préalables à l'introduction en bourse	(701)		
Modification plan de retraite Suisse - diminution du coût des services passés	3 730		
Divers	(1 461)	(2 207)	112
Autres produits et charges opérationnels	(23 130)	(49 167)	(18 529)

Perte de valeur liée au système informatique

Sur la base des informations disponibles sur l'avancement du projet, consécutives à des expertises et à la mise en tests des modules de facturation et de gestion des ventes sur un site pilote, la performance estimée du système informatique est susceptible d'être significativement inférieure à la performance initialement escomptée, ce qui pourrait avoir un impact sur le déploiement de ces nouveaux modules sur l'ensemble des sites du Groupe. En conséquence, le Groupe a déprécié la valeur de ces modules telle que reconnue en immobilisations en cours au bilan consolidé au 31 décembre 2013, et a donc comptabilisé une perte de valeur de 26,5 millions d'euros, pour la ramener à une valeur nulle.

Au 31 décembre 2014, aucune décision définitive n'a été prise quant au déploiement ou non de ces modules.

4.5 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks qui correspondent à des matières premières, des matières consommables et des pièces détachées, sont évalués au coût d'achat et sont à rotation rapide.

Les produits en cours et finis (articles textiles et appareils sanitaires) sont évalués à leur coût de revient, constitués :

- du coût d'acquisition des matières consommées;
- des charges directes de production;
- des charges indirectes de production qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien.

Comptes consolidés 2014

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	13 832	10 709	10 413
Stocks d'encours de production	379	263	193
Stocks de produits intermédiaires et finis	12 268	7 258	7 287
Stocks de marchandises	32 162	26 195	19 716
Stocks	58 641	44 424	37 610
dont stocks (au coût)	59 432	45 083	38 052
dont (-) dépréciations	-791	-659	-443

4.6 Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Dettes fournisseurs	121 006	106 342	72 988
Dettes fournisseurs d'immobilisations	14 280	9 081	21 897
Autres créditeurs	4 344	2 911	3 536
Total des fournisseurs et autres créditeurs	139 630	118 334	98 421

4.7 Autres actifs et passifs courants

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges constatées d'avance		10 627	3 449	4 457
Autres dérivés actifs courants	8.8	2 834	0	0
Autres actifs		0	1	1
Total des autres actifs		13 461	3 450	4 458
Dépôts et cautionnements reçus		11 620	14 778	15 214
Dettes sociales		103 643	95 037	83 871
Dettes fiscales et autres dettes		74 754	69 002	63 749
Autres dérivés passifs courants	8.8	0	1 125	506
Produits constatés d'avance		47 011	44 814	46 390
Total des autres passifs		237 028	224 756	209 731

Les produits constatés d'avance reflètent principalement la facturation de services qui seront réalisés le mois suivant.

Comptes consolidés 2014

Note 5 - Charges et avantages du personnel

5.1 Effectifs moyens

(en nombre de personnes)	2014	2013	2012
Ingénieurs et cadres	1 384	1 320	1 313
Techniciens et agents de maîtrise	1 370	1 248	1 269
Employés et agents de distribution	4 902	4 451	4 213
Ouvriers	11 501	8 219	8 167
Total effectif par catégorie	19 158	15 238	14 962
France	12 156	11 761	11 838
Etranger	7 002	3 477	3 124
Total effectif	19 158	15 238	14 962

5.2 Avantages au personnel

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Salaires et traitements	-404 073	-360 814	-345 419
Charges sociales	-140 876	-127 686	-121 134
Participation et intéressement des salariés	-26 375	-25 486	-25 667
Autres avantages au personnel	437	943	-92
Total des frais de personnel	-570 887	-513 043	-492 312

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèse d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les écarts actuariels relatifs aux obligations issues des régimes à prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres.

5.3 Passifs liés aux avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

Le Groupe cotise dans le cadre des diverses obligations légales ou, sur la base du volontariat, dans le cadre d'un accord contractuel. L'obligation du Groupe se limite alors au versement de la cotisation.

Régimes à prestations définies

Les engagements d'Elis en matière d'avantages à long terme, de régimes de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont pour l'essentiel consentis par les filiales françaises et portent sur :

- des compléments de retraite versés à une catégorie de cadres supérieurs. Ce régime complémentaire dont tous les bénéficiaires sont retraités est actuellement fermé ;
- des indemnités de départ à la retraite versées aux salariés lors de leur départ à la retraite conformément aux règles françaises habituelles ;
- des gratifications honorifiques (médailles du travail), dont le montant versé dépend de l'ancienneté des salariés.

Les filiales suisses d'Elis ont des engagements envers leur personnel dont les principes sont régis par la loi suisse sur la Prévoyance Professionnelle.

Evaluation des passifs liés au personnel

Les engagements du Groupe sont partiellement couverts par des fonds extérieurs et des provisions sont inscrites au bilan pour la différence. La variation du passif comptabilisé au bilan du Groupe Elis se détaille comme suit :

Comptes consolidés 2014

(en milliers d'euros)	Obligation	Juste valeur des actifs du régime	Passif
au 31 décembre 2011	42 309	9 065	33 245
Coût des services rendus au cours de la période	2 223		2 223
Coût financier de la période	1 389	168	1 221
Prestations servies	-1 741		-1 741
Cotisations des participants au régime	243	641	-398
Cotisations des employeurs au régime			
Coût des services passés			
Effet des changements de régime			
Règlements			
Rendement des actifs du régime			
Ecart actuariels	1 860	-2 031	3 891
Variations de périmètre			
Reclassement en passifs directement liés aux actifs destinés à la vente	-476		-476
Différence de conversion	26		26
au 31 décembre 2012	45 834	7 843	37 991
Coût des services rendus au cours de la période	3 254		3 254
Coût financier de la période	1 736	473	1 263
Prestations servies	-2 375		-2 375
Cotisations des participants au régime	881	881	
Cotisations des employeurs au régime	1	1 133	-1 132
Coût des services passés			
Effet des changements de régime	-700		-700
Règlements			
Rendement des actifs du régime			
Ecart actuariels	-6 662	-934	-5 728
Variations de périmètre	34 029	20 321	13 708
Reclassement en passifs directement liés aux actifs destinés à la vente			
Différence de conversion	-598	-421	-177
au 31 décembre 2013	75 400	29 296	46 104
Coût des services rendus au cours de la période	3 771		3 771
Coût financier de la période	1 905	618	1 287
Prestations servies	-339	-339	
Cotisations des participants au régime	1 750	1 750	
Cotisations des employeurs au régime	-2 576	1 605	-4 181
Coût des services passés	-3 743		-3 743
Effet des changements de régime			
Règlements			
Rendement des actifs du régime		418	-418
Ecart actuariels	5 220		5 220
Variations de périmètre	27		27
Reclassement en passifs directement liés aux actifs destinés à la vente			
Différence de conversion	1 032	776	256
au 31 décembre 2014	82 447	34 124	48 323

L'évaluation des engagements correspondants est effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Financement de l'engagement lié aux avantages au personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Valeur actualisée des engagements non financés	36 452	33 686	34 086
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	45 994	41 713	11 748
Valeur totale des engagements relatifs aux régimes à prestations définies (1)	82 446	75 399	45 834
Juste valeur des plans des régimes (2)	34 123	29 295	7 843
Valeur totale du passif relatif aux régimes à prestation définie (1) - (2) - (3)	48 323	46 104	37 991

Comptes consolidés 2014

Informations géographiques

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
France	35 070	32 276	32 476
Suisse	11 791	12 355	3 856
Autres pays	1 462	1 474	1 660
Passifs liés aux avantages au personnel	48 323	46 104	37 991

Détail pour la France

Les engagements et provisions se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Valeur actualisée des engagements non financés	35 070	32 276	32 476
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés			
Valeur totale des engagements relatifs aux régimes à prestations définies (1)	35 070	32 276	32 476
Juste valeur des plans des régimes (2)			
Valeur totale du passif relatif aux régimes à prestation définie (1) - (2) - (3)	35 070	32 276	32 476

Les hypothèses actuarielles retenues en France dans le cadre de cette évaluation sont les suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	1,8%	3,0%	3,0%
Taux d'augmentation attendue des salaires	inflation+0 à 6%	inflation+0 à 6%	inflation+0 à 6%
Taux d'augmentation attendue des retraites	1,1%	1,7%	1,7%

L'incidence d'une variation de 0,25% de ces taux sur la valeur de l'engagement au 31 décembre 2014 est présentée ci-dessous :

	Sensibilités France
Taux d'actualisation - impact d'une baisse de 0,25 pt	+2,7%
Taux d'actualisation - impact d'une hausse de 0,25 pt	-2,5%
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions - impact d'une baisse de 0,25 pt	-2,3%
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions - impact d'une hausse de 0,25 pt	+2,3%

Une indication des flux de trésorerie futurs est présentée ci-dessous :

	France
Prestations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice	2 042
Duration moyenne pondérée des obligations	7,9

Comptes consolidés 2014

Détail pour la Suisse

Les engagements et provisions se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Valeur actualisée des engagements non financés			
Valeur actualisée des engagements partiellement ou totalement financés	45 761	41 434	11 532
Valeur totale des engagements relatifs aux régimes à prestations définies (1)	45 761	41 434	11 532
Juste valeur des plans des régimes (2)	33 970	29 080	7 676
Valeur totale du passif relatif aux régimes à prestation définie (1) - (2) - (3)	11 791	12 355	3 856

Les hypothèses actuarielles retenues en Suisse dans le cadre de cette évaluation sont les suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	1,4%	2,3%	1,8%
Taux d'augmentation attendue des salaires	2,0% - 3,0%	2,0% - 3,0%	2,0% - 3,0%
Taux d'augmentation attendue des retraites	0,5%	0,5%	0,5%

L'incidence d'une variation de 0,25% de ces taux sur la valeur de l'engagement au 31 décembre 2014 est présentée ci-dessous :

	Sensibilités Suisse
Taux d'actualisation - impact d'une baisse de 0,25 pt	+3,6%
Taux d'actualisation - impact d'une hausse de 0,25 pt	-3,4%
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions - impact d'une baisse de 0,25 pt	-0,7%
Taux d'augmentation attendue des salaires ou pensions - impact d'une hausse de 0,25 pt	+0,6%

Une indication des flux de trésorerie futurs est présentée ci-dessous :

	Suisse
Cotisations qu'il est prévu de verser au régime au cours du prochain exercice	1 366
Duration moyenne pondérée de l'obligation	15,9

La décomposition des actifs de couverture par nature au 31 décembre 2014 est détaillée ci-dessous :

	Suisse
Trésorerie et équivalents de trésorerie	325
Actions	10 632
Obligations	19 540
Immobilier et prêts hypothécaires	3 338
Dérivés	136
Total	33 970

5.4 Paiements fondés sur des actions

Lorsqu'un programme d'attribution d'actions gratuites permet aux bénéficiaires d'acquérir des actions de la société mère du Groupe, la juste valeur des instruments attribués est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation des autres réserves (le plan est qualifié de transaction réglée en instruments de capitaux propres) sur la période durant laquelle le

Comptes consolidés 2014

personnel acquiert les droits. La charge est déterminée en tenant compte d'une estimation du nombre d'instruments acquis en fonction des conditions d'attribution.

L'Assemblée Générale des associés d'Elis a autorisé en date du 23 décembre 2010 son Président à procéder à la mise en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés d'un plan d'attribution gratuite d'actions à émettre qui a porté sur 9.103.717 actions, afin, notamment, de les associer au développement du Groupe. Les actions ne deviendront effectivement acquises qu'à l'issue d'un délai minimum de deux ans et sous différentes conditions (conditions de performance, de présence et introduction de la société en bourse dans les quatre ans).

La juste valeur retenue pour les actions Elis repose sur des multiples de comparables appliqués à des agrégats extraits du compte de résultat. La charge correspondante figure à la 4.4 Autres produits et charges opérationnels.

Au 31 décembre 2014, il n'y a plus de plan d'actions gratuites.

5.5 Rémunération des dirigeants (parties liées)

Les dirigeants sont les membres du Comité de Direction qui compte 7 membres et le Président du Directoire au 31 décembre 2014. Les rémunérations des dirigeants non-mandataires sociaux sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Avantages du personnel	2 972	3 373	2 996
Avantages postérieurs à l'emploi			
Indemnités de fin de contrat de travail	132		69
Paiement fondé sur des actions			2 147

Par ailleurs, au 31 décembre 2014, les avantages au personnel provisionnés au titre des indemnités de fin de contrat s'élèvent à 295 milliers d'euros (261 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 185 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

Comptes consolidés 2014

Note 6 - Immobilisations incorporelles et corporelles

6.1 Ecart d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Valeur brute	1 507 661	1 488 500	1 499 632
Cumul des pertes de valeur	-52 713	-48 640	-32 958
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 454 948	1 439 859	1 466 675
Acquisitions	81 888	20 083	14 425
Cessions	0	0	0
Différences de conversion	2 983	-976	633
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	0	0	-26 190
Autres variations	-13	54	0
Variations sur montant brut	84 857	19 161	-11 133
Pertes de valeur	0	-4 000	-37 583
Différences de conversion	-272	-73	0
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	0	0	21 900
Variations pertes de valeur	-272	-4 073	-15 683
Valeur nette comptable à la clôture	1 539 534	1 454 948	1 439 859
Valeur brute	1 592 519	1 507 661	1 488 500
Cumul des pertes de valeur	-52 985	-52 713	-48 640

Conformément à la norme IAS 36, le Groupe Elis a affecté ses écarts d'acquisition à des « Unités Génératrices de Trésorerie » (UGT) afin d'effectuer des tests de perte de valeur.

La valeur nette comptable de l'écart d'acquisition alloué à chacune des unités génératrices de trésorerie est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
UGT / Secteur "France"	1 381 745	1 378 376	1 375 263
Unité "Espagne"	1 612	1 625	0
Unité "Belgique"	18 513	18 513	18 513
Unité "Luxembourg"	1 275	1 275	1 275
Unité "Allemagne"	1 955	1 955	1 465
Unité "Italie"	1 669	1 669	1 669
Unité "Suisse"	34 874	34 217	19 838
Secteur "Europe"	59 897	59 253	42 760
UGT / Secteur "Brésil"	79 419	0	0
Unité "Kennedy"	18 473	17 318	21 837
Secteur "Entités manufacturières"	18 473	17 318	21 837
Valeur comptable du goodwill	1 539 534	1 454 948	1 439 859

Comptabilisation d'une perte de valeur

Le Groupe n'a pas constaté de perte de valeur au 31 décembre 2014.

Le Groupe a constaté au 31 décembre 2013 une perte de valeur de 4,0 millions d'euros sur l'UGT Kennedy compte tenu d'une dégradation des estimations de flux de trésorerie futurs.

Le Groupe a constaté au 31 décembre 2012 une perte de valeur de 37,6 millions d'euros principalement sur les UGT Molinel, Portugal et le Jacquard Français. Ceci traduisait la crise économique persistante qui touchait ces UGTs et la hausse des WACCs. Ces pertes de valeurs ont été enregistrées sur la base d'une approche multicritères (valorisation par les flux de trésorerie actualisés et valorisation par les multiples d'indicateurs économiques).

6.2 Immobilisations incorporelles

Marques

Les marques acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les frais engagés pour créer une marque nouvelle ou développer une marque existante sont enregistrés en charges.

Les marques à durée d'utilité finie sont amorties sur leur durée de vie. Les marques à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation. Il en est de même lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Le classement d'une marque à durée de vie finie ou indéterminée résulte en particulier des critères suivants :

- Positionnement global de la marque sur son marché en termes de volume d'activité, de présence internationale et de réputation ;
- Perspectives de rentabilité à long terme ;
- Degré d'exposition aux aléas conjoncturels ;
- Evènement majeur intervenu dans le secteur d'activité susceptible de peser sur le futur de la marque ;
- Ancienneté de la marque.

Immobilisations incorporelles (hors marques)

Les immobilisations incorporelles (hors marques) sont inscrites au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'ensemble des immobilisations incorporelles a une durée de vie finie et les amortissements sont comptabilisés en charge, généralement selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité estimées :

- Modèles de motif textile : 3 ans
- Logiciels : 5 ans
- ERP : 15 ans
- Contrats et relations clientèle acquis : 4 à 11 ans

Les amortissements sont constatés à partir de la date de mise en service du bien.

Comptes consolidés 2014

(en milliers d'euros)	Marques	Relations clientèle	Autres	Total
Valeur brute	221 164	507 122	40 021	768 307
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-615	-248 181	-12 905	-261 700
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	220 550	258 941	27 116	506 607
Investissements	227	0	18 924	19 152
Variations du périmètre de consolidation	0	426	5	431
Mises hors service et cessions	0	0	0	0
Amortissements de l'exercice	-231	-38 558	-3 438	-42 226
Différences de conversion	31	63	0	94
Pertes de valeur	-5 900	0	0	-5 900
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-5 300	0	-303	-5 603
Autres mouvements	0	0	7	7
Valeur brute	215 979	507 618	58 412	782 008
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-6 602	-286 746	-16 099	-309 447
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	209 377	220 873	42 313	472 562
Investissements	153	0	12 107	12 259
Variations du périmètre de consolidation	-1	10 565	1 254	11 818
Mises hors service et cessions	-270	0	-157	-427
Amortissements de l'exercice	-233	-39 644	-4 710	-44 587
Différences de conversion	-28	-253	-13	-293
Pertes de valeur	0	0	-23 173	-23 173
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Autres mouvements	59	0	41	100
Valeur brute	215 920	517 897	71 635	805 452
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-6 864	-326 356	-43 974	-377 194
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	209 056	191 540	27 661	428 257
Investissements	112	71	4 670	4 853
Variations du périmètre de consolidation	0	17 249	129	17 378
Mises hors service et cessions	0	0	0	0
Amortissements de l'exercice	-220	-41 107	-5 820	-47 148
Différences de conversion	89	459	9	557
Pertes de valeur	0	0	0	0
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Autres mouvements	78	0	-1 332	-1 254
Valeur brute	215 966	537 186	78 476	831 628
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-6 851	-368 973	-53 160	-428 984
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	209 115	168 213	25 316	402 645

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels et intègrent notamment les investissements 2013-2011 liés au changement de systèmes informatiques pour une valeur nette de 20,0 millions d'euros au 31 décembre 2013 (43,1 millions d'euros dont 23,1 millions d'euros en immobilisations en cours, dépréciées en totalité), 32,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont immobilisations en cours : 23,0 millions d'euros) et 16,5 millions d'euros au 31 décembre 2011 (comptabilisés en immobilisations en cours).

Les valeurs des marques du Groupe qui sont toutes issues d'un regroupement d'entreprises dans le cadre des travaux d'affectation de l'écart d'acquisition sont les suivantes :

Comptes consolidés 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	Amortissement
Marques Elis en France	184 700	184 700	184 700	Non amortie
Marques Elis en Europe	21 800	21 800	21 800	Non amortie
- Marque Le Jacquard Français	900	900	900	Dépréciation
- Marque Kennedy	1 427	1 338	1 366	Non amortie
Marques des entités manufacturières	2 327	2 238	2 266	
Divers	288	318	611	
Total marques	209 115	209 056	209 377	

Comptabilisation d'une perte de valeur

Les tests de perte de valeur menés sur l'ensemble des marques du Groupe Elis, avaient conduit à enregistrer une perte de valeur sur la marque Le Jacquard Français de 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2012.

De plus, comme décrit à la note 4.4 Autres produits et charges opérationnels, le Groupe a reconnu au 31 décembre 2013 une perte de valeur de 26,5 millions d'euros relativement au système informatique.

6.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les biens donnés en location pour lesquels les contrats ne transfèrent en substance pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur (contrats de location simple) sont inscrits en immobilisation. Pour les autres contrats (opérations de location financement), les actifs sont présentés comme des prêts pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Constructions : application de la méthode par composants
 - o Structure – façade – toiture : 50 ans
 - o Menuiseries – cloisons – revêtements : 10 ans
- Matériel de production : 10, 15 ou 30 ans
- Véhicules : 4 à 8 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 5 ou 10 ans
- Matériel informatique : 5 ans
- Articles faisant l'objet d'un contrat de location-entretien (articles textiles, appareils et autres articles loués) : ces articles sont initialement comptabilisés en stock et sont immobilisés lors de leur affectation au site opérationnel du Groupe qui en

Comptes consolidés 2014

assure la location. Ces articles sont ensuite amortis sur une période allant de 18 mois à 5 ans à partir de cette date de mise à disposition.

Les amortissements sont constatés à partir de la date de mise en service du bien. Les terrains ne sont pas amortis.

Changement d'estimation comptable

Une étude a été réalisée fin 2011 sur la durée d'utilité réelle du textile. Cette revue de la durée d'utilité des articles donnés en location a conduit à rallonger leur durée d'amortissement à compter du 1er janvier 2012. Cela a entraîné une baisse de la charge d'amortissement de 40,2 millions d'euros sur l'exercice 2012 et 9,7 millions sur l'année 2013. Ce rallongement a principalement concerné le linge plat où la durée moyenne d'amortissement pratiquée est passée de 2 à 3 ans.

De plus, la durée d'amortissement des constructions a été rallongée de 30 ans à 50 ans à compter du 1er janvier 2012. L'impact de ce changement d'estimation sur les comptes établis au 31 décembre 2012 était de 2,0 millions d'euros (pas significatif en 2013).

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Véhicules	Installations et Matériels	Articles en location-entretien	Total
Valeur brute	276 235	58 733	272 705	381 045	988 718
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-48 702	-28 654	-93 742	-194 511	-365 609
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	227 534	30 079	178 963	186 534	623 109
Investissements	35 229	5 453	41 592	144 237	226 511
Variations du périmètre de consolidation	27	18	349	321	714
Mises hors service et cessions	-89	-118	-543	-836	-1 585
Amortissements de l'exercice	-13 603	-8 217	-26 854	-99 758	-148 432
Différences de conversion	212	8	126	24	370
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-1 304	-10	-180	-21	-1 516
Autres mouvements	153	7	-241	75	-7
Valeur brute	310 060	63 232	309 720	496 688	1 179 700
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-61 901	-36 012	-116 510	-266 112	-480 535
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	248 158	27 220	193 211	230 576	699 165
Investissements	8 284	5 916	34 813	142 245	191 258
Variations du périmètre de consolidation	10 270	704	11 784	4 704	27 463
Mises hors service et cessions	-8 794	-134	-1 327	-54	-10 308
Amortissements de l'exercice	-13 828	-8 372	-30 288	-130 556	-183 044
Différences de conversion	-525	-29	-360	-168	-1 082
Pertes de valeur	0	0	0	0	-3 331
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-88 879	0	0	0	-88 879
Autres mouvements	474	1	-781	207	-100
Valeur brute	228 805	69 010	352 421	526 696	1 176 931
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-73 644	-43 704	-148 700	-279 742	-545 791
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	155 161	25 307	203 720	246 953	631 140
Investissements	6 743	8 817	36 525	185 042	237 127
Variations du périmètre de consolidation	6 022	1 893	30 033	11 189	49 136
Mises hors service et cessions	-439	-194	-835	-7	-1 474
Amortissements de l'exercice	-12 184	-8 941	-34 525	-157 267	-212 917
Différences de conversion	745	53	682	163	1 643
Pertes de valeur	0	0	0	0	0
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
Autres mouvements	1 297	774	-1 720	677	1 028
Valeur brute	232 618	81 417	431 554	596 922	1 342 511
Cumul des amortissements et des pertes de valeur	-75 274	-53 709	-197 673	-310 172	-636 827
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	157 344	27 708	233 881	286 750	705 683

Comptes consolidés 2014

Location financement

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui en substance transfère tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés en actif immobilisé et sont amortis en accord avec les principes du Groupe concernant l'évaluation des immobilisations corporelles. Le coût des immobilisations inclut les coûts initiaux directement liés à l'obtention du contrat de bail (frais de négociation, honoraires de conseil ou légaux...). Les engagements financiers qui découlent de ces contrats figurent dans les dettes financières.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations corporelles en propres	699 401	624 523	689 913
Immobilisations corporelles détenues dans le cadre d'un contrat de location	6 282	6 617	9 251
Total immobilisations corporelles	705 683	631 140	699 165

6.4 Engagements hors bilan liés aux actifs immobilisés et aux contrats de locations

Les engagements futurs minimums relatifs aux contrats de location simple en cours sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
- Paiements minimaux en vertu de contrats de location simple non résiliables			
à moins d'un an	2 543	1 430	2 360
entre 1 et 5 ans	13 957	14 712	9 016
à plus de 5 ans	164 271	14 860	7 770
TOTAL	180 771	31 002	19 146

La hausse des engagements à fin décembre 2014 est principalement liée aux opérations de cession-bail décrites à la note 2.5 Actifs non courants (ou Groupes d'actifs) détenus en vue de la vente.

6.5 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont systématiquement effectués au 31 décembre ou en cas d'indice de perte de valeur, pour l'ensemble des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée. Néanmoins, les pertes de valeur éventuellement constatées sur les écarts d'acquisition ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession. Ces calculs sont complétés, le cas échéant, par une valorisation par les multiples d'indicateurs économiques.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur

recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Pour l'évaluation de la perte de valeur, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des flux de trésorerie identifiables séparément (unité génératrice de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie).

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, elles font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Méthodologie retenue pour la mise en œuvre de la méthode des discounted cash flows :

1. Détermination des flux de trésorerie futurs

Le test de dépréciation de ces écarts d'acquisition est réalisé en déterminant pour chaque UGT une valeur d'utilité selon la méthode suivante de calcul des valeurs recouvrables :

- Estimation des flux de trésorerie futurs attendus basés sur les « business plans » à cinq ans, établis par la direction de chaque UGT et validés par le management de la société mère. Les projections des flux de trésorerie futurs sont réalisées avec des hypothèses prudentes de croissance ;
- Les flux de trésorerie sont calculés selon la méthode des « discounted cash-flows » (EBITDA (résultat opérationnel avant amortissements) +/- variation de BFR – impôt normatif – investissements) ;
- La valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini ;
- L'actualisation des flux de trésorerie se fait sur la base du coût moyen pondéré du capital (« Weighted Average Capital Cost : WACC »), déterminé en fonction des paramètres financiers de rendement et de risque de nature sectorielle sur le marché dans lequel évolue le Groupe.

2. Méthodologie de détermination du WACC

Dans un contexte de crise financière, les paramètres de calcul du WACC retenus par Elis ont été déterminés comme suit :

- « Taux sans risque » : moyenne sur une période d'observation comprise entre 2 à 5 ans des cotations des taux sans risques de référence par pays ;
- « Spread » de crédit : moyenne sur une période d'observation comprise entre 2 à 5 ans ;
- « Beta » endettés des sociétés comparables : « beta » observés à la date de calcul du WACC (dans la mesure où le « beta » est issu d'une régression linéaire sur les deux dernières années, il reflète une sensibilité moyen terme de la valeur des titres d'une société donnée par rapport à l'ensemble du marché) ;

Comptes consolidés 2014

- Ratio moyen de la dette nette sur les fonds propres pour des sociétés comparables : ratio calculé sur la base des capitalisations boursières rapportées à la dette nette observé trimestriellement sur 2 années glissantes :
 - o Ce ratio moyen dette nette sur fonds propres obtenu pour chaque comparable, est utilisé pour désendetter le « beta » de la société ;
 - o Ce « beta » désendetté est représentatif du secteur d'activité et sera le « beta » retenu pour le calcul du WACC (les valeurs extrêmes étant exclues de la moyenne) ;
 - o Le « gearing » retenu pour le calcul du WACC est issu du ratio moyen dette sur fonds propres calculé sur la base des ratios trimestriels des sociétés comparables.

Le détail par UGT des WACC utilisés dans le cadre de l'exercice de perte de valeur est le suivant :

Pays	France	Portugal	Espagne	Belgique	Allemagne	UK	Suisse	Italie	Brésil
Taux sans risque	2,69%	7,26%	4,67%	3,09%	2,10%	2,73%	1,14%	4,50%	11,40%
Credit spread (w eighted average of actual debt)	0,83%	0,83%	0,83%	0,83%	0,83%	0,83%	0,83%	0,83%	0,83%
Coût de la dette (avant impôt)	3,52%	8,09%	5,50%	3,92%	2,93%	3,56%	1,97%	5,33%	12,23%
Taux d'impôt	34,0%	23,0%	30,0%	34,0%	29,6%	20,0%	17,9%	31,4%	34,0%
Coût de la dette (après impôt)	2,32%	6,23%	3,85%	2,59%	2,06%	2,85%	1,62%	3,66%	8,07%
Prime de risque de marché	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%	5,00%
Beta endetté	0,940	0,961	0,947	0,940	0,948	0,966	0,970	0,945	0,940
Coût des capitaux propres	7,38%	12,06%	9,41%	7,79%	6,84%	7,56%	5,99%	9,22%	16,10%
Gearing	19,00%	19,00%	19,00%	19,00%	19,00%	19,00%	19,00%	19,00%	19,00%
WACC 2014	6,4%	11,0%	8,4%	6,8%	5,9%	6,7%	5,2%	8,2%	14,6%
WACC 2013	6,9%	13,0%	9,4%	7,4%	6,3%	6,8%	5,5%	9,1%	

Hypothèses fondamentales des tests de perte de valeur

Les « business plans » des UGT ont été établis sur la base de la meilleure estimation de la direction des incidences du ralentissement économique actuel. Les projections de flux futurs se veulent raisonnables, et tiennent compte, le cas échéant, du caractère résilient de l'activité de l'UGT.

Sensibilité des tests pour les écarts d'acquisition

Les sensibilités les plus significatives aux tests de perte de valeur se détaillent comme suit (différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'UGT) :

Comptes consolidés 2014

France (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini		
		1,5%	2,0%	2,5%
WACC	5,9%	1 146	1 479	1 910
	6,4%	839	1 099	1 427
	6,9%	588	797	1 054
Belgique (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini		
		1,5%	2,0%	2,5%
WACC	6,3%	1	6	11
	6,8%	-3	1	5
	7,3%	-6	-3	0
Kennedy (en millions d'euros)		Taux de croissance à l'infini		
		1,5%	2,0%	2,5%
WACC	6,2%	0	3	7
	6,7%	-2	0	3
	7,2%	-4	-3	0
Brésil (en millions d'euros)		EBITDA Budget 2015		
		-10,0%	-	10,0%
Multiple	6,5x	-13	2	17
	7x	-3	13	29
	7,5x	7	25	42

L'analyse de sensibilité présentée indique que la valeur recouvrable de ces UGTs reste supérieure à la valeur comptable. Par ailleurs, conformément à IAS 36, les pertes de valeurs sont évaluées et comptabilisées au niveau de chacune des autres UGT.

Sensibilité des tests pour les marques

Les hypothèses retenues dans le cadre des tests de perte de valeur réalisés selon la méthode des flux de redevances actualisées du Groupe Elis sont les suivantes :

	Elis	Le Jacquard Français	Kennedy
Taux d'actualisation	7,4%	7,4%	7,7%
Taux de croissance du chiffre d'affaires réalisé sous la marque pendant 5 ans	3%	3%	3%
Taux de croissance à l'infini	2%	2%	2%
Taux de redevances	2%	4%	2%

Comptes consolidés 2014

La sensibilité de l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable de la marque Elis s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini		
		1,5%	2,0%	2,5%
	6,9%	103	128	160
	7,4%	77	98	123
	7,9%	56	73	94

Note 7 - Provisions et passifs éventuels

7.1 Provisions

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'un évènement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation du management, au regard du risque et de sa probabilité de réalisation, compte tenu des éléments à sa disposition à la date d'arrêté des comptes consolidés.

Les engagements correspondant à des plans de restructuration sont comptabilisés lorsqu'une obligation existe, que leur réalisation est considérée comme hautement probable et que les coûts correspondant ont fait l'objet de prévisions détaillées.

Les obligations résultant de contrats déficitaires sont aussi comptabilisées sous forme de provision.

Provisions pour mise en conformité environnementale

Les provisions pour mise en conformité environnementale du Groupe sont évaluées sur la base de rapports d'experts et de l'expérience du Groupe. Elles représentent le montant des études et de travaux de remise en état dont le Groupe aura à supporter le coût pour respecter ses obligations environnementales en lien principalement avec les dégradations continues constatées. Elles concernent des sites ou des catégories de travaux dont la réalisation devrait être entreprise dans un délai prévisible.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges comprennent principalement des provisions destinées à couvrir des risques sociaux.

Autres provisions

Les autres provisions intègrent par ailleurs des provisions pour litiges fiscaux, pour restructuration, pour contrats déficitaires et des provisions pour divers contentieux liés aux activités opérationnelles du Groupe.

Comptes consolidés 2014

(en milliers d'euros)	Mise en conformité	Litiges	Autres	Total
Au 31 décembre 2011	15 243	3 354	932	19 529
Augmentations / Dotations de l'exercice	1 325	2 105	3 827	7 257
Variations de périmètre				
Reductions / Reprises de provisions consommées	-1 193	-1 659	-394	-3 247
Reclassement en passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-183		-14	-197
Reclassements / Ecart de conversion	5		0	5
Au 31 décembre 2012	15 197	3 800	4 351	23 348
Augmentations / Dotations de l'exercice	1 623	1 959	303	3 885
Variations de périmètre		89	224	313
Reductions / Reprises de provisions consommées	-1 323	-1 430	-2 899	-5 652
Reclassement en passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente				
Reclassements / Ecart de conversion	-11		0	-12
Au 31 décembre 2013	15 487	4 418	1 978	21 883
Augmentations / Dotations de l'exercice	938	1 438	99	2 475
Variations de périmètre	2 139	8 380	6 035	16 555
Reductions / Reprises de provisions consommées	-1 528	-3 517	-2 281	-7 326
Reclassement en passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente				
Reclassements / Ecart de conversion	39	107	-657	-511
Au 31 décembre 2014	17 074	10 825	5 176	33 075
Part à moins d'un an		3 548	531	4 078
Part à plus d'un an	17 074	7 278	4 645	28 997
<i>France</i>	12 310	2 854	550	15 714
<i>Europe</i>	2 601	507	169	3 277
<i>Brésil</i>	2 164	7 359	4 450	13 973
<i>Entités manufacturières</i>		105	6	111

L'augmentation du montant de ces provisions entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 résulte essentiellement de l'entrée d'Atmosfera, société acquise en février 2014, dans le périmètre de consolidation du Groupe.

7.2 Passifs éventuels

Elis a des passifs éventuels se rapportant à des litiges ou actions en justice survenant dans le cadre habituel de ses activités.

Procédure relative à des faits supposés de corruption au Brésil

Le Groupe a eu connaissance en date du 21 novembre qu'une action publique, relative à des faits supposés de corruption dans le cadre de marchés dans l'état de Rio de Janeiro, était ouverte contre plusieurs fournisseurs de services de blanchisserie industrielle dont Atmosfera. Dans l'attente d'informations supplémentaires, la société n'est pas en mesure d'évaluer le passif éventuel encouru et l'actif compensatoire à recevoir dans le cadre de la garantie de passif. Les anciens propriétaires du groupe Atmosfera auxquels la procédure a été notifiée à titre conservatoire le 26 novembre 2014 au titre de la convention de garantie en date du 20

Comptes consolidés 2014

décembre 2013 relative à l'acquisition du groupe Atmosfera ont contesté la demande d'indemnisation formulée par Atmosfera.

Note 8 - Financement et instruments financiers

8.1 Gestion des risques financiers

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe.

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie sont principalement :

- les créances clients : le Groupe assure son risque client en France auprès d'une compagnie d'assurance reconnue. Les encours clients sont gérés de façon décentralisée par les centres opérationnels et par la direction des grands comptes. Leur montant ainsi que leur ancienneté font l'objet d'un suivi détaillé, partie intégrante du système de reporting mensuel. En raison du nombre important de clients du Groupe, il n'existe pas de concentration significative du risque de crédit (poids significatif d'une ou plusieurs contreparties dans l'encours client). L'exposition maximale au risque de crédit se limite à la valeur des encours clients au bilan consolidé. L'échéance des créances clients se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2014		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Non échus ou échus depuis moins de 120 jours	274 615	-1 196	273 419
Echus entre 120 jours et 360 jours	8 627	-3 665	4 962
Echus depuis plus de 360 jours	29 728	-24 648	5 080
Clients	312 971	-29 510	283 461

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Non échus ou échus depuis moins de 120 jours	253 954	-702	253 252
Echus entre 120 jours et 360 jours	9 906	-3 749	6 157
Echus depuis plus de 360 jours	29 124	-23 464	5 659
Clients	292 983	-27 915	265 069

(en milliers d'euros)	31/12/2012		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Non échus ou échus depuis moins de 120 jours	245 513	-403	245 110
Echus entre 120 jours et 360 jours	9 709	-3 658	6 051
Echus depuis plus de 360 jours	23 251	-18 982	4 269
Clients	278 473	-23 043	255 430

- les placements financiers : le Groupe a pour politique de placer sa trésorerie sur des fonds monétaires à court terme, ayant pour objectif de réaliser des performances proches de l'EONIA dans le respect des règles de diversification et de qualité de contrepartie. Ainsi, au 31 décembre 2014, les placements à court terme, qui s'élèvent à 34,5 millions d'euros sont composés essentiellement de FCP monétaires gérés par l'un des plus grands acteurs de l'industrie de l'asset management mondial. Selon le Groupe, ces placements ne l'exposent donc pas à un risque de contrepartie significatif. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de gestion des risques de taux et de change, le Groupe est amené à conclure des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan et il estime que le risque de contrepartie peut à ce titre être considéré comme négligeable.

Risque de liquidité

Le Groupe doit disposer à tout moment des ressources financières non seulement pour financer son activité courante mais aussi pour maintenir sa capacité d'investissement.

Le Groupe gère le risque de liquidité en surveillant constamment la durée des financements, la permanence des lignes de crédit disponibles et la diversification des ressources. Le Groupe gère par ailleurs avec prudence ses encours de trésorerie disponible et a mis en place dans les principaux pays où il opère une convention de gestion de trésorerie destinée à optimiser la trésorerie disponible.

L'endettement net ajusté du Groupe au 31 décembre 2014 s'élève à 2 019,1 millions d'euros.

Les contrats de prêt liés à ces dettes comportent des engagements juridiques et financiers habituels dans ce type de transactions et prévoient une exigibilité anticipée en cas de non-respect de ces engagements. Les engagements financiers prévoient notamment l'obligation pour le Groupe de maintenir les valeurs des ratios financiers. Au 31 décembre 2014, sur la base des présents comptes consolidés, le Groupe a satisfait ces obligations :

- Consolidated Interest Cover Ratio = 3,68 (doit être supérieur à 2,60) ;
- Cash Flow Cover Ratio = 2,16 (doit être supérieur à 1,00) ;
- Senior Leverage Ratio = 3,31 (doit être inférieur à 4,06) ;
- Leverage Ratio = 4,20 (doit être inférieur à 5,23) ;
- Capital Expenditure = 68,2 (doit être inférieur à 240,4).

Les échéances prévues de remboursement de la dette consolidée au 31 décembre 2014 et de versement des intérêts afférents à cette dette sont détaillés ci-après.

Les flux futurs contractuels sont présentés sur la base des encours au bilan à la clôture, sans présumer de toute décision de gestion ultérieure pouvant modifier de manière significative la structure de la dette financière du Groupe ou la politique de couverture. Les intérêts à verser correspondent au cumul des intérêts à verser jusqu'à l'échéance ou la date de remboursement prévue de la dette. Ils ont été estimés sur la base des taux « forward » calculés à partir de la courbe à la date de clôture.

Comptes consolidés 2014

	Valeur comptable	Flux de trésorerie 2015					
	Coût amorti	Nominal	Intérêts à taux fixes contractuels	Intérêts à taux variables couverts	Intérêts à taux variables	Incidence couverture	Intérêts à taux variables non couverts
En milliers d'euros							
Legendre Holding 27 (PIK Loan) EURIBOR 12 mois + 10,35%	205 136						
Senior subordinated bonds EURIBOR 3 mois + 7%	381 436						30 738
Senior secured bonds 6%	451 125		27 000				
Autres financements structurés EURIBOR + 4,25%	1 025 567	113 000		39 602	29 681	9 922	11 222
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	-38 090						
Compte courant bloqué de participation	31 692	3 123	696				
Crédit baux	5 752	579	379				
Divers	8 627	2 835	196				
Découverts bancaires	732	732					
Total emprunts et dettes financières	2 071 976	120 268	28 271	39 602	29 681	9 922	41 960
	Valeur comptable	Flux de trésorerie 2016					
	Coût amorti	Nominal	Intérêts à taux fixes contractuels	Intérêts à taux variables couverts	Intérêts à taux variables	Incidence couverture	Intérêts à taux variables non couverts
En milliers d'euros							
Legendre Holding 27 (PIK Bonds) EURIBOR 12 mois + 10,35%	205 136						
Senior subordinated bonds EURIBOR 3 mois + 7%	381 436						30 907
Senior secured bonds 6%	451 125		27 000				
Autres financements structurés EURIBOR + 4,25%	1 025 567			42 354	32 281	10 073	7 242
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	-38 090						
Compte courant bloqué de participation	31 692	6 340	1 084				
Crédit baux	5 752	295	369				
Divers	8 627	2 529	135				
Découverts bancaires	732						
Total emprunts et dettes financières	2 071 976	9 164	28 587	42 354	32 281	10 073	38 149
	Valeur comptable	Flux de trésorerie 2017-2018-2019					
	Coût amorti	Nominal	Intérêts à taux fixes contractuels	Intérêts à taux variables couverts	Intérêts à taux variables	Incidence couverture	Intérêts à taux variables non couverts
En milliers d'euros							
Legendre Holding 27 (PIK Bonds) EURIBOR 12 mois + 10,35%	205 136	446 428					
Senior subordinated bonds EURIBOR 3 mois + 7%	381 436	380 000					60 547
Senior secured bonds 6%	451 125	450 000	39 375				
Autres financements structurés EURIBOR + 4,25%	1 025 567	899 913		42 181	32 711	9 470	7 339
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	-38 090						
Compte courant bloqué de participation	31 692	18 971	1 481				
Crédit baux	5 752	566	1 059				
Divers	8 627	2 249	101				
Découverts bancaires	732						
Total emprunts et dettes financières	2 071 976	2 198 127	42 016	42 181	32 711	9 470	67 886
	Valeur comptable	Flux de trésorerie 2020 et au-delà					
	Coût amorti	Nominal	Intérêts à taux fixes contractuels	Intérêts à taux variables couverts	Intérêts à taux variables	Incidence couverture	Intérêts à taux variables non couverts
En milliers d'euros							
Legendre Holding 27 (PIK Bonds) EURIBOR 12 mois + 10,35%	205 136						
Senior subordinated bonds EURIBOR 3 mois + 7%	381 436						
Senior secured bonds 6%	451 125						
Autres financements structurés EURIBOR + 4,25%	1 025 567						
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	-38 090						
Compte courant bloqué de participation	31 692						
Crédit baux	5 752	4 312	4 551				
Divers	8 627						
Découverts bancaires	732						
Total emprunts et dettes financières	2 071 976	4 312	4 551	0	0	0	0
	Valeur comptable	Estimation des flux futurs au 31/12/2014					
	Coût amorti	Nominal à rembourser	Cumul des intérêts à taux fixes / variables couverts		Cumul des intérêts à taux variables non couverts		
En milliers d'euros							
Legendre Holding 27 (PIK Bonds) EURIBOR 12 mois + 10,35%	205 136	446 428		0		0	
Senior subordinated bonds EURIBOR 3 mois + 7%	381 436	380 000		0		122 192	
Senior secured bonds 6%	451 125	450 000		93 375		0	
Autres financements structurés EURIBOR + 4,25%	1 025 567	1 012 913		124 137		25 803	
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	-38 090						
Compte courant bloqué de participation	31 692	28 434		3 261		0	
Crédit baux	5 752	5 752		6 357		0	
Divers	8 627	7 612		432		0	
Découverts bancaires	732	732		0		0	
Total emprunts et dettes financières	2 071 976	2 331 870		227 562		147 995	

Comptes consolidés 2014

Lors de son introduction en bourse le 10 février 2014, le Groupe a procédé à son refinancement avec effet à la date de règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, en remboursant la totalité du montant en principal et des intérêts dus au titre du contrat de crédit senior, d'environ 40 % du montant en principal et des intérêts dus au titre des Senior Subordinated Notes à échéance 2018 et au titre du prêt de Legendre Holding 27 (PIK bonds), ce dernier ayant été capitalisé pour le solde.

Une partie du montant dû au titre du contrat de crédit senior a été remboursé par la mise en place d'un nouveau contrat de crédit senior de 650 millions d'euros (et qui inclue aussi des lignes de crédits revolving), le solde du montant dû au titre du contrat de crédit senior étant remboursé grâce au produit de l'augmentation de capital qui a été réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse.

Risques de marchés

Le Groupe Elis est exposé aux risques de marchés, notamment concernant le coût de sa dette et plus modérément lors de la réalisation de ses transactions en devises. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur sa performance financière. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions aux risques.

Risque de taux

Le risque de taux comprend essentiellement le risque de fluctuation des flux futurs sur l'endettement à taux variable, en partie basé sur l'Euribor. Au 31 décembre 2014, l'encours de la dette à taux variable du Groupe s'élevait à 1 584,6 millions d'euros et l'encours de la dette à taux fixe du Groupe s'élevait à 487,4 millions d'euros.

Afin de gérer efficacement ce risque, le Groupe a conclu un certain nombre de contrats de dérivés (swaps), aux termes desquels il s'est engagé à échanger à échéances données, la différence entre le taux fixe prévu dans le swap et le taux variable applicable à l'endettement concerné, sur la base d'un notionnel donné. Les conditions de financement du Groupe font par ailleurs l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre de réunions mensuelles de suivi des performances financières. Au 31 décembre 2014, le Groupe était partie à des contrats de couverture de taux d'intérêt portant sur un montant de dette total de 735,0 millions d'euros.

Ces contrats lui permettent de convertir à taux fixe une partie de la dette contractée à taux variable. Aucune garantie ne peut être donnée néanmoins quant à la capacité du Groupe à gérer de manière appropriée son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt à l'avenir ou à continuer à le faire à un coût raisonnable.

L'exposition nette au risque de taux au 31 décembre 2014, avant et après opération de couverture, est détaillée comme suit :

Comptes consolidés 2014

en milliers d'euros	31/12/2014	Taux fixe	Taux variable		Échéances des dettes
			couvert	non couvert	
Legendre Holding 27 (PIK Loan) EURIBOR 12 mois (*) + 10,35%	205 136			205 136	Juin 2019
Senior subordinated notes EURIBOR 3 mois (*) + 7%	381 436			381 436	Dec. 2018
Senior secured bonds 6%	451 125	451 125			Juin 2018
Autres financements structurés EURIBOR + 4,25%	1 025 567		735 000	290 567	Oct. 2017
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	(38 090)	(9 772)		(28 318)	
Compte courant bloqué de participation	31 692	31 692			
Crédit baux	5 752	5 752			
Divers	8 627	8 627			
Découverts bancaires	732			732	
Emprunts et dettes financières	2 071 976	487 423	735 000	849 552	

(* flooré à 1%)

Conformément à la norme IFRS 7, une analyse quantitative de sensibilité à la variation des taux d'intérêt est présentée ci-dessous. Elle reflète l'impact de l'évolution des taux d'intérêts sur la charge financière, sur le résultat net et sur les capitaux propres.

L'analyse de la sensibilité aux taux d'intérêts s'analyse selon les hypothèses suivantes :

- L'évolution de la courbe des taux n'a pas d'impact sur les instruments financiers rémunérés sur la base d'un taux d'intérêt fixe, s'ils sont évalués au coût amorti ;
- L'évolution de la courbe des taux a une incidence sur les instruments financiers rémunérés sur la base d'un taux variable, dans le cas où ils ne sont pas désignés comme élément couvert. Une variation des taux a une incidence sur le coût de l'endettement financier brut et est donc inclus dans le calcul de la sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de taux ;
- L'évolution de la courbe des taux a une incidence sur la juste valeur d'un instrument financier dérivé éligible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie. La variation de juste valeur de l'instrument affecte la réserve de couverture dans les capitaux propres. Cet effet est donc inclus dans le calcul de la sensibilité des capitaux propres au risque de taux ;
- L'évolution de la courbe de taux a une incidence sur les instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêts, caps,...) qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où cela affecte leur juste valeur, dont la variation est alors comptabilisée en compte de résultat. Cet impact est donc inclus dans le calcul de la sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de taux.

Comptes consolidés 2014

Avec ces hypothèses, l'incidence d'une variation de +/- 100 points de base des taux d'intérêts (choc instantané, parallèle sur toute la courbe, survenant le premier jour de l'exercice, puis aucun changement du niveau des taux postérieurement), sur les résultats du Groupe Elis se détaille comme suit :

Nature	+100 bp		-100 bp	
	Réserve de couverture	Résultat financier	Réserve de couverture	Résultat financier
Instruments financiers désignés comme instruments de couverture	18 958		-19 650	
Instruments financiers non dérivés, à taux variable (non couverts)		-3 371		2 913
Dérivés de taux (non éligibles à la comptabilité de couverture)	0	0	0	0
Impact total (avant impôt)	18 958	-3 371	-19 650	2 913
Sensibilité des capitaux propres à la variation des taux	+100 bp	3,4%	-100 bp	-3,5%
Sensibilité du résultat net consolidé à la variation des taux	+100 bp	-10,1%	-100 bp	10,1%

Par ailleurs, le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

Risque de change

Le Groupe opère essentiellement dans des pays de la zone euro. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les pays hors zone euro, essentiellement la Brésil, la Suisse et le Royaume-Uni où le Groupe exerce ses activités à travers sa filiale Kennedy Hygiene Products, représentaient 12,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, dont 6,4 % pour le Brésil, 5,5 % pour la Suisse et 0,5 % pour le Royaume-Uni.

Lors de la préparation des états financiers consolidés du Groupe, celui-ci doit procéder à la conversion des comptes de ses filiales situées hors de la zone euro en prenant en compte les taux de change applicables. Par conséquent, le Groupe est exposé aux fluctuations des taux de change des devises qui ont un impact comptable direct sur les comptes consolidés du Groupe. Cela se traduit par un aléa sur la conversion en euro des bilans et comptes de résultat des filiales étrangères en dehors de la zone euro.

Dans ce cadre, la sensibilité du Groupe à la variation des taux de change porte principalement, au 31 décembre 2014, sur :

- la variation du real brésilien contre l'euro : une hausse ou une baisse de 10 % du real brésilien par rapport aux cours constatés pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014 aurait pour effet de faire varier le montant des capitaux propres et le résultat net consolidés de respectivement 15,0 millions d'euros et 0,3 million d'euros.
- la variation du franc suisse contre l'euro : une hausse ou une baisse de 10 % du franc suisse contre l'euro par rapport aux cours constatés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 aurait pour effet de faire varier le montant des capitaux propres et le résultat net consolidés de respectivement 9,4 millions d'euros et 0,5 million d'euros ; et
- la variation de la livre sterling contre l'euro : une hausse ou une baisse de 10 % de la livre sterling contre l'euro par rapport aux cours constatés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 aurait pour effet de faire varier le montant des capitaux propres et le résultat net consolidés de respectivement 3,1 millions d'euros et 0,1 million d'euros

Comptes consolidés 2014

Par ailleurs, le Groupe est exposé à un risque de change opérationnel lié à ses achats de marchandises, libellés pour partie en livre sterling ou en dollar américain. En 2014, les achats de marchandises libellés en devises étrangères s'élevaient à 50,5 millions de dollars américains et à 3,7 millions de livres sterling. Le Groupe s'efforce toutefois de réduire l'impact des variations de change sur son résultat par l'usage de couvertures de change au titre de ces approvisionnements de marchandises. Au 31 décembre 2014, le Groupe a acheté à terme 2015 un montant de 40,2 millions de dollars américains (contre 33,8 millions de dollars américains un an plus tôt).

Risque sur actions

Au 31 décembre 2014, le Groupe ne détient aucun titre financier en dehors des titres de participations non consolidées. Par conséquent, le Groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque de marché sur actions et autres instruments financiers significatif.

8.2 Résultat financier

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Charges financières sur emprunts et comptes courants de participation	(150 508)	(154 639)	(144 290)
Total coût de l'endettement financier brut	(150 508)	(154 639)	(144 290)
Produits et charges résultant de la négociation de dérivés	(1 129)	(8 225)	(9 093)
Autres produits et charges financiers	369	161	19
Total revenus financiers	(760)	(8 064)	(9 074)
Total coût de l'endettement financier net	(151 268)	(162 703)	(153 365)
Différences négatives de change	(283)	(463)	(336)
Différences positives de change	259	261	521
Ajustement de l'actualisation de provisions et avantages au personnel	(1 266)	(1 262)	(1 214)
Autres	(992)	(31)	39
Total autres produits et charges financiers	(2 283)	(1 495)	(990)
Résultat financier	(153 551)	(164 198)	(154 355)

8.3 Endettement financier brut

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets de coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette d'au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Comptes consolidés 2014

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque le passif est éteint. Lorsqu'un échange de passif a lieu avec un prêteur, et que les termes sont sensiblement différents, un nouveau passif est comptabilisé.

Au 31 décembre 2014, la dette consolidée se détaille principalement comme suit :

- Private PIK Notes et PIK Proceeds Loan

Legendre Holding 27, qui détient directement plus de 90 % du capital d'Elis, a émis le 14 juin 2013 des Private PIK Notes pour un montant en principal de 173,0 millions d'euros et portant intérêt à un taux variable égal à l'EURIBOR 12 mois (avec un taux plancher de 1,0 % l'an) plus une marge de 10,35 % l'an, remboursables en juin 2019. Les Private PIK Notes ont été souscrites par des fonds gérés par Goldman Sachs International. Les intérêts des Private PIK Notes sont payables annuellement par l'attribution de Private PIK Notes supplémentaires. Le produit des Private PIK Notes a été rétrocédé par Legendre Holding 27 à Elis par un prêt reproduisant les conditions financières des Private PIK Notes (le « PIK Proceeds Loan »).

- Senior Subordinated Notes

Elis a émis le 14 juin 2013 des Senior Subordinated Notes pour un montant en principal de 380,0 millions d'euros et portant intérêt à un taux variable égal à l'EURIBOR 3 mois (avec un taux plancher de 1,00 % l'an) plus une marge de 7,0 % l'an, remboursables en décembre 2018. Les intérêts des Senior Subordinated Notes sont payables trimestriellement. Les Senior Subordinated Notes ont été souscrites par des fonds gérés par Goldman Sachs International.

- Senior Secured Notes

Novalis, filiale à 100 % de la Société, a émis le 14 juin 2013 des obligations pour un montant en principal de 450 millions d'euros et portant intérêt annuel au taux de 6 %, remboursables en juin 2018 (les « Obligations High Yield »). Les intérêts sont payables semestriellement. Le Groupe a utilisé le produit des Obligations High Yield pour procéder au remboursement d'une partie de sa dette financière souscrite en octobre 2007. Les Obligations High Yield sont admises aux négociations sur le Global Exchange Market du Irish Stock Exchange (système multilatéral de négociation organisé au sens de la Directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004, telle que modifiée).

- Contrat de Crédit Senior

Elis, Novalis et M.A.J. ont conclu un Senior Credit Facilities Agreement le 4 octobre 2007 (le « Contrat de Crédit Senior ») avec BNP Paribas (en qualité de Mandated Lead Arranger, Facility Agent, Security Agent et Original Senior Lender). Le Contrat de Crédit Senior a été notamment modifié par avenant le 14 juin 2013. La marge du Contrat de Crédit Senior est actuellement de 425 points de base.

Le Groupe dispose au 31 décembre 2014 d'une ligne de crédit non utilisée pour un montant d'environ 30 millions d'euros.

Comptes consolidés 2014

Echéancier des dettes financières

en milliers d'euros	31/12/2014	2 015	2 016	2017-2019	2 020 et au-delà
Legendre Holding 27 (PIK Bonds) EURIBOR 12 mois (*) + 10,35%	205 136			205 136	
Senior subordinated notes EURIBOR 3 mois (*) + 7%	381 436	1 436		380 000	
Senior secured bonds 6%	451 125	1 125		450 000	
Autres financements structurés EURIBOR + 4,25%	1 025 567	128 224		897 343	
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	(38 090)	(11 617)	(12 734)	(13 739)	
Compte courant bloqué de participation	31 692	3 818	8 442	19 432	
Crédit baux	5 752	579	295	566	4 312
Divers	8 627	2 949	1 971	3 375	333
Découverts bancaires	732	732			
Emprunts et dettes financières	2 071 976	127 245	(2 026)	1 942 112	4 645

(* flooré à 1%)

8.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à très court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois ainsi que les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan, dans les emprunts, en passifs courants.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et équivalent de trésorerie contient :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Comptes à vue	24 760	25 223	34 472
Dépôt à terme et valeurs mobilières de placement	34 495	24 231	20 680
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif	59 255	49 454	55 152
Trésorerie classée en actifs détenus en vue de la vente	0	0	465
Découverts bancaires	-732	-856	-939
Trésorerie et équivalents de trésorerie, net	58 523	48 598	54 678

Au Brésil, où il peut exister des restrictions sur le contrôle des changes, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 4 320 milliers d'euros au 31 décembre 2014 (1 255 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

Comptes consolidés 2014

8.5 Endettement financier net

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Obligations souscrites par Eurazeo/ECIP Elis Legendre Holding 27 (PIK Loan)	0	0	381 010
Autres emprunts obligataires	192 854	173 000	0
	830 000	830 000	620 509
Emprunts obligataires	1 022 854	1 003 000	1 001 519
Financement structuré	1 012 903	994 850	1 343 712
Dettes de crédit bail	5 752	6 335	5 946
Autres emprunts et découverts bancaires	9 348	10 930	10 260
Compte-courant bloqué de participation des salariés	31 692	33 626	44 529
Emprunts	1 059 694	1 045 742	1 404 447
Intérêts courus	27 517	26 053	28 090
Frais d'émissions d'emprunts restants à amortir	-38 090	-48 047	-9 635
Emprunts et dettes financières	2 071 976	2 026 748	2 424 421
Dont part des dettes financières à moins d'un an	124 684	118 013	117 134
Dont part des dettes financières à plus d'un an	1 947 291	1 908 735	2 307 287
Trésorerie et équivalents de trésorerie (actifs)	59 255	49 454	55 617
Solde Endettement net	2 012 721	1 977 294	2 368 805
Répartition par devises des emprunts et dettes financières			
EUR	2 066 891	2 020 404	2 418 335
GBP			
CHF	3 055	6 344	6 086
CZK			
BRL	2 030	0	0
Autres			

8.6 Actifs et passifs financiers

Comptabilisation initiale des actifs et des passifs financiers

A la date d'entrée au bilan, l'instrument est enregistré initialement à la juste valeur de ce qui est donné (pour les actifs) ou reçu (pour les passifs). La juste valeur est déterminée par référence au prix convenu lors de l'opération ou par référence à des prix de marché pour les transactions comparables. En l'absence de prix du marché, la juste valeur est calculée par actualisation des flux futurs de l'opération ou par un modèle. L'actualisation n'est pas nécessaire si son incidence est négligeable. Aussi, les créances et dettes à court terme nées du cycle d'exploitation ne sont pas actualisées.

Les coûts directement liés à la transaction (frais, commissions, honoraires, taxes...) sont ajoutés à la valeur d'entrée des actifs et déduits de celle des passifs.

Juste valeur et valeur comptable des actifs et passifs financiers

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat sont évalués par référence à leur prix de marché pour les instruments cotés (juste valeur de niveau 1 – prix coté sur un marché actif) ;

Comptes consolidés 2014

- les instruments dérivés non courants sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés (EURIBOR...) sur le marché interbancaire (juste valeur de niveau 2 – évaluation basée sur des données observables sur le marché) ;
- les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). La juste valeur présentée intègre l'évolution des taux d'intérêts pour la dette à taux fixe et l'éventuelle évolution du risque crédit du Groupe pour l'ensemble de la dette ;
- la juste valeur des créances et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu de leur échéance à court terme.

En milliers d'euros	31/12/2014		Ventilation par catégorie d'instrument financier				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente (non courants)	168	168		168			
Autres actifs non courants	6 890	6 890			6 890		0
Clients et autres débiteurs	327 863	327 863			327 863		
Autres actifs courants	13 461	13 461			10 627		2 834
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 255	59 255	59 255				
Actifs financiers	407 637	407 637	59 255	168	345 380	0	2 834
Emprunts et dettes financières	1 947 291	1 992 484				1 947 291	
Autres passifs non courants	34 552	34 552			9 129		25 423
Fournisseurs et autres créditeurs	139 630	139 630			139 630		
Autres passifs	237 028	237 028			237 028		0
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	124 684	136 301				124 684	
Passifs financiers	2 483 185	2 539 995	0	0	385 787	2 071 976	25 423

En milliers d'euros	31/12/2013		Ventilation par catégorie d'instrument financier				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente (non courants)	137	137		137			
Autres actifs non courants	7 971	7 971			7 971		0
Clients et autres débiteurs	297 092	297 092			297 092		
Autres actifs courants	3 450	3 450			3 450		0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 454	49 454	49 454				
Actifs financiers	358 105	358 105	49 454	137	308 514	0	0
Emprunts et dettes financières	1 908 735	1 946 390				1 908 735	
Autres passifs non courants	21 293	21 293			3 600		17 693
Fournisseurs et autres créditeurs	118 334	118 334			118 334		
Autres passifs	224 756	224 756			223 631		1 125
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	118 013	128 405				118 013	
Passifs financiers	2 391 131	2 439 177	0	0	345 565	2 026 748	18 818

En milliers d'euros	31/12/2012		Ventilation par catégorie d'instrument financier				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs disponibles à la vente (non courants)	152	152		152			
Autres actifs non courants	2 956	2 956			2 956		0
Clients et autres débiteurs	274 616	274 616			274 616		
Autres actifs courants	4 458	4 458			4 458		0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 152	55 152	55 152				
Actifs financiers	337 333	337 333	55 152	152	282 030	0	0
Emprunts et dettes financières	2 307 287	2 311 962				2 307 287	
Autres passifs non courants	40 011	40 011			2 271		37 740
Fournisseurs et autres créditeurs	98 421	98 421			98 421		
Autres passifs	209 731	209 731			209 225		506
Concours bancaires courants et part des emprunts à moins d'un an	117 134	122 094				117 134	
Passifs financiers	2 772 584	2 782 219	0	0	309 917	2 424 421	38 246

Comptes consolidés 2014

8.7 Autres actifs et passifs non courants

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés en actifs non courants.

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Instruments dérivés actifs non courants	8.8	0	0	0
Prêts et créances à long terme		6 890	7 971	2 956
Autres actifs non courants		6 890	7 971	2 956
Instruments dérivés passifs non courants	8.8	25 423	17 693	37 740
Dette liée aux paiements différés relatifs aux acquisitions		7 991	3 600	2 271
Autres passifs non courants		1 138	0	0
Autres passifs non courants		34 552	21 293	40 011

8.8 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Qu'ils entrent dans une relation de couverture ou non, les instruments financiers dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur.

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférent dépend de la désignation ou non du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Ainsi, le Groupe désigne les dérivés comme :

- Couverture d'un risque spécifique associé à un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ;
- Couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé (couverture de juste valeur) ;
- Instrument dérivé ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat. En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée en compte de résultat.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les

Comptes consolidés 2014

actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou en passifs courants.

Cas des dérivés inclus dans des relations de couvertures de flux futurs

La part efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée directement en capitaux propres. Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement dans le résultat net. Les montants cumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement reclassé en résultat lorsque la transaction prévue est in fine comptabilisée en résultat. Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement reclassé au compte de résultat.

Cas des dérivés non qualifiés de couverture

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat.

Dérivés de taux

Les dérivés de taux sont classés dans les actifs et passifs non courants (voir la note 8.7 Autres actifs et passifs non courants).

Les swaps de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux fixe une partie de la dette contractée à taux variable.

Les dérivés de taux sont évalués sur la base de données de marché à la date de clôture (courbe des taux d'intérêts de laquelle est déduite la courbe zéro coupon). Leur juste valeur, de niveau 2, est calculée à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie.

Le tableau ci-après détaille l'incidence des dérivés de taux sur les comptes consolidés d'Elis :

	Nominal	Justes valeurs au 31/12/2014	Variations de justes valeurs sur l'exercice	Impact résultat financier (*)	Impact capitaux propres
(en milliers d'euros)					
Swaps de taux échéance 2017 1,418%	735 000	-25 423	(7 730)	(1 110)	(6 620)
Total des dérivés passifs non courants		-25 423			
Total des dérivés de taux éligibles à la comptabilité de couverture		-25 423	-7 730	-1 110	-6 620

(*) Part inefficace / effet de la restructuration de dérivés pour les instruments éligibles à la comptabilité de couverture, variation de juste valeur pour les autres dérivés

Comptes consolidés 2014

(en milliers d'euros)	Nominal	Justes valeurs au 31/12/2013	Variations de justes valeurs sur l'exercice	Impact résultat financier (*)	Impact capitaux propres
Cap de taux échéance 2013 3%	400 000	0			
Total des dérivés actifs non courants		0			
Swaps de taux échéance 2017 1,418% (**)	735 000	-17 693	3 661	1 005	2 656
Swaps de taux échéance 2014 2,738% (***)	365 000	0	7 124	(9 262)	16 386
Total des dérivés passifs non courants		-17 693			
Total des dérivés de taux éligibles à la comptabilité de couverture		-17 693	10 785	-8 257	19 042

(*) Part inefficace / effet de la restructuration de dérivés pour les instruments éligibles à la comptabilité de couverture, variation de juste valeur pour les autres dérivés

(**) 1,85% jusqu'au 4 avril 2013

(***) résiliés le 9 octobre 2013 contre versement d'une soulte

(en milliers d'euros)	Nominal	Justes valeurs au 31/12/2012	Variations de justes valeurs sur l'exercice	Impact résultat financier (*)	Impact capitaux propres
Cap de taux échéance 2013 3%	400 000	0	(46)	(46)	
Total des dérivés actifs non courants		0			
Swaps de taux échéance 2012 4,319%	750 000	0	17 606		17 606
Swaps de taux échéance 2014 1,85%	735 000	-21 354	(1 970)	(9 230)	7 260
Swaps de taux échéance 2014 2,738%	365 000	-16 386	(4 311)	-	(4 311)
Total des dérivés passifs non courants		-37 740			
Total des dérivés de taux éligibles à la comptabilité de couverture		-37 740	11 279	-9 276	20 555

(*) Part inefficace / effet de la restructuration de dérivés pour les instruments éligibles à la comptabilité de couverture, variation de juste valeur pour les autres dérivés

Dérivés de change

Les dérivés de taux sont classés dans les actifs et passifs courants (voir la 4.7 Autres actifs et passifs).

(en milliers d'euros)	Nominal (en devises étrangères)	Justes valeurs au 31/12/2014	Variations de justes valeurs sur l'exercice	Impact résultat financier	Impact capitaux propres
Change à terme USD/EUR	40 200	2 834	3 959	(19)	3 978
Total des autres dérivés actifs courants		2 834			
Change à terme USD/EUR		0			
Total des autres dérivés passifs courants		0			
Total des dérivés de change		2 834	3 959	-19	3 978

Comptes consolidés 2014

(en milliers d'euros)	Nominal (en devises étrangères)	Justes valeurs au 31/12/2013	Variations de justes valeurs sur l'exercice	Impact résultat financier	Impact capitaux propres
Change à terme USD/EUR		0	0	0	0
Change à terme GBP/EUR		0	0	0	0
Total des autres dérivés actifs courants		0			
Change à terme USD/EUR	33 750	-1 125	-379	20	-399
Change à terme GBP/EUR		0	43	12	31
Total des autres dérivés passifs courants		-1 125			
Reclassement en passifs liés aux actifs destinés à être cédés		0			
Total des autres dérivés des sociétés en intégration globale		-1 125	-336	32	-368

(en milliers d'euros)		Justes valeurs au 31/12/2012	Variations de justes valeurs sur l'exercice	Impact résultat financier	Impact capitaux propres
Change à terme USD/EUR		0	-2 078	306	-2 384
Change à terme GBP/EUR		0	-213	-101	-112
Total des autres dérivés actifs courants		0			
Change à terme USD/EUR		-746	-746	-17	-729
Change à terme GBP/EUR		-43	-43	-12	-31
Change à terme EUR/CHF		0	7	8	0
Total des autres dérivés passifs courants		-789			
Reclassement en passifs liés aux actifs destinés à être cédés		283			
Total des autres dérivés des sociétés en intégration globale		-506	-3 073	183	-3 256

8.9 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe et autres engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés			
Cession et nantissement de créances à titre de garantie (*)	542 529	629 702	577 244
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	208	839	207
Avals, cautions et garanties données	9 014	3 827	3 217
Autres engagements donnés			
Engagement reçus			
Nantissements hypothèques et sûretés réelles			
Avals, cautions et garanties reçues	12 745	9 927	8 098
Autres engagements reçus			

(*) Les créances cédées et nanties à titre de garantie incluent des créances recouvrables entre sociétés consolidées.

Précisions relatives aux engagements donnés

En garantie du financement souscrit par le Groupe en 2007 lors de l'acquisition de Novalis, et modifié en date du 14 juin 2013, la société Elis et certaines de ses filiales ont donné aux prêteurs, les engagements suivants :

Comptes consolidés 2014

Sociétés	Eléments donnés en nantissement		Autres engagements donnés (voir ci-dessous)
	Titres de la société	Comptes bancaires de la société	
Legendre Holding 27	oui		(1)
Elis	oui	oui	(2)
Novalis	oui	oui	(3)
M.A.J.	oui	oui	(3) / (4) / (5) / (6) / (7)
S.P.C.I.	oui		(8)
Pierrette T.B.A.	oui		
Grenelle Service	oui		
Les Lavandières	oui		
R.L.S.T.	oui		
Hades	oui		
Lavotel	oui		
Hedena	oui		
Kennedy Hygiene Products	oui		
Atmosfera	oui	oui	

- (1) Legendre Holding 27 a nanti sa créance sur Elis au titre principalement du prêt qu'elle a consenti à Elis ;
- (2) Elis a nanti sa créance sur les vendeurs des actions Novalis et a nanti sa créance sur les fournisseurs des rapports établis à l'occasion de la cession des actions de Novalis ;
- (3) Novalis et M.A.J. ont nanti la créance de restitution relative à la convention cadre de cession Dailly de créances professionnelles portant sur les prêts et avances en comptes courants au bénéfice des sociétés du Groupe Elis, qu'elles ont chacune consenti ;
- (4) M.A.J. a consenti un nantissement portant sur la marque Elis ;
- (5) M.A.J. a nanti la créance de restitution relative à la convention cadre de cession Dailly de créances commerciales qu'elle détient vis-à-vis de ses clients et qu'elle a préalablement consenti.
- (6) M.A.J. a consenti une délégation de paiement des indemnités éventuelles à recevoir au titre de la garantie de passif octroyée par les cédants des actions des sociétés Lavotel et Hedena ;
- (7) M.A.J. a consenti un nantissement des créances qu'elle détient sur les membres du cash pool en sa qualité de pivot de trésorerie.
- (8) S.P.C.I. a nanti sa créance sur l'acquéreur des actions Molinel au titre du crédit-vendeur.

Note 9 - Impôts sur les résultats

Impôt sur le résultat exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles au titre de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants, sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impôt exigible relatif à des éléments comptabilisés hors résultat est comptabilisé hors résultat.

Impôt sur le résultat différé

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles impossibles sauf :

- lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lors de son occurrence, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable ; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

- sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont

Comptes consolidés 2014

reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus hors résultat sont comptabilisés hors résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Résultat net consolidé	-21 824	-44 081	-46 416
Sociétés mises en équivalence	0	-68	-197
Impôt courant	24 107	14 476	19 403
Impôt différé	-11 057	-15 647	2 165
Résultat avant impôt	-8 774	-45 320	-25 046
Taux théorique	34,43%	34,43%	34,43%
Impôt théorique	-3 021	-15 604	-8 623
Impôt réel	13 050	-1 171	21 567
Incidence d'impôts dont la base diffère du résultat net *	9 730	10 536	10 976
Ecart	-6 340	-3 896	-19 215
Justification de l'écart			
Différences de taux d'impôts et opérations imposées à taux réduit	1 364	797	333
Bases non taxables (déductibles)	0	-199	-7
Différences permanentes	-12 630	-8 681	-9 819
Reports déficitaires non constatés	-4 086	-2 517	-2 253
Utilisation de déficits reportables non activés	96	906	826
Pertes de valeur sur écarts d'acquisitions	0	-1 377	-12 940
Autres différences	8 916	7 174	4 646

(*) CVAE en France, IRAP en Italie

Comptes consolidés 2014

Les sources de l'impôt différé actif et passif sont les suivantes (en impôt) :

En milliers d'euros	31/12/2013	Variations de périmètre	Transfert en impôt courant	Résultat	Éléments comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2014
	net					net
Immobilisations Incorporelles	(130 109)	54	0	13 005	(45)	(117 094)
Immobilisations Corporelles	(103 120)	(2 317)	(8 641)	7 276	16	(106 786)
Autres actifs	1 239	(912)	0	415		742
Instruments dérivés actifs	0	0	0	0	(976)	(976)
Provisions	5 239	5 569	0	(1 272)		9 536
Passifs liés aux avantages au personnel	11 262	0	0	(276)	1 106	12 092
Emprunts et dettes financières	(16 606)	0	0	3 492		(13 114)
Instruments dérivés passif	6 683	0	0	390	1 885	8 957
Autres passifs courants	5 543	0	0	138		5 680
Autres	8	(47)	0	(0)		(39)
Pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés/Conso. Déficit activés	25 823	2 642	0	(12 111)		16 354
ACTIFS (PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFERES NETS	(194 038)	4 989	(8 641)	11 057	1 986	(184 647)
Actifs d'impôts différés	8 672					12 376
Passifs d'impôts différés	(202 711)					(197 022)

En milliers d'euros	31/12/2012	Variations de périmètre	Reclassement IFRS5	Résultat	Éléments comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2013
	net					net
Immobilisations Incorporelles	(149 434)	(1 990)	0	21 280	35	(130 109)
Immobilisations Corporelles	(108 347)	(3 450)	8 641	(9)	45	(103 120)
Autres actifs	1 015	0	0	224		1 239
Instruments dérivés actifs	438	0	0	(438)		0
Provisions	5 675	(108)	0	(328)		5 239
Passifs liés aux avantages au personnel	8 977	2 954	0	209	(878)	11 262
Emprunts et dettes financières	(3 262)	0	0	(13 344)		(16 606)
Instruments dérivés passif	13 071	203	0	(163)	(6 428)	6 683
Autres passifs courants	3 261	0	0	2 282		5 543
Autres	7	0	0	1		8
Pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés/Conso. Déficit activés	19 890	0	0	5 933		25 823
ACTIFS (PASSIFS) D'IMPÔTS DIFFERES NETS	(208 709)	(2 391)	8 641	15 647	(7 226)	(194 038)
Actifs d'impôts différés	9 897					8 672
Passifs d'impôts différés	(218 606)					(202 711)

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles.

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan s'élèvent au 31 décembre 2014 à un montant de 39,7 millions d'euros (en base). La plupart de ces déficits fiscaux, qui sont relatifs en quasi-totalité aux filiales étrangères, expirent dans un délai de 1 à 18 ans.

Comptes consolidés 2014

Note 10 - Capitaux propres et résultat par action

10.1 Informations sur le capital et les réserves

Evolution du capital

Nombre d'actions au 31 décembre 2012	214 663 565
Nombre d'actions au 31 décembre 2013	922 354 554
Nombre d'actions au 31 décembre 2014	49 761 041
Nombre d'actions autorisées	49 761 041
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	49 761 041
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	-
Valeur nominale de l'action	10,00
Actions de l'entité détenue par elle-même	0
Actions réservées pour une émission dans le cadre d'option et de contrat de vente	-

Au cours de l'exercice 2013 :

- l'Assemblée Générale du 6 décembre 2013 a constaté la réduction du capital de 107,3 millions d'euros par voie de réduction du nominal des actions de 1 € à 0,50 €. La somme correspondante a été inscrite dans un compte de « primes liées au capital » ;
- l'Assemblée Générale du 17 décembre 2013 a décidé l'augmentation de capital de 417,6 millions d'euros par incorporation de créances correspondant à l'emprunt obligataire antérieurement détenu par Eurazeo et ECIP Elis ;
- A la suite de différentes opérations d'apports par Eurazeo et ECIP Elis à la société Legendre Holding 27, Legendre Holding 27 (filiale d'Eurazeo) détient depuis cette date plus de 90% du capital de la société Elis.

Au cours de l'exercice 2014 :

- l'Assemblée Générale du 31 janvier 2014 a constaté l'augmentation de capital de 36,4 millions d'euros et l'inscription à un compte de prime d'émission de 6,6 millions d'euros ;
- l'Assemblée Générale du 8 octobre 2014 a décidé le regroupement des actions ordinaires (une action nouvelle pour vingt actions anciennes).

Plan de souscription d'actions réservé aux cadres dirigeants

Lors de l'acquisition du Groupe Elis par Eurazeo, certains cadres dirigeants ont été autorisés à souscrire des bons de souscription d'actions émis par Elis via la société Quasarelis, entité

Comptes consolidés 2014

ad hoc créée pour gérer l'investissement de ces dirigeants. Eurazeo a convenu de partager avec ces dirigeants les gains et les risques liés à l'investissement. Les bons de souscriptions ont été souscrits à leur juste valeur pour un montant total de 3,2 millions d'euros et évalués selon des modèles classiques, adaptés aux instruments concernés. Les caractéristiques des bons de souscription d'actions émis par la société Elis en date du 4 octobre 2007 (modifiées par décisions des associés du 17 décembre 2013, 31 juillet 2014 et 8 octobre 2014 sans changement de juste valeur) sont les suivantes :

Nombre de bons	Prix d'émission		Conditions d'exercice			Augmentation maximale	
	Unitaire	Total	Dates	Prix d'exercice	Nominal action	Nb d'actions	Valeur EUR ('000)
	EUR	EUR ('000)		EUR	EUR		
16 000 000	0,20	3 200	En cas de cession ou en cas d'introduction en bourse d'Elis	10,00 par action	10,00	8 000 000	80 000

L'investissement n'est générateur d'éventuel gain qu'à partir d'un certain niveau de rentabilité de l'investissement. L'engagement d'Eurazeo est limité à une rétrocession de la plus-value réalisée (au-delà d'un taux de retour minimum défini à l'origine) sur les actions concernées, à l'occasion d'une cession ou d'une introduction en bourse. Il convient de noter que l'engagement pris par Eurazeo envers les cadres dirigeants n'a de valeur pour les bénéficiaires que dans la mesure où les titres sont cédés ou introduits en bourse, décision qui relève discrétionnairement d'Eurazeo.

Les bons de souscriptions sont comptabilisés au sein des capitaux propres sur la ligne « primes liées au capital ». Ils ont été exercés préalablement à l'introduction en bourse en date du 10 février 2015.

10.2 Dividendes payés et proposés

Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires d'Elis au cours des 3 derniers exercices. Il sera proposé à l'assemblée générale de distribuer un montant de l'ordre de 40 millions d'euros.

10.3 Résultats par action

Des changements sur le nombre d'actions ordinaires, tels que décrits à la note 10.1 Informations sur le capital et les réserves sont survenus au cours de l'exercice. Ainsi les calculs des résultats par action (de base et dilué), pour la période concernée, ont été réalisés sur la base du nouveau nombre d'actions. Les résultats par action de la période précédente présentée ont été ajustés rétrospectivement.

De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation cours de l'année.

Comptes consolidés 2014

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Résultat attribuable aux actionnaires de la société mère	-22 667	-44 334	-46 449
Nombre moyen pondéré d'actions	49 451 609	12 187 338	10 733 178

Dilué

Pour le calcul du résultat dilué par action, le dénominateur est majoré du nombre d'actions qui pourraient potentiellement être créées et le numérateur est ajusté de tout dividende, intérêts comptabilisés au cours de la période et de tout autre changement dans les produits et charges qui résulterait de la conversion des actions ordinaires potentiellement dilutives.

Toutefois, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'hypothèses de conversion, d'exercice ou d'autres émissions d'actions potentielles qui pourraient avoir un effet anti-dilutif sur le résultat par action (c'est-à-dire qui n'augmente pas la perte par action).

Comptes consolidés 2014

Note 11 - Informations relatives aux parties liées

Société mère ultime

Eurazeo S.A. est l'ultime société-mère d'Elis S.A.

Transactions avec d'autres parties liées

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été réalisées avec les autres parties liées sur l'exercice, ainsi que les soldes au 31 décembre 2014 :

(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Entité qui a une influence significative sur le Groupe				
Legendre Holding 27 (société mère)		(21 173)		205 136
Eurazeo (mère ultime)		(71)		84

Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

La participation dans Guston Molinel, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence a été classée en actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2012 (voir les notes 2.4 Evolutions du périmètre de consolidation et 2.5 Actifs non courants (ou Groupes d'actifs) détenus en vue de la vente). La part du Groupe dans les résultats des entreprises associées et coentreprises se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	2014	2013	2012
Quote-part se rapportant au résultat des entreprises associées et coentreprises			
Produits des activités ordinaires	0	639	2 916
Résultat	0	68	197

Comptes consolidés 2014

Filiales et entreprises consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Elis et des filiales énumérées dans le tableau suivant :

Dénomination	Siège social	Pays	Activité principale	% d'intérêts	% d'intérêts	% d'intérêts
				2014	2013	2012
Elis	Puteaux	France	Société Mère	100	100	100
MA.J.	Pantin	France	Services textiles & hygiène	100	100	100
Les Lavandières	Avrillé	France	Services textiles & hygiène	100	100	100
Régionale de Location et Services Textiles	Marcq en Baroeul	France	Services textiles & hygiène	100	100	100
Pierrette - T.B.A.	Malzeville	France	Services textiles & hygiène	100	100	100
Le Jacquard Français	Gerardmer	France	Entité manufacturière	100	100	100
Elis Services	Puteaux	France	Autre activité	100	100	100
Thimeau	Meaux	France	Services textiles & hygiène	100	100	100
Grenelle Service	Gennevilliers	France	Services textiles & hygiène	100	100	100
Cassiopée	Puteaux	France	Autre activité	-	-	Fusion
Société de Nettoyage et de Désinfection d'Ivry	Vitry sur Seine	France	Services textiles & hygiène	-	-	Fusion
Maison de Blanc Berrogain	Anglet	France	Services textiles & hygiène	100	100	100
S.O.C.	Puteaux	France	Autre activité	100	100	100
Pro Services Environnement	Rochetoirin	France	Services textiles & hygiène	100	-	100
Blanchisserie Poulard	Nanterre	France	Services textiles & hygiène	Fusion	100	100
Poulard 1836	Nanterre	France	Sans activité	100	100	100
AD3	Dardilly	France	Services textiles & hygiène	100	100	100
Novalis	Puteaux	France	Autre activité	100	100	100
S.C.I. Château de Janville	Puteaux	France	Autre activité	100	100	100
Lovetra	St Ouen l'Aumône	France	Services textiles & hygiène	100	100	100
G.I.E. Eurocall Partners	Villeurbanne	France	Autre activité	100	100	100
Blanchisserie Moderne	Montlouis sur Loire	France	Services textiles & hygiène	96	96	96
S.C.I. La Forge	Bondoufle	France	Autre activité	100	100	100
Société de Participations Commerciales et Industrielles	St Ouen l'Aumône	France	Autre activité	100	100	100
S.C.I. 2 Sapins	Grenoble	France	Autre activité	100	100	100
SHF Holding	Puteaux	France	Autre activité	100	100	100
SHF	Puteaux	France	Services textiles & hygiène	100	100	100
Pole Services	Puteaux	France	Services textiles & hygiène	Fusion	100	100
Sud-Ouest Hygiène Services	Puteaux	France	Services textiles & hygiène	100	100	100
Collectivités Service	Puteaux	France	Services textiles & hygiène	Fusion	100	-
Districlean Service	Puteaux	France	Services textiles & hygiène	100	100	-
France Tapis Hygiène Service	Marcq en Baroeul	France	Services textiles & hygiène	100	100	-
Molinel	Frelinghien	France	Entité manufacturière	-	Sortie	100
Guston Molinel	Frelinghien	France	Entité manufacturière	-	Sortie	50
Cleantex Potsdam Textilpflege GmbH	Potsdam	Allemagne	Services textiles & hygiène	100	100	-
Elis Holding GmbH	Rehburg-Loccum	Allemagne	Autre activité	100	100	100
Elis Textil-Service GmbH	Mörlenbach	Allemagne	Services textiles & hygiène	100	100	100
RWV Textilservice Beteiligungs GmbH	Rehburg-Loccum	Allemagne	Autre activité	100	100	100
Schäfer Wäsche-Vollservice GmbH	Ibbenbüren	Allemagne	Services textiles & hygiène	100	100	100
Rolf und Horst Schäfer GmbH & Co. KG	Ibbenbüren	Allemagne	Autre activité	100	100	100
Wolfsperger Textilservice GmbH & Co. KG	Freiburg im Breisgau	Allemagne	Services textiles & hygiène	100	100	100
Wolfsperger Verwaltungs GmbH	Freiburg im Breisgau	Allemagne	Autre activité	100	100	100
Auxiliar Hoteleria Arly	Andorre	Andorre	Services textiles & hygiène	100	100	100
Arly les Vallis (en liquidation)	Andorre	Andorre	Sans activité	100	100	100
Hades	Anderlecht	Belgique	Services textiles & hygiène	100	100	100
Leudeville Holdings SA	Jundiai	Brésil	Autre activité	Fusion	-	-
Atmo Holding SA	Jundiai	Brésil	Autre activité	Fusion	-	-
Atmosfera Gestao e Higienização de Têxteis Ltda	Jundiai	Brésil	Services textiles & hygiène	100	-	-
Elis Brazil, Serviços e Higienização de Têxteis Ltda	Jundiai	Brésil	Services textiles & hygiène	Fusion	100	100
SC Lavanderia	Sete Lagoas	Brésil	Services textiles & hygiène	100	-	-
L'Acqua Lavanderias	Ponta Grossa	Brésil	Services textiles & hygiène	100	-	-
Azelab Productos	Parets del Vallès (Barcelone)	Espagne	Services textiles & hygiène	100	100	100
Elis Textilrenting SL	Parets del Vallès (Barcelone)	Espagne	Services textiles & hygiène	-	Fusion	100
Elis Servicios Hoteleros SL	Parets del Vallès (Barcelone)	Espagne	Services textiles & hygiène	-	Fusion	100
Elis Manomatic	Parets del Vallès (Barcelone)	Espagne	Services textiles & hygiène	100	100	100
Exploadora de Lavanderias	Consell (Mallorca)	Espagne	Services textiles & hygiène	100	100	-
AF System	Rondissone	Italie	Services textiles & hygiène	-	Fusion	100
Elis Italia S.p.A.	San Giuliano Milanese	Italie	Services textiles & hygiène	100	100	100
Elis Luxembourg	Bascharage	Luxembourg	Services textiles & hygiène	100	100	100
Gafides	Samora Correira	Portugal	Autre activité	100	100	100
SPAST	Samora Correira	Portugal	Services textiles & hygiène	100	100	100
Spast II LDA	Samora Correira	Portugal	Services textiles & hygiène	100	100	100
SNDI S.R.O.	Slavkov u Brna	Rep. Tchèque	Services textiles & hygiène	100	100	100
KennedyHygiene Products LTD	Uckfield	Royaume-Uni	Entité manufacturière	100	100	100
Kennedy Exports LTD	Uckfield	Royaume-Uni	Autre activité	100	100	100
Blanchâtel S.A.	La Chaux-de-Fonds	Suisse	Services textiles & hygiène	100	100	100
Blanchival S.A.	Sion	Suisse	Services textiles & hygiène	100	100	100
Blanchisserie des Epinettes S.A.	Plan-les-Ouates	Suisse	Services textiles & hygiène	100	100	100
Blanchisserie des Epinettes, Acacias S.A.	Nyon	Suisse	Autre activité	100	100	100
Großwäscherei Domeisen AG	Endingen	Suisse	Services textiles & hygiène	75	75	75
Hedena S.A.	Nyon	Suisse	Autre activité	100	100	100
InoTex Bern AG	Berne	Suisse	Services textiles & hygiène	84	84	-
Laventex S.A.	Givisiez	Suisse	Services textiles & hygiène	100	100	100
Lavopital S.A.	Plan-les-Ouates	Suisse	Sans activité	100	100	100
Lavotel S.A.	Nyon	Suisse	Services textiles & hygiène	100	100	100
Lavotel Textilleasing GmbH	Rüdtligen-Alchenflüh	Suisse	Services textiles & hygiène	100	100	100
LL La Lavanderie	Plan-les-Ouates	Suisse	Sans activité	-	-	Liquidée
Picsou Management AG	Muri Bei Bern	Suisse	Autre activité	51	51	-
SiRo Holding AG	Muri Bei Bern	Suisse	Autre activité	51	51	-
SNDI (Suisse) S.A.	Brügg	Suisse	Services textiles & hygiène	100	100	100
Wäscherei Kunz AG	Hochdorf	Suisse	Services textiles & hygiène	100	100	-
Wäscherei Papritz A.G.	Rüdtligen-Alchenflüh	Suisse	Services textiles & hygiène	100	100	100

Note 12 - Evénements postérieurs à la date de clôture

A la date de présentation des états financiers consolidés, il n'y a pas eu d'événements postérieurs au 31 décembre 2014 susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe Elis à la clôture.

Le Groupe a réussi en date du 11 février 2015 son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. A l'occasion de cette opération, Elis a levé 700 millions d'euros dans le cadre d'une émission d'actions nouvelles. Le Groupe a aussi procédé à son refinancement avec effet à la date de règlement-livraison des actions offertes tel que décrit à la note 8.1 Gestion des risques financiers.

A. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires

Elis SA (anciennement Holdelis SAS)

33 rue Voltaire

92800 Puteaux

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Elis SA (anciennement Holdelis SAS), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- *Test de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie*

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour l'évaluation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, telles qu'elles sont décrites dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés «Estimations et jugements comptables déterminants - Valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ». Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les principes et méthodes de détermination des valeurs recouvrables retenues et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous nous

sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et nous avons vérifié que les notes 1.3, 6.1 « Ecart d'acquisition » et 6.5 « Pertes de valeur sur actifs immobilisés » donnent une information appropriée.

- *Engagements de retraites*

La note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés «Estimations et jugements comptables déterminants - Passifs liés aux avantages au personnel» précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 5.3 «Passifs liés aux avantages au personnel » fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 1^{er} avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Bruno Tesnière

Isabelle Massa

IV. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre société vous a convoqués à une Assemblée générale mixte, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée générale ordinaire annuelle les observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce. Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance

V. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance (et du conseil d'administration statutaire du 1^{er} janvier au 5 septembre 2014) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et ses filiales (ci-après le « Groupe »).

Ce rapport est établi conformément à l'article 225-68 du Code de commerce et aux recommandations relatives au gouvernement d'entreprise visées dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'AFEP-MEDEF en juin 2013, disponible sur le site internet www.medef.com. Les dispositions de ce code que la Société n'appliqueraient pas feront l'objet d'une mention spécifique dans le présent rapport.

Le Président du Conseil de surveillance a chargé les directions de l'audit interne, financière et juridique des diligences préparatoires au présent rapport qui a ensuite été revu par le comité d'audit et approuvé par le conseil de surveillance de la Société le 11 mars 2015.

A. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. CONSEIL DE SURVEILLANCE ET COMITES

a. CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition

Il convient de rappeler que la Société a été transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance le 5 septembre 2014. Précédemment la Société était constituée sous forme de société par actions simplifiée dotée d'un conseil d'administration statutaire.

Les membres du conseil d'administration statutaire étaient au nombre de huit du 1^{er} janvier au 5 septembre 2014 : Mme Virginie Morgon (Président), MM. Philippe Audouin, Maxime de Bentzmann (remplacé par Mme Florence Noblot le 31 juillet 2014), Marc Frappier, Eric Schaefer, Michel Datchary, Yannick Marion (remplacé par M. Thierry Morin le 23 juin 2014) et Xavier Martiré.

Les membres du conseil de surveillance étaient au nombre de huit au 31 décembre 2014 : Mme Virginie Morgon (Président), M. Marc Frappier (Vice-Président), Mme Florence Noblot, MM. Thierry Morin, Philippe Audouin, Michel Datchary, Eric Schaefer, nommés le 5 septembre 2014, et Mme Agnès Pannier-Runacher, nommée le 8 octobre 2014.

Les membres indépendants étaient au nombre de quatre et représentaient donc la moitié des membres du conseil : Mmes Florence Noblot et Agnès Pannier-Runacher, MM. Thierry Morin et Michel Datchary. L'indépendance de ces membres fait chaque année l'objet d'une revue par le comité des nominations puis par le conseil de surveillance, statuant sur les recommandations du comité des nominations, et ce avant la publication du rapport annuel de la Société.

Le mandat des membres du conseil de surveillance est d'une durée de quatre ans. Toutefois, les mandats des premiers membres du conseil nommés en septembre 2014, lorsque la structure de gouvernance à conseil de surveillance et directoire a été adoptée, ont des durées inférieures à quatre (4) ans afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des membres du conseil de surveillance, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Ainsi, les mandats de Mme Virginie Morgon et de M. Thierry Morin prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Enfin, conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, modifiant notamment l'article 225-68 du Code de commerce, en vertu duquel le présent rapport est établi, il est précisé que le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil de surveillance est respecté conformément à la loi depuis le 31 juillet 2014.

Fonctionnement

Les règles de fonctionnement du conseil de surveillance sont fixées dans un règlement intérieur qui a été adopté le 5 septembre 2014. Du 1^{er} janvier au 5 septembre 2014, le fonctionnement du conseil d'administration statutaire était défini dans les statuts de la Société.

Le règlement intérieur du conseil de surveillance prévoit que le conseil exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire, dans les conditions prévues par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du conseil et de ses comités. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

En particulier, après la clôture de chaque semestre, le conseil vérifie et contrôle les comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels préparés par le directoire. Le conseil présente à chaque assemblée générale ordinaire annuelle un rapport contenant ses observations sur le rapport de gestion du directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé.

Il est régulièrement informé par le directoire des objectifs de la gestion du Groupe et de leur réalisation (notamment par rapport au budget annuel et au plan d'investissement) ainsi que des politiques d'investissement, de maîtrise de l'exposition aux risques, de gestion des ressources humaines et de leurs mises en œuvre au sein du Groupe ; il est en tant que de besoin saisi par le directoire de toute situation exceptionnelle.

Le règlement intérieur du conseil rappelle également les obligations incombant aux membres du conseil telles qu'elles sont décrites dans le Code AFEP-MEDEF. Le règlement prévoit notamment que les membres du conseil peuvent demander à bénéficier d'une formation complémentaire sur les spécificités de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leurs métiers et leur secteur d'activité et qu'ils peuvent obtenir des informations ponctuellement ou entendre les membres du directoire ou les membres du comité de direction. Il est prévu enfin que les membres du Conseil bénéficient, de manière générale, d'un flux périodique et permanent d'informations sur les résultats, les activités et les développements de la Société.

Le règlement intérieur du conseil prévoit les modalités de réunion du conseil. Ainsi, le conseil est convoqué par son président ou, en cas d'empêchement, par son vice-président, par tout moyen, même verbalement.

Toutefois, le président doit convoquer le conseil lorsqu'un membre au moins du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil lui présente une demande écrite motivée en ce sens, dans les quinze (15) jours de la réception de la demande. Si cette demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation, en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Le conseil se réunit au moins tous les trois (3) mois, notamment pour examiner le rapport trimestriel que doit lui présenter le directoire sur rapport en tant que de besoin du comité d'audit et pour vérifier et contrôler les documents et informations communiqués par le directoire, et à tout autre moment en fonction de l'intérêt de la Société. La périodicité et la durée des séances doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la compétence du conseil.

Les réunions du conseil sont présidées par le président ou, en cas d'absence de celui-ci, par le vice-président ; en cas d'absence du président et du vice-président, elles sont présidées par un membre du conseil désigné par le conseil. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Enfin, le règlement intérieur prévoit les modalités de l'évaluation du fonctionnement du conseil de surveillance. A cette fin, une fois par an, le conseil doit, sur rapport du comité des nominations et des rémunérations, consacrer un point de son ordre du jour à l'évaluation de ses modalités de fonctionnement.

Une évaluation formalisée du conseil de surveillance et des comités est réalisée tous les trois ans au moins, éventuellement sous la direction d'un membre indépendant du conseil de surveillance, et le cas échéant, avec l'aide d'un consultant extérieur. Le rapport annuel informe les actionnaires des évaluations réalisées et des suites données.

Le conseil de surveillance ayant été mis en place le 5 septembre 2014, il n'a pas encore été procédé à l'évaluation de son fonctionnement.

En 2014 :

Du 1^{er} janvier au 5 septembre, le conseil d'administration statutaire s'est réuni 6 fois avec un taux de présence moyen de 87,5 % ; du 5 septembre au 31 décembre, le conseil de surveillance s'est réuni 5 fois avec un taux de présence moyen de 85 %.

Le conseil (sous ses deux formes) a notamment revu les comptes annuels et semestriels, ainsi que le rapport de gestion annuel et le rapport semestriel et les rémunérations des mandataires sociaux.

Le conseil est assisté dans ses missions par deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations.

b. COMITE D'AUDIT

Composition

Les membres du comité d'audit en 2014 étaient : MM. Audouin (Président), Frappier et Schaefer, tous trois salariés de la société Eurazeo.

Fonctionnement

La mission du comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice par le conseil de surveillance de ses missions de contrôle et de vérification en la matière. Dans ce cadre, le comité d'audit exerce notamment les missions principales suivantes (i) suivi du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques relatifs à l'information financière et comptable, (iii) suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes de la Société, (iv) suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le règlement intérieur du comité d'audit prévoit que le comité dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, le comité peut entendre les Commissaires aux comptes de la Société et des sociétés du Groupe, les directeurs financiers, comptables et de la trésorerie ainsi que le responsable de l'audit interne. Ces auditions peuvent se tenir, si le comité le souhaite, hors la présence des membres du directoire. Il peut, en outre, demander au directoire de lui fournir toute information. Le comité peut également prendre contact avec les membres du comité de direction après en avoir informé le

président du directoire et à charge d'en rendre compte au conseil de surveillance et au directoire. Le comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans sa compétence (notes d'analystes financiers, notes d'agences de notation, synthèses de missions d'audit...). Il peut demander des études complémentaires s'il le souhaite.

L'examen par le comité des comptes annuels ou semestriels doit être accompagné d'une présentation des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels des résultats, des options comptables retenues ainsi que d'une présentation du directeur financier décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise. Les réunions se tiennent avant la réunion du conseil de surveillance et, dans la mesure du possible, au moins deux jours avant cette réunion lorsque l'ordre du jour du comité d'audit porte sur l'examen des comptes semestriels et annuels préalablement à leur examen par le conseil de surveillance.

En 2014, le comité d'audit s'est réuni 4 fois avec un taux de présence moyen de 100%. Il s'est réuni notamment pour examiner les comptes annuels et semestriels et les rapports y afférents, le rapport d'activité trimestriel du directoire au conseil de surveillance et les documents d'information financière.

c. COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS

Composition

Les membres du comité des nominations et des rémunérations en 2014 étaient : Mme Virginie Morgon (Président), MM. Datchary et Frappier, M. Datchary étant un membre indépendant du conseil de surveillance.

Fonctionnement

La mission principale du comité des nominations et des rémunérations est d'assister le conseil de surveillance dans la composition des instances dirigeantes de la Société et dans la détermination et l'appréciation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des membres du directoire, en ce compris tous avantages différés et/ou indemnités de départ volontaire ou forcé du Groupe. Dans ce cadre, il exerce notamment les missions suivantes (i) propositions de nomination des membres du conseil de surveillance, du directoire et des comités du conseil et analyse de la candidature des membres non indépendants du conseil de surveillance, (ii) évaluation annuelle du cumul des mandats des membres du conseil de surveillance, (iii) examen et proposition au conseil de surveillance concernant l'ensemble des éléments et conditions de la rémunération des membres du directoire, (iv) examen et proposition au conseil de surveillance concernant la méthode de répartition des jetons de présence, (v) missions exceptionnelles.

En 2014, le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni 2 fois avec un taux de présence moyen de 100 %. Il s'est réuni notamment pour examiner les modes de rémunérations des dirigeants de la Société.

2. LIMITATIONS APPORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Depuis le 5 septembre 2014, date de la transformation de la Société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance, les statuts de la Société prévoient qu'outre les opérations pour lesquelles l'autorisation préalable du conseil de surveillance est requise en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur, sont également soumises à une telle autorisation les décisions du directoire relatives aux opérations suivantes, au sein de la Société ou de ses filiales contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (ensemble le « Groupe ») :

- la proposition à l'assemblée générale de toute modification statutaire ;
- toute proposition de résolutions à l'assemblée générale relatives à l'émission ou au rachat d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société ;

- toute opération pouvant conduire, immédiatement ou à terme, à une augmentation ou une réduction du capital social, par émission de valeurs mobilières ou annulation de titres ;
- toute proposition à l'assemblée générale d'affectation du résultat, et de distribution de dividendes, ainsi que toute distribution d'acompte sur dividende ;
- toute mise en place d'un plan d'options ou d'un plan d'attribution gratuite d'actions, et toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou toute attribution gratuite d'actions ;
- la nomination, le renouvellement ou la révocation des commissaires aux comptes ;
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité, susceptibles d'avoir un impact de 5% ou plus sur l'EBITDA du Groupe ;
- l'adoption du budget annuel et du plan d'investissement de la société ;
- tout accord d'endettement, financement ou partenariat, et toute émission d'obligations non convertibles dès lors que le montant de l'opération ou accord, en une ou plusieurs fois, dépasse 100 millions d'euros ;
- les prises, extensions ou cessions de participations dans toutes sociétés créées ou à créer d'un montant supérieur à 20 millions d'euros de valeur d'entreprise ;
- tout projet d'opération dont le montant d'investissement ou de désinvestissement est supérieur à 20 millions d'euros dans la mesure où cette opération n'a pas été inscrite au budget ou au plan d'investissement ;
- toute décision de fusion, scission, apport partiel d'actifs ou assimilés impliquant la Société ;
- en cas de litige, les compromis ou transactions au-delà de 5 millions d'euros ;
- tout changement significatif dans les principes comptables appliqués par la société autrement qu'à raison de la modification des normes IAS/IFRS.

Le règlement intérieur du conseil prévoit que le conseil doit être régulièrement informé par le directoire des objectifs de la gestion du Groupe et de leur réalisation (notamment par rapport au budget annuel et au plan d'investissement) ainsi que des politiques d'investissement, de maîtrise de l'exposition aux risques, de gestion des ressources humaines et de leurs mises en œuvre au sein du Groupe ; il est en tant que de besoin saisi par le directoire de toute situation exceptionnelle, et en particulier pour ce qui concerne les décisions visées ci-dessus.

3. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

La participation des actionnaires aux assemblées générales de la Société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les articles 23 et 24 des statuts de la Société. Plus particulièrement, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance, dans les conditions précisées auxdits articles des statuts.

4. PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

cf partie I-D

5. INFORMATIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce sont détaillées aux points a à j de la section I-B-6 du rapport financier annuel de la Société.

B. PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Cette partie du rapport s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF publié en juillet 2010. Ce dernier tient compte de l'évolution législative et réglementaire intervenue depuis sa première édition en 2007, dont la loi du 3 juillet 2008 et l'ordonnance du 8 décembre 2008 qui ont transposé en droit français la directive européenne 2006 / 46 / CE et complétés la loi de Sécurité Financière du 1er août 2003. Le cadre de l'AMF s'inspire non seulement des dispositions législatives et réglementaires nationales et européennes précitées, mais également des bonnes pratiques et des référentiels internationaux de contrôle interne et de gestion des risques, notamment la norme ISO 31000 et le COSO II.

1. PERIMETRE DU CONTROLE INTERNE

Le présent rapport couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe et rend compte du dispositif de contrôle interne du Groupe mis en place pour garantir la fiabilité de ses comptes sociaux et consolidés.

2. LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES DANS LE GROUPE ELIS

a. LA DEFINITION DU CONTROLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein du Groupe repose sur un ensemble de moyens, de politiques, de comportements, de procédures et d'actions adaptées, visant à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour maîtriser :

- les activités, l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources,
- les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe, qu'ils soient de nature opérationnelle ou financière ou liés au respect des lois et réglementations.

Le contrôle interne se définit comme un processus conduit par le directoire sous le contrôle du conseil de surveillance, mis en œuvre par le comité de direction (ci-après le « Codir ») et l'ensemble du personnel.

Quels que soient sa qualité et ses degrés d'application, il ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs rentrant dans les catégories suivantes :

- la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la protection des actifs ;
- la fiabilité des informations financières et comptables.

En effet, la probabilité d'atteindre ces objectifs est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne, et notamment :

- aux erreurs humaines commises ou aux dysfonctionnements survenus lors de la prise de décisions ou dans l'application de celles-ci ;
- aux cas de collusion délibérée entre plusieurs personnes qui permettent d'éluder le dispositif de contrôle en place ;
- ou au cas où la mise en place, voire le maintien d'un contrôle, serait plus onéreux que le risque qu'il est censé pallier.

Par ailleurs, dans la poursuite des objectifs précités, il va de soi que les entreprises sont confrontées à des événements et aléas qui sont indépendants de leur volonté (évolution imprévue des marchés, de la concurrence et de la situation géopolitique, erreur de prévision ou d'estimation des effets de ces évolutions sur l'organisation, etc.).

b. L'ENVIRONNEMENT DU CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur une organisation décentralisée comportant une définition claire des responsabilités au travers notamment des définitions de postes, des délégations de pouvoirs et des organigrammes diffusés à l'ensemble des directions. Il comprend des principes et des valeurs régissant le comportement et l'éthique de tous ses collaborateurs, présentés dans la charte éthique Groupe. Il s'appuie également sur une gestion des ressources humaines garante de la compétence, de l'éthique et de l'implication de ses collaborateurs.

La charte éthique Groupe

Les principes éthiques du Groupe sont énoncés dans la charte éthique Groupe, diffusée une première fois en 2012 à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, elle est présentée sur le site internet du Groupe.

La charte contient les engagements et les règles de conduite du Groupe envers ses principales parties prenantes :

- ses collaborateurs ;
- ses clients et les consommateurs ;
- ses partenaires commerciaux et ses concurrents ;
- l'environnement ;
- la société civile.

La politique de ressources humaines

La qualité des ressources humaines et la cohésion du management sont des facteurs clés de succès du Groupe.

Elis s'assure ainsi que les différentes filiales mènent des politiques de ressources humaines adaptées à leurs contextes et leurs enjeux, mais répondant toujours aux meilleurs standards locaux. Le principe d'autonomie et de responsabilisation des filiales est là encore appliqué, mais le Groupe est garant de la cohérence des politiques mises en place et de leur alignement par rapport aux valeurs Elis et aux actions définies en central. Ainsi, en matière de politique sociale, les filiales pratiquent des standards élevés de dialogue et de participation des salariés dans l'entreprise, tandis que le Groupe anime le dialogue social au niveau des institutions représentatives du Groupe, Comité d'Entreprise.

En ce qui concerne les dirigeants et les cadres supérieurs, Elis s'implique directement dans la gestion des femmes et des hommes clés du Groupe, et ce afin de garantir une bonne cohérence entre les filiales ; ainsi le Groupe développe des programmes transversaux de formation, et passe en revue chaque année (« people reviews ») les ressources managériales dont disposent les filiales ; Elis s'assure ainsi de la bonne adéquation actuelle et à venir entre ces ressources managériales et les enjeux auxquels les filiales sont confrontées. Ces revues se traduisent par des promotions et des mobilités inter-services, mais aussi lorsque cela s'avère nécessaire, par des recrutements extérieurs permettant d'acquérir de nouvelles compétences.

Le Groupe a mis en place des programmes transversaux de formation :

- Programme « Jeunes talents » dont les principaux objectifs sont :
 - ✓ Identifier les futurs managers d'Elis
 - ✓ Dispenser les savoirs incontournables
 - ✓ Partager les meilleures pratiques
 - ✓ Développer le sentiment d'appartenance au Groupe et fidéliser
- Programme « Astérix » dont les principaux objectifs sont :
 - ✓ Un projet qui concerne la France et l'Espagne

- ✓ Recruter des ingénieurs en Espagne pour les intégrer et les former en France
- ✓ Les renvoyer en Espagne pour pérenniser les incontournables

Par ailleurs, le Groupe a développé des outils transversaux de mesure de la performance individuelle et de la compétitivité externe des rémunérations. A ce sujet, le Groupe a mis en place un Comité des nominations et des rémunérations, dont l'objet est d'apprécier, au regard des pratiques du marché, les rémunérations des membres du Codir, ainsi que celles des principaux Directeurs.

c. LE PILOTAGE DU CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le processus de gestion des risques et contrôle interne du Groupe est piloté par le directoire sous le contrôle du conseil de surveillance qui est assisté dans sa tâche par le comité d'audit dont la mission est de s'assurer de la qualité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne et du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière.

La gestion des risques et le contrôle interne relèvent de la responsabilité des directions opérationnelles de chaque filiale du Groupe. Le rôle des fonctions centrales est de définir le cadre dans lequel les filiales exercent leur responsabilité en matière de gestion des risques et contrôle interne et de coordonner le fonctionnement de l'ensemble du dispositif.

3. LES ACTIVITES DE CONTROLE

Les activités de contrôle sont réalisées en premier lieu par les directions fonctionnelles et opérationnelles des filiales et du central.

Le suivi du pilotage des dispositifs de contrôle interne est principalement assuré par le comité d'audit et par la direction de la gestion des risques et de l'audit interne :

a. LE COMITE D'AUDIT.

Le comité d'audit, dont la composition et le fonctionnement sont détaillés plus haut.

b. LA DIRECTION DE LA GESTION DES RISQUES ET DE L'AUDIT INTERNE

La direction de la gestion des risques et de l'audit interne est rattachée à la direction administrative et financière du Groupe. Elle rend compte au directoire, à la direction administrative et financière et au comité d'audit des principaux résultats de ses travaux (identification et suivi des risques, élaboration du plan d'audit et définition et suivi de l'implémentation des plans d'action).

Le mode de fonctionnement de l'audit interne est décrit dans la Charte d'audit à laquelle il se réfère.

La direction de la gestion des risques et de l'audit interne, évalue le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et formule des recommandations afin d'en améliorer le fonctionnement. Elle réalise également une veille active sur les meilleures pratiques en matière de contrôle interne.

La direction de la gestion des risques et de l'audit interne initie, coordonne et revoit les procédures formalisées par les directions opérationnelles.

La mission de la direction de la gestion des risques et de l'audit interne est d'apporter une assurance indépendante, objective et de fournir des services d'assistance contribuant à créer de la valeur ajoutée et à améliorer le degré de maîtrise des opérations du Groupe dans l'ensemble de ses filiales et champs d'activités. L'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant par une approche régulière et

méthodique ses processus de management, de contrôle et de gouvernement d'entreprise en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

L'audit interne contribue à ce que l'ensemble des processus de management, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, soit approprié et fonctionne de manière à assurer que :

- les risques sont identifiés et gérés de manière appropriée ;
- les actions des dirigeants et salariés sont conformes aux règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur ;
- les ressources sont acquises et utilisées de manière efficiente ;
- les informations financières, de gestion et d'exploitation significatives sont exactes, fiables et émises en temps utile ;
- les objectifs définis et validés par le Codir sont respectés.

L'activité d'audit interne est réalisée en concertation avec le comité d'audit et les recommandations et points d'attention présentés par les Commissaires aux comptes à l'issue de leurs travaux de revue du contrôle interne.

Le plan d'audit annuel est élaboré par la direction de la gestion des risques et de l'audit interne sur la base d'une approche par les risques et tient compte des demandes spécifiques du Codir et des directions opérationnelles.

La direction de la gestion des risques et de l'audit interne présente l'état d'avancement du plan d'audit ainsi que le suivi des plans d'action au moins deux fois par an au Comité d'audit.

4. LA DESCRIPTION DE LA DEMARCHE D'ANALYSE DU CONTROLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Le dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne repose sur plusieurs éléments dont les principaux sont :

- la maîtrise des risques opérationnels (décrits dans le chapitre 4 « Risques et incertitudes ») ;
- la gestion des risques du Groupe à différents niveaux (entités, directions opérationnelles et filiales) ;
- le suivi de l'élaboration de l'information comptable et financière ;
- l'audit interne, qui évalue le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et formule des recommandations afin d'en améliorer le fonctionnement ;
- la prévention et la lutte contre la fraude.

Le traitement des risques encourus par l'ensemble des filiales consolidées exerçant l'essentiel des activités du Groupe s'effectue au moyen de procédures spécifiques de contrôle intégrées aux processus opérationnels suivants :

- décisions d'investissements et surveillance des immobilisations ;
- décisions d'achat et suivi des dettes fournisseurs ;
- surveillance des stocks et des coûts de revient ;

- surveillance des travaux en cours (ateliers, chantiers et projets informatiques) ;
- décisions de vente et suivi des créances clients (crédit et recouvrement) ;
- surveillance des opérations de caisse et de banque ;
- validation de la paie et suivi des avantages accordés au personnel ;
- saisie comptable des transactions et suivi de l'arrêté mensuel des comptes ; et
- surveillance des accès aux applications informatiques et protection des données et équipements.

La gestion des risques à l'échelle locale :

L'équipe de direction de chaque filiale s'assure de l'application des procédures de gestion des risques et de contrôle interne. Il incombe à chaque responsable opérationnel de veiller à ce que l'exposition aux risques soit conforme aux directives formulées par les directions de pôles concernées. La qualité et l'efficacité des contrôles exercés dans les filiales opérationnelles sont ensuite revues à l'occasion des missions du département audit interne qui partage les résultats avec les directions concernées.

Evaluation du contrôle interne et suivi des plans d'action :

La direction de la gestion des risques et de l'audit interne a pour responsabilité, au cours de ses missions, d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et de formuler des recommandations afin d'en améliorer, le cas échéant, le fonctionnement.

Les missions prévues au plan d'audit annuel sont présentées et approuvées par le comité d'audit. L'objectif est d'examiner l'ensemble des sites du Groupe en France ainsi que des filiales étrangères au moins une fois par an. Un total de 115 missions a été réalisé en 2014, tous métiers confondus.

Les rapports d'audit sont systématiquement commentés par la direction des sites audités. Les rapports sont ensuite communiqués au comité de direction du Groupe ainsi qu'aux directeurs du siège et des centres audités. Après présentation finale des conclusions et accord sur un programme d'action concerté, il incombe aux centres ou filiales concernés de remédier rapidement, le cas échéant, aux déficiences constatées selon un calendrier défini.

Le suivi de la mise en œuvre des plans d'action relève de la responsabilité des audités. L'audit interne réalise un suivi de la mise en œuvre des plans d'action.

La lutte contre la fraude :

La prévention et la lutte contre la fraude constituent un enjeu majeur pour le Groupe et l'ensemble de ses collaborateurs. A cet égard et compte tenu de son organisation décentralisée, le Groupe s'inscrit dans une démarche d'amélioration du dispositif de prévention et de lutte contre la fraude visant notamment la protection de ses actifs.

5. DESCRIPTIF DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et s'assure de la qualité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, afin de faciliter l'exercice par le conseil de surveillance de ses missions de contrôle et de vérification en la matière.

S'appuyant sur l'organisation de la fonction contrôle de gestion, le Groupe a mis en place un système permettant la diffusion interne d'informations pertinentes, fiables et dont la connaissance aide chacun à exercer ses responsabilités en temps opportun. Par ailleurs, la Société a mis en place des procédures budgétaires, de reporting et d'établissement des comptes annuels et semestriels consolidés. Les reporting mensuels des filiales sont envoyés chaque mois aux directeurs ou responsables financiers de chacun des pays concernés ainsi qu'au service consolidation de la Société.

6. MISSION DE CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux comptes ont pour fonction de certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes sociaux et des comptes consolidés du Groupe sur une base annuelle et de délivrer un rapport d'examen limité sur les états consolidés semestriels du Groupe.

A l'occasion de la réalisation de leurs diligences, les commissaires aux comptes présentent au comité d'audit une synthèse de leurs travaux et des options comptables retenues dans le cadre des arrêtés comptables.

Lors de l'examen des comptes, les commissaires aux comptes remettent au comité une note soulignant les aspects essentiels du périmètre de consolidation, des résultats de l'audit légal, notamment des options comptables retenues, les ajustements d'audit et les faiblesses significatives du contrôle interne identifiées lors de leurs travaux.

Les principales recommandations des commissaires aux comptes font l'objet d'un plan d'actions et d'une procédure de suivi présentés au comité des comptes et à la direction générale au moins une fois par an.

Les missions d'audit sont réparties entre deux auditeurs statutaires : Mazars et PricewaterhouseCoopers.

7. EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Le Groupe poursuit le développement de son système de contrôle interne et de gestion des risques. Ce processus d'amélioration continue s'appuie notamment sur l'élaboration de la cartographie des risques du Groupe ainsi que sur la construction des questionnaires d'autoévaluation du contrôle interne sur l'ensemble du périmètre Groupe.

Ainsi, le Groupe poursuit son objectif d'adaptation du dispositif de contrôle interne dans le cadre des évolutions liées à la nouvelle gouvernance du Groupe.

Thierry MORIN
Président du conseil de surveillance
Puteaux, le 31 mars 2015

C. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Elis

Exercice clos le 31 décembre 2014

Elis SA (anciennement Holdelis SAS)

33, rue Voltaire
92800 Puteaux

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ELIS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées

dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 1^{er} avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Bruno Tesnière

Isabelle Massa

VI. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Mazars				PwC			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
AUDIT								
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>	498	539	62 %	55%	577	612	74 %	62 %
- Elis	164	164			163	185		
- Filiales intégrées globalement	334	375			414	426		
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i>	275	429	34 %	44 %	126	376	16 %	38 %
- Elis	119	151			85	148		
- Filiales intégrées globalement	156	279			41	228		
SOUT-TOTAL	773	968	96 %	98 %	703	988	91 %	99 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social	31	18			67	5		
- Autres					6			
SOUT-TOTAL	31	18	4 %	2 %	73	5	9 %	1 %
TOTAL	804	986	100 %	100 %	776	993	100 %	100 %

Afin de refléter le budget global de l'audit du Groupe, il est par ailleurs précisé que le montant des honoraires d'audit du cabinet Deloitte, auditeur historique d'Atmosfera au Brésil se sont élevés au cours de l'exercice 2014 à 375 milliers d'euros (dont certification 106 milliers d'euros, et autres diligences 269 milliers d'euros).

VII. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

XAVIER MARTIRE
En qualité de Président du Directoire de la Société sous forme de société anonyme

XAVIER MARTIRE
En qualité de Président de la Société sous forme de société par actions simplifiée